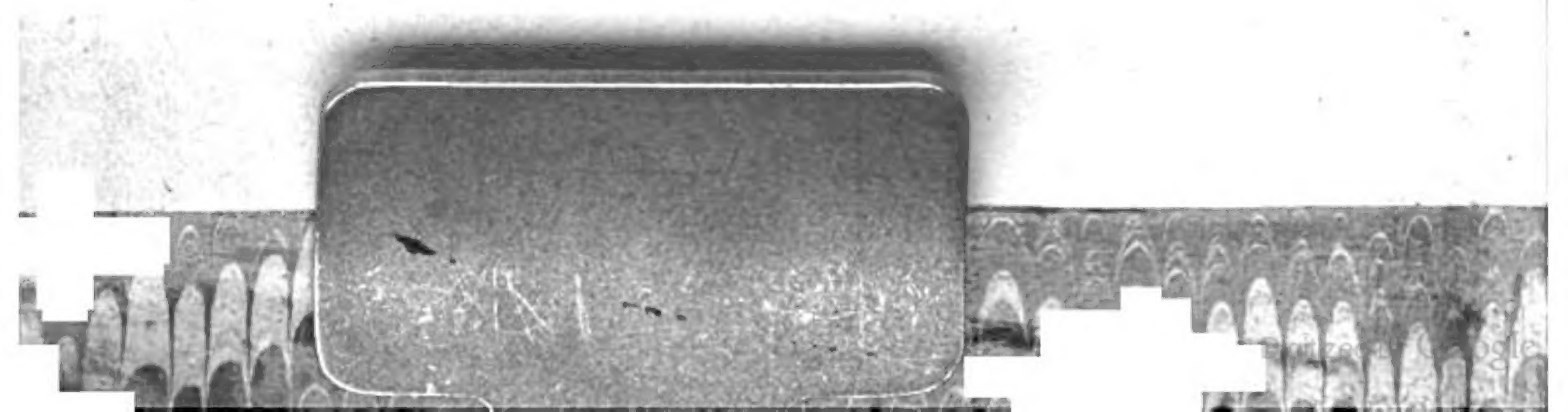
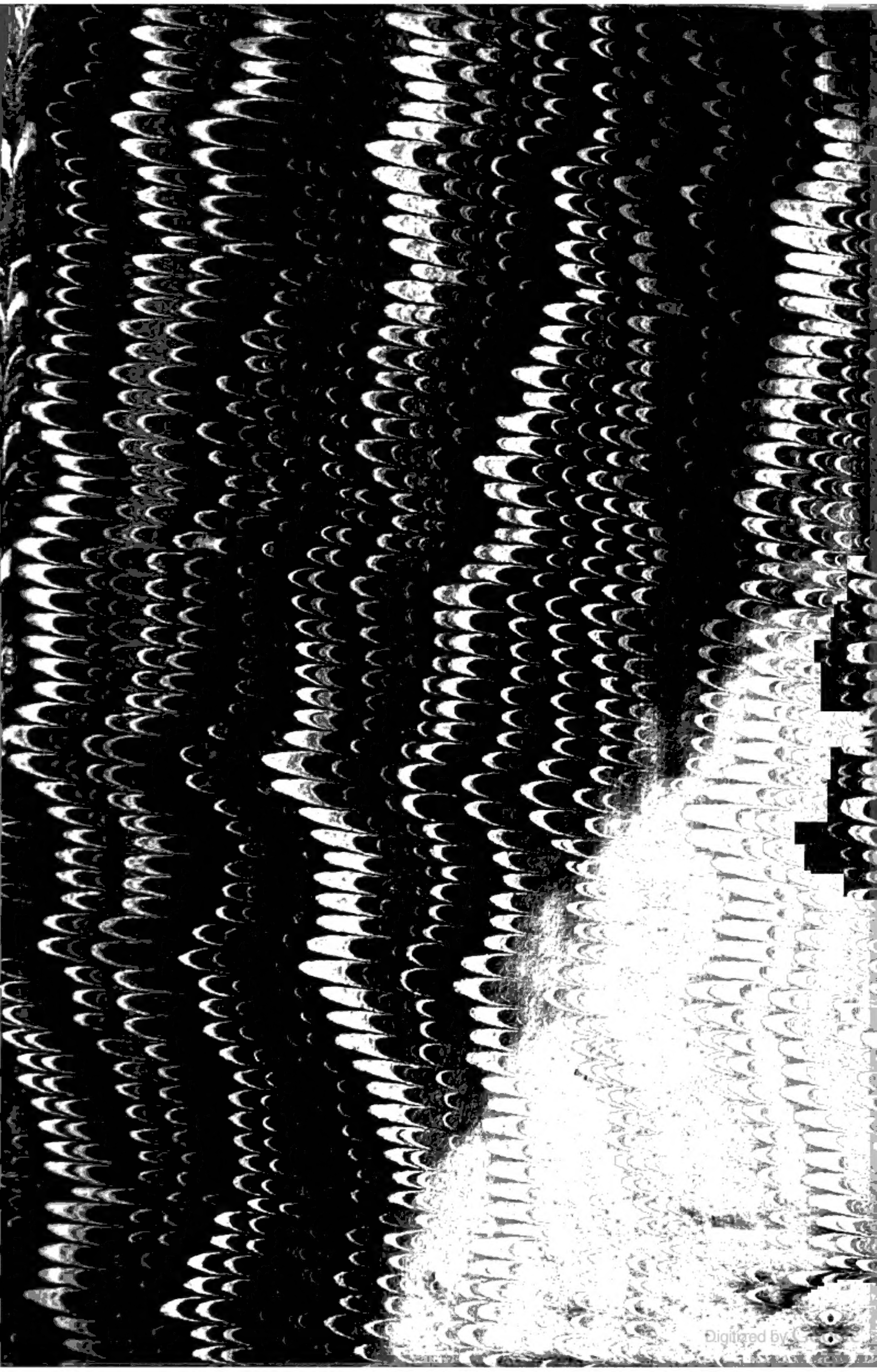






HISTOIRE

DE

GENÈVE

GENÈVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

HISTOIRE
DE GENÈVE

RACONTÉE

AUX JEUNES GENEVOIS



Troisième partie

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE
JUSQU'AUX ÉVÉNEMENTS DE 1838.

Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir encore : Jean-Jacques, me dit-il, aime ton pays.

J.-J. ROUSSEAU, RÉP. A D'ALEMBERT.





GENÈVE
CHEZ JULLIEN FRÈRES
Place du Bourg-de-Four, 32

1863

A LA MÉMOIRE

DE MON PÈRE

ALEXANDRE JULLIEN

A MES FILS

ALEXANDRE

LOUIS

ÉDOUARD

FRANK.

AVERTISSEMENT

Pour s'excuser d'avoir tardé si longtemps à faire paraître ce dernier volume, l'auteur ne pourrait guère alléguer d'autres motifs que ceux qu'il donna lors de la publication du second. Il ajoutera cependant qu'ayant reconnu la nécessité d'approfondir certains points dénaturés par l'esprit de parti, il a dû se livrer à de longues recherches qu'il n'avait point cru être appelé à faire.

Il a été amené bien malgré lui à entrer dans le détail des dissensions politiques qui remplissent l'histoire de Genève au dix-hui-

tième siècle ; il sait que ces discussions ont perdu une grande partie de leur intérêt ; mais il a aussi la conviction qu'elles sont la clef indispensable des événements et qu'elles ne pouvaient absolument être passées sous silence. Il a cherché, du moins, à les condenser et à les mettre à la portée de ses jeunes concitoyens.

Genève, le 7 septembre 1863.

HISTOIRE
DE GENÈVE,
RACONTÉE
AUX JEUNES GENEVOIS.

CHAPITRE LII.

Adoption du calendrier grégorien. Esquisse de l'organisation politique au commencement du dix-huitième siècle.

(1701) Jusqu'à cette époque, la République avait conservé l'ancien calendrier, encore aujourd'hui en usage chez les Russes et chez les Grecs, ou calendrier julien, qui suppose l'année solaire de 365 jours, six heures, soit de onze minutes à peu près plus longue qu'elle ne l'est réellement, tandis que la plupart des États de l'Europe suivaient le calendrier réformé par le pape Grégoire XIII en 1582. Cette différence de quelques mi-

nutes, accumulée depuis près de quatorze cents ans, faisait une avance de onze jours. A l'occasion du siècle où l'on entrait, Genève et la Suisse protestante adoptèrent le nouveau calendrier. On retrancha les onze jours d'avance; le premier jour de l'an 1701 fut le 12 janvier.

En 1703, le Conseil établit des maîtres et des maîtresses d'école dans les villages; il y eut vingt et un maîtres et cinq maîtresses.

Il semble, mes amis, que l'état de repos ne soit pour les peuples libres qu'un état passager! Aussi longtemps que la nation avait été tenue en haleine par l'ennemi de son indépendance, aussi longtemps que le commerce et l'industrie avaient fleuri, Genève avait vécu tranquille sous le gouvernement paternel, quoique rigide, de l'aristocratie qui avait succédé à Calvin; mais une fois rassuré par un siècle de paix sous la protection des États protestants, quand vinrent la concurrence, le chômage et la disette, le peuple, comme nous l'avons vu, commença à murmurer; il accusa le gouvernement de ses

misères; il mesura les distances sociales de plus en plus tranchées; il se rappela les temps anciens où tous étaient égaux; plus industrieux, plus nombreux qu'autrefois, il s'étonna de se voir exclu. Dès lors il caressa l'idée de changements politiques, et ne songea plus qu'à reconquérir un pouvoir dont il se voyait dépouillé. L'histoire de Genève, au XVIIIe siècle, n'est autre chose que le récit de cette longue lutte.

Quelques détails sur notre organisation politique, à cette époque, sont indispensables pour que vous puissiez comprendre les événements qui vont se dérouler.

Lorsque, par la déchéance de l'Évêque, la communauté se fut érigée en république indépendante, le Conseil général, alors composé des chefs de famille, et plus tard de tous les bourgeois âgés de plus de vingt-cinq ans, se trouva seul souverain. Nous avons vu comment ce corps, d'abord appelé fréquemment à délibérer, avait fini par n'être plus réuni que pour l'élection des principaux magistrats. En fait, ses pouvoirs avaient passé aux mains des Petit et Grand Conseil. Le Petit Conseil était confirmé et complété chaque année par

le Grand Conseil, et le lendemain de cette opération, il confirmait à son tour et complétait les membres du Deux-Cents; c'est ce qu'on appelait le *grabeau* des Conseils. Vous n'avez pas de peine à comprendre, mes amis, qu'un tel mode d'élection devait nécessairement concentrer l'autorité dans une seule classe de citoyens. Quoi de plus naturel que de choisir et de garder pour magistrats ses amis et ses parents, ceux qu'on fréquente, qu'on connaît et qu'on aime !

Une disposition des édits, fort sage dans son principe, puisqu'elle avait pour but de brider les esprits trop remuants, comme il s'en trouve toujours, portait que rien ne fût soumis aux Deux-Cents avant d'avoir été discuté en Petit Conseil, et que rien ne fût traité en Conseil général, qui ne l'eût été en Deux-Cents. On s'en prévalait pour ne soumettre aucune décision à l'assemblée générale des citoyens; les résolutions les plus graves étaient prises sans que celle-ci fût jamais consultée.

Depuis plus d'un siècle et demi, le rôle du Conseil général se réduisait donc à ceci :

Le premier dimanche après le 15 novembre, il était assemblé pour élire ou confirmer le Lieutenant, ou chef de la justice inférieure, les auditeurs de la justice, le trésorier et le procureur général, les deux châtelains de Peney et de Jussy, et fixait le taux de la vente du vin. Le premier dimanche de janvier, il élisait les quatre syndics ; il choisissait ces magistrats sur des listes de candidats qui lui étaient soumises. Les syndics étaient presque toujours pris dans le Petit Conseil, et ne pouvaient être réélus qu'après un intervalle de trois ans. Telle était la confiance qu'on avait dans le gouvernement, telle était la force de l'habitude, que jamais il n'était arrivé qu'un syndic fût exclu de ce qu'on appelait son quadrille, c'est-à-dire qu'il ne fût pas réélu avec ses collègues après les trois années d'interrègne.

Mécontentement populaire. La ballotte demandée pour les élections en Conseil général.

Nous avons vu les Conseils céder de plus en plus à la manie de tout réglementer, com-

merce et industrie, système dangereux, mais alors partout en faveur. L'établissement d'une Chambre du vin, comme je vous l'ai dit, avait été suivi d'une augmentation de prix. Dans l'automne de 1704, les Conseils, s'apercevant qu'il se faisait un certain débit de vins étrangers, meilleurs et moins chers que les vins du pays, crurent devoir, pour protéger ceux-ci, élever le droit d'entrée des premiers, de six sous à dix florins et demi. Quelques années auparavant, ils avaient déjà restreint le privilége des bourgeois d'entrer les vins qu'ils récoltaient sur leurs fonds situés à l'étranger, et réservé, au profit de la Chambre, le droit de vente au détail. Les citoyens s'émurent; ils se rassemblent, se concertent, chargent des délégués d'exposer leurs plaintes, et obtiennent successivement, à force d'insistance, la révocation de ces divers arrêtés.

Le petit peuple ne cacha pas qu'il avait regardé ces mesures comme une atteinte à ses intérêts au profit des grands propriétaires; la bourgeoisie, qu'elle y voyait une violation de ses droits. A ces griefs on en joi-

gnit d'autres ; on se plaignit du peu de liberté qu'on avait dans les élections, on remarqua que le Conseil avait inféodé le droit de chasse, ce qui n'appartenait qu'au Conseil général, qu'un citoyen avait été condamné à la prison pour avoir appelé faussaire un magistrat coupable d'avoir altéré un acte, que l'on comptait trois Trembley conseillers, que les Conseils n'étaient peuplés que de parents, que le nombre des membres du Deux-Cents dépassait le chiffre légal, et que certaines familles étaient assez influentes pour y faire entrer des jeunes gens au-dessous de l'âge et y maintenir des absents ; enfin, que depuis près d'un siècle et demi, les Édits n'avaient été ni réimprimés ni revus. La disette avait causé un grand renchérissement dans les vivres ; de nombreux ouvriers se trouvaient sans ouvrage. Présenté par le désœuvrement et par la misère, le poison de la défiance coulait rapidement dans les cœurs. Les événements extérieurs n'étaient pas sans influence sur ces dispositions : l'Angleterre venait d'accomplir une révolution qui garantissait les droits du peuple, et, en France, le

bras de Louis XIV, affaibli par l'âge, ne pesait plus comme autrefois sur les pays voisins.

En décembre 1706, quatre citoyens adressèrent au procureur général un mémoire, par lequel ils demandaient au nom de plusieurs qu'on suivît pour les prochaines élections le mode adopté depuis trois ans pour celles du Petit Conseil et du Deux-Cents, c'est-à-dire qu'elles se fissent à la ballotte ou, comme on dit aujourd'hui, au scrutin secret. Jusqu'alors, les citoyens passaient devant un secrétaire d'État et donnaient leurs suffrages à son oreille. Dans le vote à la *ballotte*, chacun remettait son suffrage écrit dans une boîte, d'où les billets, après avoir été ballottés pêle-mêle, étaient sortis tous à la fois et déchiffrés en public. Ce mode assurait à la fois le secret du vote et la régularité de l'élection.

Cette demande était raisonnable, naturelle; au fond la question avait peu d'importance; mais, soit qu'ils craignissent qu'une concession n'en provoquât d'autres, soit qu'ils se trouvassent offensés de cette mar-

que de défiance, soit enfin qu'ils estimassent l'ancien usage plus pratique et plus avantageux au point de vue politique, les Conseils s'y refusèrent et se contentèrent d'ordonner quelques mesures pour que les votants fussent dérobés aux regards des secrétaires d'État. Le procureur général fut chargé de répondre qu'à la prochaine élection des syndics tout le peuple serait satisfait.

Propositions de Delachanaz; il est condamné en CC. Irritation. Pierre Fatio, chef des mécontents.

(1707) Dans les premiers jours de janvier, le Conseil fut informé que Pierre Delachanaz, riche marchand toilier, tête ardente et un peu folle, caractère rogue, courageux d'ailleurs, faisait signer parmi les citoyens un écrit dans lequel il demandait, outre la ballotte, la révision et l'impression des Edits et la limitation de la parenté dans les Conseils. Appelé à plusieurs reprises devant le magistrat, Delachanaz répondit hardiment qu'il prétendait faire signer son écrit par un

très-grand nombre, afin d'avoir de son côté la pluralité des suffrages ; qu'il aimait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; que ses amis étaient les égaux des magistrats, lesquels il ne craignait pas plus, de quelque qualité qu'ils fussent, que le moindre ver de terre, et qu'on savait bien qu'il était aussi bon citoyen qu'eux. Le cas fut déféré au Deux-Cents. Celui-ci, à l'exception de Pierre Fatio, avocat, fut unanime pour condamner Delachanaz à être grièvement censuré et à livrer son écrit sous peine de la prison. Un auditeur l'accompagna chez lui, et de là chez le premier syndic, de Normandie, homme fier et passionné, qui lui fit jeter au feu sa pétition cachetée.

A cette nouvelle, l'indignation monte au front des amis de Delachanaz ; ils courent au procureur général, interprète du peuple. Le lendemain, au nombre de quatre à cinq cents, ils se pressent dans la cour de la Maison de ville, à l'heure où s'assemble le Conseil. Le syndic Robert Chouet, homme poli et insinuant, accompagné de deux de ses collègues et de plusieurs magistrats, descend au-

près d'eux et s'efforce de les calmer. « Les « signatures ne sont point autorisées par la « loi, leur dit-il, c'est une pratique dange- « reuse; on les a brûlées pour n'avoir pas à « rechercher les coupables et sans intention « aucune de porter atteinte à votre hon- « neur. » Thomas Delolme, parlant au nom des citoyens, lui répondit : « Ainsi, « nous serions coupables d'avoir signé des « propositions propres à assurer notre bon- « heur et notre liberté ! Si la loi n'autorise « pas les signatures, elle ne les défend pas, « et l'usage les consacre. Brûler nos propo- « sitions avec nos noms, c'est les déclarer « criminelles, c'est nous faire injure ; notre « honneur exige une satisfaction. » Chouet les apaisa en leur apprenant qu'on avait chargé une commission d'examiner leurs demandes, et les invita à désigner quelques-uns d'entre eux pour parler en leur nom.

Ils se retirèrent et descendirent sur la place du Manége, à la Corraterie, nommer leurs délégués. Parmi ceux-ci, outre Delachanaz et Delolme, étaient Pierre Fatio, avocat, Nicolas Lemaître, marchand toilier, Jean-An-

toine Piaget, maître et marchand horloger. Sur la proposition de ce dernier, ils jurèrent, la main levée, de demeurer fermes, mesurés et pacifiques pour le maintien de leur liberté. Fatio fut déclaré chef de la députation. Né dans la classe aristocratique, dont quelques froissements l'avaient éloigné, d'un physique agréable, plein de talents et de présence d'esprit, plus exalté qu'ambitieux, opiniâtre, courageux, mais aimant trop à pointiller et à faire briller son esprit, il possédait l'éloquence clinquante d'un avocat, sans avoir la prudence, l'esprit pratique et le sang-froid nécessaires à un chef de parti; du reste, il excellait à caresser les passions de la multitude.

Les députés se rendirent aussitôt dans la Commission; on disputa, on récrimina de part et d'autre. Les syndics promirent que les Conseils délibéreraient avant un mois sur les demandes des signataires, auxquelles il en fut ajouté une nouvelle présentée par Fatio, savoir que toute proposition faite par trois membres du Petit Conseil, par dix du Deux-Cents, ou par cinquante bourgeois,

dût être discutée en Conseil général, et qu'on fixât un jour de l'année pour l'établissement et la révision des lois. La foule attendait compacte : en sortant, Fatio les invita à le suivre sur la Treille, monta sur un banc, et les flattant du titre de Souverains Seigneurs, leur rappela leurs droits, tout en leur recommandant le calme et la modération.

D'une bien autre portée que les autres, la demande de Fatio ne tendait à rien moins qu'à faire, comme jadis, du Conseil général, une assemblée délibérante et à lui rendre le pouvoir qu'avait accaparé le Deux-Cents ; elle effraya la majorité des Conseils. La crainte de la démagogie les fit repousser de justes réclamations. Ils traînèrent d'abord en longueur, dans l'espérance de voir calmer les esprits; mais les mécontents continuèrent à s'échauffer.

Le 9 février, le Grand Conseil décida qu'on imprimerait les Édits suivis des arrêtés du Deux-Cents, qu'il n'y aurait désormais que deux conseillers de même nom et de même famille dans le Petit Conseil ; d'ailleurs il refusait l'emploi des billets dans les élections du

Conseil général et blâmait la voie des signatures comme dangereuse.

Les mécontents, de leur côté, tenaient des conférences à la *Tour Perse*. Fatio y prêchait l'appel au Conseil souverain. Des citoyens du parti opposé allèrent protester auprès du magistrat contre la réunion du Conseil général. Fort de cet appui, le Conseil déclara que le Conseil général serait assemblé quand on le jugerait convenable, qu'il ne reconnaissait plus les députés des mécontents, et leur défendait de se réunir. Irrités, ceux-ci s'assemblèrent le lendemain même (15 mars), sur la place du Manége ; cependant, sur l'invitation de deux auditeurs, qui leur assuraient qu'on s'occupait de les satisfaire, ils se retirèrent malgré les instances de Piaget. Effrayés de ces démonstrations, les Conseils fixèrent entre le 9 avril et le 5 mai la convocation d'un Conseil général extraordinaire pour lui porter leurs propositions ; puis ils décidèrent, précaution inutile et inouïe, qu'on ferait prêter à l'assemblée le serment des bourgeois.

Nous avons vu que le nombre des partisans de Fatio ne s'élevait guère qu'à cinq

cents, et l'on comptait plus de quinze cents bourgeois; mais ils avaient pour eux la masse des jeunes artisans, classe en tout pays aimant la nouveauté, inflammable, généreuse, irréfléchie, et les *natifs* ou fils d'étrangers admis au droit d'habitation, déjà nombreux, sans droits politiques, privés même d'une partie des droits civils. Hommes ignorants et grossiers, pour la plupart, les natifs ne paraissent pas encore sur la scène, où ils joueront plus tard un rôle important ; mais on les redoutait comme auxiliaires en cas d'émeute. A la crainte du désordre se joignait celle de voir les esprits irrésolus céder à la pression populaire. Dans ces conjonctures délicates, le gouvernement avait demandé des représentants ou commissaires aux Alliés. Zurich et Berne s'empressèrent d'envoyer chacun deux de leurs premiers magistrats; on les reçut avec une joie apparente. On déployait dans les deux camps une activité extraordinaire : le parti aristocratique parlait du besoin de la paix, se révoltait de la défiance sur ses intentions, faisait des promesses, excitait des craintes. Identifiant la cause de la re-

ligion avec celle des Conseils, les pasteurs tonnèrent en chaire contre l'esprit d'indépendance. On publia quelques petits écrits, où l'on prémunissait le peuple contre les trompeurs qui le flattent pour le rendre esclave : Pourquoi la nation reprendrait-elle son autorité? quel gouvernement fut plus sage que le nôtre ?... l'indigent est secouru, le crime puni, les impôts sont légers, les finances bien administrées, les mœurs du clergé et des magistrats douces et irréprochables. Parce que les Conseils ont hésité quelque temps à convoquer un Conseil général, l'on a répandu le bruit qu'ils voulaient usurper l'autorité de l'Assemblée; c'est une atroce calomnie ; ils reculaient seulement devant les dangers qu'ils prévoyaient !

On donnait ces raisons et d'autres, les unes bonnes, les autres faibles pour des gens sans passion; mais les partis raisonnent-ils? Fatio n'eut pas de peine à persuader aux siens que tout cela n'était que sophisme et déclamation.

CHAPITRE LIII.

Conseil général des 5, 12 et 26 mai. Tumulte à Saint-Pierre et dans les rues.

Enfin se leva le jour de ce Conseil général si désiré des uns, si redouté des autres. Le Deux-Cents avait ordonné que le temple ne serait ouvert qu'aux seuls citoyens et bourgeois âgés d'au moins vingt-cinq ans, qu'il y aurait des soldats armés à l'entrée, que les portes de la ville seraient fermées et que la garnison resterait sous les armes.

Dès sept heures du matin, la grande porte de Saint-Pierre est ouverte ; à l'entrée veillent deux auditeurs et un des procureurs de l'hôpital, prêts à écarter ceux qui n'ont pas droit de suffrage. Les membres du Conseil des Vingt-cinq, ayant à leur tête les syndics et anciens syndics, venus en cortége de la Maison de ville, montent les premiers ; ils sont suivis des pasteurs en robe, réunis au bas du grand escalier du temple ; puis vien-

nent les membres du Soixante, ceux du Deux-Cents, le sautier et son substitut, un bâton syndical à la main ; les citoyens et bourgeois à la file.

Les mécontents, au nombre d'environ cinq cents, s'étaient donné rendez-vous au lever du jour; il pleuvait; ils s'étaient introduits dans le temple de la Madeleine; Piaget, monté sur un banc, les avait harangués, leur recommandant de demeurer fermes et unis, et de montrer de la modération et de la décence. Il proposa de charger Isaac Marcet, homme à l'élocution facile, de parler pour eux en Conseil général; puis ils s'acheminèrent deux à deux à Saint-Pierre, en bon ordre, l'épée au côté suivant l'usage. Lorsque tous eurent pris leur place à la manière accoutumée, le plus ancien pasteur appela sur ce peuple la bénédiction d'en Haut, puis l'on se couvrit, privilége de l'assemblée souveraine. Le Premier syndic annonça l'objet de la réunion, et une députation alla prendre chez eux les Seigneurs Représentants alliés, priés expressément par le Conseil; on les reçut la tête découverte. Le secrétaire d'État

lut les adresses qu'ils avaient rédigées : ils faisaient entendre un langage affectueux, prêchaient la modération, la douceur, le bon ordre, et invitaient à s'abstenir de nouveautés et de contestations dangereuses, déclarant que leurs supérieurs avaient fort à cœur que le gouvernement fût conservé tel qu'à l'époque de l'alliance. Le Premier syndic les remercia, et, prétextant une extinction de voix, céda la parole à Robert Chouet.

Après avoir adroitement complimenté le peuple sur ses lumières, sur son patriotisme, son amour pour ses magistrats, et fait observer que ces nuages, qui s'étaient élevés depuis quelques mois, ne provenaient que de ce que quelques-uns de nos bons citoyens avaient eu peur que pendant cette longue suite d'années écoulées sans qu'on eût assemblé le Conseil général pour y délibérer des affaires publiques, sa souveraineté n'en eût reçu quelque atteinte : « Magnifiques, Très-« Honorés et Souverains Seigneurs, continua « le syndic, ce n'est pas une question qui « doive, ni même qui puisse être proposée « parmi nous, à qui ou à quel corps appar-

« tient la souveraineté de notre Etat; il n'y « a personne sans exception, M. T. H. et S. « Seigneurs, qui ne doive tomber d'accord « qu'elle appartient uniquement à ce Con- « seil, et ce serait une pensée très-criminelle « que d'en douter. Mais il faut distinguer le « droit d'avec son exercice ; car, celui-ci, un « souverain peut le conférer à qui lui plaît ; « c'est ainsi qu'en usent toutes les démocra- « ties les plus sages; aussi nos prédécesseurs « ont-ils établi des magistrats, tels que sont « nos quatre syndics, nos Petit et Grand Con- « seil, pour leur commettre l'exercice de la « souveraineté. Il est vrai que ce Souverain « Conseil n'a pas été assemblé depuis plus « de six vingt ans, mais c'est parce qu'il ne « l'a pas jugé à propos. Il paraît que c'est « en suite de la confiance qu'il a eue aux lu- « mières et à la prudence du Magnifique Con- « seil des Deux-Cents, qu'il a voulu se dé- « charger sur lui de l'exercice de ses droits. » Ici Chouet fit un résumé rapide des circonstances dans lesquelles le Deux-Cents avait exercé l'autorité souveraine. « Cela n'empê- « che pas, continua-t-il, que nous ne tom-

« bions d'accord que dans les temps anciens
« le Conseil général s'assemblait très-sou-
« vent, et que les affaires les plus importan-
« tes y étaient examinées et décidées. Il est
« certain que jusqu'à présent notre gouver-
« nement a eu deux formes très-différentes.
« Sous la première, les assemblées généra-
« les étaient fréquentes ; mais notre histoire
« nous apprend que jamais notre gouverne-
« ment n'a été plus faible qu'alors, et notre
« liberté dans une plus grande oppression.
« Le peu d'ordre qu'il y avait, la confusion,
« le défaut de secret, les contestations, les
« cabales, exposaient sans cesse l'État à sa
« ruine ; et nous pouvons dire qu'il eût été
« la proie des étrangers sans une protection
« toute particulière de Dieu, qui inspira à
« nos prédécesseurs de faire en l'an 1526
« une heureuse alliance avec les cantons de
« Berne et de Fribourg, et en même temps,
« à leur imitation, de créer le Conseil des
« Deux-Cents, car ce fut là la véritable cause
« du salut de notre république. »

Il fit ensuite avec adresse et non sans éloquence l'apologie du gouvernement depuis

plus d'un siècle ; il dépeignit en traits animés les dangers qu'il avait conjurés, les obstacles qu'il avait vaincus, la prospérité qu'il avait procurée. « C'est à Vos Seigneuries de choisir, dit-il en terminant, ou de reprendre « l'ancienne forme, ou bien de se tenir au « gouvernement présent ; je suis bien per« suadé que Vos Seigneuries n'hésiteront pas « un moment, surtout si elles veulent bien « considérer qu'elles ne formaient autrefois « qu'une assemblée de deux à trois cents per« sonnes et qu'elles en font une de douze à « quatorze cents, aujourd'hui ; que par consé« quent elles doivent beaucoup plus appré« hender les inconvénients que nos prédé« cesseurs avaient voulu éviter. Aimons donc « notre gouvernement tel que nous l'avons « reçu d'eux, et s'il s'est glissé quelques abus « comme cela peut être, appliquons-nous à « les corriger, mais sans changer nos lois « qui sont si belles et si sages, et sous les« quelles notre république a fleuri depuis « tant d'années ; sacrifions nos petits mécon« tentements particuliers au repos de la pa« trie. » Il finit en implorant la bénédiction du Dieu de paix.

Lecture faite de l'édit concernant l'ordre des Conseils, le secrétaire d'État voulut commencer à lire le serment des bourgeois. Tout à coup, dans le bas du temple, retentit comme une explosion effroyable, le cri de : « Point de serment, point de serment ! » Le Premier syndic, au milieu du tumulte, proposa d'aller aux voix sur cette question; mais Pierre Fatio se levant, dit qu'il fallait préalablement décider sur la présence des Seigneurs Représentants, qui pourrait être de dangereuse conséquence; il demanda le renvoi au lendemain. Il est appuyé par Piaget et Marcet; les syndics les rappellent à l'ordre au milieu du bruit ; la voix du vénérable pasteur Calandrini rétablit un peu de calme. Ensuite parla Jean Du Pan, procureur général; il reprocha vivement aux séditieux leurs calomnies, leurs violences et leurs menaces; il fit un sombre tableau des dangers qu'on court à flatter la multitude et des maux qu'enfantent les discordes civiles. « L'acte le plus utile que vous « puissiez faire de votre souveraineté, dit-il « en terminant, c'est de confirmer le gouver- « nement et les lois, et de mettre ainsi un

« frein à tous ceux qui les voudraient trou-
« bler à l'avenir. » Les ministres appuyèrent les magistrats et blâmèrent, comme indignes de gens qui se piquaient d'être libres, les huées qui avaient accueilli la lecture du serment.

A son tour Fatio prit la parole : il traita longuement la question de l'exercice du droit de souveraineté, soutenant qu'il ne suffisait pas de pouvoir choisir les principaux magistrats. « C'est un abus, dit-il, que le Conseil
« général ait souffert que le Deux-Cents fît des
« lois ; il faut savoir si cette assemblée ne dé-
« libérera pas elle-même sur les abus qu'il s'a-
« git de réformer. » Il fit ressortir la belle attitude du peuple, ses lumières, ceux qui peuvent obéir aux lois pouvant être assez éclairés pour les faire. Il était d'avis que le Conseil général devait reprendre le droit de faire la guerre, les alliances, en un mot le pouvoir législatif; il s'appuya sur l'exemple des peuples qui s'étaient gouvernés eux-mêmes, les Grecs et les Romains. Il fit observer que Chouet n'avait dit mot des Conseils généraux de 1526 à 1584, où le peuple déli-

bérait fréquemment. Enfin, il renouvela sa demande qu'il fût opiné sur la présence des Seigneurs Représentants, et s'éleva aussi contre la prestation du serment. Il fut appuyé par Piaget, qui déclara que ce serait un attentat à l'autorité du Conseil général. « En« tre les mains de qui pourrait-il jurer, s'é« cria-t-il, puisqu'il ne reconnaît personne « au-dessus de lui ! »

Un syndic voulut répondre : sa voix était couverte par les clameurs des mécontents. Fatio s'agitait, prétendant qu'un syndic ne devait pas parler la tête couverte. Des magistrats reprirent la parole pour flétrir les huées. Jean de Normandie, Premier syndic, se plaignit amèrement du peu de reconnaissance qu'on avait pour ses longs services, navré de voir qu'on eût plus de confiance en trois ou quatre chefs ; il voulut faire passer aux voix sur la question du serment ; le tumulte augmentait, on criait : « Fatio ! Fatio ! à la ballotte, à la ballotte ! » L'assemblée fut ajournée au jeudi suivant.

Le 12 mai, ceux de St-Gervais vinrent en rangs sur la Treille et de là à St-Pierre. Il

y eut unanimité pour admettre les Représentants suisses en leur qualité de combourgeois et sans conséquence. Le zuricois Ulrich fit un discours plein de fleurs de rhétorique ; Frisching de Berne adressa une forte exhortation. Le Deux-Cents avait décidé que le Premier syndic se contenterait de rappeler le serment. Comme on disputait sur la ballotte, le docteur Chenaud se leva : « Je vois avec « douleur, dit-il, que nous perdons le temps « en vétilles et en discussions. Pour en finir « j'ai réuni aux quatre articles les deman- « des raisonnables qu'on a faites ; je propose « qu'on en délibère d'abord, et qu'on les « vote ensuite à la fois. En les approuvant, « nous sauvons la République. » Il se mit à lire ses propositions, qu'il avait fait imprimer ; savoir qu'on créât quarante conseillers du Deux-Cents, qu'on exclût dans les élections du Deux-Cents les germains d'alliance, et qu'on adoptât l'usage des billets en Conseil général.

Il fut appuyé par plusieurs ; Perdriau, homme modéré et populaire, proposa d'ajouter encore qu'il y aurait tous les dix ans

ou tous les cinq ans un Conseil général législatif. Piaget, Marcet et Revilliod firent opposition, criant à pleine gorge qu'il fallait bien se garder d'approuver en bloc. Le procureur général propose de passer aux suffrages. « Nous sommes de l'avis du docteur Che« naud, » s'écrient quelques-uns, et un grand nombre de lever les mains. Fatio et Piaget se récrient et agitent leurs chapeaux : « Point « de serment, la ballotte, la ballotte ! » répondent tumultueusement leurs amis. Les huées, le vacarme recommencent ; vu cette confusion, les syndics ajournèrent l'assemblée à quinzaine.

Dans l'intervalle, il y eut divers pourparlers entre les deux partis. Fatio et les siens s'opiniâtraient à vouloir que toutes leurs demandes fussent soumises à l'assemblée souveraine. De leur côté, les Conseils finirent par consentir à ajouter cinq articles à ceux du docteur Chenaud, en particulier, qu'on fixât un Conseil général de cinq en cinq ans ; mais ils rejetèrent absolument les propositions de Fatio. Celui-ci les fit imprimer et répandre sous le titre de « Proposition des citoyens. »

Le Conseil général fut réuni de nouveau le jeudi 26 mai ; les mécontents s'étaient rassemblés auparavant à la Madeleine en escaladant les fenêtres, les portes ayant été fermées par ordre du Conseil. On vota d'abord, non sans tumulte, si l'on opinerait à la ballotte ou suivant l'ancien usage. Deux secrétaires pris dans le Conseil et deux parmi les citoyens sont chargés de recueillir les voix malgré l'opposition de Fatio et de ses partisans. La ballotte est rejetée par une majorité d'une cinquantaine de voix.

Le Premier syndic présenta ensuite l'acceptation en bloc. Fatio, dans un long discours s'attacha à montrer que ces propositions ne remédiaient à rien, et demanda qu'on votât les siennes en concurrence. Chouet et d'autres lui répondirent. Enfin, le syndic annonça qu'on allait opiner s'il serait voté sur les propositions réunies. Fatio, alléguant l'heure avancée et le départ de quelques citoyens, demanda vainement le renvoi au lendemain. L'opération commence ; les votants défilent devant le secrétaire d'État. « On nous « trompe, s'écrie Dentan, homme violent et

audacieux, retirons-nous. » Les mécontents, au nombre de trois cents, se groupent au bas du temple, dirigés par Revilliod, Marcet, Piaget et Lemaître ; ils poussent des cris tumultueux ; vainement le sautier à plusieurs reprises vient crier que ceux qui veulent voter s'avancent ; Fatio les rejoint ; les chefs sont dans les couloirs, qui barrent le passage aux indécis. Le syndic de Normandie s'approche de Fatio, lui tend la main et le conjure, dans l'intérêt de la paix, d'engager ces citoyens à venir donner leur suffrage. « Je n'ai aucun pouvoir sur eux, » répond ironiquement celui-ci. La presque unanimité des votants (692 contre 37) décide que les articles seront approuvés en bloc.

A la demande des Alliés, les syndics promettent une amnistie pour les derniers événements, et congédient l'assemblée, lorsque Fatio s'avance pour présenter les observations de ceux qui se sont abstenus ; il remarque en particulier qu'on a décidé d'approuver en bloc, mais qu'on n'a pas encore approuvé ; qu'ils ont été pris par surprise. Le reste des citoyens se dispersent.

Le Conseil était en marche avec les Seigneurs Représentants, pour se rendre à la Maison de ville, quand on vient leur rapporter que les mécontents s'obstinent à rester dans le temple, qu'ils sont harangués par Fatio, monté dans une stalle, qu'ils parlent de forcer les portes du clocher et de sonner le tocsin. Les Seigneurs Représentants dépêchent aussitôt leur secrétaire auprès de Fatio ; il accourt ; ils le somment de faire retirer les séditieux, lui déclarant que les Alliés regardent la plus grande voix comme le souverain de Genève et le rendent responsable de tout. De son côté, le Conseil avait fait intimer aux renitents, la plupart du petit peuple, l'ordre de se retirer ; ils s'y refusent avant que Fatio soit de retour, s'échauffent, menacent de sonner l'alarme et cherchent à enlever au marguiller la clef du clocher. Le Conseil envoie deux compagnies cerner le temple et chasser les factieux.

Fatio avait rejoint les siens ; grâce à ses efforts, ils commençaient à se calmer, lorsqu'ils entendent du côté de la Cour-St-Pierre et de la Taconnerie le pas cadencé de la troupe

et la voient s'avancer, la baïonnette au fusil. L'épouvante les saisit ; ils s'imaginent qu'on vient les massacrer ; quelques-uns se précipitent dans la rue et crient : « aux armes, on égorge les citoyens dans le temple ! » L'un d'eux court à St-Gervais en répétant le cri d'alarme. En un instant toute la ville est en émoi ; les boutiques se ferment avec fracas ; les rues se remplissent d'une foule inquiète, de femmes éperdues, d'hommes courant s'armer. Ce tumulte dura une demi-heure ; mais comme aucun coup n'avait été porté et que les factieux avaient pu se retirer, Fatio à leur tête, l'émotion s'apaisa peu à peu. La populace huait dans les rues les partisans des Conseils les appelant « Mammelus. » A la rue du Boule, la maison de l'un d'eux fut mise au pillage pendant deux heures par un attroupement de femmes et d'enfants ; un autre fut traîné au Rhône, et ne dut son salut qu'à la protection de quelques hommes modérés. La voix des magistrats était méconnue ; une douzaine d'hommes armés gardaient la maison de Fatio. Celui-ci se rendit à St-Gervais, où le tumulte recommençait.

Pendant ce temps, les Suisses tançaient vertement les magistrats et leur persuadaient de publier une amnistie générale ; les attroupements et réunions étaient en même temps défendus. Les compagnies furent convoquées, mais on les congédia le soir même. Il y eut encore le lendemain quelque désordre, particulièrement le soir à St-Gervais. Fatio, qui, avec Piaget et quelques autres, allait souper au *Sauvage*, fut entouré à son arrivée sur la place ; il s'efforça de calmer l'irritation populaire.

CHAPITRE LIV.

Arrivée de troupes suisses. Procès et exécution de Lemaître et de Fatio. Terrorisme.

Le Conseil se contenta d'abord de recevoir de nombreux rapports sur ce qui se passait ; cinquante hommes de chaque régiment montaient la garde ; la tranquillité paraissait rétablie, mais une haine terrible bouillonnait au fond des cœurs. Les Seigneurs Représentants voulaient partir ; on les supplia de res-

ter et on les pria dans le plus grand secret de demander des troupes de secours aux frais de l'État en prétextant le voisinage d'un détachement français. La dépêche fut expédiée le 31 mai, et le 1er juin au soir le courrier était déjà de retour de Berne avec une réponse favorable. Le lendemain, la proposition du secours, « vu l'avis qu'il doit arriver des troupes en Savoie, » est ratifiée à l'unanimité en Deux-Cents. L'ordre, signé de Messieurs de Berne, de lever trois cents fusiliers vaudois, est porté dans la nuit à Nyon ; le surlendemain, à midi, arrivaient ces miliciens, appui si désiré du gouvernement contre l'émeute menaçante. Ils débarquèrent aux Eaux-Vives et entrèrent par la porte de Rive, pendant que Fatio haranguait et calmait ses amis de St-Gervais. Une heure après, les Seigneurs Représentants reprenaient le chemin de leurs foyers. Fatio, qui se trouvait encore dans le faubourg avec les siens, les complimenta à leur passage sur la place.

On fit cesser la garde bourgeoise et l'on suspendit les exercices militaires. Le parti violent des Conseils l'emporte. Le Deux-Cents

décide que Fatio s'abstiendra de siéger pendant le bon plaisir de la Seigneurie et l'exhorte à prendre garde à sa conduite. Fatio s'incline et se retire. Des individus, parmi lesquels des femmes, qui s'étaient livrés à des violences ou seulement à des propos séditieux, furent condamnés au bannissement, à la perte de la bourgeoisie; d'autres à être promenés par la ville, pieds nus, couverts d'une chemise blanche, une torche allumée au poing; d'autres enfin à des peines plus légères. Plusieurs mécontents effrayés firent acte de soumission. Les principaux partisans des Conseils faisaient dans des auberges des galas de réjouissance, qu'ils appelaient des repas d'union.

Deux mois se passèrent sans agitation apparente, mais la haine croissait; le peuple ne pouvait se faire à l'affront du 26 mai; la vue des soldats étrangers le jetait dans le délire. Fatio et les siens continuaient à se voir; il les recevait chez lui, et ils se réunissaient fréquemment dans les auberges. Le Conseil surveillait leurs allures d'un œil inquiet. Dans les premiers jours d'août arrivèrent cent sol-

dats de Zurich ; en même temps un condamné, surpris en rupture de ban, était saisi et fustigé à la porte de Rive. Ces deux incidents ranimèrent les passions : les mécontents se virent plus fréquemment et en plus grand nombre. Fatio tint quelques discours imprudents, et projeta de nouvelles réunions dans les auberges. C'est alors que prit naissance dans le parti des Conseils l'affreuse pensée de se débarrasser des chefs populaires. Tant que nous les aurons au milieu de nous, se dirent-ils, l'État ne sera jamais tranquille.

Telle était la disposition des esprits, lorsque, le mercredi 17 août, Christian Brochet, hôte du logis de la *Tour Perse*, jadis du parti de Fatio, vint dénoncer une horrible conspiration. Il désignait Lemaître comme chef : Lemaître a voulu l'entraîner dans le complot ; il lui a dit qu'ils étaient trois cents conjurés ; qu'avec cent hommes de plus ils prendraient les armes, se jetteraient sur les Suisses, dans les maisons où ils étaient logés, et les égorgeraient en cas de résistance ; qu'ils se saisiraient de l'arsenal, s'empareraient des avenues de la Maison de ville, des places publiques

et des portes ; il ajouta encore qu'ils feraient piller les maisons par la populace et qu'une vingtaine d'hommes iraient poignarder les quatre syndics. Afin de s'entendre, ils devaient avoir plusieurs grands repas et réunions. Brochet désignait comme complices Piaget et Fatio.

Le Conseil frémit : encore sous l'impression des scènes du mois de mai, ému de cette agitation populaire, il crut à la réalité du complot. Il savait qu'en effet Fatio et quelques-uns des siens avaient eu des réunions, et qu'ils avaient projeté de faire un repas d'abord à la *Tour Perse*, puis au *Sauvage*, à St-Gervais.

Lemaître est arrêté : il nie avec indignation tout ce que Brochet, son ennemi, a avancé. Confronté avec lui, il persiste de plus fort. Piaget s'était caché ; des notables furent apostés aux portes de la ville ; deux fois il fut proclamé, trois cents écus furent promis à qui le dénoncerait ; la peine de mort menaçait comme complice quiconque lui donnerait asile.

Le Deux-Cents promit son appui au Conseil, et s'en remit à sa prudence. Le procès de Lemaître est conduit avec activité ; aucune déposition ne vient confirmer le témoignage du dénonciateur ; on sut seulement que le prévenu avait dit qu'il y avait encore du feu sous la cendre. Esprit entêté et vulgaire, Lemaître nia tout, même ce qui ne pouvait le compromettre ; il avoua seulement avoir conservé du ressentiment contre le magistrat pour un procès, dans lequel il estimait qu'on lui avait fait tort. En présence de la torture, comme après que la corde eut été abandonnée, il persista à protester de son innocence ; sa mère, sa femme avec ses trois jeunes enfants vinrent se jeter au pied des juges. Le 23 août, sept jours après son arrestation, il fut condamné à mort comme « convaincu d'avoir voulu troubler la tranquillité, projeté une sédition et conspiration contre l'État. » Il ne voulut pas recourir en grâce ; « il faudrait s'avouer coupable, » disait-il ; tout ce qu'on put obtenir, ce fut qu'il signât après sa femme une requête, dans laquelle, en se déclarant innocent de cette conspiration, il se

reconnaissait coupable d'avoir tenu divers procédés et pratiques irrégulières, et de s'être impliqué dans diverses fausses démarches avant et après l'amnistie. Hélas ! c'était en effet son seul crime.

La majorité rejeta. L'infortuné, conduit de la prison devant la Maison de ville, entre une haie de soldats, entendit sa sentence avec calme, « persistant à nier son crime avec une opiniâtreté brutale, » dit le registre. Trois compagnies de la garnison et trois compagnies suisses étaient sous les armes pour le conduire au supplice, deux depuis la prison, deux depuis la Treille, et deux attendaient vers la potence dressée à Plainpalais sous un arbre. Monté sur la plate-forme et la corde au cou : « Seigneur ! s'écria-t-il, pardonne-« moi tous mes péchés, car je suis un grand « pécheur, mais ne me pardonne pas le crime « pour lequel je suis ici, dont Brochet m'a « faussement accusé. » Il dit encore quelques mots ; comme il voulait continuer, l'auditeur de la justice fit un signe, et Lemaître fut étranglé.

La foule garda le silence ; cette exécution

jeta la stupeur parmi les bourgeois. Brochet devint l'objet de l'exécration générale. Delachanaz, en considération de l'état de son esprit, ne fut condamné qu'à l'exil perpétuel sous peine de la vie. Il fit réparation sous le chandelier, à genoux, s'avoua coupable, pleura et remercia le Conseil de sa clémence. Il avait la tête un peu fêlée ; on trouva chez lui plusieurs écrits où il reprochait aux membres du clergé leur manque d'humilité, et se déchaînait plaisamment contre leurs extravagantes fausses perruques frisottées et enfarinées.

Piaget fut pendu en effigie le 30 août avec Delarue, accusé du même crime. Quatre jours après, son corps fut retrouvé aux îles de Russin. Le malheureux, après être demeuré pendant deux jours caché dans une cave à St-Gervais, avait tenté de traverser le Rhône à la nage et s'était noyé. C'était un homme ardent, le plus actif des mécontents, et l'ami particulier de Fatio.

L'ordre d'arrêter celui-ci avait été donné ; le 18 août, à 4 heures, un auditeur le trouva assis causant sur un banc au coin de la Fusterie ; il l'invite à se rendre avec lui auprès

du Conseil. Arrivé devant la Maison de ville, Fatio aperçoit son frère, conseiller d'État, appuyé contre une des colonnes. « D'où « vient, dit-il, que cet homme est là et qu'il « n'est pas là-haut? » De l'antichambre du Conseil il est conduit en prison entre quelques soldats. On l'accusa d'avoir tenu sa maison ouverte à tous les malintentionnés, dont il avait toujours été le chef, d'avoir reçu des visites suspectes, d'être demeuré dans St-Pierre au dernier Conseil général, à la tête des mutins, d'avoir assisté à l'assemblée séditieuse de St-Gervais ; il ne fut pas chargé d'avoir pris part au complot. On avait trouvé dans sa poche un écrit séditieux de Delachanaz, on lui en fit un crime ; il se défendit avec habileté et modération. Aucun délateur ne se présenta ; mais il était coupable d'être la tête, l'idole du parti populaire, l'épouvantail de l'aristocratie ; il devait mourir. On attendit que les jugements contre Piaget et Delarue eussent été rendus, et on le condamna à être décapité dans la prison. En considération de sa famille, le Deux-Cents, consulté sur ce point, décida qu'il serait arque-

busé. C'était d'avance lui refuser grâce, aussi ne voulut-il pas y recourir.

La procédure avait été conduite avec tout le secret possible. Le 6 septembre, à dix heures du matin, quatre ministres allèrent annoncer à Fatio l'arrêt fatal ; il les reçut avec une légère émotion, qu'il comprima bientôt, les écouta sans trouble, leur parla comme il convient à un chrétien, protestant qu'il était innocent, qu'il croyait avoir rendu quelques services, qu'il n'avait aucune aigreur contre ses juges, et leur pardonnait sa mort. Il indiqua les dispositions qu'il eût faites s'il eût pu tester, car l'arrêt de mort entraînait la confiscation de ses biens. A trois heures, le syndic Mestrezat, suivi de quatre conseillers, d'un auditeur et du sautier, venus par des chemins différents, l'huissier cachant sous son manteau le bâton syndical, se rendirent aux prisons. Le condamné est amené en leur présence dans la chambre de l'Evêque ; un secrétaire d'État lit la sentence. Fatio l'interrompit à ces mots : « lequel oubliant toute crainte de Dieu. » — « Cela n'est pas vrai, » dit-il. Ensuite il demanda les Psaumes et lut

le LVIIIme : « Malheureux juges que vous êtes, » et en fit l'application aux Conseils. En descendant les degrés, il refusa la main qu'on lui tendait, et dit qu'il aurait souhaité d'être exécuté en public; il demanda à changer de perruque, étant fâché, dit-il, de gâter la belle qu'il avait.

Huit soldats, l'arme chargée, attendaient dans la cour ; le pasteur Pictet prononça une prière; Fatio fit aussi la sienne, tourné, à genoux, à voix basse, lut deux psaumes à haute voix, et dit qu'il mourait tranquille et content, puisque c'était pour avoir servi sa patrie. Puis s'étant levé, il salua les soldats: « Que le meilleur de mes amis me tire droit « au cœur,» dit-il. Il s'assit sur le tabouret, qu'il avait eu soin de porter contre une colonne, voulut se bander les yeux lui-même, et joignit les mains; chacun pleurait. Au signal donné, une seule détonation se fit entendre; Fatio tombait le visage contre terre, frappé de quatre coups d'arquebuse. Le corps fut couvert d'un drap et enterré dans le jardin. Il était cinq heures: la cloche des exécutions resta silencieuse; une compagnie de la garnison remplissait la cour, et huit hommes

étaient en faction devant la porte de l'Évêché.

Ainsi mourut Pierre Fatio, à l'âge de quarante-cinq ans ; il avait joué le rôle d'un démagogue vulgaire, mais sa mort fut celle d'un martyr de la liberté.

Le parti qui venait d'immoler Fatio croyait sauver ainsi la République ; d'ailleurs alors les mœurs étaient encore barbares, et l'on y regardait bien moins qu'aujourd'hui à la vie d'un homme. Malheur cependant à ceux qui versent froidement le sang de leurs adversaires politiques ! ce sang rejaillira sur leur tête ou sur celle de leurs descendants !

Il y eut d'autres condamnations : on estima à quatre-vingts le nombre des individus frappés de diverses peines dans l'espace de six mois.

Au sermon du jeûne, les pasteurs félicitèrent le peuple d'avoir échappé à la guerre et aux horreurs d'une affreuse conspiration ; la garnison fut augmentée de trois compagnies et portée à 720 hommes ; les volontaires furent supprimés. Le peuple, frappé de terreur, croyait les Alliés d'intelligence avec le gouvernement.

CHAPITRE LV.

Progrès matériels. Les Genevois à Vilmergen. Abolition des Conseils généraux périodiques.

(1707-1711) Cependant les Conseils ne cherchèrent point à annuler les concessions qui leur avaient été arrachées ; on créa des fontaines, une machine hydraulique ; on rebâtit l'hôpital ; on enleva la boucherie du Grand-Mézel, et l'on se prépara à élever le temple de la Fusterie, ou Temple neuf ; on encouragea la construction de ces grands dômes en bois, qui, s'appuyant contre le sommet des maisons et reposant sur de grêles piliers, ont assombri jusqu'à nos jours les rues basses et la rue de Coutance (1706-1713). Dans l'hiver de 1709, dit le *Grand hiver*, la disette fut telle, que le prix du blé s'éleva de quatorze à septante-huit florins la coupe ; la chambre des blés réussit par des efforts et par des sacrifices extraordinaires à conjurer la famine ; le magistrat cherchait à rendre heureux le peuple qu'il voulait soumis.

(1712) Les contestations du furibond abbé de St-Gall avec ses sujets révoltés du Toggenbourg, avaient entraîné la Suisse dans une guerre religieuse générale. Berne et Zurich luttaient à outrance contre les Petits Cantons. Aux termes de l'alliance, ils demandèrent un secours à Genève. La République leur envoya trois cents hommes sous la conduite de Jean Trembley. La troupe genevoise assista à la célèbre bataille de Vilmergen, à la suite de laquelle les Petits Cantons, entièrement battus, durent demander la paix. « Ceux de Genève ont combattu en lions ; écrivait le général, le vieux banneret Frisching ; on leur doit la gloire de la journée, peu s'en faut tout entière. » A la nouvelle de cette victoire, on sonna les cloches ; le peuple se pressa dans les temples pour remercier le Dieu des combats ; en même temps partait un second secours. La paix fut l'occasion de nouvelles réjouissances : feux dans les places publiques, illuminations, banquets. Et au retour, comme furent fêtés les braves ! le vieil esprit militaire genevois brilla quelques instants.

Ce n'était pas sans inquiétude que les Conseils avaient vu s'approcher l'époque du premier Conseil général périodique décrété en 1707 ; ils craignaient de voir leur autorité remise en question. La guerre terminée, les citoyens furent enfin rassemblés à St-Pierre le 20 décembre. Le Premier syndic, Ami Le Fort, après avoir rappelé les derniers troubles et reconnu hautement la souveraineté du Conseil général, énuméra les dangers de ces assemblées, armes puissantes entre les mains des factieux et des ennemis de l'État ; il montra le calme et le bonheur dont on jouissait, et, vu qu'il y avait péril à déterminer d'avance la convocation du Conseil général, fit observer qu'il suffisait de décréter qu'aucune loi ou changement à l'Édit n'aurait force, qu'il n'eût été approuvé dans ce souverain Conseil, lequel serait assemblé lorsque les Syndics, Petit et Grand Conseil le jugeraient convenable ; puis il invita les citoyens à passer aux voix sur-le-champ. Les magistrats se lèvent et défilent devant les deux secrétaires d'État placés devant des tables avec des cartons, sur lesquels ils

marquent les suffrages sous les yeux des syndics ; la foule suit ; l'abolition des Conseils généraux périodiques est prononcée par 714 contre 278 voix. L'examen des édits civils fut renvoyé, vu la rigueur de la saison ; ils furent approuvés en bloc l'année suivante. Les Conseils s'adressèrent des félicitations réciproques. « Dieu soit loué de tout et béni à jamais ! » dit le registre.

Les nouvelles fortifications ; nouveaux impôts. Les jeunes volontaires.

Nous avons vu à diverses reprises, depuis l'évêque Marcossey, la ville augmenter ses fortifications. Au premier danger, les citoyens de toute condition couraient aux remparts, la pelle et la pioche à la main. On avait fait de grands travaux depuis une cinquantaine d'années ; mais l'ensemble ne présentait rien de régulier. Le sieur Duchâtelard, ingénieur français à la solde de la République, insistait pour qu'on adoptât un plan général et qu'on modifiât les anciens travaux suivant les règles de l'art tracées par Vauban.

Ce projet entrait dans les vues des Conseils ; l'idée de munir la ville de remparts respectables souriait à leur patriotisme, aussi la caressaient-ils depuis bien des années. Quel était le Genevois qui n'eût présentes à l'esprit la tentative de l'Escalade et tant d'autres alertes? Ils se faisaient un mérite de souffrir une opposition. Ce projet agréait surtout au parti aristocratique, qui se disait tout bas que de grandes fortifications exigent une garnison nombreuse, et qu'avec une forte garnison le peuple était bridé. La ville s'était affranchie de toutes ses anciennes dettes ; on jugea le moment venu.

Après plusieurs années de discussions et de recherches, le plan revu par Desroques, ingénieur général en Hollande, fut adopté en Deux-Cents (7 mai 1714) ; le devis se montait à six millions de florins (2,769,000 fr.), somme énorme pour ce temps-là. Cette décision ne fut pas prise sans opposition ; quelques-uns s'effrayaient de la dépense et se demandaient s'il ne faudrait pas recourir à de nouveaux impôts ; d'autres niaient que la ville fût garantie contre ses ennemis. En ef-

fet, dominée comme elle l'est de toutes parts, pas mieux qu'autrefois elle n'eût pu se défendre contre un siége en règle ; aussi le Résident de France, écrivant à sa cour, blâmait-il « un dessein si peu proportionné aux forces, au revenu et au territoire de la ville, précautions et dépenses fort inutiles, si la France formait tôt ou tard le dessein d'en faire la conquête. »

Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que la France, la Savoie et les cantons catholiques s'étaient coalisés pour accabler les cantons protestants, et qu'il était question de céder Genève à la Savoie et de rétablir les évêques de Lausanne et de Genève. Cette nouvelle, tout invraisemblable qu'elle fût, fit gagner leur cause aux partisans des nouvelles fortifications ; leurs adversaires furent traités de mauvais citoyens, d'ennemis de l'État. Les ressources ordinaires de la ville ne s'élevaient pas à sept cent mille florins : elles étaient donc tout à fait insuffisantes ; on commença par emprunter 270,000 écus, puis, successivement, le Deux-Cents décréta des impôts nouveaux sur le café, le papier timbré, les

cuirs étrangers, les cartes à jouer ; on doubla ceux sur le poids du blé, les viandes et le vin. Le peuple, proportionnellement plus frappé dans ses intérêts que le riche, commença à murmurer avec violence. Une centaine de citoyens portèrent leurs plaintes au procureur général Louis Le Fort, le priant de rappeler aux Conseils qu'à teneur de l'Édit l'assemblée des citoyens devait être consultée pour affaires importantes.

On avait mis aussitôt la main à l'œuvre des fortifications ; on commença par le côté de Rive, puis on passa au côté de St-Antoine; les changements sur ce point furent tels, que le sommet des nouvelles murailles se trouva plus bas que le pied de celles de la vieille enceinte ; on y creusa à grands frais de profondes tranchées; vinrent ensuite les ouvrages au-devant des grands bastions du côté de Plainpalais ; enfin les travaux entre Plainpalais et le Rhône. Telle fut l'activité qu'on déploya, que ces vastes fortifications furent achevées en moins de temps que nos contemporains n'en auront mis à les démolir.

Le 15 décembre 1715 on inaugura le

temple de la Fusterie ; le syndic Jean-Antoine Lullin avait légué pour sa construction une somme de trente mille florins. Cet honorable citoyen, l'un des plus grands propriétaires de la République, laissa douze mille écus aux pauvres ; il avait eu une belle et longue vie, et vu s'asseoir à sa table quarante petits-enfants. C'est dans cette même année qu'on rétablit des compagnies de jeunes volontaires de onze à quinze ans; leurs exercices avaient lieu aux heures de récréation ; deux fois par année ils manœuvraient en public ; ils entraient ensuite dans les compagnies bourgeoises.

(1717) Deux ans après, l'on perça la rue *derrière les Granges*, ainsi nommée parce qu'il y avait plusieurs granges au-dessus de la Chauvinière, et l'on bâtit sur leur emplacement cette belle rangée de maisons, qui fait face à Plainpalais.

CHAPITRE LVI.

Mécontentement populaire. Les Lettres anonymes. Guillaume Franconis.

Ainsi s'écoulèrent quelques années dans une apparente tranquillité; mais le feu couvait sous la cendre. Aux élections de 1718, il manqua à deux des syndics en réélection quatre cent cinquante voix qui s'étaient portées sur deux conseillers. Je vous l'ai dit plus haut, jamais on n'avait vu syndic en réélection exclu de son quadrille ; aussi lit-on dans le registre « qu'on ne peut attribuer une chose si extraordinaire qu'à un esprit d'aliénation et de cabale, d'inquiétude et de nouveauté, qui a saisi une partie du peuple ; que le mal est fort grand, que non-seulement la plus grande partie de la basse bourgeoisie paraît mécontente, mais qu'un grand nombre des meilleurs artisans et négociants cherchent à se donner du relief en rendant le gouvernement démocratique. Ce n'était là qu'une

tentative; mais en 1728, un syndic, accusé d'avoir dans un procès abusé de son crédit pour retenir un bien qui ne lui appartenait pas, fut réellement exclu par le Conseil général; il en mourut de chagrin.

En octobre, quelques copies d'une lettre anonyme adressées à des particuliers furent apportées par le courrier de France; on y accusait les Conseils de s'arroger le droit de lever des impôts sans le consentement de la nation; on rappelait les anciens édits, la déclaration solennelle du syndic Chouet sur la souveraineté du Conseil général; on voulait que l'autorisation fût demandée au peuple de continuer les impôts pour dix ans. Cette lettre fit grand bruit: les bourgeois allaient par troupes demander aux syndics et au procureur général la convocation de l'assemblée souveraine. Bientôt parut une seconde lettre, où l'on donnait le texte d'une représentation à porter aux magistrats.

Le Conseil ému rechercha, mais en vain, l'auteur de ces lettres; il fit publier à son de trompe et placarder une déclaration fulminante, où il était dit que le droit de mettre

les impôts résidait uniquement et absolument dans les Petit et Grand Conseils, en vertu de l'édit de 1570 et de divers anciens édits. Les Lettres étaient flétries comme anarchiques et pleines de calomnies; ceux qui en avaient des copies devaient les livrer dans trois jours sous de grosses peines; les auteurs étaient déclarés séditieux, perturbateurs du repos public et criminels d'État; mille écus et l'impunité pour le dénonciateur. L'on défendait aussi toutes assemblées, pratiques et cabales.

Il faut avouer, mes amis, que cette publication était bien maladroite; c'était donner de l'importance à un écrit anonyme et provoquer la discussion. L'édit de 1570, si mal à propos rappelé, ne parlait pas d'impôts, mais seulement « de penser aux moyens d'augmenter les revenus de la ville tellement qu'il y eût de quoi fournir aux nécessités; » il avait été fait pour une circonstance tout à fait accidentelle, à une époque où, comme vous vous le rappelez, la peste désolait la ville; et pendant tout le reste du siècle les préoccupations de la guerre avaient détourné l'attention des citoyens; jamais ceux-ci n'a-

vaient songé à remettre aux Conseils un des plus précieux attributs de leur souveraineté ; aussi n'en avait-il pas été question en 1707 ; enfin l'édit de 1712 portait que le Conseil général serait assemblé « pour affaires de telle importance, qu'elles demandaient son autorité. »

D'ailleurs il y eut des manifestations dans le sens du Conseil : il reçut des déclarations de confiance ; les Lettres anonymes furent réfutées dans une longue brochure ; les ministres prêchaient en chaire la soumission au magistrat.

Soit crainte de voir se renouveler les rigueurs de 1707, soit que le moment ne leur parût pas venu, les mécontents en restèrent là. Bientôt (1720) les pertes qu'occasionna la débâcle de la fameuse compagnie du Mississipi, et la peste de Marseille qui désolait la Provence et menaçait d'atteindre Genève, détournèrent les esprits de la politique. On établit un lazaret pour les marchandises venant de Lyon, près de Châtelaine, sur l'emplacement actuel du cimetière catholique, et un pour les voyageurs, à Sécheron. Le fléau

ne cessa qu'au bout de trois ans ; il avait moissonné 85,000 personnes. Il y eut un jour de jeûne solennel pour remercier Dieu d'avoir préservé Genève.

C'est un devoir doux à remplir pour l'histoire, d'enregistrer les grands actes de générosité : à la fin de 1722 mourut le conseiller Guillaume Franconis : ce vertueux citoyen consacra à des œuvres de bienfaisance une grande partie de sa fortune, qui était considérable. En 1707 il avait fait un fonds de dix mille écus pour l'entretien des prosélytes et venait d'en donner cinq mille à l'Hôpital ; aussi lit-on dans le registre ce bel éloge : « L'Hôpital a fait une grande perte par la mort de Noble G. Franconis, qui donnait seul autant et plus que le reste de la ville. »

En 1725, pour fournir aux dépenses des fortifications, le gouvernement eut recours à une loterie. Le Deux-Cents renouvela les impôts pour dix ans ; on recueillit pour dix mille écus de dons gratuits, et des particuliers prêtèrent à un taux très-avantageux pour l'État. Cinq ans après, le Deux-Cents rejeta un

projet d'emprunt de 500,000 livres aussi pour les fortifications. Les dépenses avaient dépassé tous les calculs.

Dans cette même année 1725, le Résident De la Closure, homme aimé et estimé, donna une grande fête à l'occasion du mariage du roi Louis XV. La Maison de ville fut mise à sa disposition ; après un dîner splendide, il y eut un grand bal, où l'on comptait plus de cinq cents invités ; le ministre l'ouvrit avec la femme du Premier syndic. Devant l'hôtel de la résidence coulaient deux fontaines de vin rouge et de vin blanc ; toute la ville fut spontanément illuminée. En 1729, le Résident donna encore une brillante fête à la naissance du Dauphin.

Opposition de Micheli du Crest. Sa condamnation.

(1728) Jean-Barthélemy Micheli, seigneur du Crest près de Jussy, capitaine au service de France, s'était signalé tout particulièrement par son opposition au nouveau système de fortifications ; il était très-expert en ces matières. Bien que né dans l'aristocratie, il

n'avait point épousé ses vues, et rêvait pour sa ville natale des plans bien plus grandioses et plus utiles. Malheureusement son caractère ardent, irritable, personnel et frondeur faisaient de lui un homme peu persuasif. Il avait été nommé l'un des commissaires pour examiner les nouveaux travaux à exécuter; un jour, comme il avait soutenu avec feu sa manière de voir devant le Deux-Cents, la voix lui manqua pour terminer. Le Premier syndic l'invita à rédiger un mémoire. Cet écrit ne put être prêt qu'à la fin de l'année suivante. Micheli le fit imprimer à Strasbourg, où il était en garnison. Dans ce travail remarquable, il blâmait vertement le système adopté, montrait qu'on avait détruit des ouvrages utiles, et qu'on couvrait uniformément tous les fronts, les parties fortes comme les parties faibles; il se plaignait qu'il n'eût jamais été question des fortifications de St-Gervais. Il donnait aussi ses plans à lui, dans le détail desquels je n'entrerai pas; je vous dirai seulement que les hauteurs de Champel jusqu'à l'Arve étaient comprises dans l'enceinte. Il proposait encore de créer un nouveau quar-

tier et des quais au bord du lac, d'établir un grand port et de supprimer un des bras du Rhône, pour le faire passer dans les fossés de St-Gervais. L'adoption de ce plan grandiose, dont tous les travaux exécutés de nos jours sont encore loin d'approcher, eût eu sans doute une influence immense sur les destinées de Genève.

Grande fut l'irritation des Conseils. Micheli fut sommé d'envoyer tous les exemplaires de son mémoire et de comparaître devant le Deux-Cents. Jugé par défaut, il fut privé de la bourgeoisie et de son fief du Crest ; ses autres biens étaient séquestrés.

Micheli, indigné, prétendit que le Deux-Cents n'avait pas eu le droit de le juger, tout jugement criminel, aux termes des édits, devant être rendu par les Syndics et Petit Conseil ; il écrivit au Premier syndic, qu'il en appelait au peuple ; il entama avec deux citoyens, Joly et Lenieps, une correspondance politique, dans laquelle, entre autres idées démocratiques, il soutenait que les syndics seuls devaient former la Seigneurie, comme représentant le Souverain. Ces écrits commençaient

à se répandre, quand le gouvernement décréta l'arrestation des séditieux. Micheli et Joly absents, furent proclamés ; Micheli fut déclaré coupable de lèse-majesté, condamné à la prison perpétuelle et à la confiscation de tous ses biens ; Lenieps fut banni à perpétuité et traîna sa longue vie sur la terre d'exil ; Joly en fut quitte pour cinq années de bannissement.

CHAPITRE LVII.

La bourgeoisie demande que la question des fortifications et des impôts soit soumise au Conseil général. Mouvements populaires.

(1732-1734) Bien que ces condamnations n'eussent guère paru émouvoir le peuple, il était évident aux élections que le nombre des mécontents augmentait. La dépense pour les fortifications s'élevait déjà à une somme énorme, et l'opinion prenait pied que les Conseils, en prolongeant les impôts, usurpaient un droit qui n'appartenait qu'au

Souverain. Quelques magistrats inquiets proposèrent de les faire approuver en Conseil général ; on s'y refusa dans la crainte d'un échec.

Les mécontents se persuadaient de plus en plus qu'il n'y a de peuples libres que ceux qui s'imposent eux-mêmes ; ils donnaient en exemple l'Angleterre, la Suède, la Flandre espagnole ; l'aristocratie, de son côté, soutenait que l'édit de 1570 ne pouvait être changé que du consentement mutuel des trois Conseils ; elle publia des brochures pleines de subtilités ; les opposants, qui venaient de s'organiser, décidèrent enfin de frapper un grand coup.

La bourgeoisie, comme force militaire, formait quatre régiments, composés chacun de quatre compagnies de fusiliers et d'une compagnie de canonniers. Le jeudi matin, 4 mars 1734, tous les bourgeois opposés à l'omnipotence des Petit et Grand Conseils, c'est-à-dire la grande majorité, au nombre de huit cents à mille, se rassemblèrent dans leurs places d'armes pour monter à la Maison de ville porter une représentation aux syn-

dics et au procureur général. Vingt-quatre d'entre eux se détachèrent et furent bientôt suivis de tous les autres, compagnie par compagnie ; Isaac Mussard porta la parole. Dans ce long mémoire, on appelait l'attention des Conseils sur les impôts établis et sur le plan de fortification adopté sans l'approbation du Conseil général ; on demandait que, « conformément à ce qu'on avait le droit d'exiger, celui-ci fût rassemblé aux fins que les dites résolutions y fussent portées pour le maintien de notre liberté. » Le défilé fut grave et solennel ; les bourgeois avaient déposé l'épée.

Une commission fut nommée pour examiner les réclamations de la bourgeoisie ; on fouilla les registres publics ; on publia des brochures pour et contre. La Commission, partagée entre la crainte du mécontentement populaire et celle d'entamer le pouvoir des Conseils, renvoyait de jour en jour ; quatre mois se passèrent ainsi. Ces délais, au lieu de calmer les esprits, n'eurent d'autre résultat que de les échauffer et de les aigrir. Des propos menaçants tenus dans le peuple étaient exagérés par la peur ou par la servilité. On di-

sait dans le haut de la ville que les bourgeois embauchaient les natifs et les habitants pour venir forcer les Conseils, égorger la garnison, emprisonner les magistrats; le Conseil eut avis qu'ils préparaient leurs armes et s'approvisionnaient de poudre et de balles; il remit aux syndics, et en particulier au Syndic de la garde, le soin de veiller à la sûreté publique.

Le magistrat chargé de cette mission délicate était ce Jean Trembley, qui naguère avait conduit avec honneur le contingent genevois aux champs de Vilmergen. Caractère dévoué, loyal, pur et intrépide, mais fier, roide et tout d'une pièce, aussi mauvais politique que bon militaire, il ne voyait de salut pour la République que dans la conservation du gouvernement sous lequel elle avait fleuri depuis deux siècles. Il s'était attiré la haine de quelques-uns dans l'exercice de ses fonctions, qu'il remplissait avec zèle et fermeté, et celle des compagnies bourgeoises par certains règlements militaires; il était chargé d'une nombreuse famille et ne recherchait ni la popularité ni les places. Il s'agissait d'être

prêt à faire face à l'émeute, dont on était menacé dans le cas où le Deux-Cents, après avoir discuté le rapport de la Commission, viendrait à rejeter les demandes de la bourgeoisie. Trembley songea à repousser la violence par la force ; il dressa un plan de défense, qui fut approuvé par les trois autres syndics. Au signal d'alarme, le haut de la ville était converti en une place forte ; la garnison, les citoyens dévoués, une partie des sujets et les ouvriers des fortifications occupaient les débouchés du haut de la Cité, de la Pélisserie, de la Treille, du Bourg-de-Four et du Perron ; il fit charger quatre cents fusils et autant de grenades, et préparer de grandes poutres pour barricader les avenues ; le Conseil approuva ces précautions d'une manière générale.

Le 7 juin, le Deux-Cents fut assemblé pour entendre le rapport de la Commission, qu'on savait peu favorable aux bourgeois. Trembley avait distribué des munitions à la garnison, renforcé le poste et fermé les portes de la Maison de ville. Le Deux-Cents, ne trouvant pas la question suffisamment traitée, s'a-

journa, une première, puis une seconde fois.

Les bourgeois s'assemblaient tous les jours dans les places publiques. Apprenant qu'on préparait un mémoire, long factum où leurs droits étaient contestés et leurs demandes refusées, ils montèrent (29 juin) déclarer qu'ils s'opposaient à l'impression. « C'est en « Conseil général, que la réponse doit être « donnée, et non autrement, » dit le sieur Gervais, qui avait porté la parole. Trembley leur répondit avec modération et fermeté et les engagea à attendre que la Commission eût terminé son travail. Là-dessus, quelques centaines d'entre eux se rassemblèrent au déclin du jour sur la place de Bel-Air, s'entretenant avec chaleur; deux auditeurs vinrent leur intimer l'ordre de se retirer; ils firent cercle autour d'eux et les huèrent; ils finirent pourtant par céder. Indignés qu'on prétendît les empêcher de s'entretenir en public, ils voulaient se réunir le lendemain en plus grand nombre et armés. Le syndic Le Fort, magistrat aimé et influent, réussit à les dissuader de leur dessein. Ils l'avertirent cependant que si le

Deux-Cents ordonnait, comme il en était question, une publication contre les attroupements, ils s'y opposeraient, et qu'ils ne pourraient répondre de ce qui arriverait. Le Grand Conseil devait se réunir le vendredi 2 juillet pour approuver la réponse aux représentations préparée par le gouvernement.

Les Tamponneurs. Première prise d'armes.

Un incident allait précipiter les événements. Il y avait dans le bastion de Chantepoulet (emplacement de la Chapelle anglaise) un magasin d'artillerie. Le jeudi 1er juillet, des bourgeois qui, la veille, avaient aperçu qu'on y travaillait, conçurent des soupçons et s'y introduisirent la nuit suivante. Ils constatèrent que vingt-deux canons avaient été tamponnés, c'est-à-dire qu'on y avait introduit de force des tampons de bois garnis de bourre; chaque pièce était remplie d'eau, et la lumière de limon; tout le magasin était en désordre. Le vendredi matin, ils surprenaient des ouvriers transportant quatre pe-

tites pièces de canon démontées, dans la cour du vieil arsenal, où l'on avait rassemblé déjà une soixantaine de grosses poutres. Ces mesures de défense avaient été prises en vue de la séance du Deux-Cents, du lendemain, par Trembley, qui en avait confié l'exécution à l'auditeur Philippe De Carro, officier, et à l'ancien syndic Charles Lullin, général d'artillerie.

Dans l'état de fièvre où était le peuple, il crut (quelles absurdités n'ont pas cours dans ces moments d'effervescence!) il crut à une affreuse machination. Ces canons transportés, c'est pour nous attaquer! ce tamponnement, c'est pour nous empêcher de nous défendre! La nouvelle circule avec une rapidité électrique; on se presse vers la place de Bel-Air; le flot populaire grossit d'instant en instant; deux députés montent demander des explications au Premier syndic; ils redescendent avec la réponse que ce magistrat ignore tout. Quatre bourgeois retournent témoigner la surprise où sont les citoyens qu'on ait fait des choses si importantes sans en informer le Conseil, et réclament la visite du magasin. Ordre est

donné à De Carro de les conduire. Il traverse Bel-Air au milieu d'une foule ironique et menaçante; pâle, il assiste, en présence des délégués des bourgeois, au nettoyage des canons : cette opération dura cinq longues heures.

Vainement Le Fort avait déclaré que ces précautions n'avaient été prises que contre des esprits séditieux et malintentionnés, et que les Conseils étaient pleins d'affection pour la bourgeoisie; vainement des pasteurs, parcourant la foule, la conjurent de se calmer. La défiance, le dépit d'être suspectés, surtout les souvenirs exécrés de 1707, gonflent les cœurs. Les bourgeois demandent, exigent la garde des principales places publiques « dans le but, disent-ils, d'empêcher « les malintentionnés de faire du désordre. » On prit seize hommes par compagnie pour faire des patrouilles.

Vers le soir, le bruit se répand qu'il vient des troupes au secours des Conseils. Au lever du soleil, on voit des barques cingler vers la ville à toutes voiles. Oh! sans doute elles sont pleines de soldats! les Suisses vont en-

tourer des échafauds! On disait encore que deux compagnies de la garnison étaient en marche pour attaquer les citoyens du Bourg-de-Four, que les sujets étaient commandés et qu'on armait les ouvriers des fortifications. Le cri : « aux armes! les Suisses sont aux « portes, » retentit ; on traîne du canon sur le port et à Cornavin ; tous courent aux armes, bourgeois, natifs et habitants. Les pasteurs accourent protester de la part du Conseil qu'aucune troupe n'est attendue ; le peuple leur répond : « On peut bien vous tromper, « puisqu'on trompe Monsieur le Premier. » Les députés des compagnies se réunissent sur la glacière, près de Bel-Air, et montent à la Maison de ville demander impérieusement, au nom de la généralité, la garde des postes intérieurs. Le Conseil, après quelques hésitations, céda. D'ailleurs, il n'y eut aucun acte de violence.

La bourgeoisie était maîtresse de la situation ; les Conseils durent s'exécuter. Par l'intermédiaire de la Compagnie des pasteurs, les deux partis entrèrent en pourparlers et convinrent d'un accommodement, qui fut porté

en Conseil général le 8 juillet. Les bourgeois, après avoir fait la haie, de la Maison de ville à St-Pierre, aux Conseils et aux pasteurs et professeurs, entrèrent par compagnies; l'assemblée vota, à une grande majorité, la continuation des travaux des fortifications et des nouveaux impôts pour dix ans, avec cette déclaration que, au delà de ce terme, ces impôts ne pourraient être continués, et qu'il n'en devrait point être établi de nouveaux sans son consentement. Tout se passa avec décence. La bourgeoisie voulut montrer qu'elle se contentait, pour l'heure, d'être rentrée dans l'exercice de ses droits. On ne vit, après cela, que démonstrations de joie et de réconciliation. « Ce fut un beau jour, dit Bérenger, mais ce ne fut qu'un beau jour! »

CHAPITRE LVIII.

La bourgeoisie demande la punition des Tamponneurs.

Il semble, mes amis, qu'après l'issue de leur équipée, les Tamponneurs eussent agi

avec prudence et sagesse en se retirant de la scène, et leurs amis en s'efforçant de les faire oublier; il n'en fut rien. Forts de la pureté de leurs intentions et de l'appui des Conseils, ils continuèrent à remplir leurs fonctions. La plupart des bourgeois avaient posé les armes; mais l'impunité des trois Tamponneurs leur était à la fois une offense et un défi. Dès le lendemain, ils remirent une déclaration aux syndics et Conseil, où il était dit que la prise d'armes n'avait eu d'autre but que de protéger la sûreté publique. Ils demandaient que cette déclaration fût enregistrée, imprimée et distribuée; l'agitation causée par un premier refus força le Conseil à céder. Ils reçurent avec un respect apparent les Représentants envoyés par Berne et Zurich à la prière des magistrats.

Cependant les bruits les plus absurdes, les calomnies les plus atroces avaient cours contre les Tamponneurs : on allait jusqu'à dire qu'ils avaient projeté, avec l'aide de la garnison, de faire pendre sur la Treille, pour l'exemple, quinze des chefs de la bourgeoisie. Ces rumeurs, tenues pour fausses par ceux-là

même qui les colportaient, accroissaient néanmoins l'irritation populaire.

Les Tamponneurs indignés demandaient hautement à être jugés. Le Conseil s'y refusait absolument, d'abord à cause de l'impossibilité de former le tribunal légal, tant ceux-ci étaient apparentés dans les Conseils, ensuite parce qu'il craignait une émeute en cas d'acquittement. Il proposait une amnistie, mais les bourgeois n'en voulaient pas entendre parler. Les Seigneurs Représentants pressaient les deux partis de se faire des concessions. Le 30 juillet, le Deux-Cents approuva un arrêté dans lequel le tamponnement était déclaré « un fait peu convenable » mais sans mauvaise intention. Pour le bien de la paix, toute recherche était interdite.

Les bourgeois protestèrent contre la forme et contre le fond de cet arrêté. « Nous de- « mandons le jugement légal et la flétrissure « des perturbateurs de l'ordre public, » dirent-ils, et ils se mirent à recommencer leurs assemblées et leurs patrouilles. Trembley fut menacé. Un soir, une quarantaine d'individus montèrent à sa porte, criant : « Ce n'est

« pas ici qu'il faut porter les clefs de la ville, « c'est chez Monsieur le Premier. » Le lendemain, Trembley demanda sa décharge ; le Conseil la lui refusa ; mais menacé d'une émeute, il dut remettre la garde au syndic Le Fort, magistrat personnellement agréable à la bourgeoisie, d'ailleurs homme sans consistance politique, aimant à se faire bien venir de tous.

Pressés par les Représentants alliés et par la crainte d'un soulèvement, les Conseils rendirent enfin (6 août) un arrêté dans lequel les faits étaient qualifiés « blâmables, « sans avoir eu pour motif aucune mauvaise « intention. » Par déférence au désir des Seigneurs Représentants de Zurich et de Berne, l'auditeur De Carro, le syndic de la garde et le général d'artillerie (ces deux derniers ne devaient pas être autrement désignés) étaient déclarés « irrécherchables. » La majorité des compagnies avaient bien voulu se tenir pour satisfaites ; les Suisses partirent.

Dès l'avant-veille de l'arrêté du 6 août, Trembley s'était éloigné ; il sortit par Rive, furtivement, traversa le lac en bateau et se

retira à son château de Feuillasse. A peine arrivé, il adressait aux Conseils et faisait répandre une lettre de justification. Au lieu d'être frappée de la sincérité et de la droiture qui avait dicté cet écrit, la bourgeoisie y vit une révélation ; le plan de défense s'ébruitait ; on le transformait en une affreuse conjuration pour faire périr les chefs de la bourgeoisie ; on donnait un corps à toutes les suppositions qui avaient eu cours ; on imaginait, on colportait des listes de complices ; l'honnête syndic était déchiré dans des libelles infâmes ; un arrêté du Conseil flétrit les calomniateurs.

Ainsi s'amoncelait un nouvel orage. Le 25 octobre, à la suite d'une assemblée des compagnies, une représentation fut portée aux syndics au nom de la généralité, pour demander que des poursuites fussent faites contre les auteurs d'un projet détestable, qui ne tendait pas à moins qu'à renverser de fond en comble l'ordre du gouvernement, comme il était démontré par suite des découvertes faites depuis la déclaration du 6 août. C'était une véritable accusation ; le parti aristo-

cratique fut indigné. Quand nous laisseront-ils vivre en paix ! s'écria-t-il ; ils ont approuvé l'arrêté qui déclare ces magistrats irrécherchables, et aujourd'hui, par de vaines subtilités, ils prétendent, dans la même affaire, voir de nouveaux complots! Le Conseil déclara que ce procédé était sans exemple, illégal, et qu'il n'y avait rien de criminel dans le projet de défense dressé par le syndic de la garde après les ordres qu'il avait reçus de veiller à la sûreté publique et à la liberté des Conseils. Le Deux-Cents n'osa approuver cet arrêté, mais il se refusa à nommer un tribunal, et renvoya au Petit Conseil pour aviser aux moyens d'une réconciliation. Celui-ci nomma une commission, au sein de laquelle furent appelés les trente-quatre députés de la bourgeoisie.

Représentation et prise d'armes du 6 décembre 1734. La bourgeoisie force les Conseils à prononcer la dégradation des Tamponneurs.

La commission s'était réunie sans résultat; les jours s'écoulaient ; les chefs de la bour-

geoisie attisaient le feu populaire, s'organisaient et pressaient un dénouement. C'étaient De Luc, tribun infatigable, caractère droit, mais fougueux et entêté, esprit frappé, convaincu de la réalité du complot; Mallet, beau parleur et bon politique; Isaac Marcet, fanatique, vain et grand phraseur; le médecin Sabourin, plein de zèle et de bonne foi; enfin le ministre Léger, neveu de Trembley, qui avait rédigé la représentation du 4 mars, dévoué à la cause de la bourgeoisie, bien que né dans la classe patricienne.

Cependant le bruit de l'arrivée de représentants et de troupes suisses commençait à circuler dans le peuple; on assurait que des milices vaudoises étaient prêtes à se mettre en marche. « Cette fois, nous ne nous em-« barquerons pas sans biscuit, » avait écrit d'Erlach à un membre du Deux-Cents; ce mot par lequel le Seigneur Représentant, comme on le sut plus tard, avait entendu indiquer des instructions précises, était compris comme désignant des bataillons bernois. C'en est fait de notre liberté si nous différons davantage, dirent les bourgeois, hâtons-

nous de frapper un coup décisif. Le samedi 4 décembre, les compagnies furent assemblées; on leur lut de prétendues lettres de Berne, où il était dit qu'on avait demandé seulement la destitution des Tamponneurs; on récrimina contre la commission. Huit des meneurs, réunis dans une maison au coin de la Fusterie, débattirent pendant la nuit sur ceux dont on allait demander la destitution. Toute la journée du dimanche, on travailla aux représentations; une rumeur sourde, précurseur de la tempête, grondait déjà dans les rangs du peuple.

Le lendemain lundi, 6 décembre, jour de séance ordinaire du Deux-Cents, à huit heures du matin, les compagnies furent assemblées dans des auberges. Ici, on lut rapidement les représentations, là, on en donna seulement la substance. De Luc exposa avec véhémence que le jour était venu de se débarrasser des tyrans; un autre s'écria qu'il fallait opter entre la patte de l'ours et la liberté; la voix de quelques opposants fut étouffée; la multitude, confiante dans ses chefs, se laissa entraîner; on jura de se sou-

tenir. La moitié de chaque compagnie accompagnèrent les députés à la Maison de ville, les autres attendaient dans les places publiques; tous avaient l'épée au côté; des postes armés étaient apostés dans les carrefours et ailleurs; le reste étaient prêts à prendre les armes au premier signal.

Le Fort, averti, s'était contenté d'ordonner à la garde de la Maison de ville de ne point paraître. A dix heures, à peine le Deux-Cents était-il réuni, que les huissiers annoncèrent les trente-quatre députés, qui demandaient audience ; les syndics allèrent les recevoir dans l'antichambre. A peine Le Fort eut-il jeté les yeux sur le papier, qu'il ne put s'empêcher de témoigner sa surprise. « Je « suis consterné de ce procédé, dit-il. » — « Le mal est violent, il faut un remède de « même nature, lui fut-il répondu ; nous dé- « clarons que nous ne quitterons pas nos « postes, qu'on n'ait statué sur nos réqui- « sitions. »

La séance commença : le Premier syndic, après avoir exposé longuement les bruits qui circulaient et les inquiétudes du peuple,

ordonna la lecture de la représentation, long et injurieux réquisitoire, conçu dans les termes les plus violents. On signalait Jean Trembley, Conrad Trembley, Charles Lullin, anciens syndics, Jacob De Chapeaurouge, Jean Tronchin, conseillers, et De Carro, auditeur, comme ceux « qui, par leur hauteur, leur fierté, leur vanité, s'étaient rendus le plus indignes de l'estime, de l'affection et de la bienveillance de leurs concitoyens. — Qu'ils soient absolument mis dès ce jour hors de tous les Conseils, était-il dit; que de plus Jean Trembley soit banni à perpétuité sous peine de la vie; que les projets détestables contre la liberté soient déclarés horribles, criminels, infâmes! » On terminait en annonçant la ferme résolution d'obtenir satisfaction sans délai, sans le moindre changement, et en demandant ironiquement qu'il fût pardonné à toutes autres personnes qui pouvaient avoir eu part à cet horrible projet de tamponnement.

Le Deux-Cents fut atterré. Trois des magistrats désignés étaient présents; Conrad Trembley, qui comptait quarante années de

magistrature, quatre syndicats, cinquante députations, l'une des meilleures têtes du Conseil, non moins fier et dévoué que son cousin, repoussa avec noblesse et modestie l'outrage qui le frappait ; « il ne parla point de « ses services, mais ses services parlaient « assez pour lui. » Il dit qu'il n'avait rien à se reprocher, et demanda sa décharge de tous ses emplois; les deux autres firent de même; puis tous trois se retirèrent avec leurs parents.

Le Conseil délibérait sur leur demande, lorsqu'on entendit autour de la Maison de ville monter des clameurs tumultueuses; les bourgeois attroupés tiraient l'épée; le peuple se précipitait par les rues en criant : aux armes! Quelque mouvement de la garde au poste, à l'heure de midi, avait causé cet émoi; ceux de St-Gervais n'attendaient que le signal. En quelques minutes, les boutiques sont fermées, les compagnies armées, la Maison de ville est bloquée; les bourgeois demandent et obtiennent qu'on leur livre les portes et les postes.

Le Deux-Cents accorde aux trois magis-

trats leur démission avec honneur et remerciements; ils sortent au milieu des huées des enfants; les conseillers trouvent la maison commune cernée par trois cents hommes, qui les retiennent prisonniers, sourds aux adjurations des pasteurs; plusieurs citoyens sont insultés et honnis. Le Fort fait de timides tentatives pour apaiser le tumulte : les députés déclarent que le peuple n'est pas satisfait. Le Deux-Cents prisonnier délibère de nouveau; il consent à déposer les trois absents. L'arrêt dressé à sept heures du soir fut présenté aux Trente-quatre. « Nous n'o- « serions porter cette résolution au peuple, » dirent-ils.

Affreuse est la perplexité de l'assemblée ; quelques hommes courageux parlent de résistance; mais la majorité, redoutant les excès auxquels pourrait s'abandonner dans les ténèbres une populace déchaînée, prend enfin le parti de tout accorder. Il était huit heures; on se retira; les compagnies montèrent la garde, et la nuit se passa tranquille.

A la demande de la bourgeoisie, l'acte du

6 décembre fut confirmé en Conseil général; chacun fut déclaré « irrécherchable; » un jour de jeûne fut décrété, et la garnison reprit la garde des postes.

Ainsi se termina cette crise, grâce à la lâcheté pardonnable, il est vrai, des Conseils. Commencée avec dignité et modération, la lutte finit d'une manière ignoble. Le peuple fut excusable peut-être, il croyait à un complot réel; mais ses chefs manquèrent de grandeur, de franchise et de bonne foi. N'osant accomplir une révolution, ils voulurent du moins humilier leurs adversaires en en écrasant quelques-uns, qu'ils savaient bien au fond être innocents; comme si, de satisfaire leurs rancunes, c'eût été sauver la liberté. Ils ravalèrent à une question de personnes les droits compromis du Conseil général. L'ardeur qu'ils mirent à dénaturer les faits, ferait croire que, comme disait Trembley, ce qui les avait le plus indisposés dans le plan de défense, c'est qu'il était capable d'arrêter leur dessein. De son côté, l'aristocratie parut avoir été saisie d'un esprit de vertige : le seul parti à prendre, n'était-il par d'accorder aux

bourgeois leurs demandes relatives aux impôts et aux fortifications, demandes justes en elles-mêmes, et conformes au sens naturel des édits !

Animosité entre les partis. Le Jubilé de la Réformation.

La tranquillité semblait rétablie ; la bourgeoisie fit des banquets, où l'on vit s'asseoir des membres des Conseils et des pasteurs. Le Fort était porté aux nues ; on fit graver une médaille en mémoire de ses services, plus apparents que réels. Mais les Conseils n'avaient cédé qu'à la contrainte, ils dévoraient une humiliation, ils avaient l'appui des Alliés, la paix ne pouvait être de longue durée. (1735) Des lettres rancunières, des brochures pleines de fiel circulèrent ; la discorde était au sein même du gouvernement ; un conseiller alla jusqu'à mettre le poing sous le menton à un collègue, son parent, l'accusant de trahir sa patrie. Les magistrats déposés protestèrent ; Trembley publia un long mémoire justificatif ; De Chapeaurouge adressa une requête. Les bourgeois exigèrent

que ces écrits fussent non-seulement condamnés, mais censurés, comme injurieux et coupables. Ils firent porter en Conseil général un règlement sur les offices de syndic de la garde et de maître d'artillerie, où il était dit que la garnison, établie pour la défense de l'Etat, ne pourrait être employée contre la communauté des citoyens, bourgeois et habitants. Ils fêtèrent l'anniversaire du tamponnement : « Il eut été d'un peuple sage de s'abstenir, » dit Béranger.

Une solennité tout autre allait réunir pour quelques jours les enfants divisés de Genève : la Rome protestante célébrait le deuxième jubilé séculaire de la Réformation. Le dimanche 21 août, dès l'aurore, à la voix de toutes les cloches, la foule assiégeait les temples. Trois fois les prédicateurs haranguèrent la multitude, grossie d'un flot d'étrangers accourus de toutes parts ; le soir, la ville fut magnifiquement illuminée. Dans les places publiques, on avait dressé des tables, où s'assirent les compagnies de grenadiers et de bourgeois. A huit heures, le Conseil

et la Compagnie des pasteurs, qui avaient soupé ensemble dans la salle du Deux-Cents, descendirent en cortége dans les rues ; les grenadiers firent haie sur leur passage. L'illumination fut continuée la nuit suivante, avec feux d'artifice, pyramides, devises ingénieuses. Le temps était superbe ; malheureusement un violent incendie mit fin à ces réjouissances. Le célèbre Dassier grava une médaille commémorative de cette solennité religieuse.

Les Michelistes.

Vous n'avez pas oublié ce Micheli du Crest, condamné par contumace à l'exil comme révolutionnaire. Plus soucieux de sa propre cause que de celle du pays, irrité à la fois contre le magistrat et contre la bourgeoisie, il rêvait de former un nouveau parti, à la tête duquel il se fût placé pour forcer la main aux Conseils. A ses vacances de garnison, il partit de Paris, et vint s'établir au Château-Blanc, sur la frontière; là il reçut la visite de nombreux citoyens. Il adressa aux

syndics une requête pour que sa sentence fût désavouée et flétrie; on lui répondit par un ordre d'arrestation. Il répandit un appel au Conseil général et un mémoire justificatif; il accusait en même temps les anciens députés de la bourgeoisie d'avoir trahi l'intérêt général et mettait surtout Le Fort en suspicion. Ces écrits furent lus avec avidité.

Le mémoire de Micheli fut déclaré séditieux; ses partisans murmurèrent; le Conseil crut devoir agir avec vigueur. Micheli, jugé coupable de lèze-majesté, fut décapité en effigie à Plainpalais, son mémoire brûlé par la main de l'exécuteur. Ces mesures excitèrent de nouvelles rumeurs; on parlait de porter l'affaire en Conseil général.

(1736) Micheli avait un parti chez les plus turbulents de la bourgeoisie; De Luc lui était dévoué. Le bruit courait qu'il se présenterait en Conseil général le jour de l'élection des syndics. Quelques jeunes gens, en effet, lui avaient offert de l'introduire dans la ville; il devait remonter le Rhône depuis la Coulouvrenière, et débarquer au Seujet. Le gouvernement averti le fit épier avec soin; le refus du

maître du bateau fit tout manquer, et l'élection eut lieu sans obstacle. Micheli, renonçant à ses projets, repartit. Plus tard, il revint en Suisse et fut incarcéré à Berne, puis à la forteresse d'Arbourg, où il mourut. Il trompait les ennuis de sa prison en s'occupant de sciences. Homme savant et distingué, mais caractère égoïste et grondeur, il joua un piètre rôle dans les affaires publiques.

La tranquillité faillit de nouveau être compromise à l'occasion du procès de ceux qui avaient tenté de faire rentrer Micheli ; le Conseil tenait les prévenus au secret et refusait de communiquer les procédures. Heureusement l'on transigea, et les coupables en furent quittes pour une peine légère.

CHAPITRE LIX.

Les Montréalistes. Irritation et défiance. Conflit sanglant du 21 août 1737.

Le gouvernement avait fort affaire à se maintenir entre la bourgeoisie ombrageuse,

et ses partisans qui machinaient secrètement la réhabilitation des magistrats dégradés. Ceux-ci intriguaient auprès des Alliés portés pour eux, et cherchaient à gagner à leur cause une partie des natifs et habitants ; ils réussirent, en effet, à en attirer un certain nombre. De leur côté, les bourgeois se persuadaient de plus en plus qu'on voulait leur arracher les droits reconquis en 1734 ; ils accusaient leurs adversaires d'acheter les pauvres, et se flattaient de les arrêter en les intimidant. C'est ainsi qu'ils obtinrent qu'un second mémoire de Trembley fût brûlé par la main du bourreau, et l'auteur d'une lettre calomnieuse, banni à perpétuité. Les deux camps organisaient leurs forces, s'attendant à chaque instant à une attaque ; ils se surveillaient et faisaient des rondes de nuit. Le gouvernement anglais, qui soutenait ouvertement les Tamponneurs, demandait satisfaction d'écrits injurieux contre son résident auprès du Corps helvétique, en particulier d'une lettre publiée en 1734, par Le Fort, alors lieutenant ; Le Fort dut se justifier. Gravement malade, las des tracasseries qu'il

éprouvait, aussi bien que des maladroits hommages de la bourgeoisie, il se démit de tous ses emplois. Il mourut en 1743, vieux, infirme et presque oublié. Il n'avait fait qu'adoucir, sans résultats utiles, les frottements entre les deux partis.

Les six premiers mois de 1737 se passèrent assez tranquillement en apparence, mais sans rapprochement dans les esprits. Les bourgeois, plus défiants que jamais, renouvelaient leurs patrouilles, accusaient l'aristocratie d'acheter des créatures et d'organiser une association pour les écraser. Les deux grands partis, momentanément fractionnés, se reformaient compacts : d'un côté, la bourgeoisie presque tout entière, ayant sous sa main la masse du petit peuple ou les *Raufes* (comme disaient leurs adversaires); de l'autre, les Conseils ou *Tampons* avec leurs adhérents, parents et pensionnaires, désignés sous le nom ironique de *Petits maîtres*, s'appuyant sur la cour de France, sur les patriciens bernois et zuricois, sur la garnison, et sur les domestiques, natifs et habitants, en rapports directs avec eux. Les bourgeois ap-

pelaient ces derniers du nom méprisant de *Goujons*. Leurs chefs étaient Gabriel Grenus, Premier syndic, magistrat de grand mérite, à talents reconnus, fin, ferme, et qui imposait, et Bernard de Budé, comte de Montréal, seigneur de Vérace, qui avait paru en 1734 incliner vers la cause des bourgeois, et s'était ensuite tourné contre eux. C'était un homme de tête et surtout d'action, impérieux et implacable; il avait une grande autorité auprès des paysans. Il était plus encore que le premier en haine à la bourgeoisie, qui appelait du nom de *Montréalistes* les plus fanatiques partisans des Conseils.

Se croyant les plus forts, aveuglés par l'esprit de parti, les Montréalistes, sans souci des susceptibilités de la bourgeoisie, poussaient le gouvernement, bien moins violent qu'eux, à mâter leurs remuants adversaires et à imposer silence à leurs clameurs insolentes. Organisés pour la résistance, ils lui promettaient leur appui énergique.

Soit pour les intimider, soit pour leur faire pièce, les bourgeois fêtèrent l'anniversaire de la découverte du tamponnement avec

plus d'éclat encore que les années précédentes. Repas, chansons provocatrices, illuminations, tapage nocturne, rien ne fut oublié. Sous la funeste pression des Montréalistes, le Conseil voulut faire de l'autorité. Deux citoyens qui, dans la nuit du 1er juillet, étant pris de vin, avaient voulu forcer une sentinelle, furent punis de vingt jours d'arrêt avec suspension de leur bourgeoisie ; un autre, bien connu comme le principal auteur de la découverte du tamponnement, et qui avait tenu sa boutique fermée, fut condamné à huit jours de prison pour avoir violé l'édit de pacification. Le dimanche 7 juillet, ses amis, au nombre d'une cinquantaine, étant montés demander l'annulation de sa sentence, le bruit courut dans la nuit qu'ils devaient revenir à la charge au nombre de quatre à cinq cents ; les Montréalistes se tinrent prêts à les repousser. Les bourgeois ne parurent pas et se plaignirent. Un aristocrate avait réuni la veille une quarantaine d'individus dans un repas, où chacun payait son écot ; les bourgeois virent un complot dans cette réunion ; ils la dénoncèrent dans une représen-

tation, et firent des patrouilles toute la nuit du dimanche ; la défiance était à son comble. Dans cet état de surexcitation, le moindre incident pouvait déterminer une violente explosion.

Le lendemain, un bourgeois déclara à quelques amis avoir vu sortir du corps de garde de l'Ile six soldats de plus que le nombre accoutumé. Aussitôt le bruit se répand que les postes ont été renforcés dans la nuit, mesure grave qui, suivant l'édit, ne pouvait être prise que de l'avis des quatre syndics. On s'agite, on s'inquiète, on monte à la Maison de ville demander des explications. Le Conseil, voyant cette émotion, remonte à la source du bruit, et envoie en prison trois citoyens et un natif. Les soldats affirmèrent sous serment n'avoir été que le nombre ordinaire. Le fait même eût été sans importance, mais le peuple, en cet état de fièvre, y vit un attentat à sa liberté, tandis que pour les Montréalistes, l'accusation n'était qu'un prétexte de soulèvement, qui méritait une répression sévère. Les prévenus furent mis au secret. Pendant l'information,

des circonstances puériles, des commérages de femmes furent interprétés dans le sens d'un complot.

Six longues semaines s'écoulèrent ; les interrogatoires et les plaidoyers durèrent trois jours ; la sentence allait être prononcée ; la ville était dans une violente agitation. On annonçait un jugement sévère, tentative d'intimidation, suivant les uns, punition légale des fauteurs d'une sédition, suivant les autres. Le bruit courait que le peuple voulait sauver les coupables et s'opposer à la proclamation de la sentence, qui avait lieu le lendemain. Les amis du gouvernement se disposent à lui prêter main-forte.

Le jour funeste se leva. C'était le mercredi 21 août ; les Montréalistes se préparent ; on apprête des armes, on se rassemble dans les allées et jusque dans les caves voisines. Le gouvernement lui-même, dans la crainte de susciter une émeute, n'avait pris aucune mesure, il s'était contenté de consigner la compagnie de la garnison qui descendait la garde de nuit. Vers dix heures, les prisonniers sont conduits de l'Evêché à

la Maison de ville à travers une foule agitée. On leur prononce leur sentence : deux étaient condamnés à l'exil perpétuel, les deux autres, à la perte de la bourgeoisie et à cinq ans de prison domestique. En ce moment même, une altercation s'élève dans la rue; les cannes se lèvent, les épées brillent ; des soldats se font jour de force pour se saisir des combattants : le tumulte commence ; les têtes fermentent; le cri « aux armes » se fait entendre; il est répété par cent voix; des jeunes gens se précipitent pour le répéter par les rues ; le peuple vide les abords, et les prisonniers sont reconduits sans obstacle.

De leur côté, les Montréalistes, pressés autour de la maison commune, hésitaient, lorsque paraissent quatre bourgeois des plus remuants, la baïonnette au fusil. Un magistrat leur ordonne de se retirer; ils résistent sous prétexte qu'ils montent à leur place d'armes; on les entoure, on les traîne au corps de garde; on demande des armes à grands cris ; on annonce que toutes les avenues sont déjà gardées par la bourgeoisie, et qu'un soldat inoffensif a été lâchement tué

dans la rue Verdaine. Enfin le Conseil descend dans la cour et ordonne d'assembler la garnison et de distribuer des armes. L'arsenal est ouvert par ordre du général d'artillerie ; on apporte des grenades; chacun s'arme, jusqu'à des ministres avec leurs pensionnaires, malgré les supplications de quelques conseillers. Six à sept cents hommes se trouvent ainsi groupés autour de la Maison de ville ; ils sont rejoints par les soldats de garde à Neuve. Le comte de Montréal est sous la halle, la canne à la main, donnant ses ordres comme s'il était chef. Il répartit ses forces, et réalisant presque le plan de Trembley, envoie des détachements au haut de la Pélisserie, au Perron, aux Barrières, aux Degrés de Poules, à la place du Bourg-de-Four, sur St-Antoine, à St-Léger et à la Treille. L'ordre est de se tenir sur la défensive.

Cependant le cri lugubre retentissait dans les rues ; les bourgeois s'étaient presque tous armés. Par ordre du Conseil, deux syndics étaient descendus les conjurer de se retirer; ils paraissaient les écouter, lorsqu'on vient dire que l'arsenal est ouvert, que les Mont-

réalistes sont en armes, que des citoyens ont été arrêtés et maltraités. Ces nouvelles mettent fin à leur indécision; ils s'organisent pour l'attaque, nomment des chefs, établissent des postes et arrêtent les soldats de la garnison et les partisans des Conseils qui se rendent dans le haut de la ville. Invités de nouveau à se retirer, ils répondent qu'ils le feront lorsque ceux qui sont là-haut auront posé les armes. Des pelotons montent se poster au Perron, à la Cité, au Bourg-de-Four et jusqu'à St-Germain ; le gros se masse à Bel-Air, au Molard et à Rive.

Les deux partis s'observent ainsi pendant quelque temps, sourds à la voix des pasteurs. A deux heures, le Conseil rentre en séance ; il commence à s'apercevoir que quelques-uns sont allés trop loin ; il décide d'enjoindre de poser les armes des deux côtés à quatre heures précises, sous peine de désobéissance.

La Compagnie des pasteurs, en corps, venait de supplier le Conseil de mettre fin à cette affreuse situation, lorsqu'on apprend que les bourgeois refusent d'obéir à la proclamation des auditeurs, et que leurs colon-

nes vont s'avancer par la Cité et le Bourg-de-Four. En effet, ils avaient décidé de sommer les Montréalistes de se retirer. Leurs députés sont suivis de seize pelotons de vingt et un hommes, marchant sur dix de front; la principale colonne part de Bel-Air et gravit la Cité, commandée par Balexert. Leurs pas lugubres et cadencés résonnent sur les pavés déserts. L'instant critique approchait, lorsque voici accourir des magistrats, qui les conjurent de s'arrêter, mais en vain. Déjà ils sont parvenus au débouché de la Pélisserie sur la Grande rue, à dix pas de leurs adversaires; les deux syndics se placent au-devant d'eux: « Vous ne passerez, s'écrie Des Arts d'une voix déchirante et les yeux pleins de larmes, « vous ne passerez qu'en foulant aux pieds « les corps de vos magistrats! »

A ce spectacle, à ces accents d'un homme respecté, incertains d'ailleurs sur les forces de l'ennemi, les bourgeois s'arrêtent et demeurent l'arme apprêtée. Ils promettent de s'éloigner à quatre heures si leurs adversaires désarment. Les Montréalistes leur font

face, le fusil au poing, rangés sur six de profondeur. Les deux syndics volent à la Tacconnerie et au Bourg-de-Four, où des hommes modérés cherchaient à faire poser les armes. Deux heures se passèrent ainsi.

Quatre heures sonnent : les Montréalistes se retirent; on reporte les armes dans l'arsenal; les bourgeois regagnent leurs quartiers, sans cependant pouvoir se décider à désarmer en présence de cette association formée contre leur liberté, de cette garnison tournée contre eux au mépris de la loi. Le même sentiment de défiance retient les armes aux mains de quelques-uns du parti opposé; un certain nombre restent dans la Maison de ville. L'émotion se fût peut-être apaisée, sans un malheureux incident.

Les bourgeois, pour observer l'ennemi et l'empêcher de couper leurs communications par les Rues basses, avaient établi un poste assez nombreux (80 hommes) dans la rue du Perron, à l'endroit où cette rampe se bifurque. Ce poste refusait de se retirer, sourd aux prières des pasteurs et aux injonctions des magistrats. Vainement le syndic de la

garde leur donne sa parole qu'on s'est retiré de la Maison de ville, et que les armes sont rentrées dans l'arsenal ; ils veulent s'en assurer par leurs propres yeux. Cinq ou six gravissent la rampe ; la terrasse qui la domine est déserte ; mais ils voient passer quelques hommes armés. « Ce sont des gens qui se « retirent, » leur dit le syndic. Ils montent le Puits-St-Pierre. En ce moment accourait le syndic Des Arts ; il leur enjoint aussi de se retirer, et continue à descendre. Arrivé au milieu du Perron, Des Arts fait la même injonction à d'autres insurgés. « Nous voulions « bien nous retirer, lui répond l'un d'eux, « mais voyez, Monsieur, ceux de la garnison « qui viennent sur nous. » En effet, un détachement de la garnison, demeuré pour la garde, accourait. Une partie se poste sur la terrasse ; les autres se rangent en face du Perron, commandés par le capitaine Bourdillat, vieillard plein de feu et de courage malgré ses septante-deux ans ; Bourdillat semonce rudement les insurgés. « Capitaine, » s'écrie l'un deux, sergent aux gardes suisses à Paris, « je vous crois honnête homme et bon

« citoyen, voudriez-vous tremper vos mains « dans le sang de vos concitoyens. — Je ne « vois en vous que des factieux ; crois-tu que « j'aie peur de toi? » s'écrie Bourdillat en tirant son épée. Il ordonne aux soldats de les coucher en joue. « J'en ai vu bien d'au- « tres, » répond le sergent, et il lui lâche son coup de feu. Une double décharge se fait entendre, et la fusillade s'engage. Bourdillat tomba des premiers; les soldats cachés derrière le mur faisaient un feu vif et lançaient des grenades de fer sur leurs adversaires dispersés le long de la rampe, au nombre de vingt à vingt-cinq, mais protégés par la fumée qui remplissait la rue ; ceux-ci se retirent derrière des maisons au bas de la rue ; quelques-uns grimpent dans des greniers et ripostent avec succès. L'action dura trois quarts d'heure. Quatorze hommes, moitié de chaque parti, avaient perdu la vie. Des Arts, qui, avec ses collègues, avait eu à peine le temps de se jeter dans une allée, fut blessé aux deux mains.

Au bruit de la fusillade, chacun avait repris les armes ; on rouvre l'arsenal. Les bour-

geois s'exagéraient leurs pertes; brûlant de châtier les conjurés, ils se réunissent en masse à St-Gervais. Deux cents hommes montent la Cité au pas de charge, ayant à leur tête Paul Dassier et Robert Vaudenet, capitaine des grenadiers, à la parole facile et retentissante. La fille de Vaudenet, femme d'un Montréaliste, reconnaît son père: la douleur et l'effroi peints sur le visage, elle le conjure de s'arrêter. Déjà ils sont devant la maison du Résident, au Grand-Mézel; des magistrats accourent; les bourgeois prêtent une oreille incrédule; ils demandent des garanties. Le syndic Grenus, qui survient accompagné de son fils, officier au service de France, consent à se rendre avec une partie d'entre eux à St-Gervais; ils se décident à la retraite, et redescendent, emmenant le magistrat et son fils, auxquels vient se joindre l'ancien syndic Lect, colonel du Faubourg. Le syndic de la garde convient d'une suspension d'armes et assigne à chaque camp ses limites.

Du côté du Bourg-de-Four, un corps de cent cinquante bourgeois, après s'être avancé

jusqu'à la Taconnerie, avait consenti à se retirer, quand un coup de fusil lâché provoqua une riposte ; il y eut une victime, et chacun garda ses positions.

La nuit vint, nuit affreuse ! les deux partis la passèrent sous les armes. La Maison de ville était gardée par trois cent cinquante Montréalistes. Les insurgés occupaient tous les postes du bas de la ville, à l'exception de ceux de Rive et de Neuve, qu'ils tenaient bloqués. Dès la veille, ils avaient arrêté la machine hydraulique, empêchaient qu'aucune provision ne parvînt dans le haut de la ville, et se saisissaient de tous ceux de leurs adversaires qu'ils avaient sous la main, ou les désarmaient ; ils en enfermèrent bon nombre à la Grenette et sur une barque dans le port. Grenus et Lect furent retenus prisonniers à St-Gervais.

Persuadés que le gouvernement avait envoyé des courriers en Suisse (en effet, il avait expédié un exprès au bailli de Nyon), les bourgeois voulurent agir avec promptitude et vigueur. Dès la pointe du jour, on pénètre dans le bastion de Hesse par une

brèche au mur ; on braque un canon devant le poste de Rive, le capitaine se décide enfin à l'évacuer et se retire à l'avancée ; on traîne de l'artillerie aux débouchés des rues voisines, au bas du Perron et au Bourg-de-Four, de manière à balayer la rue de la Maison de ville. Dès lors il ne pouvait plus être question d'une résistance sérieuse pour les partisans du gouvernement, réduits de près de moitié, mal armés, bloqués dans une étroite enceinte. Ils songent à un accommodement et s'adressent au Résident de France. De la Closure remplissait ce poste depuis près de quarante ans ; c'était un homme honnête et bienveillant, porté pour l'aristocratie, à laquelle ses relations l'attachaient, mais modéré. Il s'était donné grand'peine le jour précédent pour calmer les esprits. Des parents, des femmes éplorées le supplient à genoux de sauver les magistrats de la fureur du peuple ; le Conseil le prie d'intervenir et de proposer comme une des conditions préliminaires, une amnistie générale. De la Closure promit ses bons offices, et fit aussitôt mander les chefs de la bourgeoisie.

Ceux-ci venaient de remettre une représentation, par laquelle ils demandaient la garde des portes et de la Maison de ville. Les compagnies assemblées accédèrent, non sans quelque répugnance, à la demande du Résident. De son côté, le Conseil obtempérait à celle des bourgeois. Cet accord ou acte de réconciliation se fit dans une maison particulière, en présence de la Closure ; il portait qu'on mettrait en oubli tout ce qui s'était passé jusqu'au moment de l'occupation des postes par les compagnies, et qu'il n'y aurait aucun soldat de garde. On désarma aussitôt des deux côtés, et à quatre heures et demie les Compagnies bourgeoises montèrent la garde et retirèrent les canons. Il y avait eu, le matin même, quelques excès populaires : un caporal de la garnison fut tué dans son domicile, et un transfuge de la bourgeoisie n'échappa à pareil sort qu'en se jetant au Rhône, où il essuya plusieurs coups de feu.

Vers le soir, les bourgeois enterrèrent leurs morts au cimetière de St-Gervais. Une affluence énorme suivit au champ du repos ces victimes des discordes civiles. Les pa-

rents et amis du dernier, jeune homme de seize à dix-huit ans, l'accompagnèrent non en habits traînants de deuil, mais le fusil sur l'épaule, les grenadiers en uniforme, suivis d'un immense cortége et marchant au son du tambour. Le lendemain, une foule plus considérable encore rendit les derniers devoirs à l'un des blessés. Les officiers de toutes les compagnies étaient en tenue, le fusil à la main, ainsi que tous les grenadiers; la plupart des boutiques furent fermées sur le passage du cortége, qui occupait tout l'espace de la rue des Orfévres au cimetière. On fit sur la tombe une décharge de mousqueterie. Les morts du parti opposé avaient été ensevelis furtivement, et en partie par des femmes, ce qui ne s'était jamais vu depuis un siècle.

CHAPITRE LX.

Emigration. Médiation des Alliés et du roi de France.

L'acte d'oubli à peine publié et les passages libres, les chefs du parti vaincu quittè-

rent la ville, à la dérobée, avec ce qu'ils purent emporter de leurs effets, entraînant bon nombre de leurs adhérents, habitants et natifs. La plupart se retirèrent à Carouge et à Lancy ; les principaux se réfugièrent à Berne et dans les villes du pays de Vaud ; Morges leur offrit la bourgeoisie sous des conditions gracieuses. Ils fuyaient, les uns par crainte de violences, les autres par haine ou par chagrin. Le Conseil des Vingt-cinq se trouva réduit à onze membres, et le Deux-Cents à cinquante. Nombre d'étrangers de distinction s'éloignèrent aussi. On évalua à trois mille le chiffre des émigrés.

Voyant cette fuite, les bourgeois s'affermissaient dans leur persuasion d'un complot. Ils requirent certaines mesures de sûreté ; ils demandèrent communication des dépêches adressées aux Alliés, et invitèrent le Conseil à leur écrire que la République désirait finir ses affaires par elle-même, et qu'on n'avait besoin ni de représentants ni de troupes. Mais déjà les envoyés de Berne et de Zurich se mettaient en route. Arrivés le 28 et le 30 août, ils proposèrent leur médiation aux

députés bourgeois; le Résident de France de son côté leur fit savoir que sa cour blâmait leur conduite et désirait le rappel des émigré. Les chefs de la bourgeoisie, qui redoutaient une intervention, se hâtèrent de se mettre d'accord sur leurs propositions, les firent approuver tant bien que mal par les compagnies, et les présentèrent le 4 septembre au Conseil. Ils demandaient entre autres garanties que la garnison fût réduite, qu'elle ne pût être employée contre le peuple, que la parenté dans les Conseils fût plus limitée, et que le Conseil général fût appelé à confirmer les élections et les destitutions de conseillers; enfin, ils réclamaient la liberté d'industrie pour les natifs, et certaines améliorations dans la procédure criminelle. Ces propositions ne formaient pas moins de soixante et un articles; on demandait qu'elles fussent portées dans la huitaine en Conseil général.

Le Conseil promit de s'en occuper aussitôt, tout en déclarant qu'on ne pouvait aller si vite en besogne. Pendant qu'une commission examinait ces demandes, les Représen-

tants alliés insistaient auprès de la bourgeoisie pour qu'elle consentît à une amnistie afin de permettre aux absents de rentrer. Les députés s'y refusaient obstinément, disant que les émigrés pouvaient revenir en toute sûreté; ils pressaient plus vivement le Conseil, lui donnant en cauchemar l'agitation du peuple. Le gouvernement, de concert avec les Alliés, sûr de l'appui de la France, cherchait à gagner du temps. Les bourgeois s'assemblaient en grand nombre dans les places publiques ; ils étaient indignés des bruits calomnieux qui circulaient à l'étranger. On était allé jusqu'à dire qu'ils se proposaient de choisir le jour du Jeûne pour égorger et piller leurs adversaires. De leur côté, ils ne se gênaient pas de répéter qu'on avait tenté de les massacrer. Effrayé de l'agitation croissante, le gouvernement convoqua le Deux-Cents, qui décida d'assembler le Conseil général pour le 26 et nomma une commission pour conférer avec les députés de la bourgeoisie.

Ils s'étaient déjà réunis, lorsque le 19 au soir l'on apprit qu'un courrier extraordinaire venait de descendre à la résidence,

porteur d'une lettre de cabinet. Le ministre en donna aussitôt communication. Le roi sait qu'il ne reste plus à Genève qu'une poignée de séditieux, qui font violence à leurs magistrats; lié par les traités, il veut rétablir l'ordre de concert avec les deux cantons; il offre son intervention; le Résident convoquera les députés des compagnies bourgeoises; il faut publier une amnistie générale pour que les absents puissent rentrer et siéger dans les Conseils; Sa Majesté prend tous les fugitifs sous sa protection; elle n'attend que la réponse pour envoyer le personnage éminent qu'elle a choisi. De la Closure manda les trente-quatre députés et leur communiqua sa dépêche.

Les bourgeois se rendirent au lieu de leurs assemblées. A la consternation succède la colère : Voilà l'ouvrage des émigrés ! s'écrient-ils. Peu leur importe l'asservissement de leur patrie, pourvu qu'ils se vengent ! Et l'on veut une amnistie, et l'on nous traite de séditieux ! Ah ! sans doute, le sort de Strasbourg nous est préparé !

Si les Conseils n'avaient pas demandé

cette intervention dangereuse, elle ne leur déplaisait pas; ils la préféraient au péril de voir tomber le gouvernement entre les mains d'hommes hostiles à leurs personnes ou à leurs intérêts, incapables, à leurs yeux, de diriger le navire de l'État, et complétement étrangers aux traditions et à l'esprit de la Rome protestante. Tels avaient été les mobiles des émigrés et en particulier du résident de Genève à Paris, Isaac Thellusson, ardent aristocrate, qui, en effet, avaient sollicité cette intervention. Insensés, qui mettaient leur patriotisme à avilir leur patrie, et à humilier par le bras des étrangers la majorité de leurs concitoyens !

La bourgeoisie jugeant le roi ennemi naturel des gouvernements populaires, et sachant bien qu'elle n'avait rien à attendre des Alliés, chercha son salut dans un prompt accommodement. Les compagnies assemblées autorisèrent leurs députés à terminer; ceux-ci modérèrent leurs prétentions, recourant tantôt aux supplications, tantôt aux menaces.

Cependant la lettre du roi avait rendu courage aux partisans du gouvernement. Le

23 septembre, le Deux-Cents, malgré l'agitation de la rue, accepta la médiation du roi conjointement avec celle des cantons, « sans préjudice aux lois de l'Etat, et sous la réserve du renouement des conférences. » En effet, immédiatement après, la commission s'assembla avec les trente-quatre députés, et siégea jusqu'à six heures. Une foule inquiète, l'épée au côté, attendait dans la cour. Au sortir de la séance, des députés furent menacés par le peuple plein de défiance. Le lendemain, l'agitation recommença plus furieuse que la veille. Le Conseil, flottant entre la crainte de mécontenter la France et l'imminence d'un soulèvement, finit par réunir le Deux-Cents, et lui proposa la convocation du Conseil général pour lui porter les dernières propositions des bourgeois. Pendant que l'assemblée délibérait, les citoyens avaient évacué la cour de la Maison de ville et s'étaient retirés à quelque distance, affectant de laisser une apparence de liberté. Finalement l'avis du Petit Conseil fut adopté, après qu'on eut écarté quelques-unes des propositions, en particulier celles qui concernaient les élec-

tions des conseillers. Le Résident et les Représentants alliés, qui avaient tout fait pour engager la bourgeoisie à accepter la médiation, se montrèrent fort irrités de cette marque de faiblesse, la qualifiant de lâcheté, de manque d'égards et de confiance, si bien que le Deux-Cents fut convoqué de nouveau. En même temps, les députés de la bourgeoisie étaient reçus dans l'antichambre par les syndics, qui les pressaient d'assembler les compagnies et de leur faire agréer la médiation. « Vous leur lirez les mémoires de M. le Résident et des Seigneurs Représentants, leur « dit le syndic Grenus, et vous leur déclarerez que le Conseil a unanimement résolu « que la médiation ne peut porter aucune « atteinte à la liberté et à l'indépendance de « la République, et qu'on ne peut la refuser « sans exposer l'Etat à de très-grands malheurs, peut-être à sa ruine. Je vous proteste sur mon honneur et sur mon salut « éternel, ajouta-t-il, que l'intention des « Conseils est de maintenir tous les édits « tant anciens que nouveaux, et que ceux « de 1734 ne seront point soumis à nos pa-

« cificateurs. » Cette déclaration, bien que d'une bouche suspecte, rassura ; les compagnies furent aussitôt réunies, et la majorité acceptèrent la médiation sous la réserve expresse de leurs libertés, de leurs prérogatives et de l'indépendance de la République.

L'agitation parut cesser ; les députés résignèrent aux mains des compagnies. Cependant les émigrés ne voulaient rentrer que lorsque la bourgeoisie aurait abandonné la garde des postes ; celle-ci, pleine de soupçons, s'y refusait obstinément.

Le 18 octobre arriva le médiateur envoyé par la France, le comte de Lautrec, lieutenant-général, maréchal des camps et armées, inspecteur général de l'infanterie, homme aimable avec dignité, et dissimulant, sous les dehors de la franchise et de l'abandon, beaucoup de finesse et de savoir-faire. Il fut reçu avec honneur : quarante pièces de canon, placées sur la Treille et sur les bastions voisins, saluèrent son entrée à Plainpalais ; les milices bourgeoises firent la haie sur son passage. Il les salua courtoisement, répondit avec affabi-

lité, et promit du zèle et de l'impartialité. Il se fit ainsi bien venir du peuple, plus sensible qu'on ne croit aux politesses des grands. Il se mit en rapport avec les chefs de la bourgeoisie et rechercha leurs bonnes grâces. Lorsqu'il crut les avoir gagnés, il les pria d'obtenir des compagnies qu'elles posassent les armes. Comme ils lui témoignaient leurs craintes et lui rappelaient les exécutions de 1707, il les rassura, répondant de tout sur sa tête : « J'aime la bourgeoisie, dit-il, elle sera « contente de moi ; je recevrai avec bien du « plaisir depuis le plus petit jusqu'au plus « grand ; mais quant aux armes, il faut les « poser. » Il recourut aussi à la menace, et finit par réussir (23 octobre).

Le 1er novembre, le Conseil fit proclamer dans toute la ville une amnistie générale au nom des médiateurs. Le peuple mécontent de cette intervention étrangère manifesta son irritation en déchirant les placards. Cependant, grâce aux efforts des médiateurs, la paix publique fut maintenue, malgré la défiance et l'animation des partis, et les élections se passèrent sans autre incident que

l'exclusion des deux syndics restant du quadrille de 1734.

Je n'entrerai pas dans le détail des phases de la médiation : chaque parti plaida chaudement sa cause. Les Suisses procédaient avec leur lenteur habituelle ; ils étaient circonvenus par les plus ardents de l'aristocratie, qui se flattaient d'enlever au Conseil général le droit de vote sur les impôts et les fortifications ; ils avaient journellement avec eux des conciliabules secrets, où l'on préparait les propositions à porter aux conférences. Ces lenteurs et ces menées impatientaient Lautrec ; il ne s'en cachait pas. Sur plusieurs points il appuya le parti populaire, en sorte que les Conseils commencèrent à désirer de se passer de médiateurs. Grâce à son influence, les bourgeois en vinrent à des concessions qu'ils n'eussent jamais faites, telles que la réhabilitation des Tamponneurs (il est vrai qu'ils ne devaient pas rentrer en charge) ; ils affectaient de lui témoigner de la déférence, tandis qu'ils tournaient le dos aux Alliés. Un dimanche soir, après le sermon, une troupe de trois cents jeunes gar-

çons de huit à treize ans, gentiment armés et équipés, vinrent parader dans la cour de son hôtel, les tambours battant aux champs. Lautrec descendit, répondit avec bonté au petit compliment que débita le major, et présenta sa main à baiser aux principaux officiers; puis la troupe enfantine, rayonnante de joie et de fierté, défila devant son Excellence.

Enfin le 8 mai, l'*Acte de médiation*, approuvé par le roi de France, par les Grands Conseils de Zurich et de Berne, et par les Petit et Grand Conseils de Genève, fut porté en Conseil général et sanctionné à la presque unanimité (1116 contre 39). On remarqua, heureux présage, que pendant la lecture de l'Acte, une cigogne fit trois fois le tour du temple. En ce moment solennel, l'esprit de parti se tut; seule se fit entendre la voix de la patrie; les cloches sonnèrent à toute volée; trois salves générales des canons des boulevards annoncèrent au loin l'heureuse nouvelle. La multitude afflua dans les temples, les larmes coulèrent abondantes à la prière que lurent les pasteurs. Les jours suivants, les anciens partis se réunirent dans des ban-

quets fraternels. On donna aux médiateurs une fête sur le lac, et l'on frappa des médailles pour perpétuer la mémoire de cet heureux jour.

Je dois ici, mes amis, vous donner un aperçu des principales dispositions de cet édit célèbre :

A proprement parler, l'Acte de médiation n'avait point pour but d'apporter des changements à la constitution établie, mais seulement de trancher certaines questions agitées ou prévues. Il consacrait l'usage (car ce n'était qu'un usage) de l'emboîtement des Conseils, c'est-à-dire que les syndics devaient être choisis dans le Petit Conseil ; celui-ci était pris dans le Soixante, et le Soixante dans le Deux-Cents. Outre le choix des premiers magistrats, l'édit assurait au Conseil général les attributions souveraines, le pouvoir législatif, les alliances, les augmentations aux fortifications, le vote des impôts, à l'exception de ceux de 1714 qui étaient consacrés. Aucun changement aux lois ne pouvait être fait sans son consentement ; les cas où il devait être assemblé étaient spécifiés. C'est

ainsi que, en le définissant, on limitait en réalité son pouvoir. Mais l'article le plus important, sans qu'il y parût, c'était celui où il était dit que rien ne fût porté en Conseil général qui n'eût été traité ET APPROUVÉ (l'ancien texte disait seulement *traité*) dans le Petit et dans le Grand Conseil, privilége exorbitant, comme nous verrons, et qui mettait le peuple à leur discrétion.

Le droit de faire des représentations était reconnu aux bourgeois; la garnison ne pouvait être augmentée ni aucun poste renforcé. Sauf dans les cas relatifs à la garantie, des troupes étrangères ne pouvaient être introduites sans le consentement de l'assemblée souveraine. La procédure criminelle était améliorée; la torture n'était plus appliquée qu'après une sentence de mort; les natifs se voyaient admis à toutes les maîtrises. Les magistrats dégradés étaient réhabilités; on leur accordait avec honneur la décharge de tous leurs emplois. Enfin les assemblées par compagnies étaient anéanties sous peine de mort pour ceux qui les réuniraient, et les députés supprimés à jamais; les fauteurs de désor-

dres, attroupements et prises d'armes, étaient punis comme perturbateurs du repos public.

L'Édit était déclaré loi fondamentale et perpétuelle : vains mots, comme si l'homme pouvait rien fonder de stable ici-bas. Les médiateurs accordaient de concert leur garantie.

Comme vous voyez, cet acte était un arrangement qui ne satisfaisait pleinement ni les uns ni les autres. On a dit qu'il fut aussi sage que le comportaient les circonstances ; son vice capital, c'est qu'il tenait les portes ouvertes à l'intervention étrangère. Malheur au peuple qui l'accepte ! tôt ou tard les étrangers lui dicteront ses lois.

CHAPITRE LXI.

Armement à l'occasion de l'occupation de la Savoie par les Espagnols. Traité de délimitation avec la France.

(1742) L'empereur d'Autriche Charles VI étant venu à mourir, ne laissant que des filles,

cinq prétendants à sa couronne se présentaient ; de là une guerre générale. Le roi de Sardaigne embrassa la cause de la maison d'Autriche, tandis que l'Espagne s'unissait contre elle à la France. Une armée espagnole envahit la Savoie qui, comme toujours, se soumit sans résistance. La sortie des blés fut interdite. Inquiète de ce voisinage, Genève se recommanda à la France ; la garde de la ville fut confiée à la bourgeoisie ; le zèle des citoyens ne fit pas défaut. Les troupes, après s'être éloignées, se rapprochèrent de nouveau ; on disait qu'il était question de faire de la Savoie, de Genève et du Pays de Vaud un apanage pour l'infant don Philippe. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1743, les Espagnols se répandirent sur le territoire voisin et poussèrent même jusqu'à Carouge. On doubla les postes ; le Conseil siégea en permanence; les canons furent traînés sur les remparts ; sept cents bourgeois montèrent la garde chaque jour par un froid rigoureux, et l'on porta en Conseil général la proposition de demander aux Alliés un secours de huit cents hommes pour la défense de l'État, avec la

déclaration que pendant leur séjour il ne serait proposé aucun changement aux lois. Malgré l'urgence du cas, l'édit ne passa qu'à une faible majorité : les bourgeois craignaient qu'on ne leur tendît un piége, quelques-uns qu'on ne mécontentât le roi de France, qui avait promis sa protection. On mit les fortifications en état de défense et cent vingt canons en batterie. Pour faire face à toutes ces dépenses, il fut question de recourir à un emprunt. La ville devait déjà cinq cent mille écus ; la bourgeoisie murmura. Alors le Conseil proposa une contribution du sextuple des gardes ordinaires sur les personnes qui payaient au moins 44 florins. Cet impôt, qui ne frappait que les gens aisés, fut sanctionné à l'unanimité et payé avec empressement ; beaucoup qui n'étaient pas atteints voulurent aussi contribuer pour leur part. C'est ainsi qu'on se procura les ressources nécessaires sans accroître la dette de l'État. D'ailleurs les Espagnols ne tardèrent pas à s'éloigner. Dès 1744 la garnison suisse avait repris le chemin de ses foyers.

Le calme paraissait complétement rétabli ;

la bourgeoisie s'était remise avec ardeur au travail ; l'horlogerie commençait à prendre de l'importance ; les plaies de la guerre civile se cicatrisaient promptement ; les discussions politiques avaient cessé ; les cercles, alors nombreux, ne s'occupaient plus que d'affaires et de plaisir. De son côté, le gouvernement s'appliquait à des améliorations intérieures. En 1740, on commença à démolir les maisons qui bordaient le pont du Rhône du côté de St-Gervais ; vous vous rappelez que celles sur le bras gauche avaient été dévorées par l'incendie en 1671. En 1746, on construisit la Grenette ou Marché aux grains de Longemalle, et l'on démolit le pont vis-à-vis de l'auberge des Balances, pour le rétablir un peu plus bas. En 1749, on s'occupa de remplacer l'ancienne façade gothique de St-Pierre, qui menaçait ruine, par le majestueux portique corinthien, imité du Panthéon de Rome, que nous voyons aujourd'hui. Ce travail dura sept années. On fit face à la dépense au moyen d'une souscription, dont le produit permit encore d'établir de belles orgues.

(1749) Je vous ai dit, mes amis, que la juridiction mixte résultant de l'ancienne organisation féodale et le mélange des souverainetés donnaient lieu à des démêlés sans cesse renaissants dans les terres frontières. Toutes les difficultés pour celles qui confinaient à la France furent enfin aplanies en 1749 par un traité. La République cédait au roi ses droits féodaux sur certaines terres et recevait en toute souveraineté les terres enclavées dans le mandement de Peney, ainsi que le village de Russin, sous la condition que la religion catholique y serait toujours maintenue. Ce traité fut sanctionné par le Conseil général.

Le Conseil général refuse la prolongation des impôts pour les fortifications. — La Société des Catéchumènes.

(1750) On avait pu, lors de l'armement à l'occasion de la guerre pour la succession d'Autriche, se convaincre de l'inutilité des fortifications sans un nombre suffisant de défenseurs. L'époque fixée pour l'expiration

des impôts approchait, et l'on n'avait pas encore touché aux remparts de Saint-Gervais. Toutes les ressources avaient été absorbées par les réparations et par les derniers préparatifs. Les Conseils proposaient de renouveler pour cinq ans les impôts destinés à pourvoir à ces dépenses ; mais vainement mirent-ils tous les ménagements pour rassurer et convaincre un peuple ombrageux et raisonneur. « Tout homme sensé, disait-on, reconnaît qu'on a fait une faute en élevant de si vastes fortifications, à quoi bon les continuer? On voudra nous persuader d'augmenter encore la garnison, et l'on dominera St-Gervais. » Il parut des mémoires dans les deux sens. La bourgeoisie se porta en masse à St-Pierre : les impôts, même ceux sur les jeux de cartes, furent rejetés par près des trois quarts des voix, et St-Gervais demeura jusqu'à nos jours avec ses anciens remparts.

Il y avait déjà quatorze ans que la *Société des Catéchumènes* avait été fondée par les soins de deux excellents citoyens, le pasteur Jacob Vernet et Pierre Picot ; ce dernier lui avait

fait un don de dix mille livres. Cette Société institua des écoles pour l'instruction religieuse de la jeunesse. Désormais celle-ci ne participa à la communion que convenablement préparée, et, comme aujourd'hui, après avoir pris à la face de l'Eglise l'engagement solennel de servir Dieu. La Société ouvrit aussi plusieurs écoles primaires pour les petits enfants et une classe de chant sacré. Cette institution était sous la tutelle, mais non sous la direction de l'Etat, qui se contenta de l'approuver ; elle se maintint plus d'un siècle. Le gouvernement, de son côté (1751), à la sollicitation du conseiller Burlamachi, créa une classe de dessin. L'année suivante, le Deux-Cents voulut supprimer la neuvième classe du collége, celle de lecture ; mais on la conserva en suite d'une représentation de huit citoyens, qui firent observer que la loi qui l'instituait ne pouvait être abrogée que par le Conseil général.

Traité de Turin de 1754.

(1754) Les terres de St-Victor et Chapitre étaient, comme vous savez, le sujet de

difficultés graves et continuelles. Dans le courant de ce siècle, Genève avait eu bien des fois à lutter contre les empiétements des officiers de Savoie; aussi, par les soins des Alliés et avec l'appui des puissances protestantes, la République avait-elle cherché à arriver à un arrangement. Après vingt-cinq ans de négociations, un traité fut enfin conclu et signé à Turin. La Seigneurie abandonnait ses droits utiles ou souverains sur divers villages, Carouge, Veyrier, Bossey, Landecy, Onex, Lancy, Avusy, Villette, Presinges, etc., cédant tout ce qui n'était pas contigu à son territoire, à l'exception de Chancy, d'Avully et du mandement de Jussy. D'autre part, Cartigny, Grange-Canal, Vandœuvres, la Bellotte, Gy, etc., lui restaient en toute souveraineté. Le territoire partagé mesurait 12,311 poses; Genève en eut 5337, et le roi de Sardaigne 6974; il reçut de plus cinquante mille écus courants, soit 240,000 fr. Le temple de Bossey devait rester pendant vingt-cinq ans encore à la République, et les habitants des terres échangées jouissaient pendant le même temps de la liberté de con-

science. Les biens que les citoyens possédaient en Savoie continuaient à être exempts de tailles, dîmes, etc., conformément aux anciens priviléges; leurs propriétaires pouvaient y résider, à condition de n'y point dogmatiser et de n'y point faire leur habitation principale. Le Conseil général ratifia ce traité à la presque unanimité. C'était le premier dans lequel l'indépendance de la République fût publiquement reconnue. Le Deux-Cents, à cette occasion, jugea qu'il n'était plus convenable de célébrer l'Escalade à l'avenir; mais le peuple, qui ne comprenait rien à de tels ménagements, murmura tout haut : « Il serait lâche, disait-on, de renoncer à témoigner publiquement notre reconnaissance envers Dieu pour ce grand bienfait, fondement de notre liberté temporelle et spirituelle. La délivrance a été publique, notre gratitude le doit être jusqu'à la postérité la plus reculée, comme elle l'a été depuis 1628. » Le Conseil décida de ne faire quant alors aucun changement à la fête, qui continua d'être célébrée jusqu'en 1781.

CHAPITRE LXII.

Voltaire et Jean-Jaques Rousseau.

(1755) Qui n'a entendu parler de Voltaire, de cet écrivain extraordinaire, en qui la Providence voulut réunir les contrastes les plus frappants! Grand génie et âme vulgaire, défenseur de l'innocence, apologiste de la vertu, et destructeur de la morale et de la religion, ardent et généreux, égoïste et froidement calculateur. Depuis longtemps, il remplissait l'Europe de son renom. Après son exil de la cour de Berlin, d'où l'avaient éloigné ses trop vives plaisanteries, âgé de plus de soixante ans, il se décida à se fixer sur les bords de notre beau lac, à la sollicitation d'un libraire de Genève, qui lui proposait d'imprimer ses ouvrages. Il demanda la permission d'habiter le territoire de la République, afin, disait-il, d'être à portée de son médecin, le célèbre Tronchin. Il fit acheter une vaste propriété sur le plateau de St-Jean, et s'empressa d'y construire une somp-

tueuse demeure, qu'il appela *les Délices*. Il acquit aussi deux hôtels à Lausanne, et enfin deux terres en France, sur la frontière genevoise, l'une à Fernex, l'autre à Tournay, près de Pregny. En attendant que sa maison de St-Jean fût bâtie, il passa deux années à Lausanne.

A peine établi à Genève, sa célébrité, les grâces de son esprit, sa brillante imagination, sa politesse et jusqu'à ses bizarreries le firent rechercher et admirer des classes les plus diverses de la société. Chez lui affluaient les étrangers et une partie de l'aristocratie. Passionné pour l'art dramatique, il se plaisait à faire représenter les pièces qu'il avait composées ; quelquefois il y jouait un rôle ; aussi son théâtre des Délices fut-il prêt avant que la maison fût achevée. Or les lois de Genève interdisaient toute représentation scénique. Bien souvent le Consistoire avait dû punir des citoyens pour « délit de comédie à domicile ; » il avait même fait fermer un théâtre en planches, construit à la demande des médiateurs. Aussi, lorsque

le Conseil fut informé que des citoyens de la plus haute société avaient accepté des invitations, que quelques-uns même avaient paru sur la scène, fit-il savoir à Voltaire qu'on ferait respecter les lois sans acception de personnes. Voltaire, irrité, transporta son théâtre à Tournay, puis à Châtelaine, sur terre de France. La population ne se jeta qu'avec plus d'empressement vers le fruit défendu.

Comme ailleurs, Voltaire ne tarda pas à s'aliéner la majeure partie de ses adulateurs par ses sarcasmes, ses mauvais tours, ses propos et ses publications impies. Il fit écrire par son ami d'Alembert, dans le célèbre recueil de l'*Encyclopédie*, un article sur Genève, où la majorité des ministres étaient représentés comme sociniens, c'est-à-dire comme rejetant toute la partie surnaturelle de la religion. La Compagnie des pasteurs crut devoir donner un démenti solennel à cette calomnie, en publiant un manifeste qui fut répandu par toute l'Europe. Elle déclarait que son principe était de tenir la Bible divinement inspirée, comme règle infaillible.

Les difficultés et les inimitiés qu'il s'était

attirées engagèrent Voltaire à se retirer à Fernex, où il se bâtit un grand château. C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie au milieu d'un flot sans cesse renouvelé d'admirateurs. Il s'occupa souvent des affaires de Genève, jaloux d'y jouer un rôle, tantôt cherchant à ramener la paix, tantôt se moquant et soufflant la discorde ; il écrivit sous des noms supposés diverses brochures, dont quelques-unes, sentines d'impiété, furent brûlées publiquement. En résumé, il ne brilla guère dans ses relations avec les Genevois.

Un beau soir d'été de l'an 1728, un jeune apprenti graveur, âgé de seize ans à peine, revenait de s'ébattre dans la campagne avec deux camarades. A une demi-lieue de la ville, il entend sonner la retraite ; les portes allaient être closes; il court, il arrive tout en nage ; il crie d'une voix étouffée ; à vingt pas de l'avancée, il voit se dresser le premier pont-levis. Son maître était sévère, une rude punition l'attendait ; il résolut de s'enfuir. L'adolescent n'était autre que Jean-Jacques Rousseau, devenu depuis non moins

célèbre que Voltaire. Accueilli à Annecy, le jeune fugitif promena en Savoie, en Piémont, puis en France une existence aventureuse. A l'époque où nous sommes parvenus, il s'était déjà acquis un nom par plusieurs livres profondément pensés et admirablement écrits. Il venait de faire à Genève un séjour de quelques mois, et de rentrer dans la religion de ses pères, qu'on lui avait fait abjurer à Turin peu après sa fuite. Sorti de la bourgeoisie, élevé à St-Gervais, il préféra la société des gens de la classe où il était né à celle de l'aristocratie, et dédia à la république de Genève son fameux *Discours sur l'inégalité parmi les hommes*. Le Conseil lui fit témoigner sa satisfaction « de voir un citoyen s'illustrer par des ouvrages qui manifestaient un génie et des talents si distingués. »

Ainsi cette terre genevoise avait reçu deux hommes également célèbres, mais profondément antipathiques par nature et par position. Aristocrate par sa naissance, ses goûts et sa fortune, sceptique et frondeur, Voltaire se moquait des Genevois. Enfant du peuple, profondément sensible, ayant foi au

cœur humain, Rousseau aimait sincèrement sa patrie ; il gémissait de voir le luxe, l'amour du plaisir, la fureur des spectacles et le poison de l'incrédulité miner l'antique simplicité des mœurs. Dans ce qui était surtout l'œuvre de son temps, il crut voir la main de l'hôte perfide des Délices. Bien qu'il eût été en relations avec lui, il prit la plume, et, dans sa fameuse *Lettre à d'Alembert*, se fit le champion de l'Eglise de Genève, et foudroya Voltaire et son théâtre. Dès lors ils furent ennemis déclarés. D'ailleurs, l'effet produit par l'écrit de Rousseau contre la comédie fut de courte durée.

Les jeunes volontaires.

(**1759-1761**) Le grand Frédéric II, en lutte avec la France, l'Autriche et la Russie coalisées en faveur de Marie-Thérèse, venait de remporter plusieurs brillantes victoires. Depuis les dernières dissensions, les exercices et les fêtes militaires étaient négligés. Au récit des hauts faits d'armes du héros prussien, la jeunesse genevoise fut électrisée :

Ne veut-on pas que nous puissions servir notre pays comme ont fait nos pères? disaient-ils. Quelques-uns prirent des leçons d'un soldat de la garnison ; leur nombre augmenta rapidement sous la direction d'officiers des compagnies bourgeoises ; ils finirent par se trouver six cents. Après de fréquents exercices, ils demandèrent une revue générale, que le Conseil ne put s'empêcher de leur accorder.

C'était le vendredi 5 juin 1761, la planète de Vénus devait passer devant l'astre du jour. Par un magnifique soleil de printemps, le bataillon des volontaires, partagé en quinze compagnies, se rendit à Plainpalais au milieu d'une foule immense. Après les évolutions sur la verte pelouse, on rentra pour défiler sous les yeux des magistrats rangés devant la Maison de ville. On posa les armes, et l'on se rassembla sur la place de Bel-Air, où l'on se mit à danser au son des fifres et des tambours ; puis on alla chercher le Conseil, et l'on revint au Bastion bourgeois, où quinze tables dressées attendaient les jeunes guerriers et leurs invités. On fit une ronde im-

mense ; enfin, l'on reconduisit les magistrats. On riait, on s'embrassait ; on était ému ; les sentiments de bienveillance et d'affection citoyenne débordèrent pendant quelques heures. Ce fut un beau jour pour la patrie.

Condamnation de l'Émile de Rousseau. Jean-Jacques renonce à la bourgeoisie. Représentation contre la sentence, avec d'autres griefs.

(1762) J.-J. Rousseau venait de publier à Amsterdam son fameux ouvrage de l'*Émile ou de l'Éducation*. A peine le livre avait-il paru, que l'archevêque de Paris le dénonçait dans un mandement, et que le parlement ordonnait qu'il fût brûlé publiquement. Le Conseil reçut, par l'agent de la République à Paris, le texte du jugement. Aussitôt, à la requête du procureur général Tronchin, il condamne l'*Émile* ainsi que le *Contrat social* à être lacérés et brûlés devant la Maison de ville par l'exécuteur de la haute justice, et décrète l'arrestation de l'auteur (19 juin). La

sentence qualifiait les deux écrits de livres téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements.

Quelle ne fut pas la douleur, l'indignation de Rousseau, lui qui croyait avoir fait un livre moral et religieux! Tolérant par nature, il ne pouvait comprendre un pareil acte d'intolérance; il se crut victime de quelque complot ténébreux. Quoi! s'écria-t-il, on laisse imprimer à Genève les impiétés d'un Voltaire, et l'on brûle les écrits d'un citoyen! et l'on me condamne sans m'entendre! et c'est le Conseil et non le Consistoire qui me juge!

Pour vous expliquer un pareil jugement, mes amis, il faut vous rappeler les récentes calomnies des encyclopédistes contre les doctrines de l'Eglise de Genève. Sans doute le Conseil, sous l'influence des pasteurs, jugea la réputation de la République gravement compromise par la plume d'un homme célèbre, qui, se parant dans tous ses écrits de son titre de citoyen de Genève, sapait les bases de la religion, tout en prétendant en

élaguer seulement quelques rameaux flétris. Peut-être aussi céda-t-il à l'influence des amis de Voltaire et à celle de la cour de France, acharnés contre Rousseau. D'ailleurs, on ne peut nier que les siècles précédents, ce siècle même, n'offrissent de nombreux exemples de semblables procédures, et que le Conseil n'eût suivi les usages et la loi.

(1763) Nous avons vu que Rousseau avait conservé des relations dans la bourgeoisie. Retiré dans les montagnes de Neuchâtel, il s'attendait, comme il le dit lui-même, à des représentations contre l'illégalité dont il se croyait victime ; à la vérité, quelques-uns de ses amis tentèrent une démarche auprès des magistrats, et ses cousins requirent la communication du jugement, communication qui leur fut refusée, attendu qu'il n'y avait pas eu jugement contre l'auteur, mais seulement décret d'arrestation.

Rarement les citoyens s'étaient émus dans les luttes des particuliers contre le magistrat ; tel est l'égoïsme des peuples ! Après avoir attendu plus d'un an, Rousseau adressa au Premier syndic une lettre par laquelle il ab-

diquait solennellement son droit de bourgeoisie. « Quand le gouvernement parle et que tous les citoyens se taisent, écrivait-il à l'un de ses amis, apprenez que la patrie a parlé ! »

Comme un coursier réveillé par un violent coup d'éperon, la bourgeoisie se sentit piquée au vif ; la honte lui monta au visage; les passions assoupies bouillonnèrent. Quarante-cinq bourgeois montent demander le redressement de la sentence (18 juin). Trois ans auparavant, un citoyen s'était plaint d'être resté emprisonné seize jours durant sans avoir été conduit devant les syndics, conformément aux édits, et avait, mais inutilement, fait appel à la bourgeoisie; un autre, dans une lettre confidentielle à un ami, avait blâmé l'arrêt contre l'*Émile*, qu'il attribuait au crédit des Tronchin, et s'était vu jugé et condamné par un tribunal sans syndics, tous ayant été récusés pour motif de parenté, cas fréquent, consacré par un long usage, mais contraire au texte des édits : les plaignants joignirent ces griefs à leur représentation.

Rousseau n'avait désiré que le redresse-

ment de sa sentence. Vexé de voir la bourgeoisie ne prendre sa défense que comme un prétexte, effrayé pour la paix publique, il se hâta de détourner les meneurs. « Je vous conjure de laisser tomber cette affaire au moins pour ce qui me regarde, leur écrivait-il; je vous déclare, et j'en ai fait le serment, que de mes jours je ne remettrai le pied dans vos murs, et que, content de nourrir dans mon cœur les sentiments d'un vrai citoyen de Genève, je n'en reprendrai jamais le titre. »

CHAPITRE LXIII.

Nouvelles représentations. Le droit négatif. Les négatifs et les représentants. Guerre de plume. Le Conseil provoque une adresse de confiance.

Il est aisé de déchaîner la tempête des passions, plus difficile de la calmer. Le Deux-Cents (25 juin) avait donné raison au Petit Conseil dans l'affaire de l'*Émile*, maintenant son droit souverain en matière criminelle, et

déclarant que les syndics étaient juges sur le même pied que les autres conseillers; la bourgeoisie réfuta cette réponse et annonça qu'elle persistait jusqu'à ce que le souverain eût prononcé. Le Conseil fit savoir qu'il ne jugeait point ces représentations fondées, et qu'il s'en tenait à la réponse déjà faite.

Un refus si péremptoire ne fit qu'accroître l'irritation. Le 20 août, 450 bourgeois remirent une nouvelle représentation, portant que les articles sur lesquels ils se fondaient étant susceptibles d'un sens différent, il n'appartenait qu'à la puissance législative, c'est-à-dire au Conseil général, de prononcer. On répondit que c'était aux Conseils de juger si une loi était douteuse et devait être portée en Conseil général, autrement « chacun pourrait trouver toutes les lois douteuses, et la République serait le théâtre d'une affreuse anarchie. L'acte de médiation donne au gouvernement le droit négatif (c'est-à-dire de refus) quand il dit que rien ne pourra être porté en Deux-Cents qui n'ait été traité ET APPROUVÉ en Petit Conseil. Si donc le Conseil ayant examiné les représentations ne les approuve

pas, que doit-il arriver, c'est qu'elles tombent, c'est précisément le cas actuel. » Et comme la bourgeoisie revenait à la charge, le Conseil exposa sa justification sur tous les points contestés, et annonça qu'il demeurait inébranlable, déclarant à la face de la patrie qu'on n'aurait jamais à lui reprocher que la Constitution se fût éteinte ou altérée dans ses mains.

Devant cette prétention au droit de tout refuser, si clairement affichée, la bourgeoisie frémit d'indignation et d'épouvante ; elle se vit à la merci des Conseils. Comme un prisonnier qui, à son réveil, se sent étreint de pesantes chaînes, elle ne songea plus qu'à briser ses fers ; la discorde secouait sa torche incendiaire. Vainement le magistrat s'épuisera en protestations, en preuves de dévouement au pays, la défiance interprétera toutes ses paroles, dénaturera toutes ses actions.

Dès cette époque, les Conseils et leurs partisans furent désignés sous le nom de *négatifs* ; leurs adversaires prirent celui de *représentants*.

En formulant d'une manière si absolue et si imprudente son droit négatif, le gouvernement venait de grossir les rangs des représentants déjà bien plus nombreux que ses partisans; tout ce qu'il y avait d'hommes modérés dans la bourgeoisie se tourna contre lui. Assurés d'une majorité écrasante, les bourgeois se mirent aussitôt à dresser leur plan d'attaque. De recourir à la violence, il ne pouvait être question; les puissances garantes eussent intervenu sur-le-champ. C'est dans l'arsenal des lois qu'ils allaient puiser leurs armes.

Dès le 21 novembre, six bourgeois eurent audience du Premier syndic pour demander que le texte original de l'édit de 1568 fût déposé à la disposition des citoyens (on avait cru remarquer des différences entre ce texte et celui dont on faisait lecture en Conseil général dans le *Livre rouge*, où, en effet, l'on avait coordonné les articles et rajeuni le style). Ils demandaient encore que l'élection du trésorier se fît en même temps que celle des syndics, conformément à l'édit, au commencement de janvier et non au milieu de no-

vembre, à moins que ces deux questions étant portées au Conseil général, celui-ci n'en décidât autrement.

Le Conseil répondit que le dépôt de l'édit original serait contre les règles, que le texte de 1707 devait seul être reconnu comme authentique, et il expliqua les changements signalés par des raisons qui eussent été plausibles, s'il pouvait être jamais permis à d'autres qu'au souverain de faire des changements aux lois. C'était une excuse, non une justification. En même temps, le procureur général Tronchin publiait ses fameuses *Lettres de la campagne*, dans lesquelles il défendait avec talent et avec force la cause des Conseils, mais où il faisait en même temps toucher au doigt à la bourgeoisie la dépendance dans laquelle elle se trouvait. Cependant l'agitation parut se calmer, et l'année suivante s'écoula assez tranquille.

(1765) Pendant ce calme trompeur, les représentants forgeaient leurs armes. A la veille de l'élection des syndics, ils lancèrent une *Réponse aux Lettres de la campagne*, rédigée avec beaucoup de soin et d'habileté.

C'était l'œuvre de leurs chefs, et en particulier de François De Luc, maître horloger, déjà vieux, calme, mais infatigable tribun, ami de Rousseau. Outre la défense de celui-ci, cet écrit avait pour objet d'exalter le pouvoir des élus du peuple ; on y soutenait que toute l'autorité émanait des syndics, et que le Petit Conseil n'était rien sans eux. D'ailleurs, on y accumulait sans scrupule toute sorte d'accusations justes et injustes contre les magistrats. Rousseau, de son côté, venait de publier ses *Lettres de la Montagne*, apologie de l'*Émile*, et diatribe violente contre la constitution, l'Église et les chefs de l'État. Moins savant, mais tracé par une plume éloquente et passionnée, puisant ses arguments dans le cœur humain bien plus que dans la loi, ce livre, malgré ses défauts, produisit un effet prodigieux.

Les deux pamphlets portèrent aussitôt leurs fruits. Six cent cinq voix refusèrent de choisir les syndics dans la liste présentée ; on s'assemblait fréquemment pour traiter des affaires publiques. Ebranlé par ces symptômes menaçants, navré de voir que de longs

et loyaux services ne le mettaient pas à l'abri d'affreuses calomnies, le Conseil, après avoir pendant quelques jours hésité sur le parti à prendre, se décida à publier un manifeste solennel ; il déclarait que, blessé profondément par les deux écrits répandus à la veille des élections, amèrement affligé de voir la religion invoquée et détruite, les ministres de l'Eglise, le Deux-Cents avilis, mais au-dessus de ces atroces imputations, il n'avait pas voulu procéder par les voies ordinaires de la justice; qu'incertain sur le degré de confiance publique, il devait s'assurer s'il avait conservé le cœur de ses concitoyens, sinon, il ne lui restait plus qu'à se retirer. Il invitait donc tous les enfants de la patrie à déclarer entre les mains de MM. les syndics s'ils regardaient le Conseil comme une assemblée de bons et fidèles magistrats. Le Deux-Cents, à qui cette publication fut soumise, finit par l'approuver dans un premier tour, et il allait passer à un second débat, lorsque la bourgeoisie fit demander audience aux syndics. Effrayée des conséquences d'une

démission en masse du gouvernement, et sans doute aussi du Grand Conseil, et reconnaissant l'honorabilité individuelle des conseillers, elle s'était décidée à aller au-devant de la demande. Le 7 février, plus de neuf cents citoyens, la plupart représentants, furent reçus par les quatre syndics dans la salle basse de la Maison de ville; ils se rangèrent avec décence, et le sieur Chapuis, parlant au nom de tous, dit que les citoyens et bourgeois avaient l'honneur de remettre à MM. les syndics un écrit qui contenait les expressions de leurs sentiments de respect et de leur confiance pour le Magnifique Conseil. Ils défilèrent devant les élus du peuple, la plupart leur touchant la main, et exprimant par des paroles et par des gestes leurs sentiments affectueux. Dans la représentation qu'ils venaient de déposer, ils déclaraient qu'ils honoraient le Conseil, et qu'ils regardaient chacun de ses membres comme digne de toute leur estime, de tout leur respect et de toute leur confiance; mais ils persistaient aussi dans leurs réclamations. La Compagnie des pasteurs en corps vint solennellement ap-

puyer la démarche de la bourgeoisie et féliciter le Conseil.

Celui-ci se tint pour satisfait et publia sa déclaration sous une autre forme. Passant légèrement sur l'écrit des chefs des représentants, il se contentait de foudroyer les *Lettres de la Montagne* de Rousseau, « cet affreux tissu de calomnies atroces, » il remerciait les citoyens, les assurant qu'il les regardait comme ses enfants et qu'il chercherait par toutes les voies compatibles avec la sûreté de la constitution à fixer cette confiance, sans laquelle il ne pourrait ni ne voudrait jamais gouverner. Nobles paroles, qu'il pensait sans doute, mais que la force des choses rendait vaines, car, dans les républiques, la confiance politique ne saurait reposer sur d'autre base que sur celle de la liberté.

Les Conseils cédèrent sur un point accessoire des représentations relatif à la circulation des vins étrangers; ils persistèrent sur tout le reste, refusant de soumettre au Conseil général des questions qui, suivant eux, n'avaient rien de douteux. La guerre de

plume continua; plusieurs brochures furent condamnées. Le gouvernement déclina l'offre que fit Voltaire, de conférences à Fernex entre les deux partis. Le reste de l'année se passa sans incident remarquable.

La ligne de nouvelle élection. Le Conseil général refuse d'élire aucun des magistrats présentés. Appel aux Puissances garantes.

Ce n'est pas que la bourgeoisie eût aucunement renoncé à ses projets; elle attendait les élections. Voyant les représentations les mieux motivées échouer devant une résistance inébranlable, elle s'était décidée à user d'une arme redoutable, que lui fournissait la constitution.

L'Édit portait que dans le cas où le Conseil général ne tiendrait pas pour agréables ceux qui lui seraient présentés, il serait libre de refuser, et que dans ce cas l'on procéderait à de nouveaux choix, « en sorte que nul ne fût reçu, qu'il n'eût été approuvé du peuple. » En exécution de la loi, les noms de chacun des candidats étaient suivis d'une li-

gne ou raie, sur laquelle on marquait un trait lorsqu'on les refusait ; c'est ce qu'on appelait *la ligne de nouvelle élection*.

D'autre part, l'aristocratie avait obtenu en 1738 que les syndics ne pussent être pris que dans le Conseil des Vingt-Cinq, sans réussir à faire décider sur le parti à prendre au cas que tous les candidats vinssent à être refusés ; omission d'autant plus étrange, que le grabeau des Conseils ne pouvait avoir lieu qu'après l'élection des syndics, et que ceux-ci devaient présider tous les tribunaux et toutes les chambres ou administrations, et qu'ainsi le gouvernement pouvait se trouver désorganisé ou continuer illégalement ses fonctions : position singulière, impasse où il allait se trouver acculé. L'aristocratie était prise dans ses propres filets.

Elle ne voyait que trop l'épée suspendue sur sa tête ; mais chez les uns, la crainte de compromettre la Garantie, qu'ils sentaient indispensable au maintien de leur pouvoir ; chez la plupart, la persuasion sincère que tout changement à la constitution mettrait la République en péril, enfin l'assurance réitérée

qu'ils venaient d'avoir d'être soutenus par la France, les décidèrent à se roidir.

La bourgeoisie organisée dans ses cercles, qui avaient remplacé les assemblées des compagnies, disciplinée sous la direction de chefs adroits et actifs, la bourgeoisie rejeta cette fois les magistrats présentés, lieutenant et procureur général. Sept fois le Conseil général fut assemblé, sept fois la fatale ligne de nouvelle élection sortit avec une majorité écrasante. Toutes ces opérations se firent « avec un calme effrayant. »[1]

(1766) L'époque de l'élection des syndics était venue : que faire ? les cantons alliés pressaient amicalement un accommodement, sans rien préciser; la cour de France et son nouveau résident, Hennin, prenaient ouvertement le parti des négatifs. Reconnaissant son impuissance, le gouvernement se prépara douloureusement à invoquer l'intervention des puissances garantes. Le 5 janvier, appelé à choisir les syndics, le Conseil général, à une majorité des deux tiers, vota la ligne de nouvelle élection; vainement les négatifs avaient réuni toutes leurs forces ; les dépêches partirent. Désor-

mais le vaisseau de l'État se trouvait lancé entre deux écueils, une aristocratie appuyée sur l'étranger, ou une démocratie sans frein.

Le dimanche suivant, on présenta au Conseil général une nouvelle liste; la ligne de nouvelle élection passa à l'unanimité; les négatifs s'étaient abstenus. Le Deux-Cents arrêta pour le troisième dimanche une liste de candidats refusés ; la bourgeoisie fit aussitôt une représentation: « La loi, disait-elle, porte que nul ne soit en office que ceux que le peuple a pour agréables; comme les syndics ne peuvent être pris que dans le Conseil des Vingt-Cinq, qui n'en renferme aucun qui puisse être présenté, les citoyens et bourgeois estiment que c'est un cas nouveau auquel le souverain seul peut pourvoir. Si les Conseils persistaient, ils protestent solennellement contre cette illégalité. »

Le gouvernement qui avait pris depuis longtemps son parti, répondit qu'il n'avait fait que suivre les prescriptions des édits et passa outre. Inutile de dire quel fut le résultat de l'élection.

Les représentants avaient eu vent de l'ap-

pel adressé aux Puissances garantes. Dès le 15, ils avaient adressé une représentation au Conseil, le priant ironiquement de témoigner aux illustres médiateurs de leur amour pour la paix, de leur respect pour les magistrats et de leur attachement à la constitution. Le 24 janvier, les syndics remirent la réponse du Conseil. Il annonçait que, reconnaissant l'impossibilité de proposer aucun moyen d'arrangement sans porter atteinte à la constitution, voyant son administration diffamée, et le refus huit fois répété d'élire des magistrats, il s'était trouvé forcé de recourir à l'intervention de Sa Majesté très-chrétienne et des cantons alliés, qui avaient agréé sa demande.

Malheur au magistrat qui cite son peuple devant un tribunal étranger! Il peut avoir des sujets, il n'a plus de concitoyens. Le recours à l'intervention élargissait l'abîme. La bourgeoisie jura de briser ses chaînes, tandis que le parti de l'aristocratie ne songea plus qu'à les river.

CHAPITRE LXIV.

Arrivée des médiateurs. Hostilité de la cour de France contre les représentants. Déclaration en faveur du Petit Conseil.

Le nouveau résident Hennin était un homme vulgaire, guindé, détestant le peuple, tout dévoué au parti aristocratique, même avant son arrivée. Il voulait prendre sur lui la suspension des Conseils généraux jusqu'à l'arrivée des plénipotentiaires; le gouvernement la fit décréter par le Deux-Cents, «sans conséquence pour l'avenir, » malgré les représentants, qui demandaient que la question fût portée en Conseil général.

Du 18 au 20 mars arrivèrent enfin les médiateurs. La cour de France envoyait le chevalier de Beauteville, son ambassadeur en Suisse, et lieutenant général des armées, vieillard honnête, bienveillant même, mais faible de caractère comme de santé; aussi les affaires étaient-elles menées en réalité

par son secrétaire Taulès, jeune homme présomptueux. Berne et Zurich étaient représentés par leurs premiers magistrats ; les Zuricois penchaient pour les représentants ; les Bernois tenaient le milieu. Ils furent reçus avec les mêmes honneurs que les médiateurs de 1738. A l'audience de cérémonie, Beauteville promit que son zèle ne serait dirigé que par la justice ; mais qu'il se montra différent de Lautrec !

Conformément au désir du Conseil, les plénipotentiaires invitèrent les citoyens à leur faire part individuellement de leurs observations ; n'en recevant que des natifs et habitants, qui réclamaient des améliorations à leur sort, ils permirent enfin aux bourgeois de se faire représenter par des commissaires. Les représentants, répartis dans les douze principaux cercles, nommèrent vingt-quatre députés, et présentèrent leurs élus en défilant devant les médiateurs, deux à deux, au nombre de 880 (11 avril). Les commissaires s'occupèrent aussitôt de rédiger des mémoires sur les différents points qui avaient fait l'objet des représentations.

Les représentants savaient que le Conseil requérait au préalable des médiateurs une déclaration sur l'usage légal qu'il avait fait de ses droits et sur les calomnies répandues contre lui. Ils témoignèrent qu'une telle déclaration, dans laquelle on commencerait par donner raison à leurs adversaires, serait un obstacle à tout retour de confiance et qu'ils ne pourraient se taire. Beauteville malade fit mander six des commissaires : « Voilà, leur dit-il de son lit, votre repré« sentation avec ma réponse, je n'ai rien à y « ajouter. » Il avait écrit au bas qu'il voulait bien croire que la généralité des bourgeois n'avaient pas senti l'indécence et la témérité de cette démarche et qu'il se réservait d'en poursuivre les auteurs. Il refusa de recevoir un écrit dans lequel les bourgeois, tout en s'excusant, exposaient leur droit d'exprimer leur manière de voir, et quelques jours après il leur remit un papier portant que le roi avait été indigné de l'indécence et de l'audace de la représentation, et qu'il voulait bien suspendre l'effet de son juste ressentiment, et faire dépendre sa résolution de leur

conduite. Il n'exagérait pas : le nouveau ministre des affaires étrangères, le duc de Choiseul, grand ami de Voltaire, par conséquent mal disposé pour les partisans de Rousseau, s'était laissé circonvenir par l'agent de la République à Paris, négatif passionné, et ne voyant dans les représentants que quelques chefs ambitieux, avait donné ordre de requérir la mise en jugement des commissaires.

La Déclaration approuvée par les Conseils de Berne et par Zurich fut publiée le 26 juillet : les médiateurs donnaient tort aux bourgeois d'avoir refusé de choisir les chefs de l'État dans le Magnifique Conseil, dont l'administration était reconnue intègre et paternelle ; les *Lettres de la montagne* étaient déclarées des calomnies atroces, inspirées par l'esprit de vengeance; l'acte de pacification serait porté lorsqu'il serait temps en Conseil général. « Trois jours entiers, dit d'Ivernois, les cercles furent assemblés ; on y entendit les cris de la douleur ; mais on prit le parti de rester fermes et modérés. » Choiseul demandait la punition exemplaire

des auteurs de la *Réponse aux Lettres de la campagne* et des principaux commissaires ; les Alliés s'y refusèrent formellement.

Fermeté des représentants. Le Conseil général rejette le Plan de médiation. La cour de France persécute les représentants.

Le *Plan de médiation*, approuvé par la France et par les cantons, et accepté par les Conseils « avec la plus vive reconnaissance, » allait être porté en Conseil général. Choiseul et les négatifs crurent que l'intimidation amènerait la bourgeoisie à courber la tête. Le lieutenant de police de Paris réunit les marchands horlogers genevois et les avertit qu'ils seraient expulsés du royaume s'ils désobéissaient au roi. « Votre roi n'est pas le « nôtre, » répondit fièrement l'un d'eux. Beauteville déclara aux commissaires que le roi entendait que le projet fût accepté. Or ce projet tranchait en faveur de l'aristocratie presque tous les points contestés. Toujours fermes et modérés, les représentants n'hésitèrent pas : « Citoyens, » s'écriait Delolme,

jeune avocat plein d'avenir, « l'Europe entière a les yeux sur nous ; jusqu'ici nous « n'avons fait qu'annoncer des vertus, il est « temps de les montrer ! » C'est qu'en effet la persécution les exaltait. L'étranger commençait à prendre en estime tant de fermeté et de modération. Les Suisses fronçaient le sourcil, voyant ce gouvernement rampant aux pieds de la France. Nous n'avons plus rien à faire ici, disaient-ils.

Vainement annonça-t-on qu'un corps de troupes entrerait dans Genève si le Plan était rejeté, que les commissaires s'exposaient aux plus grands malheurs ; vainement ceux-ci furent mandés ; vainement les citoyens furent appelés dizaine par dizaine ; ils répondirent qu'ils examineraient et agiraient en hommes libres. A la prière du Conseil, la Compagnie des pasteurs assembla aussi les commissaires et les conjura au nom de la paix et de la religion de détourner l'orage prêt à fondre sur la République : « Ministres « d'un Dieu puissant et juste, » leur répondit De Luc le père, l'âme du parti, distingué par sa piété non moins que par son sang-froid,

« nous vous rappellerons un appui auquel « vous nous avez appris à nous confier, c'est « celui de la divine Providence, cette pro- « tectrice de notre petite république. En « étant fidèles à nos serments, nous mérite- « rons la couronne de vie, et nous conser- « verons notre liberté. » Et comme on leur parlait de leurs dangers personnels: « Ne « nous sollicitez point de faire céder le cri « de nos consciences à de misérables con- « sidérations, s'écria Vieusseux; rien ne « m'engagera à trahir mes serments et à si- « gner ma servitude et celle de ma posté- « rité! »

(15 décembre.) Le jour solennel se leva. Représentants et négatifs se pressent sous les voûtes de St-Pierre, tous animés d'un même désir, le bien de la patrie genevoise; mais que leurs vues sont différentes! Ceux-ci ne voient de salut que dans le maintien du gouvernement qui fit fleurir la République depuis deux siècles, ceux-là dans la conservation de leur liberté menacée. « On vit, rapporte d'Ivernois, des citoyens accourir de

plus de deux cents lieues, bravant les rigueurs de l'hiver. Les vieillards, les valétudinaires se firent porter dans l'assemblée du peuple. » Jamais l'on n'avait vu Conseil général si nombreux et si imposant ; les plénipotentiaires y assistaient ; une foule impatiente mais contenue entourait le temple. 1095 suffrages contre 515 ont rejeté le projet !

La foule s'était à peine dispersée, que Beauteville faisait appeler les commissaires de la bourgeoisie. Taulès leur lut, avec l'accent de la colère, une déclaration virulente, où il était dit que le roi leur interdisait à eux et à tous les leurs l'entrée et le commerce dans son royaume. Huit jours après, les plénipotentiaires partaient pour Soleure, afin de terminer entre eux les affaires de Genève. Beauteville déclarait qu'il prenait sous sa sauvegarde tous les membres du gouvernement et ses adhérents, les Suisses mettaient sous leur protection tous les ordres de la République.

Néanmoins, soit crainte de violences, soit qu'ils redoutassent la vue des maux que

pourrait faire la France blessée dans son orgueil, soit enfin qu'ils voulussent effrayer les représentants, les négatifs, malgré la rigueur de l'hiver, fuyaient. Le Conseil des Vingt-Cinq fut réduit à treize, et le Deux-Cents à moitié. Les Suisses, avant leur départ, ne purent s'empêcher de témoigner leur déplaisir. La bourgeoisie, de son côté, exprima sa surprise, et protesta de son amour de l'ordre et de la tranquillité publique.

(1767) Cependant les mesures de rigueur annoncées ne se firent pas attendre ; un cordon de huit cents hommes fut échelonné dans le pays de Gex. Du Rhin à l'Isère, le passage des denrées à destination de Genève fut interdit. Les représentants virent leurs lettres saisies ; on leur refusait des passe-ports pour la France. J'ai honte de le dire, il se trouva des Genevois assez dénaturés pour concourir à la ruine de leurs concitoyens ; il y en eut qui veillèrent à ce que leurs marchandises fussent arrêtées ; la chancellerie fournit au Résident des listes de représentants ; les négatifs leur retiraient leurs fonds ; la fabrique languissait et la misère commençait à se faire

sentir. Mais se croyant martyrs de la liberté, ils se roidissaient contre la fortune : ils firent une collecte en faveur des plus pauvres ; Rousseau envoya quatorze louis. Dès le commencement de l'hiver, ils avaient organisé des patrouilles nocturnes pour veiller à la tranquillité publique ; chaque cercle fournissait ses hommes. Malgré la rigueur de la saison, ils continuèrent régulièrement ce service volontaire.

Ce n'était point d'un peuple vulgaire : l'Europe suivait avec intérêt cette lutte étrange. Voltaire lui-même se sentait pris d'intérêt en faveur des faibles opprimés, et servait leur cause auprès de ses amis de la cour par l'arme puissante du ridicule. « Cette campagne, écrivait-il, sera sans doute bien glorieuse, on a arrêté cinq laitières, mais elle me gêne beaucoup ; on ne peut même envoyer chercher une médecine chez les apothicaires de Genève. » La fermeté de la bourgeoisie contrastait avec la fuite des négatifs. D'ailleurs le roi de Piémont s'était refusé à s'associer à aucune mesure contre les persécutés. Les Suisses, la Prusse, l'Angleterre,

la Russie même intercédèrent auprès de la cour de France ; celle-ci finit par sentir qu'il y aurait de la honte à vouloir écraser un petit peuple libre.

Démarches des représentants pour un accommodement. Le Prononcé. La bourgeoisie persiste à voter la ligne de nouvelle élection. Rejet de l'édit de conciliation.

Quelques mois s'écoulèrent ainsi. Les négatifs persistaient à ne rien céder et réclamaient un prononcé, c'est-à-dire une solution imposée par les médiateurs. Ceux-ci, réunis à Soleure, ne pouvaient réussir à s'entendre, les Suisses ne croyant pas avoir le droit de dicter des conditions de paix. Les représentants jugèrent le moment favorable pour faire une tentative. Le 19 mai, les vingt-quatre commissaires, accompagnés de trente-six délégués des cercles, allèrent présenter aux syndics une respectueuse adresse : « Si nos difficultés proviennent du choc de nos intérêts respectifs, disaient-ils, la fin de nos dissensions ne peut se trouver que dans des lois

nouvelles. Un prononcé auquel nous serions forcés de nous soumettre, ramènerait-il l'union et la paix ! Vos Seigneuries ont déclaré qu'elles ne pourraient ni ne voudraient jamais gouverner sans la confiance publique, et voici le plus grand nombre de vos concitoyens qui viennent vous solliciter avec respect de concourir à un accommodement. » Le Conseil annonça que le jugement définitif des Garants, c'est-à-dire un prononcé, était le seul port de salut.

Néanmoins de nouvelles chances se dessinaient en faveur des représentants. Les Alliés envoyèrent à Choiseul un mémoire où ils modéraient le droit négatif, cet épouvantail de la bourgeoisie. Le ministre, que tout cela commençait à ennuyer, et qui nourrissait déjà certains projets, accorda quelque changement au prononcé et déclara aux deux cantons que, s'ils lui refusaient leur concours, Sa Majesté planterait là les affaires. Le Conseil persistait. Les représentants firent un dernier effort : ils députèrent quatre des leurs à Berne et à Zurich, et enfin ils portèrent une solennelle remontrance. « Ou vous trou-

vez nos lois claires, disaient-ils, et dans ce cas les Garants ne peuvent rien décider sur elles, ou vous les trouvez obscures, et dans ce cas encore ces puissances ne peuvent rien décider ; vous avez dû reconnaître le seul juge compétent, savoir le Conseil général. Serait-il possible que vous eussiez désiré en secret une décision qui pût vous dispenser de vous faire aimer du peuple que vous gouvernez ! Considérez la carrière où vous vouliez entrer, et voyez si elle est préférable à l'amour de vos concitoyens. » Ils défilèrent au nombre de plus de mille devant les syndics, leurs commissaires en tête (16 octobre). Jamais leur cause n'avait été plaidée avec plus de vigueur et de noblesse. Cette adresse célèbre, œuvre de De Luc, de Flournoy et de Clavière, fut imprimée et répandue à profusion à l'étranger. En réponse, le Conseil publia un long exposé de sa conduite.

Les commissaires avaient su que le prononcé ordonnait leur suppression ; ils s'empressèrent de demander leur démission de fonctions désormais inutiles (26 octobre). Les bourgeois les remercièrent, renouvelè-

rent l'engagement d'être unis et fermes, et décidèrent de faire frapper une médaille commémorative. Elle représentait le vieillard de La Fontaine, donnant à ses fils un faisceau de dards à briser ; on y lisait ces mots : « Vous voyez l'effet de la concorde, » et au revers les noms des commissaires.

Le Prononcé parvint enfin dans les derniers jours de novembre. Il tranchait en faveur des négatifs les principales difficultés. Après un premier refus, le Conseil général était tenu de choisir les syndics entre tous les éligibles sans ligne de nouvelle élection. Il était enjoint de s'y conformer sous peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public. Une grande agitation se manifesta aussitôt dans le peuple ; on se disposait à fermer les boutiques et à se tenir chez soi au moment de la publication pour qu'elle eût lieu comme au milieu d'un désert. Le gouvernement se contenta de communiquer le Prononcé aux Deux-Cents et de le faire distribuer par les dizeniers. Les représentants leur fermèrent leur porte.

(Décembre.) L'attitude de la bourgeoisie

faisait prévoir une résistance opiniâtre ; on savait que Choiseul avait par-dessus la tête des affaires de Genève. Plein d'inquiétude, le Conseil songea à céder quelque chose dans l'espérance d'amener les représentants à se soumettre au Prononcé. Il présenta aux Deux-Cents un projet de conciliation, mais il ne voulut pas souffrir de conférences avec des députés. D'ailleurs, les concessions proposées étaient dérisoires. La bourgeoisie témoigna son mécontentement en refusant par trois fois d'élire, lieutenant, trésorier et procureur général, se contentant, comme par moquerie, de choisir quatre auditeurs. Trois fois de même, appelée à choisir les syndics, elle vota la ligne de nouvelle élection (janvier 1768).

Le 16 janvier, après six semaines de discussion, le Conseil général fut convoqué pour le 21 pour voter le projet des Conseils. Les bourgeois se récrièrent sur le peu de temps qui leur était donné pour réfléchir, et exposèrent que l'abandon de la faculté de rejeter indéfiniment les magistrats présentés devait être compensé par des droits nouveaux d'é-

lection et de grabeau, c'est-à-dire d'exclusion sur les Conseils. Le renvoi du vote et des élections fut décidé, et quatre des principaux négatifs du Deux-Cents furent chargés de s'aboucher avec les chefs de la bourgeoisie.

Pendant qu'on négociait, dans la nuit du 29 au 30 janvier, par un froid rigoureux et une neige épaisse, un violent incendie mit la population en émoi ; c'était le théâtre, bâtiment en bois construit à l'entrée des bastions, qui brûlait. Voltaire, à l'arrivée de Beauteville, n'avait rien eu de plus pressé que d'user de son influence pour forcer les Genevois à recevoir sa comédie. Le peuple contempla ce spectacle en se croisant les bras comme s'il eût assisté à la destruction d'une forteresse ennemie. Le seigneur de Fernex accusa ouvertement Rousseau d'avoir poussé à un acte de vengeance.

Enfin l'édit de conciliation fut prêt ; il ne contenait que quelques concessions insignifiantes ; les principales propositions avaient échoué devant le Deux-Cents, aussi fut-il rejeté (23 février).

Le Conseil général convoqué pour élire les syndics sans ligne de nouvelle élection. Émotion populaire. Édit de pacification.

Grande fut l'irritation des négatifs. Vainement la bourgeoisie exposa-t-elle les motifs de son vote; le vendredi soir, 4 mars, le Grand Conseil décida que l'élection des syndics aurait lieu le surlendemain sans ligne de refus, conformément au règlement du Prononcé, qui serait lu avant d'aller aux suffrages.

Les représentants ne peuvent en croire leurs oreilles; ils frémissent; les chefs se rassemblent. Pendant qu'ils avisent, un commencement d'incendie, dans le voisinage, met en émoi le peuple déjà ébranlé. On parle de résistance; on s'arme dans plusieurs cercles. « Nous nous rendrons au temple armés de pistolets, s'écrient les exaltés, et celui qui osera parler du Prononcé on lui brûlera la cervelle. » En attendant de prendre un parti, l'on organisa des postes et des rondes; la

moitié des cercles devaient rester en permanence le lendemain. Nombre d'individus se munirent d'armes et en particulier de pistolets.

Ces mesures exagérées par la rumeur publique étaient parvenues à la connaissance des négatifs. Le samedi matin, ils voient les bourgeois établir des postes, poser des sentinelles dans les carrefours et aux portes de la ville ; toutes les boutiques sont fermées ; les paysans circulent, l'aspect de la ville est étrange et solennel ; ils se croient au moment d'une prise d'armes. D'autres motifs concourent à les ébranler : ils savent que les Alliés n'ont adhéré au Prononcé qu'avec répugnance, qu'ils ont déclaré qu'ils verraient avec joie intervenir une conciliation, que le cabinet de Versailles, depuis qu'il a conçu le projet de faire de Versoix une Genève française, n'a plus grand souci de leur cause, qu'il ne s'oppose point à un accommodement. Ils hésitent ; le Conseil prête l'oreille aux propositions du procureur général Tronchin, gagné aux idées modérées et appuyé par quelques hommes notables. La Compagnie des pasteurs députe deux de

ses membres ; grâce à leur zèle, des négociations sont nouées entre les deux partis ; une foule anxieuse stationne aux abords de la Maison de ville. On s'entend enfin sur les bases d'une conciliation. Il est convenu que le Conseil général, après un premier refus, sera tenu de choisir ses magistrats dans le tableau des éligibles, sans ligne de nouvelle élection, et qu'en retour, dès qu'il y aura cinquante vacances dans le Deux-Cents, il élira vingt-cinq membres ; qu'il pourra chaque année procéder à la réélection du Petit Conseil, avec la faculté de remplacer quatre Conseillers par quatre membres du Deux-Cents présentés par celui-ci. Ce droit de réélection, ou, pour mieux dire, de destitution, ne devait s'exercer que dans cinq ans. Les représentants obtenaient satisfaction sur plusieurs points accessoires, tels que les emprisonnements, l'accession des natifs à la bourgeoisie, etc. Le passé était mis en oubli ; l'élection des syndics était ajournée à huitaine. Le Deux-Cents fut convoqué pour le lendemain matin, à six heures, pour approuver ces bases.

Dans la soirée, les cercles furent réunis ; il fut décidé que, dans le cas où le Grand Conseil viendrait à vouloir faire exécuter le Prononcé, les vieillards, assis dans le parquet du temple, imposeraient silence aux violateurs du droit du souverain, et qu'on lirait une représentation au Conseil contre ses attentats, accompagnée d'une forte exhortation à y renoncer.

Le dimanche, au point du jour, au son de la cloche qui appelle le Deux-Cents, les cercles s'assemblent de leur côté ; on leur expose que le Conseil a transmis les propositions d'accommodement sans les avoir approuvées ; le peuple s'échauffe, se rassemble autour de la Maison de ville ; on parle de demander la garde des portes et de retenir les conseillers ; le Deux-Cents décide de prendre les propositions « en grande considération. » A la demande des commissaires, elles sont rédigées et enregistrées en leur présence ; la nouvelle est annoncée à la foule frémissante, et douze copies dressées simultanément, sont portées aux cercles. Le Conseil général, réuni à deux heures, vota

à la presque unanimité l'ajournement de l'élection des syndics.

Aussitôt toute agitation cessa ; les jours suivants furent employés à achever l'œuvre commencée ; on se fit des concessions réciproques ; mais la bourgeoisie ne put rien obtenir sur le point qui avait été l'origine de ce long conflit, la condamnation de Rousseau.

L'édit de pacification, approuvé en bloc par le Deux-Cents et par les cercles, fut sanctionné unanimement en Conseil général le vendredi 11 mars ; la plupart des négatifs violents s'étaient abstenus. Avant la votation, le Premier syndic prononça un discours de réconciliation et de paix, qu'il termina par des vœux pour un bonheur durable, « et l'on répondit de toutes parts: amen, amen ! » Par une faveur tout exceptionnelle, les femmes des représentants avaient été admises sur les galeries. A la sortie du temple, les citoyens se portèrent pour faire la haie au cortége des Conseils et de la Vénérable Compagnie, se rendant à la Maison de ville ; derrière leurs rangs respectueux se pressait le reste du peuple ; ils suivirent, les commis-

saires représentants en tête. Ceux-ci accompagnèrent les magistrats dans la salle des festins. Les conseillers se rangèrent en demi-cercle, les syndics au milieu, les commissaires en face ; le reste de la salle, la cour et ses abords étaient remplis de citoyens. De Luc le fils, parlant au nom des bourgeois, félicita le Conseil, et prit devant lui l'engagement d'une véritable réconciliation ; puis tous défilèrent deux à deux devant les syndics. En ce moment, toutes les cloches sonnèrent, et le peuple se pressa dans les temples pour bénir Dieu. Un jour de jeûne solennel fut décrété. Des illuminations, des devises, des chansons, des couronnes pour les commissaires témoignèrent de l'allégresse populaire.

Telle fut l'issue de cette lutte. Les négatifs durent se reconnaître vaincus par l'habileté, l'union et la persévérance de leurs adversaires ; ils n'acceptèrent qu'en frémissant un édit qui mettait le Conseil dans la dépendance de la bourgeoisie, et qui donnait à celle-ci une entrée directe dans le Deux-Cents ; ils le tenaient comme entaché de violence et l'appelaient l'*édit des pistolets*. Un

certain nombre cessèrent de paraître en Conseil général ; plusieurs magistrats se retirèrent. Les représentants crurent avoir remporté une victoire éclatante. Leurs principaux chefs, dans ce long débat, avaient été, outre les De Luc, Clavière, vaste génie, fertile en ressources, Flournoy, ardent patriote, l'avocat Rilliet, tête exaltée, Vieusseux et Thuillier.

Versoix-la-ville.

Je vous ai dit, mes amis, que Choiseul avait conçu le projet de supplanter Genève, en élevant, presque à ses portes, une grande ville. Il avait choisi Versoix, village agréablement situé au bord du lac, à l'embouchure d'une petite rivière, sur une langue de terre appartenant à la France, qui séparait le pays de Vaud du territoire de la République. Voltaire lui avait persuadé que les mécontents genevois s'empresseraient de peupler sa nouvelle colonie, et qu'il serait facile d'y attirer tout le grand commerce entre la Suisse, l'Allemagne et la France. On construisit donc des

routes; les rouliers eurent ordre de passer par Choiseul-la-ville (tel était le nom donné à la rivale de Genève); on expropria les possesseurs des terrains pour les donner à ceux qui s'engageraient à bâtir ; on traça des rues, on construisit un port; on devait établir des manufactures, un entrepôt de marchandises, des bureaux de postes et des messageries ; on ne renonça même à élever des fortifications que sur d'énergiques représentations des Bernois. Mais on ne déplace pas ainsi en un jour l'œuvre des siècles; malgré tant de peines et de dépenses, tous ces beaux plans avortèrent. Versoix resta presque désert ; une tempête bouleversa le port, et Voltaire fut réduit à se consoler par une plaisanterie :

A Versoix nous avons des rues,
Mais nous n'avons pas de maisons.

CHAPITRE LXV.

Les natifs.

A peine les citoyens venaient de sceller l'urne des tempêtes, que déjà se levaient de

nouveaux ferments d'agitation. Aussi loin que l'on peut remonter dans notre histoire, la communauté des bourgeois avait eu des priviléges sur les simples habitants. Peu à peu, à Genève comme ailleurs, ces priviléges s'étaient accrus et les réceptions de bourgeois devenaient plus rares et plus coûteuses. Le nombre des bourgeois ayant droit de voter en Conseil général ne s'élevait guère au delà de quinze cents, chiffre que le gouvernement paraissait ne pas vouloir laisser dépasser, en haussant graduellement le prix du droit de cité. Depuis le commencement du siècle, à peine y avait-il eu quatre cent cinquante admissions. De sept florins et un seillot pour les incendies, le prix était monté à vingt écus, un seillot et un mousquet (1613), à cinquante écus (1651), à cent écus (1677). A l'époque qui nous occupe, il dépassait souvent mille écus.

C'est ainsi que, dès longtemps, et surtout depuis le commencement du siècle, il s'était formé toute une population de *natifs*, c'est-à-dire de fils d'étrangers admis à l'ha-

bitation, nés dans la ville. Comme leurs pères, non-seulement ils étaient privés de tout droit politique, mais encore ils ne pouvaient se livrer à aucun commerce, être admis à aucune profession libérale, parvenir à aucun grade militaire, gagner les premiers prix dans les tirs. Pour eux, les droits des halles, ceux de lods ou mutation de fonds étaient bien plus élevés que pour les bourgeois. Ils payaient une finance à l'hôpital en se mariant; ils payaient un droit d'apprentissage; ils payaient patente pour s'établir, etc.; leurs biens-fonds en Savoie ne participaient pas aux priviléges des traités; ils n'avaient pas le droit d'adresser des représentations.

L'acte de médiation, en les admettant à toutes les maîtrises, c'est-à-dire à pouvoir exercer toute industrie pour leur compte, et et non comme simples ouvriers, avait beaucoup amélioré leur sort. Dès lors leur nombre, de même que celui des habitants et des étrangers ou simples domiciliés, s'était considérablement accru; il dépassait celui des citoyens et bourgeois: population généralement igno-

rante, irréfléchie, force matérielle à la disposition des partis.

Les uns avaient fait bande à part, on les désignait sous le nom de *grimauds* ; d'autres s'étaient attachés aux négatifs ; mais les relations sociales avaient jeté la plupart d'entre eux du côté des représentants, car il est dans le cœur humain de s'attacher plus à celui qui vous fait vivre qu'à celui qui vous gouverne. Les négatifs, tout en leur faisant de vagues promesses, les voyaient d'un œil défiant et dédaigneux.

Les natifs avaient appuyé les bourgeois dans la dernière lutte. Soutenus par Voltaire qui trouvait parmi eux des admirateurs et des acteurs pour ses tragédies, ils avaient même fait des démarches pour leur propre compte; la protection de l'hôte de Fernex leur fit le plus grand tort auprès des représentants. Lorsqu'ils virent que ce qu'ils avaient gagné par le dernier édit se réduisait à quelques places de jurés et à l'admission de quelques-uns d'entre eux au droit de cité pour un prix modéré, ils jalousèrent la bourgeoisie et se plaignirent amèrement. Ils réclamèrent l'é-

galité civile et commerciale, et la bourgeoisie gratuite pour un certain nombre chaque année. Quelques-uns allèrent jusqu'à prétendre que les anciennes franchises ne faisaient aucune différence entre les habitants et les bourgeois. Ceux-ci, effrayés de voir leurs intérêts compromis par l'abolition de leurs priviléges commerciaux, loin de les appuyer, renouvelèrent la demande faite jadis que la loi qui leur permettait de trafiquer des produits de leur industrie fût expliquée dans un sens restrictif.

Sur ces entrefaites, un natif des plus ardents, nommé Jean Bacle, maître horloger, ayant été appelé à signer une déposition, refusa obstinément de faire suivre son nom, suivant l'usage, des mots «natif de Genève,» il soutint que, d'après les édits, ses pareils étaient citoyens ; il fut condamné à dix années de bannissement.

Loin d'être intimidés, les natifs, forts de leur nombre, tinrent des conférences, formèrent des cercles, publièrent des brochures et des chansons; Voltaire se fit leur avocat. Ils présentèrent un mémoire intitulé : *Justi-*

fication de Jean Bacle, qu'on refusa de recevoir, attendu que le droit de représentation n'appartenait qu'aux seuls citoyens et bourgeois. Le Conseil rappela (17 juillet 1769) que le droit de négoce, même de marchandises reçues en paiement, était le privilége des bourgeois ; il flétrit publiquement une chanson satirique semée dans les rues par les grimauds.

Émeute des natifs grimauds, du 15 février 1770. Édit du 22 février.

Les natifs aigris tenaient des discours séditieux, s'attroupaient, se promenaient l'épée au côté (les bourgeois avaient seuls le droit de la porter) ; enfin Resseguerre, l'un d'eux, homme remuant et hardi, s'étant avisé de chanter en pleine place publique des couplets mordants sur la loi de réélection, il fut mis en prison. Le jour du jugement, ses amis s'attroupent autour de l'Hôtel de ville, vociférant, sourds à l'ordre de se retirer, et paraissant décidés à s'opposer au cours de la justice. Resseguerre ne fut condamné qu'à six mois d'arrêts domestiques ; ses amis le

promenèrent en triomphe par les rues, son chapeau, paré d'une branche de laurier, l'un d'eux se tenant insolemment à son côté, l'épée à la ceinture. Le soir même, il se montra dans les cercles de natifs.

En face de ce mépris insolent de la loi, le Conseil, après s'être assuré du concours des principaux chefs de la bourgeoisie, ordonna l'arrestation du réfractaire. Les natifs se rassemblent; le bruit d'une prise d'armes se répand. Aussitôt le tocsin s'ébranle, la générale bat; la bourgeoisie et la plupart des natifs se rendent à leurs places d'armes; un petit nombre se mettent en révolte et lâchent quelques coups de feu; mais sans plan ni chefs, ils sont forcés de fuir laissant trois hommes sur le carreau. L'on en arrêta deux ou trois cents, qu'on enferma dans la tour de l'Ile, dans le temple de St-Gervais et dans la Grenette. On rechercha les chefs du complot présumé ; la bourgeoisie bivouaqua la nuit dans les rues ; la garnison demeura sous les armes. Dès le lendemain, la plupart des prisonniers furent relâchés. Quelques-uns s'étaient enfuis à Versoix et à Fernex.

La bourgeoisie, irritée de ces procédés violents pour partager des droits qu'elle regardait comme sa propriété, crut voir au fond de cette émeute un complot de ses ennemis, Voltaire et Choiseul ; elle requit la punition des coupables. Le gouvernement acquiesça à cette demande avec empressement, et, sous prétexte que la Cour de France pourrait bien être compromise dans cette affaire, et que le nombre des coupables serait trop grand, il présenta un édit qui, tout en accordant l'impunité aux séditieux (à l'exception de huit notoirement à la tête du mouvement, Resseguerre et Bérenger, entre autres, auxquels il était enjoint sous peine de mort de s'éloigner du pays), portait que quiconque chercherait à changer l'état des natifs serait poursuivi comme perturbateur de l'ordre public, même capitalement. Leurs quatre principaux cercles étaient dissous, et les membres de ces cercles devaient, dans les huit jours venir prêter serment de fidélité ou quitter le pays. D'ailleurs les avantages qui leur avaient été accordés étaient garantis et même légèrement augmentés,

« pour donner à ceux qui s'étaient montrés fidèles un témoignage de bienveillance. » 1182 voix contre 99 approuvèrent (22 février).

Ce fut là un édit inique : des prévenus étaient bannis sans avoir été entendus, et, comme le remarque un historien, les citoyens, suspendant l'action régulière des lois, se faisaient juges dans leur propre cause. Voltaire, il faut le dire, n'abandonna pas ses protégés après leurs revers; il leur offrit l'hospitalité à Fernex, leur procura des commandes d'horlogerie à l'étranger, leur bâtit des maisons, les aida à monter des ateliers; pourtant ils regrettaient la patrie. On chercha aussi à les attirer à Versoix ; mais, sur ces entrefaites, Choiseul tomba en disgrâce, et Versoix demeura un petit village.

La chaîne des événements politiques ne doit point nous faire omettre quelques faits de moindre importance. C'est ainsi que, en 1762, le prince de Hesse acheta le château de Coudrée, au Bourg-de-Four, ancienne résidence des comtes de Genève, et, sur

son emplacement, éleva l'édifice actuel pour l'usage du culte luthérien, qui se célébrait auparavant dans une chambre. En 1774, l'on construisit les belles maisons de la rue Beauregard. Dans les années de disette 1769 et 1770, la Chambre des blés, grâce à d'immenses approvisionnements, put offrir le grain à un prix inférieur de moitié à celui des pays environnants, et même en prêter aux Etats voisins.

Fête donnée par milord Mahon, commandeur de l'Arc. Interdiction de la vente des billets de loterie. Plan de réforme du collége. La Société des Arts.

(1771) Les Genevois, grands amateurs de réjouissances, en étaient sevrés depuis longtemps : un riche Anglais, milord Mahon, fils de lord Stanhope, ayant fait le meilleur coup à l'Exercice de l'Arc, fut gratifié de la bourgeoisie avec son père, et proclamé commandeur. Ce seigneur donna une fête splendide. C'était le vendredi 28 juin. Le cortége, parti de l'Hôtel de ville, descendit la Cité et

parcourut les rues basses au bruit de l'artillerie des remparts. Dans un char orné de feuillage, traîné par six hommes habillés de blancs et ceints d'écharpes roses, étaient montés douze amours ailés vêtus aussi de blanc, le carquois au dos et la flèche à la main, avec Mercure armé de son caducée. Une brillante musique suivait ; puis venaient les chevaliers du Noble Exercice, en riche uniforme, ruban rose broché d'argent, arc et flèche d'argent à la boutonnière, tenant leur arme favorite ; puis les brigades des dragons, le commandeur, les notables de la ville, les étrangers, enfin un corps de volontaires. Sur la jolie pelouse du Pré-l'Évêque, un vaste péristyle, formé de colonnes de verdure et de fleurs, attendait les convives. Les amours descendirent et adressèrent un gracieux compliment à milord commandeur. Après le repas, les chevaliers se mirent à tirer contre un soleil, élevé sur une pyramide haute de quarante pieds ; chaque flèche qui portait en enlevait quelque rayon. Deux ans après, il y eut une autre

grande fête à l'occasion du roi de l'arquebuse.

(1772) L'année suivante, on revisa les ordonnances somptuaires, digue impuissante contre le luxe qui envahissait l'Europe. Une mesure plus utile fut l'interdiction de la vente des billets de loterie. La funeste passion du *lotto* faisait des ravages effrayants dans tous les rangs de la société; on voyait des gens aisés perdre leur fortune, d'autres se charger de dettes, des journaliers mêmes employer au jeu l'argent nécessaire à la subsistance de leur famille.

Depuis l'époque de Calvin, le plan d'études du collége n'avait subi presque aucun changement ; cependant l'industrie et le commerce avaient pris un développement tel, que la nécessité d'études spéciales pour les jeunes gens qui s'y vouaient se faisait vivement sentir. Le professeur De Saussure publia un *Plan de réforme*, dans lequel il plaida avec éloquence la cause de l'instruction chez les artistes et chez les classes ouvrières. Reçu avec enthousiasme par les uns, son plan fut

critiqué par les adversaires de tout changement; néanmoins il fut soumis à l'Académie. On discuta, on écrivit, on s'échauffa. Enfin, au bout de deux ans, l'Académie décida que... désormais les écoliers de la troisième classe traduiraient deux comédies de Térence au lieu d'une. On commençait aussi à se préoccuper des écoles de campagne; le sieur Bidermann leur fit un legs de trois mille livres courantes.

C'est vers cette époque (1775) que fut fondée la *Société pour l'encouragement des arts*. Elle avait à peine une année d'existence, que déjà elle comptait trois cents membres. L'illustre De Saussure en fut le véritable créateur; il avait commencé par réunir chez lui des artistes et des gens de lettres, qui en formèrent le premier noyau. Cette société contribua puissamment à développer les arts du dessin et devint une pépinière d'hommes distingués, tels que les Saint-Ours, les De la Rive, les Töpffer, etc.

CHAPITRE LXVI.

La bourgeoisie réclame l'impression du Code général. Le Conseil général exclut quatre Conseillers.

« Rien n'est si beau que de savoir se soumettre après avoir prouvé qu'on savait résister, » écrivait Rousseau aux représentants après la pacification de 1768 ; ils parurent en effet tranquilles pendant quelques années; mais il était évident aux yeux les moins prévenus que ce n'était là qu'une trêve. Un instant repue, la bourgeoisie ne tarda pas à reprendre sa marche, avant-coureur de l'ouragan révolutionnaire.

Exclure quatre conseillers aristocrates, ce n'était pas porter quatre magistrats de leur choix ; c'était seulement affaiblir le gouvernement au profit du Grand Conseil ; une fois dans l'espace de plusieurs années avoir, sur cinquante membres du Deux-Cents, à en élire vingt-cinq, c'était attendre bien longtemps sans être sûrs de se voir jamais en majorité :

les représentants le sentirent, et, frémissant d'impatience, ils méditèrent comme auparavant d'attaquer leurs adversaires sur le terrain de la loi.

Le fameux Acte de médiation portait qu'il serait fait le plus tôt possible un « code général imprimé renfermant tous les édits et règlements, » et que les édits ainsi que les us et coutumes conformes à ces édits continueraient d'être observés. Or les Conseils, qui redoutaient, non sans raison, la publicité des anciens édits en désaccord complet sur certains points avec les usages suivis, ne s'étaient nullement pressés de remplir leur mandat.

Aussi les médiateurs de 1766 n'hésitèrent-ils pas à donner tort sur ce point au Conseil. En 1768, il avait été décrété que dès que le code général serait fait, l'on ne reconnaîtrait d'us et coutumes que ceux qui n'étaient pas contraires aux édits. Les bourgeois insistèrent; les Conseils se mirent à l'œuvre avec une lenteur inouïe (1774). Depuis deux ans le Deux-Cents examinait, lorsque des citoyens portèrent une réquisi-

tion dans laquelle ils faisaient observer que la révision des lois devait être précédée de l'impression du code général des édits et règlements ; ils accusaient le Conseil d'avoir introduit des usages qui dérogeaient aux anciennes lois. Le Conseil répondit qu'il ne connaissait d'autres édits ayant force de loi que ceux qui avaient été imprimés en 1707 et ceux faits depuis ; que les autres, s'il en existait, ne devaient pas être admis, étant tombés en désuétude.

La faiblesse de cette réponse n'échappa pas aux bourgeois ; les édits imprimés rappelaient d'autres lois et coutumes ; la loi à la main, ils demandaient qu'on imprimât *tous* les édits, et que ceux qui n'étaient plus observés fussent abrogés par le Conseil général.

Sans répondre directement, le Conseil développa sa précédente déclaration. En parlant d'un code, disait-il, on a entendu une révision et non une simple collection. La bourgeoisie protestait que si elle réclamait qu'on imprimât un recueil de toutes les lois, c'était pour les mieux connaître ; en réalité, c'était pour n'être pas appelée à les accepter

en bloc, mais pour les discuter à son profit; aussi demanda-t-elle bientôt qu'une commission, nommée par le Conseil général, s'en occupât de son côté avec celle des deux Conseils.

(1777) Mais ceux-ci, le Deux-Cents surtout, ne pouvaient souffrir de partager la plus importante de leurs prérogatives, la présentation et la discussion des lois. Entraînés par le conseiller Cramer, ils résistèrent. Aussi, quand vint le jour où le Conseil général fut appelé à faire usage de son droit de réélection du Petit Conseil, Cramer, avec trois de ses collègues, magistrats honorables, mais négatifs prononcés, furent exclus par 950 suffrages contre 550. Les négatifs avaient réuni toutes leurs forces; ils furent ulcérés et ne virent plus de salut que dans le renversement de la loi de réélection.

La Commission de révision. Les constitutionnaires. Le CC refuse la prolongation de la Commission.

Tout en protestant de son amour de la concorde, la bourgeoisie insista pour qu'on

se conformât à la loi en imprimant le code général ; une nouvelle commission, dans laquelle entraient quelques membres du parti représentant, fut nommée ; la bourgeoisie réclama. Enfin l'on tomba d'accord sur une commission composée en nombre égal de chaque parti. Un édit pour la révision des lois fut porté en Conseil général (22 mai), et chaque votant reçut en même temps une liste des commissaires ; l'édit politique devait être prêt dans deux ans. Grâce à cet accommodement, qui sauvait les apparences, l'édit fut accepté.

La Commission se mit à l'œuvre, tâche épineuse. En même temps les deux partis faisaient pleuvoir une grêle de brochures. Les résolutions étaient prises dans les cercles ; ceux des représentants étaient au nombre de douze ; chacun, outre son comité, avait deux chefs qui conféraient avec leurs collègues ; on les appelait les vingt-quatre petits commissaires. Les négatifs, de leur côté, avaient leurs cercles, dont le plus ancien et le plus important était celui de Montréal, à la rue des Granges.

(1778) En dehors du gouvernement, il s'était formé, comme en 1737, un groupe de négatifs ardents, impatient de toute résistance; un comité secret le dirigeait; il était en relations intimes avec le Résident de France, et correspondait avec la cour. Il répandait une foule de brochures contre le projet de code, qui, en effet, augmentait notablement les pouvoirs du Conseil général. Dissimulant l'esprit de parti sous le masque d'attachement à la constitution, ils affectaient de se donner le nom de *constitutionnaires*.

Malgré le zèle des commissaires, leur travail ne put être prêt pour l'époque fixée. Le Deux-Cents, à qui le gouvernement proposa la prolongation de la Commission, s'y refusa à une majorité de cent-cinq voix contre quarante-cinq. Ce refus ranima aussitôt la violence des passions politiques. La bourgeoisie, dans une représentation solennelle (7 septembre), accusa énergiquement le Deux-Cents : « Quel pouvoir avait-il de suspendre l'effet de la loi sous le frivole prétexte que la Commission n'a pas fini le travail dans le temps fixé ! » On lui déniait le droit de mo-

difier les avis qui lui étaient portés, l'on déclarait regarder son arrêté comme nul, et l'on requérait que le Conseil général fût appelé à se prononcer sur la prolongation des termes fixés. Le Conseil proposa de nommer une nouvelle commission.

Mais le Deux-Cents, ou, comme les bourgeois disaient, le Cent-cinq, irrité de se voir contester ses prérogatives, repoussa cette commission comme trop nombreuse et formée dans le même esprit. Dans une déclaration adressée aux syndics, la majorité chercha à justifier son vote : « Au lieu de faire la révision ordonnée, disaient-ils, on ne s'est occupé qu'à élever un nouveau système de législation sur les ruines de l'ancienne, et voilà pourquoi l'on a mis tant de temps ; nous n'avions rien entendu de semblable ; nous ne demandons que de conserver notre constitution telle qu'elle est fixée ; nous estimons que l'Acte de Garantie doit être conservé dans son intégrité, que cette garantie est la sauve-garde de notre liberté. » Ainsi, ils ne craignaient pas de proclamer leur point d'appui, la main de l'étranger !

C'est qu'en effet ils ne voyaient plus de salut que dans l'intervention. Au mépris de la loi, qui interdisait d'une manière absolue toute communication pour affaires d'État avec des fonctionnaires étrangers, ils s'entendaient avec le chargé d'affaires de France, Gabard, ancien secrétaire d'Hennin, non moins porté pour eux que son prédécesseur. Le ministre des affaires étrangères, Vergennes, homme d'État laborieux, mais médiocre et orgueilleux, qui ne voyait que par les yeux de son entourage, et qui était possédé de la manie de se mêler de ce qui se passait à l'étranger, avait été circonvenu. Desfranches, agent de la République à Paris, parvenu, petit-fils d'un meunier, était l'entremetteur dévoué de ces intrigues. Égarés par la passion, les constitutionnaires se gardèrent bien d'en appeler aux seuls vrais amis de Genève, aux Alliés.

Sur la fin du mois, l'ambassadeur de France en Suisse proposa aux deux cantons une médiation; ceux-ci se refusèrent à une intervention qui n'était pas demandée par le gouvernement, et engagèrent le Conseil à

rétablir l'union entre tous les ordres de la République. Le Conseil désirait une conciliation ; mais le Deux-Cents, se roidissant de plus en plus, rejeta la proposition d'une nouvelle commission, et lorsqu'il s'agit d'élire le procureur général et le trésorier, il se refusa à proposer des représentants, tandis que le Conseil général repoussait ses candidats négatifs. Aux élections des syndics, un certain nombre de bourgeois affectèrent, contre l'usage, de se mêler dans les rangs des Conseils, au grand scandale des Cent-cinq.

(1780) Ainsi les choses allaient s'aigrissant. Les constitutionnaires requirent du Conseil la reconnaissance de leur droit de modifier les projets de loi. Je passerai sous silence les flots de mémoires, de requêtes, de brochures et d'écrits satiriques qui virent le jour. Un nouvel élément allait compliquer la situation.

CHAPITRE LXVII.

Cornuaud et les natifs cornualistes. La cour de France envoie des bases de pacification. Les constitutionnaires réclament l'intervention.

Au milieu de ce cliquetis politique, les natifs, momentanément écrasés, n'avaient pas tardé à relever la tête. Dès 1774, Voltaire, sous un nom supposé, avait publié une violente diatribe contre l'édit de 1770 ; d'autres écrits dans le même sens parurent. Bientôt les natifs commencèrent à se dessiner en parti, grâce à l'habileté de l'un d'eux ; c'était Isaac Cornuaud. Simple artisan, compromis tout jeune encore dans la dernière émeute, il venait de rentrer après plusieurs années d'exil. Il nourrissait un profond ressentiment contre les représentants, soit qu'il les trouvât ingrats, soit qu'il en eût éprouvé de mauvais traitements. Grenadier dans le régiment de l'Hôtel de ville, il avait obtenu que ses ar-

mes lui fussent rendues avec honneur devant sa compagnie ; il les refusa dédaigneusement ; il fut imité. Pétri de fiel, d'amour-propre et de désir de briller, mais plein de finesse, et froid de tête comme de cœur, il entreprit l'émancipation des natifs. Il se tourna du côté de l'aristocratie ; il avait compris qu'il aurait plus de chances auprès des riches qu'en s'adressant à ceux dont les intérêts redoutaient la concurrence, que seuls ils pouvaient faire des propositions en faveur des siens, ce dont ils se garderaient bien quand ils verraient en eux des adversaires. La révision des édits était l'occasion ou jamais d'élever la voix. Cornuaud débuta par des brochures ; la vente de sa montre fournit aux premiers frais d'impression. Suppléant par une étude opiniâtre et par ses talents naturels à l'instruction primaire qui lui avait manqué, il plaida sa cause d'une plume piquante et facile ; il prêchait aux natifs *la neutralité active*, c'est-à-dire qu'il les invitait à rester neutres entre les deux partis pour arriver infailliblement au but. Avec un esprit diabolique, il reprochait aux représentants

leurs violences, leur ingratitude, leurs vues intéressées, rejetant sur eux tout l'odieux des affaires de 1770. Il détachait ainsi adroitement nombre de ceux qui tenaient pour eux. Accueilli d'abord avec défiance et froideur par l'aristocratie, il finit par conquérir les plus chauds négatifs. Ils lui promirent leur appui, à condition de ne point prétendre aux droits politiques. Il soutint donc cette thèse absurde, que si ces droits peuvent être le privilége de ceux qui produisent des titres authentiques, il n'en est point ainsi des droits civils qui appartiennent à tous les hommes; distinction d'autant plus fausse, qu'on achetait la bourgeoisie bien plus pour les droits civils ou utiles, que pour les droits politiques.

Outre les droits utiles, Cornuaud, dans ses brochures, demandait l'abrogation de l'édit de 1770, le rappel des exilés et l'accession, comme autrefois, aux grades militaires, le tout sous la garantie des Puissances médiatrices. Son écrit, intitulé *la Voix publique*, dans lequel il représentait le peuple de Genève comme composé de cinq mille natifs et

habitants, de cinq cents aristocrates et de quinze cents bourgeois remuants et tyranniques, et où il appuyait la Garantie, sut lui concilier tout à fait les négatifs les plus ardents. D'ailleurs il avait réussi à discipliner une portion notable des natifs ; il leur avait fait ouvrir des cercles, qui formaient une sorte d'enceinte autour du haut de la ville, et où l'aristocratie imprévoyante, mais charmée de trouver des auxiliaires, ne dédaignait pas de se rencontrer. Désormais les natifs se présentaient comme un parti avec lequel il fallait compter, et dont Cornuaud était le chef dans toute l'acception du mot.

Ce ne fut pas sans douleur et sans dépit que les représentants virent les progrès de ce rapprochement contre nature; ils regrettèrent de ne s'être pas attachés plus tôt les natifs ; mais alors ils craignirent à la fois de provoquer l'émancipation politique des alliés de leurs adversaires, et l'émancipation civile de concurrents à leurs propres intérêts.

Sur ces entrefaites, Vergennes envoya à Berne et à Zurich des bases de pacification conçues dans un sens tout à fait défavorable

à la bourgeoisie ; les natifs voyaient toutes leurs demandes acueillies. Les bourgeois effrayés s'empressèrent de faire des avances ; Cornuaud, dans ses brochures, chercha à en paralyser l'effet en semant sous toutes les formes l'ironie et la défiance. Le 20 octobre, la bourgeoisie adressa une représentation aux syndics. Elle repoussait énergiquement l'intervention ; puis abordant la question des natifs : « Si nous en croyons le bruit public, disait-on, des lettres reçues par le Résident promettent aux natifs des avantages nouveaux, dont plusieurs sont diamétralement contraires à ce même édit sur lequel la France se fonde pour se mêler de nos affaires, des avantages que seul le Conseil général peut leur accorder. Nous avons toujours réclamé l'amélioration de leur sort ; nous désirons qu'ils soient parfaitement nos égaux pour les droits utiles, que quelques-uns de ces avantages soient étendus aux habitants et aux sujets, que leurs petits-fils soient reçus bourgeois, etc. »

De leur côté, les négatifs, au nombre de 360, allèrent porter (9 novembre) une dé-

claration des membres constitutionnaires du Deux-Cents. Deux anciens syndics marchaient en tête, suivis des membres du Grand Conseil. Les natifs cornualistes, des femmes et des enfants leur firent la haie depuis le cercle de Montréal à la rue des Granges, jusqu'à l'Hôtel de ville. La bourgeoisie les vit passer l'ironie sur les lèvres, mais ne les insulta pas. Après s'être défendus d'avoir provoqué l'intervention, ils cherchaient à présenter l'édit de 1768 comme arraché dans un moment de trouble et de précipitation ; ils montraient les cercles politiques prétendant à mener la République. « Il s'agit pour nous, continuaient-ils, de savoir si nous conserverons le gouvernement qui a fait pendant deux cent vingt-cinq ans la félicité publique, ou si nous passerons sous l'empire arbitraire et désolant de la démagogie. » Ils présentaient l'intervention des Garants comme sans danger, et comme le seul remède efficace : « Les représentants se sont trompés, ajoutaient-ils, s'ils ont cru intimider des hommes qui se sont dévoués à la défense de la constitution et au salut de la

République. Rien n'ébranlera une fermeté inspirée par des motifs si grands et si saints. » Ils terminaient en se déclarant prêts à adhérer à ce qu'on proposerait en faveur des natifs.

Après cinq mois d'hésitation, les deux cantons firent connaître au cabinet français qu'ils ne pouvaient adopter son projet ; les négatifs tremblèrent ; Gabard chercha à les rassurer.

. . . .

Duroveray, procureur général ; ses deux remontrances ; la cour de France exige satisfaction. Surexcitation des partis. Cornuaud et les négatifs.

(Novembre) Duroveray, jeune et brillant avocat, l'un des chefs du parti représentant, venait d'être élu procureur général. C'était un beau parleur, plein d'esprit et de verve, mais tête inconsidérée, nullement homme de conseil et d'action. A peine installé, Duroveray, en sa qualité de procureur général, prononça devant le Conseil une remontrance au sujet de la représentation des bourgeois ;

il se plaignait des menées par lesquelles on abusait la cour de France, du rôle qu'elle voulait absolument jouer ; il cherchait à justifier toute la conduite des représentants, et proposait d'accorder les droits utiles aux natifs. Ses amis applaudirent.

Constitutionnaires et représentants venaient de faire de nouvelles déclarations, lorsque Gabard communiqua aux négatifs une lettre de Vergennes, par laquelle le ministre approuvait leur démarche, ajoutant que Sa Majesté n'oublierait jamais le service important que les natifs avaient rendus à leur patrie. Ce fut pour Duroveray l'occasion d'une seconde remontrance aiguisée d'ironie, genre dans lequel il excellait. Feignant de ne pas croire à cette communication du représentant de la France à des particuliers, il repoussait énergiquement son intervention dans les affaires intérieures de la République. De même que le précédent, ce discours, rodomontade inutile et imprudente, parut imprimé le lendemain. Les représentants félicitèrent leur procureur général dans une adresse publique, tandis que les constitu-

tionnaires déféraient sa remontrance au gouvernement.

(1781) Pendant que le Conseil, toujours plus embarrassé de conserver son équilibre entre les partis plus en plus acharnés, présentait un projet de conciliation, un négatif fanatique était parti en poste pour Versailles, porteur de la remontrance de Duroveray et d'autres brochures. Dix jours à peine s'étaient écoulés qu'il rapportait en triomphe une lettre de cabinet pour la résidence (3 janvier). Vergennes demandait au nom du roi une réparation éclatante des propos offensants contenus dans l'imprimé du procureur général. Le ministre avait ordre de se retirer si dans les vingt-quatre heures il n'obtenait satisfaction.

Toute la ville fut bientôt en rumeur. Les négatifs, craignant une explosion, s'arment, s'abouchent avec les natifs et habitants cornualistes ; les cercles se remplissent ; chaque parti organise des patrouilles armées. Gabard se déclarant prêt à partir, le Conseil, tout ému, le supplie de différer, et ordonne que Duroveray soit mis aux arrêts chez lui

en attendant les intentions de Sa Majesté. On passa la nuit en patrouilles, chacun portant un sabre ou une épée cachée sous son manteau. Un détachement de négatifs surveillait la maison de Duroveray, à Bel-Air, des représentants la gardaient; d'autres étaient en faction devant les cercles, le sabre à la main; comédie ridicule, si l'honneur national n'eût été en jeu. Il en fut de même les nuits suivantes.

Le 16 janvier parvint une nouvelle dépêche. Vergennes exigeait que la remontrance fût lacérée et brûlée par la main du bourreau, et que le magistrat qui avait osé la faire imprimer fût destitué, rayé pour toujours du Deux-Cents, et déclaré incapable de remplir à l'avenir aucune charge. Le Conseil, après avoir hésité quelques heures, j'ai honte de le dire, le Conseil fit tout cela.

La veille du jour où la sentence devait être prononcée, de fortes patrouilles circulèrent toute la nuit; les cercles étaient gardés par des sentinelles; Cornuaud dirigeait les mesures des négatifs, qui ne doutaient ni du nombre ni du dévouement des siens. Vai-

nement le Conseil avait défendu ces rondes et le port d'armes cachées : ballotté entre deux partis violents, il n'était plus obéi. Le 17 janvier, la ville était tout en émoi; une foule énorme entourait l'Hôtel de ville, ceux-ci prêts à donner force au gouvernement, ceux-là à sauver leur chef, qu'ils croyaient menacé de mort. Dans un cercle voisin, de jeunes négatifs veillaient l'épée à la main ; un rien eût pu produire une bagarre épouvantable. Les représentants poussèrent des cris de joie quand ils surent que Duroveray était libre; d'autres se répandirent par les rues en criant « aux armes ; » quelques-uns parurent armés. A Chevelu, un natif cornualiste fut tué d'un coup de feu ; la journée se passa sans autre incident. Les représentants témoignèrent leur regret en assistant en grand nombre au convoi de la victime. Le meurtrier, qui avait réussi à s'évader, fut pendu en effigie. La force était restée aux négatifs, grâce à Cornuaud; il avait jeté tout à fait le masque ; aussi, parvenu à l'apogée de son influence, était-il reçu dans l'intimité des salons de la plus haute aristocratie; il fréquen-

tait l'hôtel du Résident, et y discutait avec les négatifs un plan de défense. Ces manœuvres lui aliénaient cependant un certain nombre de natifs.

Prise d'armes du 5 février 1781. Édit en faveur des natifs. La bourgeoisie s'oppose à l'émigration des négatifs. Le gouvernement désavoue l'édit.

Le jour du grabeau en Conseil général, deux conseillers furent exclus; ils furent réélus par le Deux-Cents, et reprirent leur place. L'irritation allait croissant, chacun affectant de se porter le champion de la constitution qu'ils n'aspiraient tous qu'à changer; une explosion était imminente. « Des cercles de différents partis, dit le registre, sont placés les uns à côté des autres; tous sont dans la plus grande défiance ; ils s'observent sans cesse; des patrouilles des deux partis parcourent toutes les nuits la ville; un mot, un geste peut nous livrer aux horreurs d'une guerre civile, que le Conseil ne pourrait empêcher, étant sans force. »

Dans la prévision d'une attaque du haut de la ville, Cornuaud avait établi deux cercles de natifs, sentinelles avancées, l'un au Bourg-de-Four, l'autre au coin de la Tour-de-Boël et de la Cité. Presque en face de ce dernier, les natifs représentants en avaient ouvert un, dont le nom de cercle de l'Observatoire ou du Coup-d'œil, indiquait clairement qu'il était destiné à surveiller l'ennemi. Le lundi soir, 5 février, vers huit heures, deux membres de ces cercles s'étant pris de querelle à propos d'une bouffée de tabac que le représentant avait envoyée au cornualiste (d'autres disent que celui-ci écoutait à la porte), une rixe s'ensuivit : on accourt des deux côtés; les négatifs d'un cercle voisin se joignent aux cornualistes, et la bagarre devient générale. Pelles, pincettes, broches, bâtons, débris de chaises, tout ce qui tombe sous la main devient une arme. Apaisée pourtant par l'intervention de Cornuaud et de citoyens influents, la lutte recommença plus violente; quelques individus furent blessés à coups d'épée; Duroveray faillit être du

nombre; la plupart des conseillers étaient accourus s'interposer.

Pendant que la foule grossissait au haut de la Cité, des attroupements se formaient dans le bas de la ville et dans le faubourg. Le bruit circule que les négatifs tentent un coup de main et que Duroveray vient d'être assassiné ; on barre le passage aux natifs accourant de St-Gervais. Cependant tout rentrait dans le calme, lorsqu'on annonce dans le haut de la ville que le faubourg crie aux armes, et que les représentants sont prêts à attaquer. Le cas était prévu : on devait courir s'armer, se ceindre le bras d'un mouchoir blanc en signe de ralliement, et prendre le mot du guet auprès des chefs. Pendant que la plupart se rendent à leurs postes, d'autres accourent au vieil arsenal ; ils réussissent à y pénétrer ; ils s'emparent d'une vingtaine de fusils et se mettent à les charger malgré la défense du général d'artillerie, qui barricade l'entrée ; ils le menacent même. De nouveaux arrivants, entendant ce vacarme, enfoncent la porte. Soit oubli, soit défense, ils étaient sans écharpe; ils sont reçus en en-

nemis, à coups de fusil; trois sont blessés, dont un mortellement.

Leur méprise une fois reconnue, les amis, honteux, reposent leurs armes et se retirent par la Treille; il était onze heures, la lune brillait superbe.

Au bruit de la détonation, les représentants croient à une attaque, tout au moins à un combat. Des magistrats descendus vers eux avaient réussi d'abord à les calmer, mais lorsqu'on vient leur dire que les avenues du haut de la ville sont garnies d'hommes armés, ayant des officiers à leur tête, ils s'arment, s'emparent de quelques pièces de canon en forçant le hangar d'artillerie, occupent les passages du Perron et de la Cité, désarment les soldats de la garnison, et se saisissent des postes de Rive et de Cornavin. Une députation monte à l'Hôtel de ville, demande et obtient la remise de la porte Neuve que le capitaine refusait de livrer. Le syndic de la garde, accompagné de représentants, va inspecter l'arsenal. Les négatifs s'étaient retirés; quant aux natifs cornualistes, c'est à peine si quelques-uns avaient paru.

Une centaine des plus résolus demeuraient seuls devant le cercle Diodati : le capitaine Bonnet, ancien officier au service de France, qui commande les représentants, les fait cerner par plusieurs colonnes convergeant sur le Puits-Saint-Pierre. Heureusement, le Premier syndic leur fit obtenir une sorte de capitulation. Il fut convenu qu'ils se retireraient dans leur cercle, et qu'ils en sortiraient le matin avec leurs armes, reconduits par des magistrats. Il était trois heures.

Au jour, Genève offrait l'aspect d'une place en état de siége. De tous côtés des sentinelles, des postes, des canonniers mèche allumée devant leurs pièces ; les portes de la ville étaient fermées, les ponts levés. Les représentants avaient obtenu la remise des postes ; ils étaient maîtres de la ville. Se souvenant de la leçon qu'ils avaient reçue, ils s'empressèrent d'admettre les natifs dans leurs cercles, et portèrent une réquisition aux syndics. Ils demandaient que le gouvernement renonçât à recourir à l'intervention, acceptaient un délai de deux ans pour la révision du Code, et rappelaient leurs précé-

dentes démarches en faveur des natifs, habitants et sujets; ils ne réclamaient rien pour eux-mêmes, sans doute par ménagement pour les puissances garantes.

Sous cette pression, le Conseil présenta un projet d'édit dans le sens de ces demandes. Le Deux-Cents le rejeta d'abord; mais comme le peuple irrité menaçait de tenir l'assemblée bloquée, on demanda la nuit pour réfléchir. Le lendemain matin, les négatifs firent défaut, et le projet, approuvé par 55 voix, fut sanctionné en Conseil général.

L'édit du 10 février 1781 consacrait l'égalité civile en faveur des natifs; il leur assurait des places d'officiers dans les compagnies de la milice, la bourgeoisie gratuite à la troisième génération, outre huit admissions annuelles; le sort des habitants était amélioré; les sujets des fiefs étaient exempts de l'impôt de la taille; les autres pouvaient se racheter; enfin l'on rappelait les exilés de 1770, et l'on proclamait une amnistie. Sans trancher le différend politique, cet édit bouleversait l'édifice social du moyen âge et préparait l'émancipation totale des classes

en faisant faire un pas immense à l'égalité. Le peuple l'appela l'*édit bienfaisant.*

Les représentants, se doutant bien que le gouvernement aurait imploré l'intervention des puissances garantes, demandaient une enquête sévère sur les événements de la nuit du 5 février ; le Conseil feignit de s'en occuper. Gabard avait déclaré que le roi prenait les négatifs sous sa protection spéciale ; cependant ceux-ci commençaient à émigrer. Les portes de la ville furent fermées, nul ne put sortir sans permission des chefs représentants; on inspectait, on sondait les voitures ; on alla jusqu'à faire ouvrir un cercueil, et à escorter les convois funèbres au bord de la fosse. Quelques négatifs réussirent à s'échapper déguisés, ou en escaladant les murailles, au péril de leur vie.

Les Alliés s'étaient empressés d'envoyer des commissaires, les mêmes en partie qui étaient intervenus quinze ans auparavant. Ils trouvèrent le peuple dans une irritation extrême, et refusant d'abandonner les postes. Cependant, sur la nouvelle que les seigneurs de Berne avaient commandé dix mille hommes

de milices vaudoises et une forte artillerie, la bourgeoisie menacée désarma (17 février).

Aussitôt l'émigration recommença. Cornuaud cherchait à rallier son parti en déroute; il imprimait une lettre au Premier syndic, dans laquelle il représentait la sûreté publique comme compromise, et lui-même comme ayant risqué d'être assommé. La perfidie de cet écrit, qui n'avait d'autre but que de provoquer l'intervention, frappa les représentants ; ils requirent une enquête rigoureuse. De leur côté, ils ne ménageaient guère la susceptibilité de leurs adversaires ; ils allèrent chercher à Nyon Girard, dit Guerre, meurtrier du cornualiste, absous par la dernière amnistie, et le ramenèrent en triomphe dans un carrosse à quatre chevaux, à la tête d'une file de voitures ; les Suisses se montrèrent fort irrités; Girard dut s'éloigner. Une nuit, ils montèrent une vingtaine chez le Premier syndic se plaindre de ce que Duroveray n'était pas encore rentré en charge, menaçant de prendre les armes; les Suisses passèrent la nuit à s'interposer.

Le Conseil était informé que le cabinet

français avait proposé aux deux cantons alliés des conférences à Soleure; la prise d'armes, les insultes et les violences avaient irrité les modérés. Soit qu'il fût honteux de sa faiblesse passée, soit qu'il crût une nouvelle politique nécessaire au salut de l'État, il se déclara dès lors tout à fait en faveur des négatifs et de l'intervention, et prit la résolution de désavouer le dernier édit.

Quelques semaines se passèrent ainsi pleines de défiance et d'inquiétudes. Les représentants, voyant que les natifs ne recevaient point les actes nécessaires pour jouir du bénéfice de l'édit, se décidèrent à en requérir l'exécution. Le 2 mai, ils montèrent à l'Hôtel de ville: huit natifs remirent la réquisition aux chefs de la bourgeoisie, et, suivis de tous les natifs représentants, défilèrent devant les bourgeois; ceux-ci, à leur tour, après avoir passé devant les syndics, firent honneur aux natifs rangés en haie. Les négatifs furent indignés; les Suisses et le nouveau Résident de France témoignèrent leur mécontentement; le gouvernement déclara que l'édit illégal, arraché par la contrainte, auquel

les Conseils avaient souscrit sans examen pour éviter de plus grands malheurs, ne pouvait subsister ; qu'il ne saurait l'exécuter sans trahir ses devoirs ; il conjurait ses concitoyens de reconnaître que l'intervention des Garants pouvait seule rendre la paix à la République, et invitait les natifs, habitants et sujets, à attendre d'un acte librement consenti de tous les Conseils l'exécution des dispositions favorables des divers ordres de l'État.

La voilà donc directement aux prises avec le peuple, l'aristocratie, s'appuyant sur le bâton français ! elle va tomber ou régner sur des esclaves. Orgueilleuse des services rendus par ses ancêtres, fière d'une longue suite de noms nobles, illustres même, de ses richesses, de ses alliances, seule elle croit pouvoir sauver la République, même aux dépens de l'honneur. Il en était qui allaient jusqu'à dire qu'ils aimeraient mieux recevoir un gouverneur français que de subir le règne de la populace. De leur côté, les représentants se déclaraient prêts à s'ensevelir sous les ruines de leur ville natale, plutôt que de passer sous le joug.

CHAPITRE LXVIII.

Nouvelles intrigues de Cornuaud. Les constitutionnaires demandent la suspension de l'édit de 1768. La France renonce à la Garantie.

Si Cornuaud ne se fût proposé d'autre but que l'émancipation des natifs, que nul ne songeait plus à contester, il n'eût plus eu, ce semble, qu'à garder le silence; mais à cette âme rancunière et orgueilleuse il fallait la vengeance et un rôle à jouer. Il reprit sa plume et ses intrigues; il affecta de persuader aux siens qu'ils étaient dupes des représentants, et les engagea à demander de la médiation les droits utiles. L'édit du 10 février étant illégal, disait-il dans ses pamphlets, vous ne devez attendre que des médiateurs la confirmation des concessions que vous avez obtenues. — Ils ne peuvent changer nos lois, lui répondait-on ; vous n'avez rien à espérer que du Conseil général. Il excita une telle irritation, qu'il se vit obligé de

quitter son quartier et de se réfugier dans le haut de la ville ; on allait jusqu'à l'accuser d'avoir comploté le massacre des représentants. Un jour, dans un tir de cercle, on prit son portrait pour cible avec son cœur pour noir. D'autres, plus sérieux, cherchaient soit dans des réunions, soit dans des brochures, des remèdes aux vices de la constitution, pendant que les médiateurs délibéraient à Soleure ; mais quelle chance avait la voix de la raison de se faire entendre dans ce choc furieux des passions !

Vous n'avez pas oublié que l'édit de 1768 avait donné au Conseil général l'élection de la moitié des membres du Deux-Cents. L'époque était venue, et vingt-cinq représentants allaient entrer dans cette assemblée, forteresse des constitutionnaires. Ceux-ci, craignant de voir la majorité leur échapper, engagèrent Vergennes à proposer la suspension des élections. Les deux cantons répondirent que ce serait attenter à l'indépendance de Genève ; les bourgeois représentèrent énergiquement que le Conseil général seul pouvait suspendre l'effet d'une loi, et

qu'ils ne pourraient supporter une telle atteinte à la puissance souveraine, sans renoncer à leur qualité d'hommes libres (24 septembre).

Vergennes n'était pas le cabinet. Le premier ministre de France était las de toute cette affaire, dont il ne prévoyait pas l'issue. Par son ordre, Vergennes dut notifier aux deux cantons que Sa Majesté, voyant qu'ils ne partageaient pas sa manière de voir, se tenait pour dégagée de la Garantie et leur laissait le soin de pacifier Genève. D'ailleurs le roi prenait sous sa protection tous les ordres de l'État et interviendrait s'il le fallait pour punir tout acte de violence.

Ce fut à contre-cœur que Vergennes rompit les conférences; encouragé par l'ancien résident Hennin, devenu son premier commis, il mettait son amour-propre à réduire les revêches bourgeois de Genève. Il avait eu des entrevues avec l'un des principaux négatifs, connu par son esprit intrigant non moins que par son immense fortune ; en lui annonçant la décision du ministère, il lui conseilla d'engager son parti à tenir bon ;

aussi les constitutionnaires, un moment consternés, se raffermirent-ils bien vite dans leur dessein. Lorsque les représentants renouvelèrent leur déclaration du 24 septembre, ils réclamèrent formellement de leur côté la suspension des élections, et déclarèrent qu'ils n'accepteraient jamais qu'un édit approuvé par les Garants, et en particulier par la France.

Cette démarche et la nouvelle de l'arrivée de troupes dans le pays de Gex jetèrent l'alarme parmi les représentants; ils recommencèrent leurs patrouilles. Dans la renonciation des alliés à la Garantie, ils ne virent que nouvelles ruses et nouvelles intrigues; ils crurent être abandonnés à la discrétion de la France. S'exaltant, sourds à la voix de quelques hommes prudents qui conseillent la patience, ils portent une nouvelle représentation pour prouver la légalité de l'édit (10 décembre) ; et lorsque les Conseils viennent proposer à l'assemblée souveraine la suspension des élections, ils la refusent solennellement par 1194 voix contre 393,

et requièrent aussitôt l'exécution de la loi (24 décembre).

Dès le surlendemain, les constitutionnaires adressaient une nouvelle déclaration sur l'illégalité de l'édit voté dans la journée des pistolets. « Lors même, disaient-ils, que les Garants renonceraient à la Garantie, sans laquelle nous ne concevons pas que la République puisse subsister désormais, nous osons du moins attendre de leur équité qu'ils n'abandonneront point notre État sans avoir rétabli dans leur intégrité les lois fondamentales qu'ils garantirent en 1738. »

Pauvre Genève ! à quoi donc pensent tes enfants ! Qu'ils eussent été plus sages alors, s'ils eussent usé de la liberté qui leur était rendue, pour se faire des concessions réciproques ! Mais, comme on l'a dit, les uns ne supportaient point d'égaux, les autres point de supérieurs.

Le Conseil refuse d'exécuter l'édit en faveur des natifs.

(1782). L'année s'ouvrait sous les plus tristes auspices. Le Conseil général venait de

faire entrer dans le Deux-Cents vingt-cinq représentants et d'exclure quatre conseillers; le Deux-Cents retourna l'arme en réélisant deux de ceux-ci, et remplaça les deux autres par de jeunes négatifs plus prononcés encore. Les représentants ne rêvaient plus que complots, les négatifs plus qu'émeutes. L'hiver était doux, l'ouvrage abondait; les ouvriers passaient le soir au cercle et la nuit en patrouilles. Le comité des représentants veillait à éviter toute violence, tout prétexte d'intervention. Retiré à Fernex, Cornuaud attisait la flamme par de nouveaux pamphlets. Tout en excitant les natifs contre les représentants, il cherchait surtout à pousser ces derniers à se compromettre : « C'est parce qu'il ne vous convient pas de faire exécuter votre édit que vous demeurez tranquilles, leur disait-il avec une perfidie satanique. Pourquoi continuer à faire croire aux natifs ce que vous n'avez jamais cru : vous n'aviez d'autre vue que de gagner le peuple pour donner à croire aux Garants que le peuple vous soutenait. Ne craignez-vous pas que ces têtes exaltées ne se portent

à des violences.» Il écrivit ainsi dans l'espace de cinq mois une foule de brochures, véritables tisons incendiaires. Ses partisans sifflaient dans les rues les natifs représentants, les appelant des pigeons. « Sifflez plus fort, » dit à ceux-ci le comité. Eux, d'acheter des sifflets de Saint-Claude : pendant quelques jours la ville en fut assourdie.

Maigre satisfaction ! l'on se lasse de tout, même de siffler : les natifs insistent ; la tactique de Cornuaud a réussi. La bourgeoisie, malgré sa répugnance, car elle sent bien qu'elle va se compromettre et peut-être décider une crise, la bourgeoisie porte le 18 mars une longue représentation, dans laquelle elle somme le gouvernement, au nom de la souveraineté du Conseil général, de mettre sans plus de retard à exécution l'édit concernant les natifs.

Deux semaines se passent, Cornuaud lance une nouvelle adresse : « L'on voit bien que cette démarche ne part pas du cœur, dit-il ; vos concitoyens semblaient accompagner un enterrement. » Recruté de quelques jeunes

négatifs fanatiques, le Conseil attend avec impatience le résultat de nouvelles démarches à la cour ; Desfranches le soutient dans la lutte en lui écrivant de tout espérer ; les négatifs sont instruits que la France, la Prusse, la Sardaigne, les approuvent. Grande est l'anxiété. Enfin le dimanche 7 avril, à quatre heures du soir, deux chefs de la bourgeoisie sont mandés chez le Premier syndic, qui leur remet un extrait des registres du Conseil. Le gouvernement nie que le Conseil général soit le souverain de la République, il n'en est qu'un ordre ; les deux autres ordres n'ont regardé le dernier édit que comme le fruit de la violence ; « on ne devait pas s'attendre à voir les représentants renouveler une instance, à laquelle ils savent bien que le gouvernement ne peut ni ne veut se rendre. Il persévérera dans son refus d'exécuter un édit qu'il a constamment envisagé comme nul. Quant aux natifs, habitants et sujets, le consentement du Conseil est absolument inséparable du plan général qui devra terminer nos dissensions. Le Conseil, menacé de perdre la Garantie, s'est occupé surtout des

moyens de conserver ce bien inestimable. »

A cette réponse impérieuse et tranchante, les commissaires furent consternés. Prévoyant une explosion populaire, ils décidèrent de différer jusqu'au lendemain de la rendre publique.

Prise d'armes du 8 avril 1782.

En effet, à peine la nouvelle a-t-elle circulé, qu'une grande fermentation se manifeste. La foule assiége la salle de la Commission où est déposé l'extrait des registres; des attroupements se forment; la population ouvrière se répand dans les rues. On conteste la souveraineté du Conseil général! s'écrient les représentants. — On ne peut, ni ne veut! répètent les natifs. Des lèvres des plus ardents s'échappe la menace; dans l'air souffle le vent de l'émeute.

C'était un lundi, jour que la partie la plus remuante de la classe ouvrière passe volontiers dans les cabarets : la tête montée depuis longtemps, ils se répandent dans les caves; là, ils s'occupent à organiser confusément une émeute; la nuit s'approche; quelques

négatifs effrayés sortent de la ville. La voix des commissaires n'est plus écoutée ; les natifs se défient d'eux : quelques-uns sont insultés.

Toute la soirée gronda, prêt à se déchainer, cet ouragan des passions. Il était huit heures : les portes de la ville étaient fermées, lorsque retentit le cri : « à l'eau, à l'eau, » signal ordinaire d'alarme en cas d'incendie ; cette fois, appel au soulèvement. Ce cri lugubre, parti de Bel-Air, est répété, joint à celui de « aux armes. » Des hommes paraissent armés dans les rues ; ils se rassemblent dans Saint-Gervais, foyer de l'insurrection, et sur la place de Bel-Air, son quartier général.

Cependant la populace ameutée, composée de natifs et d'habitants auxquels s'étaient joints quelques bourgeois, se masse sans autre chef que des turbulents, et se prépare à monter à l'Hôtel de ville. En vain des citoyens populaires, des représentants connus, cherchent à les retenir et les conjurent : le flot soulevé les repousse, les refoule jusqu'au fond de la Grande rue ; une autre colonne,

s'avançant sur la Corraterie, débouche par la Treille ; l'Hôtel de ville, l'arsenal et le corps de garde voisin sont forcés et envahis. Ce corps de garde était au rez-de-chaussée de la maison de Saladin, l'un des principaux négatifs. Dans ce moment d'agitation fébrile, accrue par les ténèbres, l'on remarque qu'une fenêtre de la maison suspecte est ouverte et occupée : « Fermez les fenêtres, re-« tirez-vous, » crie-t-on. La personne qui avait paru était la mère de Saladin, âgée de quatre-vingt-deux ans ; elle était sourde. Deux coups de feu partent de cette multitude armée ; la vieille dame tombe atteinte d'une balle à la poitrine.

Une autre troupe de quatre-vingts des plus enragés, commandée par Girard dit Guerre, s'était dirigée vers la porte Neuve. Ce poste était gardé par trente hommes de la garnison, sous les ordres du capitaine De Combes. « Rends-toi, ou nous te mettons l'âme à la « renverse, » lui crient ces furieux. De Combes répond qu'il ne rendra son poste que sur l'ordre du syndic de la garde. Ces paroles sont accueillies par une décharge générale de

mousqueterie et de grenades. La garnison riposte, et les assaillants voient tomber trois des leurs ; ils se replient et s'embusquent sur la Treille et derrière les murs. Le feu continuait, lorsque voici venir le syndic Claparède et son frère, ancien auditeur, précédés d'un huissier portant une lanterne, et escortés d'un peloton d'insurgés. Le syndic ordonne la remise du poste. Les furieux s'y précipitent la baïonnette en avant et blessent plusieurs soldats; De Combes fut atteint en deux endroits ; il ne dut son salut qu'aux efforts de son neveu et de quelques autres citoyens, qui empêchèrent le massacre de la garnison. Ils transportèrent le capitaine sur un lit et lui firent un rempart de leurs corps.

Claparède, apprenant que le poste de Cornavin tenait encore (le syndic de la garde, qui portait l'ordre de le remettre, avait été arrêté, insulté et conduit à la Grenette), voulut courir arrêter l'effusion du sang ; il venait de sortir sous la conduite d'un peloton de révoltés, lorsqu'il reçut de l'un d'eux un coup de baïonnette dans le dos, qui le força à se retirer en hâte. Le capitaine qui gardait

la porte de Cornavin, exposé au feu plongeant de quelques insurgés postés dans une maison voisine, avait perdu plusieurs hommes et se trouvait lui-même blessé à la poitrine; il continua de tenir bon cependant jusqu'au moment où lui parvint un billet du Premier syndic qui lui ordonnait de se rendre. Les canons sont tirés des hangars et braqués dans les rues.

Les représentants ont semé le vent, ils recueillent la tempête; que feront-ils au milieu de ce soulèvement d'une populace furieuse? Ne pouvant s'unir à un gouvernement qu'ils abhorrent, ils se décident à se mêler au mouvement pour le diriger; leurs officiers se mettent à la tête des insurgés.

Dès le commencement, le peuple avait songé à s'assurer des principaux négatifs. Un certain nombre se trouvaient enfermés dans l'Hôtel de ville; d'autres furent arrêtés chez eux; l'ancien syndic Saladin eut sa maison fouillée, on n'y trouva que son fils, qui fut conduit à la Grenette avec quinze autres constitutionnaires marquants. Arrachés des bras de leurs familles, ils passèrent

la nuit au milieu d'une garde échauffée par le vin et la passion, qui les insulte et les défie. Cornuaud fut aussi recherché ; il était absent, heureusement, car il eût couru le risque d'être massacré. Ses adhérents, non plus que les constitutionnaires, pris à l'improviste, ne parurent pas. Quelle résistance, d'ailleurs, eussent-ils pu opposer à cette tempête populaire ! Il n'y avait eu lutte qu'aux deux portes contre la garnison. Le nombre des victimes, tant tués que blessés, fut d'une soixantaine.

CHAPITRE LXIX.

Révolution du 9 avril 1782. La France, la Sardaigne et Berne se disposent à rétablir le gouvernement. Préparatifs de défense.

(9 avril) Dès le matin les cercles furent assemblés : ils décidèrent que le Conseil général, le souverain, ne pouvant plus avoir confiance dans ses officiers soulevés contre lui, il leur retirait ses pouvoirs. Vers deux heures, vingt-quatre députés allèrent pré-

senter aux syndics une réquisition des citoyens, bourgeois, natifs et habitants. Il était dit que le refus absolu du Conseil d'exécuter le dernier édit, et la témérité inouïe avec laquelle il s'était porté à contester au Conseil général la souveraineté de la République, avaient enfin forcé le peuple à prendre les armes ; qu'ils venaient requérir que les Petit et Grand Conseils fussent dissous pour être reformés par les syndics et certains magistrats, auxquels seraient adjoints quelques citoyens notables, et que le nouveau Conseil procédât immédiatement à l'exécution de l'édit du 10 février. Le Petit Conseil réduit de moitié, et le lendemain le Deux-Cents réduit des trois quarts, « vu qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre, » acceptèrent le projet d'édit, qui fut approuvé en Conseil général. Quelques hommes courageux protestèrent contre toutes ces illégalités. Le jour suivant, le Deux-Cents fut renouvelé ; quarante-trois négatifs furent remplacés par des représentants.

Le 15 avril, l'assemblée souveraine fut appelée à sanctionner un édit qui remettait

pour deux mois à une *Commission de sûreté* de onze membres la disposition de tous les corps militaires, et la chargeait de pourvoir au rétablissement de la tranquillité. Les syndics refusèrent d'abord de présenter un édit si humiliant pour eux. « Il ne s'agit pas « d'humiliation et d'honneur, leur dirent « Duroveray et Clavière, mais du salut de la « République. » L'ancien syndic Julien Dentand, homme riche, mais de talents médiocres, accepta la présidence de la Commission, qui fut composée des principaux représentants.

Le premier soin de la Commission fut d'organiser la force militaire; elle fit le dénombrement des hommes valides, de dix-huit à soixante ans, passa des inspections, dressa la liste des suspects, et s'occupa de mettre en état les fortifications, celles de St-Gervais surtout. Cent neuf pièces de canon furent traînées sur les remparts; des vigies furent apostées sur les tours de Saint-Pierre; aucun négatif ne pouvait sortir de la ville.

Ils se préparaient à la résistance, car ils se doutaient bien qu'on ne les laisserait pas recueillir paisiblement les fruits de la victoire. En effet, Vergennes informé aussitôt par les négatifs échappés au premier moment et par une dépêche secrète des syndics, avait fait savoir qu'il s'occupait de la situation de Genève. Dès le lendemain de la révolution, le Résident s'était retiré après avoir fait enlever de la porte de son hôtel les armoiries royales, qu'il reçut chapeau bas des mains de son domestique. Il refusa, avec l'accent du mépris, la garde qu'on lui offrait.

Dans les premiers jours de mai, l'ambassadeur de France en Suisse annonça aux cantons que le roi allait rétablir le gouvernement de Genève et le mettre à l'abri de nouveaux chocs. Les Seigneurs de Berne écrivirent aux syndics qu'ils refusaient de reconnaître le nouveau gouvernement, qu'ils dirigeaient des troupes sur la frontière, et qu'il n'y avait plus qu'un prompt rétablissement de l'autorité légale qui pût encore sauver Genève. Ils rappelaient leurs ressortissants engagés dans la garnison, ce qui y fit

un vide de deux cents soldats ; ils refusèrent de recevoir les lettres du gouvernement. Vergennes renvoya cachetées les dépêches du nouveau Conseil, avec ces mots : « refusé, Vergennes. » Zurich se contenta de ne rien répondre. Déjà le bruit courait que les Français étaient en marche et que le Piémont se joignait aux deux Puissances.

Devant ces symptômes menaçants, loin de faiblir, les insurgés s'exaltaient. On redouble d'activité dans les préparatifs de défense ; on appelle les sujets aux fortifications ; on s'exerce chaque jour au maniement du fusil et du canon. Le capitaine Bonnet commande en chef ; les officiers supérieurs sont pour la plupart des chefs représentants, des membres de la Commission de sûreté. Sourd à la voix des syndics et des pasteurs qui le conjurent de se rendre à la raison, ce peuple naïf et courageux se prend à croire qu'il pourra résister ; il y en avait qui disaient hautement qu'ils mettraient le feu à la ville plutôt que de se rendre.

Cependant les nouvelles devenaient de plus

en plus précises et alarmantes : le roi de Sardaigne, intéressé à ce que Genève ne tombât pas entièrement sous l'influence de la France, avait voulu prendre part à l'intervention ; Zurich, où l'opinion était partagée, prétextait de l'éloignement et de la dépense pour s'abstenir. La France envoyait le marquis de Jaucourt avec un attirail de siége et six mille hommes, brillants volontaires, à qui cette parade était comptée pour une campagne ; le roi sarde, trois mille hommes, sous la conduite du comte de La Marmora, officier au cœur noble et généreux ; Berne, enfin, trois mille sous le baron de Lentulus, vieillard sexagénaire ; il commandait en chef; c'était un géant. Ces troupes s'avançaient lentement dans la pensée que les insurgés reconnaîtraient leur folie avant qu'on fût obligé de recourir à la force.

Mais ceux-ci, surexcités par les veilles, par les exercices continuels, s'affermissaient dans la résistance comme martyrs de la liberté. Si quelques timides quittaient furtivement la ville, la masse redoublait d'ardeur de fanatisme et d'orgueil. Plusieurs des chefs

ne se dissimulaient pas la vanité de tous ces préparatifs; mais ils étaient retenus par la honte de passer pour lâches, et n'avaient pas perdu tout espoir de forcer enfin les négatifs. Ceux-ci, prenant courage dans la persuasion qu'ils souffraient pour le salut du pays, se refusaient à toute proposition d'accommodement. Quelques-uns trompaient la surveillance et réussissaient à s'échapper. Les principaux, ceux que les représentants avaient retenus comme otages, au nombre de quatorze, se trouvaient enfermés et gardés à vue *aux Balances*, prison gênante, mais nullement terrible; un quinzième, l'ancien syndic Jallabert, malade, avait une sentinelle à sa porte. Le 31 mai, les représentants déclarèrent que les prisonniers seraient relâchés dès qu'on serait rassuré contre toute crainte extérieure; ils invitaient les négatifs à prêter leur concours pour éloigner un appareil menaçant.

Les travaux de défense, dirigés par le capitaine Chastel, étaient poussés avec vigueur: les fortifications de St-Gervais, point le plus exposé et le plus faible, se couvrirent de

travailleurs de tout âge et de toute condition; on y voyait même des femmes. Les enfants montaient sur les toits les pavés arrachés des rues ; les beaux arbres des promenades tombèrent ou furent mutilés pour la construction des batteries. « On pleurait à la vue de cet enfantillage de défense, objet de la risée de nos voisins, et dans lequel la multitude se confiait avec la plus affligeante bonne foi. »

Après avoir fait renouveler pour quatre mois les pouvoirs de la Commission qui allaient expirer (13 juin), les insurgés lui portèrent une adresse de remerciements ; ils la conjuraient au nom de l'Être suprême, de ne pas se laisser ébranler dans une carrière qui faisait la gloire des citoyens vertueux, se déclarant prêts à sacrifier leurs biens et leur vie pour l'honneur et pour la liberté.

La ville cernée par les troupes des trois Puissances. Enthousiasme du peuple.

Les trois corps d'armée étaient parvenus à la frontière et prenaient leurs quartiers à Fernex, à Coppet et au Château-Blanc.

Des commissaires, pénétrés de leur position critique, autorisèrent le publiciste Mallet-Dupan, à se rendre avec quelques citoyens au quartier général du général La Marmora. Ceux-ci, quoique reçus avec bienveillance, revinrent convaincus qu'il fallait céder ; mais la majorité qui prétendait traiter de souverain à souverain, ne voulut pas entendre parler de soumission. Les travaux de défense furent donc poursuivis ; les classes du collége, une partie du grenier de Chantepoulet sont transformés en corps de garde ; le temple de la Fusterie est pavé, garni de lits pour les malades et les blessés ; ici l'on fond des balles, là, on plie des cartouches ; on transporte des armes et des munitions dans les maisons voisines des remparts ; les habitants de St-Gervais transportent leurs effets dans la ville ou s'y retirent avec leurs familles ; le peuple soutient ses chefs et s'encourage au mépris de la mort ; la résignation du désespoir semble le seul sentiment qui l'anime.

Le 23 juin, Jaucourt envahit le territoire genevois sur la rive droite du Rhône et oc-

cupa le Petit-Saconnex. On crut à une attaque ; on bat la générale ; les cloches des bastions sonnent. De dix à cinq heures cinq mille Genevois se tiennent sous les armes, prêts au combat. Ils reprirent courage à se voir si nombreux. Ce n'était qu'une fausse alerte.

Le lendemain, la Commission de sûreté ordonnait le désarmement des constitutionnaires ; on força le domicile de quelques-uns. La maison du professeur De Saussure faillit être le théâtre d'un assaut ; on la représentait dans le peuple comme une forteresse pleine d'ennemis et de munitions. Les domestiques de l'illustre naturaliste menaçaient de tirer sur quiconque oserait violer son domicile. La Commission ordonna que six brigades de grenadiers marcheraient sur la maison rebelle mèche allumée et grenade à la main. De Saussure céda aux instances du philosophe Charles Bonnet, son oncle, et aux prières des otages; il obtint une capitulation honorable.

On commença à transporter des poudres

dans le haut de la ville, afin que, si elle était bombardée, les quartiers aristocratiques ne fussent pas moins exposés que les autres; l'église de St-Pierre en reçut septante quintaux; on en déposa encore dans deux maisons de la rue des Granges et de la rue des Chanoines; les convois étaient recouverts de draps de laine mouillés; il faisait une chaleur ardente.

Cette température, ces veilles, ces préparatifs, ce voisinage des tyrans suxercitaient le peuple jusqu'à la fureur; on parlait de s'ensevelir sous les ruines de la liberté. Les syndics avaient écrit aux généraux pour les informer de la fermentation causée par l'approche des troupes; ils les suppliaient d'apporter des paroles de paix; des délégués de la Compagnie des pasteurs allèrent les conjurer d'user des plus grands ménagements; ceux-ci s'avançaient toujours. Le 26, ils occupaient Chêne et Cologny; le 28, les divisions bernoises et françaises paraissaient dans le voisinage du faubourg. Les défenseurs se décident à abandonner le quartier de Saint-Gervais; on le dépave; on dé-

truit les ponts-levis, on démolit le corps de garde extérieur, on coupe les ponts sur le Rhône; on prépare des logements dans les casemates, car on s'attend à un assaut. Ces lugubres apprêts s'exécutent sans murmure, en silence; le peuple est résigné.

Dans la nuit du 28 au 29, Jaucourt faisait ouvrir la tranchée dans les crêts du Petit-Saconnex. Dès six heures du matin, la ville fut sommée de se rendre par chacun des trois généraux. Ils déclaraient que leurs souverains n'avaient nul dessein d'attenter à la liberté et à l'indépendance de la République; ils annonçaient qu'ils se proposaient d'entrer à dix heures du matin, et invitaient les syndics à faire publier que chacun eût à se tenir dans sa maison, qu'on mît en liberté les magistrats prisonniers, et que vingt et un individus qu'ils désignaient comme auteurs de la prise d'armes, mais qui n'étaient en réalité que les chefs de l'opposition, allassent attendre à vingt lieues ce que la République déciderait sur leur sort; le gouvernement légal devait être rétabli avant la fin de la journée.

« Il est impossible, dit Coxe, d'exprimer la rage, l'indignation, la douleur qu'excitèrent ces conditions humiliantes. Sans délibérer, tous résolurent de périr plutôt que de les accepter; ils se précipitent vers les remparts. » A l'appel du tocsin et de la générale, tout ce qui peut combattre est sous les armes. Quatre-vingts femmes s'offrent pour former une compagnie, et réclament un poste périlleux. En même temps les vingt et un individus désignés par les généraux, invitaient, par une adresse, leurs concitoyens à mettre de côté toute considération personnelle pour ne voir que l'intérêt général, prêts à quitter pour toujours leur patrie s'ils pouvaient ainsi contribuer à son salut et à son bonheur; démarche d'autant plus honorable, qu'il n'était pas un seul d'entre eux qui eût dirigé la prise d'armes, et que plusieurs avaient cherché à l'empêcher. De leur côté, les constitutionnaires, dans une déclaration remise à la Vénérable Compagnie, s'engagèrent à faire ce qui dépendrait d'eux en faveur de ces citoyens; les cercles aussi jurèrent qu'ils n'abandonneraient pas

leurs chefs. C'est ainsi que toutes les classes de la population, à l'heure critique, donnaient essor à de nobles sentiments.

Les syndics venaient d'obtenir un sursis de vingt-quatre heures : les cercles, convoqués pour délibérer sur les propositions des assiégeants, n'eurent qu'un cri pour les repousser. Le soir fut calme ; les postes des remparts dansaient et chantaient autour des batteries, couvrant du masque de la gaîté leurs mortelles inquiétudes.

Le lendemain dimanche, tous furent debout au premier son du tambour. Jaucourt avait profité de la nuit pour élever aux Délices, à cent cinquante toises des murs de St-Gervais, une batterie de six pièces de vingt-quatre et de deux mortiers, qui commandait le bastion à demi ruiné de Cornavin ; deux autres batteries menaçaient la place complétement investie. Les officiers genevois avaient peine à empêcher leurs hommes de commencer le feu. Qu'un coup partît, et la ville subissait les horreurs d'une canonnade.

L'assemblée des représentants des cercles vote l'abandon de la défense. Entrée des troupes étrangères.

Un nouveau délai avait été accordé ; les généraux étaient informés que la division commençait à se glisser parmi les meneurs ; plusieurs, convaincus de l'inutilité de la résistance, insistaient pour qu'on se rendît ; mais le peuple, la classe des natifs surtout, restait inébranlable ; deux fois consulté, il avait juré de se défendre.

C'était le lundi, 1er juillet : usant d'adresse, les partisans de la soumission revinrent à la charge ; ils proposèrent de remettre la décision suprême à une assemblée de cent représentants des cercles, tous possesseurs d'immeubles ou pères de famille, joints à la Commission de sûreté. A cinq heures, ils s'acheminent vers l'Hôtel de ville pour décider du sort du pays ; les portes de la salle se referment sur eux.

On lut d'abord un mémoire de l'ingénieur: celui-ci déclarait que la place se trouvait à la vérité à l'abri d'un coup de main, mais qu'elle ne pouvait tenir contre un siége en règle ; que, vu le manque de munitions d'artillerie, la résistance ne pouvait être prolongée au delà de quelques heures. On faisait observer qu'il ne s'agissait plus que du point d'honneur, qu'il fallait le mettre en balance avec le sort d'un grand nombre d'individus qui ne pouvaient avoir le même intérêt dans nos dissensions. Rousseau avait dit : « Il vous reste dans ce cas de l'oppression un dernier parti à prendre ; c'est d'abandonner à vos tyrans ces murs, qui doivent être l'asile de la liberté, c'est d'en sortir en plein jour, vos femmes et vos enfants au milieu de vous. » La commission proposait de suivre ce conseil.

La discussion fut des plus orageuses. Ceux qui étaient pour la résistance parurent d'abord l'emporter : ils voulaient périr comme Sagonte. Quelqu'un parla de conduire les otages devant les batteries françaises. Au premier tour il fut résolu qu'on résisterait à

outrance et qu'on donnerait la liberté aux prisonniers; au second débat, les modérés redoublèrent d'efforts; un pasteur, qui venait d'avoir un entrevue avec La Marmora, rapporta avec animation les menaces du général. Quelques-uns crient qu'on se rende sur-le-champ, tandis que d'autres tirent leurs épées et veulent courir aux canons; mais les portes leur sont disputées; on se renvoie les reproches amers, les épithètes de lâches et d'insensés. Clavière et Duroveray parlent du sort qui attend les principaux représentants. « Traîtres, leur « crie-t-on, vous abandonnez la République, « après l'avoir précipitée à sa ruine! » Quelques-uns en viennent aux coups, et le tumulte domine un moment; mais d'autres dépeignent la patrie aux mains d'une soldatesque irritée, les femmes, les enfants exposés, les ruisseaux de sang répandu, l'incendie dévorant la ville natale, toutes les horreurs d'un siége. En ce moment quelqu'un revint sur l'idée d'une émigration générale; les timides, les indécis se jettent avec empressement vers cette porte de salut. On passa aux voix: il se trouva que cinquante-sept contre qua-

rante se prononçaient pour qu'on livrât la place. A peine ce résultat connu, les plus ardents, hors d'eux-mêmes, s'exhalèrent en plaintes et en imprécations; on en vit briser leurs épées, et pleurer comme des enfants; il était minuit.

(2 juillet) A une heure, l'on remettait aux syndics, de la part de l'assemblée, une « Dernière déclaration des Genevois. » Ils disaient qu'ayant fait les plus sérieuses réflexions sur l'inutilité de leur résistance, sur l'affreuse catastrophe qu'elle entraînerait, et voulant épargner le sang de tant d'hommes vertueux, ils s'étaient enfin déterminés, non à se soumettre, mais à céder; que, n'envisageant plus comme leur patrie une ville occupée par des troupes étrangères, dont les lois cessaient d'être l'effet de la volonté libre de la pluralité des citoyens, et dont le gouvernement serait désormais entre les mains d'hommes pour lesquels ils ne pourraient jamais avoir ni estime ni confiance, ils iraient chercher, sous un autre ciel, une terre où ils pussent respirer en paix l'air pur de la liberté. L'unique grâce qu'ils demandaient, c'était

qu'on leur laissât emmener avec eux leurs familles et leurs biens.

Les otages furent immédiatement reconduits chez eux, ignorant s'ils marchaient à la délivrance ou à la mort; on rappela aux syndics de veiller aux poudres ; les chefs de postes se retirèrent ; les principales batteries furent mises hors de service, et les membres de la Commission de sûreté se hâtèrent de s'éloigner aux premières lueurs du jour. Ils fuyaient moins le danger que la vue de l'abaissement de leur patrie.

Cependant l'humiliante nouvelle s'est répandue : les uns veulent résister ; ils battent le tambour pour rallier les compagnies ; ils courent à l'auberge des Balances, qu'ils trouvent déserte ; ils se livrent à leur désespoir. Ceux-ci se roulent sur la terre, ceux-là brisent ou lancent au Rhône leurs armes inutiles ; d'autres les déchargent par les rues. Quelques-uns, dans une pensée horrible, montent à St-Pierre, d'où ils se voient repoussés ; ils tirent avec rage contre les murailles ;—leur fureur se tourne contre leurs chefs ; ils se précipitent pour s'opposer

à leur départ ; le bateau qui emmène les proscrits s'éloigne à force de rames au milieu d'une grêle de balles. Ajoutons, cependant, à l'honneur de cette populace exaspérée, que pas un ne porta la main sur la personne ou sur la propriété des négatifs.

La résistance est désorganisée; on ne songe bientôt plus qu'à quitter la ville; les routes se couvrent de fuyards.

Le soleil montait à l'horizon, lorsqu'un détachement de trois cents Français envahit la porte de Rive; La Marmora pénètre par celle de Neuve à la tête de ses troupes, en silence, comme mû par un sentiment de pudeur; ses grenadiers occupent la porte, l'Hôtel de ville, les dépôts de poudres ; lui-même parcourt à pied la ville, rassurant les habitants. Les deux autres généraux firent leur entrée plus tard, les Bernois à midi par Rive, Jaucourt, retardé par la rupture d'un pont, à trois heures, par Cornavin, sur un échafaudage, à la tête de dix mille hommes. Ses troupes marchaient comme à une parade, tambours battant et enseignes déployées.

Les soldats bivouaquèrent dans les rues

désertes. Plus de deux mille personnes étaient sorties de la ville au premier moment ; un certain nombre l'avaient quittée pour jamais; la plupart cependant revinrent le soir même, tant ont d'attrait la terre natale, les habitudes du foyer ! Quant aux chefs proscrits, parvenus au delà des chaînes, ils se virent poursuivis par un brigantin et gagnèrent la côte de Cologny en se jetant à la nage ; là encore ils furent assaillis par une bande de fuyards; Duroveray reçut même un coup d'épée.

CHAPITRE LXX.

Désarmement. Les représentants suspendus des fonctions de la bourgeoisie. Édit du 21 novembre 1782. Exil des chefs représentants.

Le 3 juillet, une publication ordonna à chacun de déposer ses armes étiquetées devant sa porte et de rester chez soi ; les poudres avaient été jetées au Rhône. Le désarmement opéré, la plus grande partie des troupes se retirèrent. Les cercles restèrent fermés, les maisons fu-

rent numérotées pour faciliter l'action de la police, tous les actes du gouvernement révolutionnaire furent annulés ; les lettres de bourgeoisie qu'il avait délivrées, au nombre de près de deux cents, comprenant cinq cents têtes, furent biffées. Dès le premier jour les magistrats avaient été réinstallés au son de la musique guerrière.

Une commission nommée par les deux Conseils prépara un édit de pacification de concert avec les plénipotentiaires, les deux généraux français et sarde, et les seigneurs bernois Steiguer et de Watteville. Ce projet approuvé par les trois Puissances, la difficulté était de le faire sanctionner par le Conseil général, dont les représentants formaient encore l'immense majorité ; on la trancha au moyen d'un expédient. L'édit de 1738 punissait de mort quiconque prendrait les armes sans l'ordre exprès des magistrats : les plénipotentiaires, en présentant le projet d'édit au Conseil, le requirent de rendre un jugement provisoire qui suspendît des fonctions de la bourgeoisie les citoyens qui avaient pris les armes, ainsi que ceux qui

avaient destitué ou remplacé les membres des Conseils, en un mot tous les représentants. S'ils se présentaient dans les Conseils, ils devaient être jugés sur-le-champ, et condamnés suivant la rigueur de la loi sans pouvoir être compris dans l'amnistie que les médiateurs proposaient de demander. Plus de mille bourgeois se trouvaient exclus.

Ce jugement fut publié le 16 novembre en même temps que le projet d'édit, un volume de deux cents pages, et le Conseil général convoqué pour le 21. Des agents et des soldats veillaient aux portes de Saint-Pierre. Les seigneurs plénipotentiaires étaient assis au rang d'honneur des anciens syndics, sur des coussins de velours, des tapis étendus sous leurs pieds. Leurs officiers, aux éclatants uniformes, remplissaient le parquet; cette soldatesque étrangère occupait la place des citoyens absents. La prière faite, le Premier syndic remercia les plénipotentiaires et fit l'éloge des lois qu'ils venaient d'offrir à la République pour son bonheur ; chaque fois qu'il s'adressait à eux ou qu'il les nommait, il se découvrait ainsi que ses collègues, et

les seigneurs répondaient de même à leur salut. L'assemblée passe aux suffrages : l'ancien syndic Guainier, un bel homme, aux traits nobles, en ce moment sévères, s'avance et dit « non » d'une voix ferme et méprisante ; quelques négatifs et la plupart des ministres suivent son exemple. L'édit fut approuvé par 411 voix contre 113. Au moment où le résultat venait d'être proclamé, les orgues jouèrent et toutes les cloches de la ville se mirent en branle ; mais au lieu de donner le signal de l'allégresse publique, leur voix de bronze ne parlait aux Genevois que d'esclavage et d'humiliation. Le cortége des Conseils rentra dans l'Hôtel de ville, la garde piémontaise du poste avait pris les armes et les tambours battaient aux champs.

Il est à peine besoin, mes amis, de vous dire que l'édit ou *Code noir*, si étrangement voté, avait pour objet l'asservissement de la bourgeoisie. Non-seulement le Conseil général se voyait enlever tous les avantages conquis en 1768, mais il perdait le droit de délibération, et, jusqu'à un certain point, l'élection des syndics, puisque ceux de quatre

ans auparavant étaient proclamés s'ils n'avaient contre eux plus des trois quarts des suffrages.

Par contre, le Deux-Cents voyait ses pouvoirs étendus; il retenait et décidait toutes les questions qui lui étaient portées. Il se réunissait à trente-six *adjoints*, annuellement tirés au sort parmi les bourgeois les plus aisés, pour les élections, les propositions personnelles, les représentations (qui étaient interdites aux particuliers pour affaires publiques), et pour exercer le droit négatif dans le cas d'inobservation des lois. Les officiers au service étranger pouvaient en faire partie.

Les cercles étaient abolis et remplacés par des cafés publics; les milices et les tirages supprimés; il était interdit sous peine de bannissement d'avoir chez soi des armes à feu.

Il ne suffisait pas de désarmer le peuple, il fallait le brider. La garnison était portée à huit ou douze cents hommes, et mise sous les ordres d'un Conseil militaire, nommé par le Deux-Cents; le colonel et le major devaient être d'abord des étrangers; on pouvait la faire marcher en cas d'émeute; afin de

l'avoir sous la main, on la logeait dans des casernes, pour la construction desquelles le Petit Conseil était autorisé à emprunter six cent mille livres. Pour la payer, l'on établissait une longue série d'impôts, dont une bonne partie, il est vrai, se prélevaient sur la richesse et le luxe. La procédure criminelle était améliorée ; il était créé une Chambre des tutelles. Enfin les avantages accordés aux natifs, habitants et sujets par l'édit bienfaisant étaient assurés et même étendus ; on voulait ainsi les détacher des représentants. Sur le tombeau de la bourgeoisie, Cornuaud triomphait !

Tous, citoyens, bourgeois, natifs, habitants et sujets devaient, sous peine de déchéance, venir prêter, entre les mains des syndics, serment de fidélité. Les Puissances garantes intervenaient sans demande sur la simple notoriété publique.

C'est ainsi que, par la faute des deux partis, la patrie fut abaissée. Pour n'avoir pas su modérer leur ambition, leur impatience, pour avoir donné cours à toutes leurs défiances,

à toutes leurs rancunes, les représentants perdirent tous leurs avantages et mirent le pays à deux doigts de sa ruine ; tandis que, pour s'être roidis contre les aspirations naturelles du peuple et les besoins de l'époque, les négatifs attirèrent sur Genève la honte et les dangers de l'intervention et du régime militaire.

Le même jour, sur l'invitation des plénipotentiaires, le Conseil jugea les chefs de la révolution. Les sept principaux, Dentand, Flournoy, Vieusseux, Clavière, Duroveray, D'Ivernois et Rochette, étaient bannis à perpétuité, douze autres condamnés à dix ans d'exil; deux pasteurs étaient déposés. Les Conseils publièrent ensuite une amnistie. Une partie de l'aristocratie célébra son triomphe par des bals et par des fêtes.

Fondation d'un théâtre. Régime militaire de 1782. Émigration des représentants.

« Le jour où l'on vous fera goûter les amusements des peuples corrompus, avait dit Rousseau à ses concitoyens, on vous don-

nera leurs vices et leurs chaînes.» Le Conseil avait dû accéder à la demande de Jaucourt pour l'établissement d'un théâtre; il fut construit en pierre sur l'emplacement de celui qui avait brûlé quatorze ans auparavant; le Deux-Cents en posa les fondements avec solennité, à la grande indignation du peuple, moins opposé aux passe-temps de ce genre par goût que par opinion politique. Les héros de Châtelaine étaient entrés dans Genève à la suite des troupes, et, en attendant, rapprochement singulier, ils s'étaient installés dans le Jeu de Paume, à deux pas de la maison qui passait pour le berceau de Jean-Jacques.

Il avait fallu accepter l'établissement d'un théâtre, on dut consentir à ce qu'on jouât les dimanches; des bureaux de recrutement pour la France furent autorisés; la cour de Turin eut un résident; il fut décidé que l'Escalade ne serait plus célébrée « vu les circonstances.» Cinq canons, aux armes de Savoie, glorieux trophées des anciennes guerres, furent offerts en présent au roi sarde. C'est ainsi que l'intervention étran-

gère faisait de larges brèches à cette nationalité, dont le parti triomphant se prétendait le conservateur.

On vendit ou laissa s'épuiser une partie du matériel de guerre, désormais inutile ; on isola Saint-Gervais en détruisant le cavalier de Cornavin et la plate-forme de la glacière à Bel-Air, et l'on bâtit deux grandes casernes, l'une dans le bastion de Hollande, l'autre en face de l'Hôtel de ville, auquel elle était reliée par un portique ; édifice monumental, destiné à braver les siècles, comme le régime qui l'avait élevé ; une garnison de mille hommes y fut logée, prête à donner main-forte au gouvernement ; des gabeloux furent apostés aux portes de la ville pour la perception des nouveaux droits.

On chercha d'ailleurs par toutes sortes de caresses à retenir les représentants et à leur faire oublier leurs chaînes. La plupart finirent par prêter le serment exigé ; cent cinquante préférèrent aller demander des lettres de domiciliés ; un plus grand nombre s'éloignèrent ; ils furent libres de se retirer avec leurs biens. Les plus obscurs s'éta-

blirent à Carouge; beaucoup se fixèrent à Constance, d'autres à Paris, à Bruxelles, à Neuchâtel, en Allemagne et en Irlande. D'Ivernois avait obtenu de ce dernier pays des priviléges pour les fondateurs de la nouvelle Genève : le parlement leur permettait de se gouverner d'après leurs propres lois; mais soit inexpérience, soit découragement, le projet n'aboutit pas et l'association se dispersa. On estima à six cents le chiffre des émigrés; ce fut une perte irréparable pour la patrie.

Haine de la bourgeoisie pour le régime militaire. La ville de Carouge. Spéculations sur les rentes viagères.

Je viens de vous dire que le gouvernement cherchait à se faire pardonner son despotisme à force de sollicitude. Il créa une Caisse d'escompte, une Chambre des tutelles; on rétablit la Société des Arts; on fonda, la même année, la Société de physique et d'histoire naturelle. Cette Société, célèbre plus tard, grandit sous les auspices de Charles

Bonnet et de De Saussure. Mais la bourgeoisie ne se laissait prendre à aucune de ces amorces : dévorant son humiliation, elle réchauffait sa haine à la vue de cette nombreuse garnison, de ces casernes, de ce théâtre, à la pensée de tant d'amis partis pour la terre d'exil ; elle soupçonnait ou critiquait tous les actes du gouvernement, l'accusait d'être sans cesse à espionner, de violer même le secret des lettres, et affectait de témoigner publiquement son mépris aux négatifs ; aussi avait-on peine à trouver des jeunes gens pour la charge d'auditeur, premier échelon de la magistrature. Le Conseil général avait refusé le Code civil, il refusa sa sanction au Recueil des édits, dans lequel était compris celui de 1782.

(1786) C'est vers cette époque, que la cour de Turin voulut renouveler en faveur de Carouge la tentative que Choiseul avait faite pour Versoix. Dejà dix ans auparavant le roi Amédée III, dans un voyage, avait accueilli la proposition de faire de ce petit village une colonie d'étrangers ; en 1777, il

lui avait accordé deux foires. En 1780, Carouge fut érigé en chef-lieu d'une nouvelle province formée des bailliages de Ternier, de Gaillard, et de quarante-deux communes détachées du Genevois, du Faucigny et du Chablais. On y bâtit une église, puis un hôpital, un collége; il fut question d'y construire un théâtre. En 1786, le bourg fut élevé au rang de ville et obtint diverses franchises et priviléges, en particulier l'exemption des douanes et l'établissement d'un octroi. Les rues tracées par les ingénieurs se bordaient rapidement de maisons; des manufactures se créèrent, et la ville naissante prospéra au point que, de 600 habitants, sa population s'élevait en 1792 à 4700. Genève, bien que jalouse, ne fut pas étrangère à ce développement : un certain nombre de mécontents s'étaient fixés à Carouge ; d'autres y entretenaient de fréquentes relations. Malheureusement, la pénurie des finances, puis bientôt la guerre et la révolution arrêtèrent cet essor, et Carouge ne fut guère renommé que par ses guinguettes. Sa population se montra peu bienveillante lors-

que la révolution eut réuni la Savoie à la France.

Plusieurs années s'écoulèrent, années prospères au point de vue matériel. Les impôts se levaient avec modération et intégrité; grâce à une sage économie, ils produisaient un excédant qui remplissait rapidement le trésor public. Les riches gagnaient énormément dans les fonds étrangers; le gouvernement français faisait des emprunts en rentes viagères, c'est-à-dire qu'il payait à ses prêteurs, jusqu'à la mort des individus sur la tête desquels les rentes étaient constituées, de forts intérêts calculés sur la vie moyenne. Or, on avait découvert à Genève que les chances de vie pour des groupes de jeunes filles bien portantes, âgées de quinze ans, excédaient de beaucoup celles de la vie moyenne; c'est ainsi qu'il se fit d'immenses fortunes. Alléchés par le gain, les Genevois ne se contentèrent plus d'engager leurs capitaux, ils s'en créèrent en se constituant en sociétés solidaires, soit en répondant les uns pour les autres. Cette âpreté au gain, cet

oubli de toute prudence devaient causer et causèrent plus tard la ruine de nombreuses familles. D'ailleurs les riches étaient généreux : en septembre 1788, la ville de Sion, capitale du Valais, fut désolée par un incendie, qui dévora cent vingt-six maisons et occasionna une perte de plus d'un million ; la collecte faite à Genève produisit plus de quarante-trois mille florins.

Les émigrés rentraient peu à peu, les affaires prospéraient, les étrangers commençaient à affluer; aussi la population de la ville s'éleva-t-elle à vingt-six mille âmes, et celle du reste du territoire à sept mille. Peut-être cette prospérité se fût-elle accrue, peut-être le peuple se fût-il façonné au joug, sans les graves événements qui allaient remuer l'Europe.

CHAPITRE LXXI.

Émeutes des 27 et 29 janvier 1789. Abolition du régime militaire. Édit du 10 février.

L'horizon politique se couvrait de nuages du côté de la France; la mort de Vergennes (1787) avait privé l'aristocratie de son principal appui, tandis que l'entrée au ministère du riche banquier genevois Necker, de Necker qui avait refusé le serment d'obéissance et qu'elle savait dévoué à la cause des représentants, la jetait dans la plus vive inquiétude. Le gouvernement s'empressa de complimenter le nouveau ministre, et le nomma conseiller d'honneur. Une bagarre de théâtre, occasionnée par le renvoi d'une actrice, bagarre qui ne fut réprimée qu'à grand'-peine et avec grand déploiement de force armée (décembre 1788), montra aux magistrats la fragilité de leur pouvoir, toile d'araignée que le moindre souffle devait déchirer. Les syndics élus en janvier 1789 eurent

contre eux les deux tiers des suffrages, non par répugnance personnelle de la majorité, mais, comme le fit observer le procureur général, par suite de la haine qu'elle portait au régime actuel.

L'hiver de l'année 1785 avait été très-rigoureux, celui de 1789 le fut davantage encore : le Rhône gela, ainsi que le lac entre Cologny et la Pierrière ; pendant deux semaines, on traversa en traîneau des Pâquis aux Eaux-Vives ; dans le grand incendie de la maison Galline, au bas de la Cité, il fallut alimenter les pompes avec de l'eau bouillante. Aucun moulin ne pouvait marcher ; aussi la Chambre des blés, quoique bien approvisionnée en grains, avait-elle fait interdire rigoureusement la sortie de la farine et du pain. Dès que les grands froids eurent cessé, le Conseil songea à lever la défense, mais en même temps, pour empêcher une trop forte exportation, il se décida à hausser le prix du pain, qui jusqu'alors avait été vendu à un prix inférieur à celui des pays voisins. Le vendredi 23 janvier, le Deux-Cents arrêta que dès le 26 le prix serait porté de quatre

sous et demi à cinq sous. Cette mesure excita de violents murmures dans le petit peuple, qui, ne comprenant pas qu'on pût hausser le prix du pain en même temps qu'on en permettait la sortie, se plaignait tout haut d'être sacrifié aux voisins.

Le samedi et le dimanche, par suite d'achats plus considérables que de coutume, le pain manqua dans les bureaux. Le lundi on publia l'arrêté du Deux-Cents. La fermentation, qui couvait depuis deux jours, éclata tout à coup le soir entre sept et huit heures. Le bureau du pain de St-Gervais, situé sur la place, fut forcé et pillé, et le mobilier lancé au Rhône au cri de « à l'eau ; » en même temps quelques individus couraient forcer le clocher du temple et sonner le tocsin. Les autres bureaux de la ville et les boutiques des boulangers étaient attaqués par la populace, qui criait tumultueusement : « le pain à quatre « sous ! » on brisait les réverbères, et l'on cassait des vitres.

Le Conseil militaire mit aussitôt le régiment sur pied et envoya de fortes patrouilles; on emprisonna quelques mutins ; le Conseil

ordonna l'arrestation de ceux qui avaient sonné la cloche d'alarme; on les saisit dans leur domicile; la publication fut affichée au coin des rues. Peu à peu les attroupements se dispersèrent et le reste de la nuit se passa tranquille.

Le lendemain mardi 27 janvier, l'agitation recommença. La nouvelle des arrestations de la nuit s'était répandue, et dès le matin des groupes se formèrent autour des bureaux de Saint-Gervais. Un chariot de pain, sous la conduite d'un auditeur, escorté de six hommes de la garnison, arriva devant le bureau du bas de Coutance. A la vue des soldats, cette populace est saisie d'une irritation convulsive; elle cherche à les désarmer et à piller le char. Les soldats reçoivent l'ordre de tirer, mais en l'air. A cette démonstration, aussi imprudente qu'inutile, la foule recule d'abord, mais aussitôt enhardie, elle revient à la charge, couvre les soldats d'imprécations et les assaille à coups de pierres : ils se défendent en présentant la baïonnette. Le malheur avait voulu qu'une balle perdue fût allée frapper roide un pauvre messager, un jeune

natif qui passait sur le pont ; on ramasse le cadavre sanglant. Accompagnés d'une foule tumultueuse vociférant des cris de vengeance, les mutins le promènent à travers la Cité, la Grande rue, et le déposent devant l'Hôtel de ville au pied d'un piquet de soldats ; ils redescendent précipitamment vers le faubourg, où l'émeute se lève générale et menaçante. Quelques citoyens étaient montés supplier le gouvernement de rétablir l'ancien prix du pain ; d'autres voulaient qu'on fît retirer les deux pièces d'artillerie qui venaient d'être placées à la tête des ponts, et dont la vue paraissait exaspérer le peuple ; la Compagnie des pasteurs conjure le Conseil d'user de douceur ; celui-ci décide d'attendre le résultat des mesures que vient de prendre le Conseil militaire.

A dix heures, un détachement de cent hommes du régiment tente de pénétrer à Saint-Gervais ; il s'avance jusqu'au pont des Frises ; là il est arrêté par les supplications des citoyens, par la vue des barricades, par les pierres et les coups de feu qui l'accueillent

de dessus les toits et des fenêtres ; il se replie sur le poste de l'Ile.

Le gouvernement perdait son temps à écouter des rapports et à délibérer s'il devait ou non rétablir l'ancien prix du pain. De son côté, le Conseil militaire répugnait à répandre à flots le sang genevois ; l'hésitation perdait tout, quand il fallait agir avec promptitude et vigueur ou céder. On se contente de distribuer des armes aux jeunes aristocrates de bonne volonté, une partie du régiment garde l'Hôtel de ville avec deux pièces de canon ; le reste de la garnison est rangé en bataille sur la place de Bel-Air.

Pendant ce temps les insurgés se fortifiaient activement dans le faubourg et forçaient le poste de Cornavin à se retirer à l'avancée, après avoir blessé le commandant. Ils amènent au bas de la place de St-Gervais, à la tête des ponts, des poutres, des chars de fumier, des fascines, des tonneaux chargés de pierres, tout ce qu'ils trouvent. Des hommes armés de fusils échappés au désarmement de 1782 se postent derrière ces barricades improvisées ; d'autres arrachent les

pavés des rues et les montent sur les toits ; d'autres, la nécessité rend fertile en expédients, d'autres traînent deux pompes à incendie, armes ridicules, mais efficaces.

A une heure, le Conseil militaire avait décidé d'occuper de force le faubourg. Cent hommes pris dans le corps de troupe de Bel-Air durent s'avancer en deux colonnes. Deux officiers avaient refusé de marcher ; le capitaine Fatio, petit-neveu du célèbre démagogue, s'écria : « Eh bien, j'y vais, moi ! » Son beau-frère l'embrassa avec émotion en lui disant qu'ils ne se reverraient pas. — « Je le crois aussi, répondit Fatio, mais je « ferai mon devoir. » Il se joignit à la petite colonne, commandée par le major, qui dut s'avancer par le pont de Frises, tandis que l'autre, sous les ordres du lieutenant-colonel De Combes, pénétrait par le pont de la Machine; une pièce de canon marchait en avant de chaque colonne; un corps de réserve demeurait à Bel-Air avec deux autres pièces. A cette heure suprême, l'on vit des pasteurs accourir et se jeter à genoux devant les sol-

dats. Les boutiques étaient fermées, les rues désertes et lugubres.

La troupe, parvenue au milieu des seconds ponts, se vit assaillie de coups de feu et de pierres, partis des fenêtres et des lucarnes des maisons voisines, sans qu'il fût possible de découvrir à qui riposter ; elle s'avança courageusement au pied des barricades. Tout à coup, au cri de « à l'eau, » des deux flancs du premier étage de la maison située entre les deux ponts, s'échappèrent, lancés par les jets des pompes, des torrents d'eau chaude mêlée de vitriol et de savon, qui mirent plusieurs hommes hors de combat. De Combes, reconnaissant le danger et l'inutilité de poursuivre avec si peu de monde, donna le signal de la retraite ; elle s'effectua en bon ordre sur les deux ponts ; malheureusement le capitaine Fatio fut atteint d'une balle à la tête ; on l'emporta mourant au poste de l'Ile.

On apprenait que le poste de la porte de Rive, menacé par une troupe munie d'un petit canon de fête, demandait du renfort ;

que les postes des chaînes, du Molard et de Longemalle étaient forcés, et que les rues basses se remplissaient de gens armés de fusils, de pistolets, de grenades et de bâtons ferrés. L'échec du gouvernement, en même temps qu'il donnait courage aux insurgés, grossissait leurs rangs de cette partie plus timide de la populace, réserve de l'émeute. L'effervescence gagnait tout le bas de la ville.

Voyant l'autorité vaciller entre ses mains tremblantes, et reculant devant une nouvelle effusion de sang, le gouvernement céda. Il fit crier par les rues une publication annonçant que le prix du pain était rétabli à quatre sous et demi. Cette publication parut accueillie avec joie ; le Conseil encouragé arrêta de publier sur-le-champ une amnistie et de relâcher les individus arrêtés la nuit précédente. Le syndic Dunant, magistrat aimé du peuple, bon vivant et d'énorme corpulence, fut chargé d'aller porter ces bonnes nouvelles. Les habitants de Saint-Gervais le hissèrent par-dessus les chars de fumier et le reçurent avec acclamations; plusieurs déchargèrent leurs armes en l'air en signe de

joie. De là il se rendit à la porte de Rive ; les insurgés promirent de se retirer si le renfort du poste en faisait autant. On fit rentrer les canons et la plus grande partie de la troupe de Bel-Air. Peu à peu le calme parut se rétablir, et les ombres de la nuit couvrirent les postes des deux partis veillant derrière leurs retranchements.

Le lendemain, le Deux-Cents confirma les décisions du Conseil. Cependant le peuple recommançait à gronder à la vue des canons et des barricades qui défendaient le haut de la ville ; pour le calmer on donna ordre de les enlever.

Outre le jeune natif, une femme, mère de huit enfants, avait été tuée à sa fenêtre, à Coutance. Se personnifiant dans les victimes, le peuple se porta en foule à leur convoi. Le 29 janvier, à deux heures, la place de Bel-Air et la Corraterie étaient remplies de monde. Cette multitude était agitée par la vue des canons, qu'on apercevait devant le hangar d'artillerie dans le bastion. Le cortége funèbre de la mère de famille parvenait à l'avancée, lorsque tout à coup, dans la caserne,

une partie du régiment se porta du côté de Bel-Air, l'autre vers la porte Neuve avec quatre pièces de canon, mèche allumée; deux autres pièces, accompagnées d'un fort détachement, paraissaient sur la Treille. Ces dispositions venaient d'être prises par le Conseil militaire en suite d'un faux rapport sur un projet d'attaque de la porte Neuve.

A ce formidable appareil, un vertige parcourt les rangs; l'idée d'un massacre les saisit, ils se débandent, criant « aux armes. » En quelques minutes tout le faubourg est sur pied; le peuple occupe et désarme tous les postes du bas de la ville; la garde de Cornavin, après avoir échangé quelques coups de feu, se réfugie à l'avancée; la garnison réduite se retire dans les casernes, et le gouvernement se trouve isolé. Déjà l'on a cherché à forcer la porte du parc d'artillerie.

Le syndic Dunant et d'autres magistrats connus étaient descendus parler au peuple; on s'explique; le peuple proteste qu'il n'a point eu l'idée d'attaquer; il s'indigne; il demande l'éloignement de tout appareil menaçant; des citoyens des deux partis s'offrent

à veiller la nuit sans armes à la tranquillité de la ville.

Que faire? la nuit s'approchait, le Conseil militaire déclarait que ses forces se réduisaient à la défense des alentours de l'Hôtel de ville, de la porte Neuve et des casernes; on n'était plus sûr ni des officiers, ni de la troupe. Le Conseil se décide à accepter les offres de la bourgeoisie ; il lui fait demander de monter la garde, et promet des changements à l'édit odieux de 1782. Il venait de reconnaître que le maintien du régime militaire était impossible à Genève. La bourgeoisie accepta; les insurgés cédèrent sans difficulté les postes; de nombreuses patrouilles de citoyens sans armes remplacèrent celles de la garnison.

A la demande du procureur général Prevost, une Commission fut chargée d'entendre les propositions des citoyens. Ceux-ci tinrent plusieurs assemblées nombreuses, une entre autres au Jeu de Paume, à Saint-Gervais; ils demandèrent le rappel des exilés, la réintégration des bourgeois qui avaient refusé le serment, la suppression du Conseil militaire et du casernement de la garnison ramenée

à l'ancien chiffre, le rétablissement de la milice, des tirages et des cercles, l'admission à la bourgeoisie des natifs de la quatrième génération et la réduction de l'impôt sur l'entrée de la viande et du vin. En fait de réformes politiques, craignant d'échouer en voulant trop obtenir, ils se contentaient de l'élection du Deux-Cents par le Conseil général sur une présentation de candidats en nombre triple, et de l'abrogation de la loi de 1782 sur l'élection des syndics.

Ces changements, acceptés par les Conseils sans délibération, furent adoptés le 10 février en Conseil général à la presque unanimité (1321 voix contre 52). En ce moment, les cloches de l'antique cathédrale s'ébranlèrent joyeusement, les orgues firent entendre leur douce mélodie. Une foule immense se pressait aux abords du temple. A la sortie du Conseil, des jeunes gens de St-Gervais, en habits écarlates, lui firent la haie de chaque côté, tenant une longue guirlande de fleurs, et l'accompagnèrent à l'Hôtel de ville précédés d'une brillante musique. Là,

quelques-uns se détachèrent et chantèrent en chœur des couplets patriotiques :

Tout change, un subit orage
Au lieu de foudre a jeté
Sur les fers de l'esclavage
Les fleurs de la liberté.

Puis l'un d'eux adressa un petit compliment aux magistrats.

« De la foule qui remplissait les rues et les fenêtres des maisons, s'élevaient des cris d'allégresse, des bénédictions et des battements de mains. Plusieurs citoyens entrèrent après le Conseil dans la salle basse et manifestèrent leur reconnaissance, leur satisfaction et l'espérance que l'union entre le magistrat et le peuple ne serait plus troublée. Tous les membres du Conseil les embrassèrent avec cordialité et attendrissement, et leur témoignèrent qu'ils avaient une entière confiance en la sincérité de leurs protestations, et qu'ils mettaient ce jour au nombre des plus heureux jours de la République. » Les magistrats se rendirent en corps à la prière à St-Pierre et à St-Gervais, et furent salués au retour par une salve de cent et un

coups de canon. Le soir et le lendemain, il y eut repas dans les rues, danses aux flambeaux, chants patriotiques, illuminations, au bruit des pétards, des grenades et des fusées; jusqu'aux résidents de France et de Sardaigne qui illuminèrent! Genève parut ne faire qu'une seule famille.

CHAPITRE LXXII.

Rétablissement de la milice. Réintégration des exilés. Les égaliseurs. Jacques Grenus.

Dès les premiers jours de mars, la milice fut reconstituée; on créa quatre régiments de volontaires, chacun de quatre compagnies; l'uniforme était habit de drap noir, veste et culotte de drap blanc, chapeau à cornes noir, garni d'un galon d'argent, cheveux en queue; les casernes furent évacuées.

(1789-1790) Le Conseil était chargé de demander aux Puissances amies la garantie de l'édit du 10 février; elles l'accordèrent de mauvaise grâce. La France, en proie à

une sourde fermentation, avant-coureur de la tourmente révolutionnaire, avait à songer à tout autre chose. Le parti aristocratique, se croyant sorti d'une crise, applaudit, bien que les plus exagérés témoignassent leur mauvaise humeur en se retirant des affaires ; mais les représentants exilés se montrèrent fort mécontents. Les principaux d'entre eux, retirés à Paris, s'étaient liés avec Mirabeau. Ce tribun, dont la prodigieuse éloquence allait renverser la monarchie, s'entoura de Genevois à l'ouverture des états généraux, et, s'appropriant leurs idées politiques mûries dans les longues luttes, en fit ses conseillers. Plusieurs, tels que Clavière, Dumont, Duroveray, Reybaz, étaient devenus des personnages marquants. Les uns publièrent des brochures, où ils accusaient les magistrats de perfidie et le peuple de lâcheté. La France était obérée de dettes ; l'aristocratie genevoise crut lui être agréable en lui offrant, en reconnaissance de la Garantie, une somme de neuf cent mille livres, produit d'une souscription. Clavière, Duroveray et Dumont protestèrent devant l'Assem-

blée nationale, qui, à l'unanimité, refusa dédaigneusement ce présent maladroit.

(1790) L'anniversaire de l'édit de 1789 fut célébré par de grands repas des cercles et des compagnies de volontaires ; on y vit s'asseoir des magistrats. Le 23 février, un édit solennel rétablit dans tous leurs emplois les exilés de 1782. Peut-être dès lors, comme dit Bérenger, la République eût-elle joui d'une longue tranquillité, si la révolution française se fût arrêtée dans sa course ; mais bientôt nombre de ceux qui avaient tenu la dernière conciliation pour un vrai sacrifice de l'aristocratie, n'y virent plus qu'une capitulation dérisoire.

L'Assemblée nationale de France, désormais plus puissante que le monarque, venait de décréter l'abolition des priviléges et des redevances féodales. Cette grave mesure ne pouvait manquer de mettre en fermentation les pays voisins encore soumis plus ou moins à l'ancien régime. Les gazettes françaises, de plus en plus répandues, faisaient germer dans le petit peuple des idées d'égalité ab-

solue, de nivellement de toutes les classes de la société. La classe des paysans, plus intéressée que les autres au renversement du régime féodal, parce qu'elle en souffrait davantage, les appuya avec ardeur; les magistrats et leurs adhérents furent qualifiés d'aristocrates, tandis que les natifs, les paysans et jusqu'aux enfants de l'hôpital se donnaient entre eux le titre de citoyens.

Pour comprendre l'intérêt que les paysans avaient à l'établissement de l'égalité, il faut vous rappeler, mes amis, que la plupart étaient encore sujets, et comme tels soumis à diverses contributions et servitudes lourdes et gênantes, telles que la taille, les corvées, les dîmes, les banalités, etc., qui avaient pu dans l'origine être le prix de services rendus, mais qui, depuis des siècles, n'étaient plus que des impôts écrasants. Les banalités consistaient dans l'obligation de faire usage, en payant, bien entendu, d'établissements tels que fours, moulins, pressoirs appartenant au seigneur ; les corvées étaient des journées dues pour les chemins ou pour travaux agricoles; la taille était un

impôt en argent, auquel se trouvaient soumis tantôt les individus, tantôt les biens qu'ils exploitaient ; la dîme, partie du revenu en nature, originairement destinée à payer le clergé, était devenue un impôt purement fiscal. Il y avait à la vérité des paysans libres, mais la plupart étaient encore sujets, hommes dits de mainmorte, dont les biens, s'ils mouraient sans enfants, retournaient à la seigneurie, comme il y avait des biens de mainmorte, qui retournaient au seigneur si le propriétaire mourait sans enfants. D'autre part, les nobles étaient exempts de la plupart des impôts, qui n'en retombaient que plus lourdement sur le peuple travailleur. L'Assemblée nationale venait de renverser tout ce qui restait de ce gothique échafaudage en proclamant le principe que tous étaient égaux devant la loi, que tous devaient concourir aux charges de l'État.

Ce magnifique principe, ce retour au droit naturel, qui vous paraît aujourd'hui si simple parce qu'il est entré dans nos mœurs, ne devait pas triompher sans d'affreux combats. On ne renonce pas aisément à des avantages con-

sacrés par les siècles, et regardés comme une propriété léguée par les ancêtres ou acquise par de longs travaux. Aussi, non-seulement l'aristocratie avait horreur des nouvelles doctrines, mais la bourgeoisie, les natifs, les habitants même qui avaient aussi leurs priviléges sur les étrangers et sur les sujets, étaient généralement opposés à ce nivellement absolu, tandis que le petit peuple, qui n'avait qu'à y gagner, l'appelait de toutes ses forces.

Le gouvernement avait senti la nécessité de se donner un nouvel appui, sous peine d'être renversé; il ne pouvait plus désormais compter sur la France, et tous les pays voisins, le pays de Vaud en particulier, étaient en fermentation. Par de nombreuses réceptions de bourgeois et d'habitants, en affectant des manières populaires, en paraissant dans les cercles de la bourgeoisie, en prêtant l'oreille à ses réclamations, il caressait la classe moyenne, intéressée au maintien de l'ancienne organisation sociale. En même temps, il préparait un projet d'édit politique; il consentait à céder au Conseil général l'élection du Deux-Cents, mais il ne

pouvait se décider à admettre l'amovibilité, c'est-à-dire le renouvellement à une époque déterminée, des membres du Grand et du Petit Conseil. Le Deux-Cents écarta le projet présenté par les syndics, et nomma une commission pour en préparer un autre.

Le principe de l'égalité absolue avait trouvé un champion passionné dans l'avocat Jaques Grenus, d'une des familles les plus illustres de la République, petit-fils du syndic Gabriel Grenus. Il s'était livré dès sa jeunesse à toute la fougue de ses passions; il fût l'un des plus ardents représentants; en 1782, il fut exilé comme ayant fait partie du gouvernement révolutionnaire. Retiré à Paris, il avait épousé toutes les idées égalitaires, et décidé à les faire triompher, à Genève, il s'était fait nommer maire du Grand-Saconnex, extrême frontière de la France, où il avait une propriété; il était âgé alors de trente-huit ans. Dans un corps de chétive stature et sous une physionomie vulgaire, il logeait une âme ardente, singulier mélange de froideur et d'emportement, de sagesse et de déraison, d'insolence et de lâcheté. Soit qu'il fût aveu-

glé par le fanatisme de ses opinions, soit qu'il nourrît d'ardentes rancunes personnelles, il ne rêvait que l'anéantissement de l'aristocratie genevoise, même au prix de l'indépendance nationale. Il commença par faire imprimer, hors du territoire, de violentes brochures, où les personnalités les plus outrageantes étaient mêlées aux vues les plus nettes et les plus élevées en politique ; il les répandait parmi les paysans du territoire et parmi les natifs. Dépourvu de l'énergie pratique et de l'éloquence qui font les chefs de partis, il propageait du moins activement les doctrines égalitaires.

Peu nombreux d'abord, les égaliseurs étaient puissants parce qu'ils s'appuyaient sur un principe désormais triomphant en France, aussi ne se gênaient-ils pas, malgré la défense, de prendre la nouvelle cocarde française, symbole de leurs principes, au grand scandale des citoyens, qui les accusaient d'afficher ainsi leur désir d'être Français. On les craignait et on les surveillait.

(1791) Grenus voulut rentrer « pour

plaider en Deux-Cents la cause des sujets, » disait-il. Le 20 novembre, il se présenta avec Dentand, Duroveray et trois autres exilés de 1782 qui venaient comme lui reprendre leur place dans les Conseils : on l'avertit qu'il aurait à répondre de sa conduite dès qu'il aurait prêté serment. Il persista, s'excusa de s'être livré à l'humeur dans ses écrits et protesta de ses intentions pacifiques. Il ne fut condamné qu'à un mois de prison. Pendant le jugement, une grande affluence de peuple remplissait l'antichambre du Conseil. Telle était déjà la crainte qu'inspiraient les égaliseurs, que, huit jours après, Grenus obtenait, pour raison de santé, d'achever sa peine, sur parole, dans son domaine du Grand-Saconnex.

Tentative des paysans. Condamnation de Grenus. Édit du 22 mars 1791. Le cercle de l'Égalité. Les coalisés.

Déjà en août 1790, six députés de vingt-trois communes ou villages avaient présenté au Premier syndic une requête, dans laquelle

ils demandaient la liberté civile sur le même pied que les natifs, le remplacement des droits féodaux par des impôts et le rétablissement de leurs tirs ; ce mémoire était resté sans réponse, comme inconstitutionnel. Le 5 février 1791, une nouvelle requête fut présentée sans plus de succès au nom des campagnards, des natifs et de plusieurs citoyens; ils réclamaient l'égalité comme base préalable et nécessaire de toute constitution. Les égaliseurs de la ville, exploitant le mécontentement des paysans, les poussèrent à une manifestation, en leur persuadant que le nouvel édit ne ferait aucun droit à leurs demandes; en même temps ils s'échauffaient dans leurs cercles, déniant au Conseil général le droit de faire les lois. Ils se promenaient le soir dans les rues en vociférant d'affreux refrains révolutionnaires. Le gouvernement songea à confier la police nocturne à des patrouilles bourgeoises. Le 13 février, une rixe entre un bourgeois et un natif, dans laquelle ce dernier fut blessé mortellement d'un coup de couteau, faillit amener une émeute du cercle

de la Grille, établi au milieu de la rue Verdaine, rendez-vous des égaliseurs les plus violents. Le Conseil, voyant la fermentation continuer le lendemain, publia que chacun se tînt prêt à prendre les armes à l'appel de la générale ; le petit peuple s'opposa d'abord à la marche des tambours ; mais au son de la cloche les bataillons se formèrent et la milice occupa les postes.

Le 15 février, le Deux-Cents était assemblé pour s'occuper de changements au projet d'édit, lorsqu'on apprend que trois ou quatre cents paysans du Mandement, paraissant fort échauffés, sont réunis sur la chaussée de Cornavin, qu'ils ont escaladé le premier fossé, et que la garde bourgeoise s'est repliée sur le poste intérieur et demande du renfort avec instance. Une foule grossissante de peuple s'attroupait au bout de la rue, criant : « Point d'armes ! laissez entrer les « paysans, ils sont des nôtres. » Le Conseil vacillant invita par une proclamation les citoyens à se rendre dans leurs cercles pour aviser. Les uns assurent que ces paysans sont des Genevois paisibles, d'autres qu'ils

sont dirigés par des étrangers, qu'ils viennent s'unir à la populace et renverser le gouvernement. Déjà des affiliés ont tenté de leur glisser dans le fossé une échelle à incendie, et ont enlevé des armes au poste.

Cependant la bourgeoisie s'est émue : le bruit se répand que les paysans sont accompagnés d'habitants du pays de Gex, qu'ils sont poussés par les agents de la propagande de Paris. On s'arme, on accourt en foule se mettre à la disposition du gouvernement, au moment où celui-ci vient d'expédier l'autorisation d'ouvrir la porte de la ville. Duroveray le conjure de se rendre à l'évidence du danger ; la garde de Cornavin refuse opiniâtrément d'abandonner son poste. Le Conseil se décide à sonner l'alarme ; le Premier syndic, son bâton syndical à la main, accompagné d'un auditeur et de Duroveray, et escorté d'un détachement de citoyens, descend commander la générale et inviter les groupes à s'armer ; la grosse cloche de St-Pierre s'ébranle ; les volontaires se rassemblent sur la Treille et demandent à marcher. Le conseiller Micheli les forme en colonne et

partant au pas accéléré arrive à Cornavin en même temps que le syndic. On ouvre la porte ; à la vue des citoyens armés, les paysans prennent la fuite.

Le gouvernement invita tous ceux qui étaient disposés à concourir à la défense de l'État à se faire inscrire pour monter la garde, et les citoyens ayant droit de suffrage à conférer dans leurs dizaines sur le projet d'édit. Quatorze natifs et habitants qui avaient été au nombre des défenseurs de la porte de Cornavin furent gratifiés de la bourgeoisie.

La rumeur publique désignait Grenus comme le promoteur de la tentative des paysans ; on sut qu'il les avait engagés à prendre les armes en cas de résistance ; il fut insulté et menacé. Le gouvernement, qui redoutait une émeute à son occasion, voulut fermer les yeux ; on l'accusa de lâcheté ; le procureur général dut requérir la mise en jugement de ceux qui avaient provoqué la manifestation ; plusieurs individus furent emprisonnés. Quant à Grenus, qui continuait à paraître dans des assemblées de natifs, et qui portait plainte contre ses calomniateurs, le Conseil

le fit avertir qu'il allait être arrêté ; il jugea prudent de s'éloigner, de même que son acolyte Auzière. Ils furent condamnés par contumace, Grenus à l'exil perpétuel, Auzière à vingt ans de bannissement, tous deux à la perte de la bourgeoisie ; cinq autres agitateurs obscurs furent punis légèrement.

C'est au milieu de ces émotions que les citoyens furent appelés à se prononcer sur le nouvel édit politique, si péniblement élaboré. Le Conseil général souverain élisait désormais pour sept ans les membres des deux Conseils ; la ligne de nouvelle élection, le droit de représentation, les cercles politiques étaient rétablis ; la presse était libre de censure ; les natifs, habitants et sujets avaient tous les droits, sauf les droits civiques ; un large accès à la bourgeoisie leur était ouvert ; les paysans obtenaient presque toutes leurs demandes. C'était beaucoup ; mais ce n'était pas assez pour les égaliseurs, qui s'étaient engagés par serment à refuser toute constitution où l'on ne proclamerait pas l'égalité absolue. Grâce aux efforts de Duroveray, désormais rallié au gouverne-

ment, l'édit fut accepté par 1124 voix contre 313 (22 mars).

Au point où l'on en était, la bourgeoisie eût volontiers renoncé à tous ses priviléges ; mais elle fut retenue par divers motifs. Elle voyait cette populace, ces paysans qui, en réalité, ne faisaient que servir d'instinct leurs intérêts, elle les voyait céder aveuglément aux suggestions des émissaires français. Une fois émancipés, ne seraient-ils pas les serviles instruments de la propagande? Se tenant pour souveraine, habituée à se poser comme un modèle, elle se sentait humiliée d'avoir à subir la loi de la lie du peuple, d'avoir à imiter l'étranger. « Si nous aimons nos fers, disait-elle, qui nous empêchera de les porter ! » Elle tremblait surtout de voir la République réunie à la France dans le cas où les égaliseurs viendraient à s'emparer des rênes du gouvernement. L'aristocratie épouvantée par la marche de la révolution, tremblante pour ses propriétés, redoutant les excès d'une populace déchaînée et les vengeances amoncelées par le régime de 1782, favorisait ces dispositions de toutes ses

forces ; elle se coalisait avec la bourgeoisie et se rapprochait des Bernois encore maîtres du mouvement chez eux. Ce fut sans doute un malheur que l'égalité politique n'eût pas été dès lors proclamée.

Dès le mois de janvier, les égaliseurs avaient formé un cercle ou club dit de l'*Égalité*, composé de fanatiques, de gens du bas peuple et de la lie de la population. Peu nombreux, dans l'origine, ils se montraient audacieux, se sentant soutenus des révolutionnaires français. Grenus était l'âme de ce club, qu'il avait créé ; il continuait à publier au Grand-Sacconnex des pamphlets dégouttant de fiel, dans lesquels il attaquait avec une violence inouïe les lois, les magistrats, l'aristocratie et la bourgeoisie de Genève. Il représentait la République comme un asile ouvert aux contre-révolutionnaires, et comme mendiant des troupes étrangères pour étouffer les idées libérales, répétant qu'il n'y avait plus à Genève ni liberté ni bonheur : son but était de provoquer une intervention.

Le parti genevois avait opposé aux égali-

seurs le cercle de la *Coalition*, ou réunion de délégués de tous les cercles, qui s'établit au bas de la Cité, et qui se donnait pour mandat: « indépendance et ordre public. » C'est dans ce sens qu'il appuyait le gouvernement. Le 15 juin, les députés de vingt-huit cercles remirent aux syndics une adresse par laquelle ils témoignaient leur indignation contre divers écrits séditieux, c'est-à-dire contre ceux de Grenus.

Depuis l'arrestation du roi Louis XVI, dans sa fuite honteuse qui fit armer la France en un clin d'œil, les craintes des coalisés redoublèrent. Ils voyaient monter jusqu'à leurs portes cette marée de la révolution, qui menaçait de les submerger. Le Chablais était prêt à se soulever ; le pays de Vaud était contenu par trois mille Bernois et mille volontaires. En septembre, le publiciste Brissot, député influent qui s'était naguère occupé des affaires de Genève, prononça devant l'Assemblée nationale de France un discours menaçant. Il désignait cette ville, « atome de ci-devant république, » comme un centre de contre-révolution, un asile aux

rebelles. En octobre, les égaliseurs demandèrent que le jugement contre Grenus fût soumis à la sanction du Conseil général; le gouvernement refusa, attendu que c'eût été transporter à ce corps le pouvoir judiciaire, et que d'ailleurs Grenus pouvait venir purger sa contumace. L'édit du 22 mars ordonnait une révision du Code des lois politiques ; ils demandaient un délai, dans l'espérance de le faire échouer. N'ayant pas réussi, ils parcoururent le soir la ville, armés de bâtons, en chantant et vociférant (14 novembre). La bourgeoisie appuya la publication que fit le Conseil pour réprimer ces désordres, et appela contre tous ceux qui porteraient atteinte à la tranquillité et à l'indépendance de l'État toute la sévérité des lois.

CHAPITRE LXXIII.

Genève est comprise dans la neutralité helvétique. La Savoie réunie à la France. Appel d'une garnison suisse. Clavière.

(1792) Les premiers mois de cette année

se passèrent au milieu de tiraillements et d'inquiétudes. La France déclarait la guerre à l'Autriche et se préparait à lutter contre les souverains de l'Europe coalisés. La Suisse s'était déclarée neutre, et grâce au talent et au dévouement du conseiller Rigaud, député auprès de la Diète, la République se trouvait comprise dans les États dont le corps helvétique s'engageait à maintenir la neutralité et l'indépendance. Le gouvernement s'appliquait donc à garder une stricte neutralité et ne permettait pas aux émigrés français de séjourner. Néanmoins il ne dépendit pas de Grenus que Genève ne fût occupée lorsque l'armée des Alpes, commandée par le général Montesquiou, fut chargée d'observer la Suisse et la Savoie.

Le voisinage des troupes françaises accroissait l'audace des égaliseurs. Après l'affreuse journée du 10 août, où le roi Louis XVI fut suspendu et emprisonné et où ses fidèles gardes suisses furent massacrés, ils ne gardèrent plus de ménagements et dénoncèrent ouvertement les aristocrates et les *englués* (c'est ainsi qu'ils désignaient depuis quelque temps

les bourgeois qui soutenaient le gouvernement).

En même temps qu'elle repoussait les Prussiens en Champagne et les Autrichiens à Lille et proclamait la République, la France envahissait la Savoie ; le général Montesquiou y pénétrait le 25 septembre à la tête de dix-neuf mille hommes, chassant devant lui les Piémontais. Dès le 21, la route de Chambéry fut encombrée de fuyards, femmes, enfants, vieillards, prêtres, à pied, à cheval, en voiture. Les Genevois, sans distinction de parti, allèrent au-devant de ces infortunés et leur offrirent une hospitalité fraternelle.

Travaillé au dedans, menacé au dehors, le gouvernement était dans une mortelle inquiétude ; les Bernois, se préparant à une résistance désespérée, promettaient de le soutenir et avaient jeté dix mille hommes dans le pays de Vaud. Il hésitait à reconnaître le Résident en qualité de ministre de la République française ; les citoyens se réfugiaient dans la ville avec leurs meubles et leurs provisions. Enfin, il se décida à demander au Conseil général l'autorisation d'appeler, en

vertu des traités, un secours de seize cents Bernois et Zuricois. Cette mesure avait à la fois pour but de protéger la ville contre les Français et de contenir les égaliseurs; elle fut votée non sans une forte opposition. Dès le 29, quinze cents Vaudois débarquaient pour être échelonnés à la frontière; en même temps on faisait travailler aux fortifications, on armait la milice, on créait des bataillons de volontaires, on limitait la consommation des denrées, et l'on renvoyait les étrangers.

Les circonstances venaient de porter pour la seconde fois au poste de ministre des finances de la France ce Clavière, l'un des principaux représentants exilés en 1782. Né à Genève d'un père français, reçu bourgeois, se voyant ainsi fermée la carrière de la haute magistrature, animé, dit-on, de ressentiments personnels, il s'était, bien que fier et arrogant de son naturel, jeté jeune encore dans le parti populaire. Il voulait humilier l'aristocratie comme Grenus voulait la niveler; d'ailleurs, médiocre politique, ne rêvant que fortune et finances; mais souple, astucieux,

fertile en expédients et dévoré d'ambition. Il s'était fait banquier à Paris, où ses relations avec les Girondins l'avaient porté aux affaires. Le plan de Brissot, l'un des chefs du parti, était d'entourer la France d'une ceinture de républiques démocratiques ; Clavière, son ami, n'avait garde de manquer cette occasion de renverser l'aristocratie de sa ville natale ; il poussa donc à l'occupation de Genève, ne doutant pas que l'approche des troupes ne fût le signal d'une révolution. Le 29 septembre, le ministre de la guerre expédiait à Montesquiou l'ordre d'occuper la ville de gré ou de force et d'y laisser garnison.

La France proteste contre l'appel des Suisses. Le général Montesquiou investit le territoire.

Le Résident de France, que le Conseil, forcé par l'inquiétude publique, s'était vu contraint de reconnaître, avait protesté contre l'appel des Suisses ; il invoquait le traité de Garantie, qui cependant ne s'appliquait qu'aux troubles intérieurs de la République. Le 3

octobre, il partit après avoir déclaré que son gouvernement regardait l'entrée des Suisses comme une atteinte aux traités et rendait les magistrats responsables de tous les événements.

Le Conseil, fort de ses intentions, publia les notes du Résident en les accompagnant d'une « Adresse aux Genevois. » Il montrait que ces plaintes n'étaient qu'un prétexte, que de tout temps, en pareilles circonstances, la République avait appelé ses alliés à son secours, et engageait ses concitoyens à se confier à la protection de Dieu, à demeurer unis et fidèles à leurs serments. « Si nous devons périr, disait-il en terminant, qu'aucun reproche de lâcheté ne souille les derniers jours de la République. » Ainsi s'encourageait la pauvre petite Genève, placée, comme on dit, entre l'enclume et le marteau, entre une défiance bien naturelle, et les exigences d'une nation puissante.

Dès les premiers jours d'octobre Montesquiou investit le territoire genevois avec trois mille cinq cents hommes et de la grosse artillerie. Il avait ordre de négocier avec la

République pour obtenir la sortie des Suisses ou de vaincre sa résistance par la force. « Il faut détruire ce nid d'aristocrates, » lui avait écrit Clavière, chez qui la haine et l'orgueil étouffaient la voix de la nature. Il vint camper à Veyrier, au Plan-les-Ouates, à Saint-Georges et à Compesières. Il déclara aux envoyés, dépêchés auprès de lui par le Conseil, que le gouvernement de Genève avait insulté la République française en appelant les Suisses pour repousser une attaque qui n'avait jamais été préméditée. Quatre jours après, le Résident envoyait une note dans le même sens, où il protestait qu'il ne serait porté nulle atteinte aux propriétés non plus qu'à l'indépendance de la République, mais qu'on exigerait la punition de magistrats pervers et traîtres à leur patrie, qui avaient provoqué la réquisition faite aux États de Berne et de Zurich. C'étaient les termes mêmes du rapport fait à la Convention par le Conseil exécutif.

Belle démonstration de la milice genevoise. Élan patriotique. Traité de Carouge.

La note du Résident parvint aux syndics le 9 au soir : le Conseil décida aussitôt de provoquer une manifestation solennelle.

Le 10 octobre, la légion genevoise, au nombre de trois mille hommes, répartis en quatre bataillons, fut réunie en armes à la Corraterie au son de la générale. Lorsqu'ils furent rangés en bataille, le syndic de la garde Micheli les passa en revue suivi du Conseil. Après leur avoir donné communication de la note du Résident et de la réponse du Conseil, dans laquelle il déclarait que les mesures prises avaient eu pour but unique la sûreté et l'indépendance de la République, et que le gouvernement ne voulait autre chose que le maintien de la neutralité : « C'est « à vous, continuait-il, de juger si nos ser- « vices méritent la punition qu'on provoque « sur nos têtes ; mais enfin, s'il faut pour « sauver notre patrie, pour l'assurer à vous « et à nos enfants, s'il faut la vie de vos

« magistrats, ils viennent vous en offrir le « sacrifice. Que la République reste debout « avec honneur, ne calculons pas les sacri- « fices ! »

Ces nobles paroles furent accueillies par des cris de « vivent nos magistrats, » auxquels succéda un profond silence ; la lecture fut répétée aux trois autres bataillons. Plusieurs voulaient parler ; le sieur Chambrier sort des rangs et lit l'adresse suivante : « Nous proposer d'abandonner nos magis- « trats, c'est nous humilier, c'est nous dés- « honorer ; vouloir nous séparer de nos an- « ciens et très-chers alliés de Zurich et de « Berne, c'est vouloir nous couvrir d'une « tache dont aucune république ne s'est « encore souillée. » Des acclamations se firent entendre. « Que ceux qui adhèrent à « la déclaration, s'écria le major Pictet, se « préparent à défiler devant le Conseil ; ceux « qui sont d'opinion contraire peuvent se re- « tirer sans reproche, chacun jugeant selon « ses lumières. » La légion tout entière, à l'exception de cinq hommes, passa devant les

magistrats au bas de la Treille. Peu après, la garde et la Compagnie des pasteurs vinrent appuyer la déclaration.

Cet élan national donna un nouveau courage au Conseil. Le jour même, dans une lettre au ministère, il protesta à la face de l'Europe qu'il n'avait subsisté aucun concert entre le gouvernement de Genève et les Puissances coalisées, qu'il avait professé la plus franche neutralité, et que les Suisses avaient été appelés par le Conseil souverain. Il renouvelait l'offre de se dévouer corps et biens si les dangers pouvaient être écartés à ce prix. Le lendemain arrivèrent six cent quarante Zuricois. Quand la flotille des confédérés parut devant le port, bannières déployées, le rivage retentit d'applaudissements frénétiques. Le Conseil général, à une énorme majorité, accorda l'autorisation de requérir les secours nécessaires. Tous les partis se réunissaient autour du drapeau de l'indépendance genevoise; chacun était prêt à voler sur les remparts. Le Conseil ouvrit une collecte générale en faveur des nécessiteux, qui produisit plus de trois mille louis, malgré la

difficulté des temps. Toutes les classes de la société voulurent y concourir, même les campagnards. Pourquoi faut-il qu'il y eût une ombre dans ce beau tableau ! Quarante-cinq traîtres ne craignirent point de solliciter la protection de Montesquiou. La Suisse retrouvait son antique énergie, les Bernois décrétaient qu'ils soutiendraient Genève en cas d'agression et mettaient six mille hommes sur pied.

Le général Montesquiou, de famille noble, mais partisan des idées nouvelles, et qui comptait quarante ans de service, était un homme loyal, modéré et bienveillant. Mis au fait par les députés genevois des intrigues de Clavière et des véritables sentiments de la République envers la France, il avait été indigné d'être l'instrument des vengeances d'un proscrit ; il avait exposé au ministère l'injustice d'un envahissement, la honte d'opprimer un peuple faible et ami, et surtout l'imprudence de risquer une guerre avec le corps helvétique, qui couvrait soixante lieues de frontières. D'ailleurs, ne disposant que de six mille hommes mal équipés, il n'était

nullement en mesure d'attaquer. La Convention, ébranlée par ces raisonnements, touchée peut-être par la lettre du Conseil, décréta que Montesquiou n'occuperait Genève que dans le cas où le renvoi des Suisses serait refusé. Deux jours après, elle annula la Garantie. Des négociations avaient été entamées; le général signa avec plaisir un traité daté de Carouge, où il fut stipulé que, les malentendus réciproques ayant été heureusement dissipés, la République française promettait d'éloigner son armée en considération de l'engagement que prenaient les Genevois de renvoyer la garnison suisse. Ce traité, approuvé par Berne et par Zurich et sanctionné à l'unanimité par le Conseil général (27 octobre), fut accepté, avec quelques changements, par le ministère. Le résident Châteauneuf, réellement porté de bienveillance pour Genève, s'empressa de rentrer en protestant de l'attachement inaltérable du peuple français. Les Suisses commencèrent à partir.

Il semble, mes amis, qu'il eût été sage de saisir ce moment pour décréter l'égalité po-

litique ; on le pouvait sans honte et sans grand danger ; mais les magistrats, se méprenant sur le sens de la démonstration du 10 octobre, et croyant leurs répugnances et leurs craintes partagées par la généralité des Genevois, ne s'occupèrent que d'augmenter la garnison au moyen de recrues suisses et de la caserner pour dix-huit mois. Cette mesure ne passa pas sans opposition.

Cependant Clavière était furieux : le traité conclu par Montesquiou fut présenté comme une capitulation ignominieuse faite sous l'influence de l'aristocratie. L'honnête général avait de nombreux ennemis ; il fut décrété ; mais l'indiscrétion du courrier chargé de l'arrêter permit à des magistrats de le faire prévenir. Devançant d'un quart d'heure les ordres du Comité, il partit à cheval, déguisé en bourgeois, et gagna Genève, d'où un bateau le transporta à Coppet. Il dut sans doute à la reconnaissance des Genevois d'échapper à l'échafaud.

CHAPITRE LXXIV.

Projet d'édit d'abolition des classes. Départ de la garnison suisse. Grande fermentation. Le syndic Micheli livre aux égaliseurs les postes et les clefs de la ville.

La Convention, exaltée par la victoire de Jemmapes, qui donnait la Belgique à la France, crut le moment venu de lever l'étendard de la révolution européenne. Le 19 novembre, elle enjoignait à ses généraux de secourir les peuples qui seraient persécutés pour la cause de la liberté. Deux jours après, Brissot dénonçait à l'Assemblée les aristocrates genevois. « Ah ! s'écriait-il, s'ils « pouvaient se persuader que la révolution « genevoise est inévitable, la rendre douce « et fraternelle, ils n'auraient plus besoin de « recourir à d'autres aristocrates suisses pour « se défendre des mécontents. La révolution « s'y fera, ou la nôtre doit rétrograder ! » Il fut couvert d'applaudissements.

Le discours de Brissot et une lettre pressante d'un ancien représentant, membre de la Convention, décidèrent enfin le Conseil à céder aux instances des Tronchin, des Micheli, des Cornuaud et d'autres hommes prévoyants. Il prépara en hâte un projet d'édit d'abolition des classes politiques. Il était temps : les égaliseurs, libres de tout frein, faisaient des promenades dans les rues, montaient la garde en bonnet rouge, se moquaient des défenses et narguaient les Suisses; quelques-uns même menaçaient d'appeler les Français cantonnés à quelques lieues. Le soir du 25 novembre, une rixe s'éleva dans l'auberge du *Cheval blanc*, au bas de Coutance, entre des Suisses et des égaliseurs coiffés de bonnets rouges; des membres du cercle de la Coalition, conduits par de jeunes aristocrates arrivèrent en armes ; on se colleta sur les ponts ; on menaça de faire feu ; mais les englués étaient en force ; tout s'apaisa. Le lendemain, le gouvernement fit publier défense de porter des insignes de parti ; il n'osa la faire afficher. Le cercle de l'Égalité déclara que ses membres sauraient seuls re-

pousser les violences faites par des Genevois, mais qu'ils emploieraient toutes leurs forces contre des troupes étrangères, dont ils demandaient le renvoi immédiat.

Le 27, on apprit que la Convention avait passé à l'ordre du jour sur le traité de Carouge, et se bornait à requérir l'éloignement des Suisses avant le 1er décembre; dans ce cas, les troupes françaises respecteraient la neutralité et l'indépendance du territoire genevois. Le renvoi du reste des Suisses fut donc décidé en Conseil général pour le 1er décembre. La garnison ne se recrutait qu'avec peine; les clubs révolutionnaires s'organisaient; les riches commençaient à émigrer.

Le 29 novembre, le Conseil présenta enfin son projet d'édit au Deux-Cents, qui discuta jusqu'au 3 décembre sur les conditions d'admission; les opinions étaient très-divergentes. Tous, à l'exception des étrangers, pouvaient se faire reconnaître citoyens moyennant les dons ordinaires à l'arsenal et à la bibliothèque; les citoyens protestants, âgés de vingt-cinq ans au moins, pouvaient seuls

voter en Conseil général, à l'exception du bourreau et des valets de ville. On renvoyait au mois de février pour décider si l'on changerait les lois. Un acte d'oubli couvrait tous les jugements politiques rendus dans le courant du siècle.

Les égaliseurs, de leur côté, agitaient entre eux les mêmes questions ; mais faisant table rase de tout ce qui existait, ils voulaient une constitution à la française, discutée dans une convention ou assemblée nationale nommée par le suffrage libre de tous les Genevois. A cet effet, ils demandaient préalablement le droit de cité pour les habitants et les domiciliés, la liberté de la presse et le licenciement de la garnison. Ils avaient réclamé que le projet d'édit fût publié avant qu'on fixât le jour de la réunion du Conseil général, afin que la nation entière pût faire ses remarques. On n'avait tenu compte de leur requête, et le Conseil général était convoqué pour le 6.

Vers le soir, la fermentation, sourde jusque-là, commença à se manifester dans quelques cercles égaliseurs par des propos menaçants. Le mardi après midi, 4, ils s'assem-

blèrent pour voter une représentation sur le projet d'édit. Le cercle de la Grille décide de prendre les armes; d'autres égaliseurs se joignent à lui; ils occupent la rue Verdaine et le Bourg-de-Four, et y placent des sentinelles. Vainement des auditeurs et des magistrats les engagent à se retirer. L'effervescence gagne le bas de la ville et le faubourg; un comité central organise la prise d'armes. La nuit tombe; le Conseil s'assemble, les cercles des coalisés, une foule de citoyens, englués et aristocrates, accourent se mettre à sa disposition : le bruit circule parmi eux qu'on va ouvrir les portes de la ville aux Français. Électrisés par le sentiment de la dignité nationale, par la pensée que la religion et les institutions de leurs pères vont tomber aux mains d'une populace aveugle, en partie composée d'étrangers, que les scènes d'horreur qui souillent la France vont peut-être se reproduire sous leurs yeux, par le danger que court l'indépendance genevoise, ils demandent à grands cris d'être conduits au feu. Déjà le sang a coulé; un poste d'englués à la Grenette a couché bas un natif éga-

liseur. Quelques conseillers sont pour une résistance désespérée ; mais la majorité, éclairée sur la véritable situation, est d'avis de céder. On refuse de faire battre la générale, et l'on se contente de faire garder l'arcade du Bourg-de-Four par la garnison, ainsi que les abords de l'Hôtel de ville. Le syndic de la garde Micheli confie le hangar d'artillerie à des citoyens des deux partis ; il se rend au cercle de l'Égalité, et obtient enfin qu'on se retire des deux côtés. Ils rentrent dans leurs cercles, en proie à des passions bien diverses. La garnison posa les armes. Il était plus de deux heures, quand le Conseil alla se livrer au repos après avoir décidé de convoquer le Deux-Cents pour le matin.

Le cercle de la Grille était rempli et entouré d'une foule tumultueuse. Au milieu de la nuit, le capitaine Lavousy, homme d'une haute stature et d'un grand courage (c'était le premier natif qui eût porté l'épaulette), monta vers Micheli : « Donnez-moi trente « grenadiers, lui dit-il, et je vous apporte « les clefs de la Grille. — Non-seulement je « ne vous le permets pas, lui répondit le

« syndic, mais je vous le défends. » Peu après, il vit arriver une députation de grillards. Desonnaz, jeune homme de vingt-trois ans, lui demanda au nom des cercles du parti de l'égalité la garde des postes. Micheli n'hésite pas ; il convient avec eux que la garnison se retirera aux postes des avancées et sera consignée au bastion, leur livre les clefs des portes et signe l'ordre de remettre les postes intérieurs et de délivrer quelques individus arrêtés la veille. Ils lui témoignèrent le désir que le gouvernement gardât les rênes, et se retirèrent avec ordre et sans bruit.

Magistrat aussi modéré que courageux, Micheli venait de rendre un service signalé à sa patrie en lui épargnant sans doute une épouvantable crise. La défaite des coalisés eût appelé sur eux les vengeances populaires ; leur victoire n'eût servi qu'à donner aux Français le signal d'entrer dans Genève, et des flots de sang eussent coulé inutilement.

Ainsi s'affaissait sans bruit et comme un corps épuisé le régime qui avait gouverné pendant près de deux siècles et demi. Malgré

leurs fautes, respect à leur mémoire! Ils avaient fait fleurir la République, et après l'avoir dirigée à travers des écueils sans nombre, ils la remettaient libre encore à ceux qui seuls pouvaient désormais la sauver.

Le Comité des quarante. Édit du 12 décembre établissant l'égalité. Anarchie.

Quand le jour fut levé, grand fut l'étonnement de voir tous les postes occupés par des hommes du peuple; de longues perches, surmontées de bonnets rouges étaient plantées dans les places publiques. Les égaliseurs satisfaits ne manifestèrent nullement l'intention d'appeler les Français; ils protestèrent, au contraire, de leur amour pour l'indépendance genevoise; quelques soldats de Carouge, attirés par la curiosité, ayant paru dans la ville, on pria le Résident et les officiers de les faire retirer, et l'on tint les portes fermées. La cocarde rouge, jaune et noire fut adoptée par tous les partis.

Le Deux-Cents vota à l'unanimité la suspension du Conseil général. Quarante com-

missaires, la plupart chefs d'ateliers, élus par les députés de tous les cercles, furent aussitôt chargés, les uns de veiller à la tranquillité publique, les autres de préparer un projet d'édit sur les bases posées par le cercle de l'Égalité. Ce projet approuvé par les cercles, et par les Grand et Petit Conseil qui n'existaient plus que pour la forme, fut sanctionné en Conseil souverain le 12 décembre ; l'aristocratie s'abstint. Tous les natifs et les anciens sujets étaient reconnus, tous les habitants étaient adoptés citoyens ; les domiciliés protestants pouvaient se faire recevoir moyennant trois cents florins ; la République ne reconnaissait plus que des citoyens et des étrangers. Tous les citoyens, à l'exception des domestiques, des faillis et des infâmes pouvaient voter en Conseil général. Dans quinze jours un édit d'élection pour une assemblée nationale, chargée de préparer un projet de constitution, devait être présenté à la nation assemblée en Conseil général ; enfin les jugements politiques rendus dans le siècle étaient déclarés nuls, en particulier ceux contre J.-J. Rousseau et ses ouvrages. Les

égaliseurs genevois crurent avoir sauvé la République en ôtant aux ennemis de l'indépendance tout prétexte d'appeler les Français.

Les honnêtes gens sentaient le besoin d'un gouvernement qui eût quelque autorité; mais on ne s'entendait pas : les partisans de l'ancien régime demandaient que le gouvernement légal fît respecter la loi; les égaliseurs, pleins de défiance, eussent voulu être seuls maîtres. Le 14 au soir, une troupe de ceux-ci se portèrent à la recherche de Duroveray, chez son beau-frère, en criant « à la lanterne! » Ils l'avaient particulièrement en haine, comme chef de l'aristocratie bourgeoise. Ils enfoncèrent la porte et cassèrent des vitres.

Le Comité des quarante avait fini par s'arrêter à un arrangement qui maintenait le Conseil réduit à vingt membres, et confiait le pouvoir militaire à un comité présidé par Ringler, l'un des principaux exilés de 1782, nommé provisoirement syndic de la garde; les égaliseurs se montrèrent mécontents et se plaignirent de n'avoir pas été consultés. Le 23 au soir, le cercle de la Grille était

assemblé, lorsqu'on entendit sous ses fenêtres une explosion épouvantable. Quelques jeunes gens du quartier s'étaient amusés à tirer d'un petit canon chargé jusqu'à la gueule; les grillards crurent à une attaque; ils s'arment, organisent des patrouilles et se portent en foule à l'Hôtel de ville, obligeant les particuliers à fermer leurs fenêtres; ils traînent du canon sous la halle, font des perquisitions dans plusieurs cercles et arrêtent quelques individus. Trouvant tout tranquille, ils finirent cependant par se retirer. Le Conseil général, assemblé le 26, refusa l'édit proposé ; les uns voulaient maintenir le gouvernement tel quel, les autres, au contraire, entendaient qu'il fût complétement changé.

On croit légèrement ce qu'on désire : les coalisés, se méprenant sur les motifs qui avaient formé la majorité, témoignèrent au Comité le désir de voir rendre au gouvernement l'autorité nécessaire, tandis que celui-ci, plus éclairé, se trouvait dans un cruel embarras; le temps pressait, les clubs révolutionnaires, ardentes fournaises, étaient prêts à s'insurger.

Dans la soirée du 27, le Comité avait délibéré sur les mesures à prendre sans rien décider. La plupart s'étaient retirés, lorsque Fol-Covelle, marchand horloger, patriote modeste et dévoué, ardent Genevois, pénétré de la gravité de la situation, déclara à ses collègues qu'il prenait tout sur lui et qu'il allait agir. Il adresse au syndic de la garde un billet par lequel il le somme de remettre les clefs des portes de la ville. Le messager part accompagné de quatre hommes armés et rapporte bientôt les clefs; on relève les postes des portes occupés par la garnison. Le capitaine Tissot, qui commandait à Rive, ne voulait céder que sur un ordre du syndic de la garde. « Mais il n'y a plus de syndics! lui « dit-on. — N'importe, il me faut un ordre « d'une autorité supérieure. » Et comme on le menaçait, « Voyez, » reprit-il en découvrant sa poitrine couverte d'honorables cicatrices, « j'ai été fait capitaine sur le champ de « bataille; je ne puis rendre ainsi mon poste.» Les révolutionnaires courent chez Micheli et redescendent avec l'ordre en criant: « Vive

« le capitaine Tissot. » L'arsenal, le hangar d'artillerie et l'Hôtel de ville furent occupés; la révolution était consommée.

CHAPITRE LXXV.

Les Comités de sûreté et d'administration. Situation difficile. L'Assemblée nationale.

Quand le jour fut levé, ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit tous les postes occupés par les révolutionnaires en bonnets rouges, jeunes gens pour la plupart, des canons braqués çà et là, appareil à la fois formidable et burlesque; d'ailleurs point d'insultes. Les membres des Conseils qui se présentaient pour entrer dans l'Hôtel de ville étaient congédiés avec ces mots : « Passez votre chemin, citoyens, il n'y a plus de Conseils. »

Dès le matin, par ordre du Comité des quarante, un peloton d'une vingtaine des plus extravagants révolutionnaires parcourut la ville en battant la générale. Mouchon, dit Painblanc, lisait une publication par laquelle le

Comité invitait tous les citoyens patriotes à se rendre en armes dans leurs cercles afin de voter le maintien ou le renvoi du gouvernement. A dix heures, le cercle de la Grue, composé de citoyens de diverses opinions, proposa de remettre l'autorité à deux comités provisoires chacun de treize membres, l'un militaire, dit de sûreté, l'autre d'administration. La plupart se rangèrent à cet avis et l'on procéda à l'élection. Ringler fut président du Comité de sûreté, Dentand, du Comité d'administration; quelques aristocrates et englués y figuraient.

Dans l'après-midi, les patriotes s'étant aperçus que le cercle des Barrières restait armé, se disposèrent à l'attaquer, et traînèrent une pièce d'artillerie à la Madeleine. Vaucher-Dufour, l'un d'eux, se précipite devant la bouche du canon, déclarant qu'il souffrirait la mort plutôt que de laisser des concitoyens se massacrer. On se calma, on s'expliqua, et les adversaires, bras dessus, bras dessous, firent le tour de la ville en chantant.

Le 30 décembre, le Conseil général ap-

prouva à une forte majorité l'élection des Comités.

(1793) Cette marche complétement irrégulière acheva d'aigrir l'aristocratie ; elle vit de l'ingratitude dans ce qui n'était que le jeu naturel des passions politiques livrées à elles-mêmes, et refusa tout concours au gouvernement. Bien qu'il n'y eût aucune arrestation, que nul n'eût été insulté ni recherché, elle commença à émigrer en masse. Elle s'éloignait d'un pays où elle regrettait de ne plus régner en maître, et où elle ne se croyait plus en sûreté.

La tâche des Comités était ardue ; ils avaient pour eux, à la vérité, les modérés qui se jetaient dans le torrent révolutionnaire pour le diriger et la masse honnête et paisible; mais les englués et les campagnards aisés les voyaient d'un œil de défiance. D'autre part se formait un parti français composé de quelques fanatiques et de l'écume de la population. Peu nombreux, mais poussé par les émissaires de la propagande, par la soldatesque de Carouge, soutenu à Paris par Grenus

et Clavière, il parlait de se défaire des aristocrates pour partager leurs biens et de se livrer à la France. Les arbres de liberté qu'on plantait sur les places publiques, surmontés du drapeau national et du bonnet rouge, étaient souvent chargés d'inscriptions menaçantes. Les cercles auparavant extrêmes se trouvèrent modérés en présence des clubs de la Grille, des sans-culottes et des marseillais. Le délire français s'emparait des têtes fanatiques, et les plus basses passions, la cupidité, la vengeance, l'envie, s'agitaient sous le masque de l'amour de la liberté.

L'Assemblée nationale, objet de tant de vœux et d'espérances, fut élue le 13 janvier; elle comptait cent vingt membres, payés trente écus par mois, dépense énorme pour la République ; elle tint ses séances dans le temple de l'Auditoire. Son installation solennelle eut lieu le 25 février ; l'Assemblée, sur l'invitation des citoyens de St-Gervais, alla en corps assister à l'érection d'un arbre de liberté sur la place de Coutance. On chanta des chants patriotiques :

Quel est cet arbre qui s'élève,
Quel est ce drapeau que je vois ?
Il est aux couleurs de Genève,
Il est digne des Genevois.
Qu'il nous préserve du naufrage, etc.

Je n'entrerai pas dans le détail des travaux de l'Assemblée. Chaque citoyen fut appelé à donner son avis, chaque cercle à délibérer sur les points qui se débattaient.

Les marseillais. Excès des égaliseurs. Le Grand Club fraternel.

Malheureusement la tranquillité était loin de régner au dehors : les troupes du voisinage, sous les ordres de Kellermann, se renforçaient. On disait que le général avait ordre de prévenir un nouvel appel des Suisses en occupant Genève. Les Comités, en lui faisant part du changement de gouvernement, lui demandèrent des explications. « Vous savez, lui écrivaient-ils, que les citoyens d'une patrie faible et resserrée ont pour elle une affection d'autant plus forte, comme si l'aimer davantage était une manière de l'agrandir. » Une multitude de clubs s'étaient formés à l'i-

mitation de la France; entre tous se faisait remarquer par son exaltation et sa turbulence celui des *marseillais*. Cette association de jeunes révolutionnaires des plus ardents venait d'être fondée par Ringler, formé à Paris à l'école des jacobins. Les marseillais avaient su se faire remettre la garde exclusive du hangar d'artillerie, usurpation qui leur fut d'autant plus facile, que les englués et les aristocrates s'acquittaient de leurs devoirs militaires avec négligence et dégoût.

Kellermann étant venu à Genève avec un brillant état-major, les Comités voulurent lui faire honneur. Dans le grand banquet qui lui fut offert, il protesta de la bienveillance inaltérable de la République française, et, pour gage, donna aux deux présidents le baiser fraternel (27 janvier). Par une fatale coïncidence, on venait d'apprendre le supplice du malheureux Louis XVI : les Comités n'osèrent supprimer du programme de la fête les salves d'artillerie, en sorte que Genève put paraître étaler une joie impudente à l'occasion d'un abominable forfait. L'arrivée à Carouge de quatre commissaires de la Con-

vention augmenta les alarmes, en même temps que la France, sous prétexte de disette, interdisait la sortie des denrées. On envoya auprès des commissaires pour les sonder et faire lever les prohibitions : « Le département du Mont-« Blanc est un corps dont Genève est la tête, « et qu'elle paralyse, » répondit l'un d'eux.

La position des Comités devenait de plus en plus difficile. Outre que leurs principes ne leur permettaient pas de rechercher l'appui des aristocrates et des englués, ils redoutaient de se compromettre aux yeux des égaliseurs extrêmes et de les porter à faire appel aux Français. Ceux-ci agissaient donc en maîtres. Des scélérats venus de Paris se glissaient dans les clubs et les fanatisaient ; la tranquillité publique était troublée par des tapages nocturnes, et le repos du dimanche, jusqu'alors observé si religieusement, était scandaleusement profané.

Les égaliseurs, lorsqu'ils étaient allés planter l'arbre de liberté et renverser le carcan à Jussy, y avaient été fort mal reçus ; l'un d'eux même avait été blessé. Cet affront leur pesait sur le cœur. Ils demandèrent solen-

nellement qu'on recherchât le coupable, ainsi que le meurtrier du natif tué dans la soirée du 4 décembre. Les Comités ordonnèrent une nouvelle enquête; mais, dans leur impatience, quinze marseillais se rendirent dès le surlendemain (10 mars) au village de Sionnet, armés de sabres, arrêtèrent un paysan qu'ils soupçonnaient d'avoir fait le coup, et le traînèrent au hangar d'artillerie. Ils allaient le pendre, quand on réussit à le tirer de leurs mains. Dans la nuit, une bande de ces forcenés saisit trois autres citoyens, qu'on parvint à lui arracher en promettant de faire bonne justice, tandis qu'une autre allait assaillir dans son domicile Bourdillat, englué prononcé, qui, deux ans auparavant, dans une rixe, avait tué l'un des frères Mottu. Bourdillat se défendit comme un lion et blessa à mort l'un de ses assassins. Ils laissèrent son cadavre, percé de coups, gisant dans l'allée, et continuèrent à parcourir la ville en vociférant. Les poursuites ordonnées contre les meurtriers et la mort de l'un des agresseurs les arrêtèrent pendant quelques jours. Bientôt ils se ravisèrent, et demandèrent impé-

rieusement l'annulation des procédures. Le gouvernement céda ; mais il résolut de saisir la première occasion pour leur enlever la garde du hangar ; en attendant, il fit comprendre aux modérés qu'ils étaient les instruments aveugles des ennemis de Genève. Dans la crainte d'une conflagration générale, il évitait d'en appeler aux citoyens en convoquant les cercles ou en faisant battre la générale. Le 22 mars, l'entrée de la grille du hangar fut refusée à une dizaine des plus mauvais, qui s'obstinaient à vouloir monter la garde sans y avoir été convoqués. Les cercles révolutionnaires approuvèrent la mesure prise par les Comités ; les marseillais, intimidés ou mieux avisés, se soumirent, et la garde du parc d'artillerie fut désormais confiée à tous les patriotes.

Pour se donner un point d'appui solide et dominer en même temps les exagérés, les partisans des Comités voulurent créer un club central. Cette assemblée, sous le nom de *Grand Club fraternel*, s'installa au théâtre le 25 mars ; on devait y « raisonner avec les citoyens des affaires publiques. »

Cette vaste salle, éclairée seulement par deux flambeaux placés sur la table du président, présentait un spectacle sinistre ; une multitude inquiète et passionnée remplissait le parterre ; les femmes du peuple occupaient les galeries Grâce aux efforts de ses créateurs, le grand club répondit en général au but qu'on s'était proposé, mais on ne put empêcher qu'il ne fût souvent envahi par les exaltés. La voix des hommes modérés se perdait parfois dans la confusion, les vociférations et les discours bas et orduriers. Là, de vulgaires ambitieux, par les motions les plus extravagantes, recherchaient une honteuse popularité, et les révolutionnaires du voisinage venaient faire entendre d'épouvantables propos.

Les tanneurs. Le comptoir patriotique.

Nous avons vu que les aristocrates et les englués, c'est-à-dire tous ceux qui redoutaient de voir le gouvernement aux mains des classes populaires, formaient un parti nombreux, plus nombreux peut-être, mais bien

moins fort que celui des patriotes ; aussi chacun sentait-il que le sort de la Révolution dépendait de celui de la République française. Tous les yeux étaient tournés vers la lutte que celle-ci soutenait contre les Puissances coalisées. Dumouriez, l'un de ses meilleurs généraux, parent du Résident, venait d'éprouver une défaite en Hollande ; de mauvais plaisants firent crier dans les rues, comme un objet perdu, « l'aile gauche à Dumouriez » (2 avril). Les patriotes se plaignirent aux Comités d'être insultés publiquement par les aristocrates : « Cela vaut tout « au plus quelques coups de nerf de bœuf, » leur répondit-on. Aussitôt grillards et marseillais, de s'armer de bâtons et de nerfs de bœuf, et de *tanner* les railleurs avec « les plumes de l'aile gauche à Dumouriez. » Aristocrates et englués se virent exposés aux outrages de leurs adversaires politiques et de leurs ennemis personnels. Ces violences, momentanément suspendues par la punition d'un tanneur mort des suites d'un coup de poing, se renouvelèrent à la fin du mois à l'occasion d'une liste de révolutionnaires qui avait été

vue chez le bailli de Nyon. Cette liste était celle d'individus à qui l'entrée en Suisse devait être interdite; mais pour les sans-culottes, c'en était une de citoyens voués à la mort. L'autorité impuissante déplorait dans le grand club et dans d'inutiles publications ces désordres déshonorants pour la liberté.

Cependant la misère augmentait, malgré les sacrifices de la chambre des blés, qui vendait le pain avec une perte énorme ; les affaires étaient dans une stagnation complète. D'honorables citoyens se concertèrent pour créer, sous le nom de *Société patriotique*, un établissement destiné à fournir de l'occupation aux horlogers sans ouvrage. Patroné par l'administration et dirigé avec zèle et philanthropie, le Comptoir rendit quelques services durant les quatre années de son existence ; mais assailli de demandes, forcé de recevoir l'ouvrage le plus mauvais, il fut ruineux, sinon pour ses fondateurs, du moins pour l'Etat, qui finit par prendre ses actions en paiement.

CHAPITRE LXXVI.

Le serment civique. Fête en l'honneur de J.-J. Rousseau. Désordres, amnistie. Neutralité.

La révolution française, arrêtée dans sa marche par les armées des Puissances coalisées et par le soulèvement des trois quarts des départements, luttait avec une fureur et une énergie croissante. Les aristocrates et les englués de Genève relevaient la tête : les marseillais, pour les forcer à faire acte de soumission, ou, comme ils disaient, pour savoir ceux qu'on pouvait tanner, firent demander par le grand club que les régiments fussent assemblés au son de la générale, et que tout Genevois, dès l'âge de dix-huit ans, jurât à la face de l'Etre suprême de maintenir la révolution fondée sur l'égalité, la liberté et l'indépendance de l'Etat, de vivre en paix et en fraternité et de faire respecter le calme et l'ordre ; ce serment devait être libre et volontaire. Cette adresse fut appuyée par les

patriotes, qui défilèrent devant les Comités par divisions de cinquante, au nombre de quinze cents. Les Comités durent y acquiescer; ils supprimèrent toutefois l'engagement de maintenir la révolution, et le 10 juin, chacun dut se rendre sur la place d'armes du quartier, en apportant signée la formule de serment qui lui avait été remise par son dizenier. Le club fraternel promit sur l'honneur qu'il ne serait exercé aucune vengeance contre ceux qui se refuseraient à cet acte de civisme. Cinq mille citoyens signèrent; sept à huit cents s'abstinrent, entre autres les membres des cercles aristocrates de l'Ecu-de-Genève et de Boisy : non qu'ils ne le trouvassent pas convenable, mais les uns parce qu'il leur répugnait de paraître donner les mains à la révolution; les autres parce qu'il n'était pas décrété par le Conseil général; d'autres, enfin, parce qu'ils le jugeaient inutile et dangereux. Les sans-culottes voulaient désarmer les cercles récalcitrants. Plus tard, ils exigèrent la destitution des employés de l'Etat qui avaient refusé le serment.

Le 9 juin, le Conseil général, ou pour

mieux dire, le parti des patriotes venait de voter la *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme social*, qui lui était soumise par l'Assemblée nationale comme base de la constitution. Egalité, liberté, sûreté, propriété, garantie sociale, résistance à l'oppression, beaux principes, s'ils eussent dû être appliqués !

Les écrits de Rousseau avaient été, sans contredit, l'un des leviers les plus puissants de la révolution ; lui-même avait été persécuté par l'aristocratie ; l'Assemblée nationale choisit l'anniversaire de la naissance de Jean-Jacques pour rendre honneur et faire réparation éclatante à sa mémoire. Il avait été question d'élever une statue; mais le temps et l'argent manquant, l'on s'arrêta à une inscription, qui fut placée sur une maison de la rue de Chevelu, désignée par une tradition incertaine comme le berceau de la naissance du philosophe genevois.

C'était le 28 juin : dès huit heures, les enfants de sept à douze ans, en habits de fête, tenant des couronnes et des guirlandes de fleurs, se réunirent au nombre de dix-huit

cents dans la promenade des Bastions, tandis que les volontaires se rassemblaient sur la Treille. A dix heures, ils furents rejoints par les citoyens révolutionnaires partis du club du théâtre et par les autorités, qui descendaient de l'Hôtel de ville. En tête du cortége marchaient quelques compagnies de citoyens armés, avec un bonnet rouge pour drapeau; puis venait le buste de Rousseau porté sur un fauteuil; une nombreuse musique alternant avec des tambours, un chœur de jeunes chanteurs; les Comités, et au milieu le Résident et quelques officiers français; l'Assemblée nationale; ensuite un groupe de jeunes filles portant la statue de la liberté maintenue debout par des rubans tricolores; des bandes alternantes de jeunes garçons et de jeunes filles conduites par des capitaines, le président du Club fraternel, des femmes, des vieillards, des députés du voisinage, la foule. Le club des Égaux, devant lequel deux jeunes garçons vêtus de blanc portaient l'*Emile*, le *Contrat social* et des couronnes de chêne, fermaient la marche; les volontaires armés formaient la haie.

Cet immense cortége s'achemina par la Corraterie, les ponts, Saint-Gervais, jusqu'à la rue de Chevelu, nommée dès lors rue Jean-Jacques Rousseau, et s'arrêta devant la maison, décorée de guirlandes de verdure ; les toits voisins étaient couverts de spectateurs. Le buste du philosophe fut déposé sur un autel, et les présidents levèrent solennellement le voile qui couvrait l'inscription. Ce fut un tonnerre d'applaudissements. Un chœur de jeunes voix se fit entendre ; deux enfants vinrent déposer une couronne sur la tête du buste ; puis le ministre et régent Anspach, membre de l'Assemblée nationale, ardent patriote et bon Genevois, dont l'air de bonhomie faisait passer la laideur repoussante, adressa un discours au peuple, lui parla de Rousseau et de ses écrits, remercia les Comités d'avoir réparé tant d'outrages, et exhorta ses collègues à suivre les principes de leur illustre concitoyen.

Le cortége défila devant les Comités, les jeunes filles jetant leurs fleurs sur le buste de Jean-Jacques. Un banquet frugal, préparé aux Bastions, attendait la jeunesse ; elle battit des

mains quand les autorités arrivèrent; on termina par des ronds de danse. Les enfants rapportèrent le buste au Club fraternel; le président leur adressa un discours pathétique. Le soir, la rue de Jean-Jacques fut illuminée. Auprès du buste brillait une pyramide de verres de couleurs variées; tout autour c'étaient des chants et des danses.

Entretiens notre harmonie,
Dieu qui fondas le bonheur
Sur les calculs du génie
Moins que sur la voix du cœur.

Oui, désormais libre et tranquille
Le Genevois en paix vivra;
Tous ne feront qu'un dans la ville,
Le bonheur y résidera.

Hélas! le bonheur n'y devait pas résider de longtemps! Un mois ne s'était pas écoulé que les désordres recommençaient de plus belle : les sans-culottes se livraient à de nouvelles violences. Les Comités, sentant qu'un pareil état de choses devenait intolérable, firent assembler le Grand club, qui déclara s'en rapporter à eux du soin de maintenir

l'ordre (29 juillet). En ce moment, une bande de marseillais arrachaient les enseignes qui portaient des emblèmes d'aristocratie, telles que l'*Epée couronnée*, les *Trois-Rois*, les brisaient, les jetaient au Rhône, et se transportaient de cercle en cercle en menaçant. Les Comités firent aussitôt publier une invitation à tous les révolutionnaires de se rendre à leurs places d'armes; deux tapageurs furent emprisonnés. Vers minuit, bien qu'il y eût près de deux mille hommes sous les armes, les marseillais, qui s'étaient retirés à Saint-Gervais, montèrent au nombre de soixante à l'Hôtel de ville, réclamant impérieusement leurs prisonniers. Les Comités descendent en corps les sommer; on sonne le tocsin ; on place deux canons sur les ponts de Bel-Air et l'on cerne lentement les mutins; ils se retirent du côté du Bourg-de-Four et s'esquivent un à un.

Le lendemain, l'on fit une publication interdisant toute provocation, tout port d'armes secrètes, bâtons et nerfs de bœuf, et l'on arrêta quelques individus, entre autres le chef de la bande mutine. Le gouvernement ne

laissait pas d'être fort embarrassé des prisonniers, car des marseillais avaient menacé d'appeler les Français à leur aide. Le projet de constitution venait d'être présenté à l'Assemblée nationale ; l'on prit ce prétexte à la demande du Club fraternel pour faire proposer par l'Assemblée, « pénétrée de la nécessité du calme pour travailler avec fruit à son œuvre, » une amnistie qui fut votée à une forte majorité. Les prisonniers furent libérés sur-le-champ.

Les Comités, aussi bien que les citoyens du parti opposé, veillaient attentivement au maintien de la neutralité, base de l'indépendance genevoise. Le 14 juin, ils s'étaient vus forcés par une foule inquiète de suspendre le départ d'un chariot de vieux fusils vendus à l'armée française, pendant qu'un premier convoi s'acheminait vers Carouge, traîné à force de bras par les sans-culottes. Le 31 août, les Français, attaqués à l'improviste dans le haut Faucigny, s'étaient repliés jusque sous Carouge ; ils firent demander par le Résident aux Comités de leur prêter quatre pièces de canon, des artilleurs,

des munitions et des fusils. Les Suisses, bien qu'ils n'eussent pas encore reconnu le gouvernement provisoire, n'avaient pas dénoncé les anciens traités. Céder, c'était rompre la neutralité, c'était se jeter dans les bras de la France. Des citoyens montèrent en grand nombre armés requérir que rien ne se fît sans l'approbation du Conseil général. Les Comités avaient déjà répondu par un refus péremptoire; ils refusèrent également un prêt de trois mille coupes de blé pour l'armée. On fit mettre les canons en état, et l'on créa un corps d'artilleurs; mais ce fut pour la défense de la ville. D'ailleurs, des femmes et des enfants portaient aux troupes françaises de la charpie, des bas et des souliers.

Le résident Soulavie; ses intrigues. Grenus propose la réunion à la France; il fonde le club des montagnards.

Le 3 juillet était arrivé le successeur du bienveillant Châteauneuf, le résident Soulavie, protégé de Robespierre, prêtre défroqué, que ses passions, et non ses principes,

avaient jeté dans la révolution. Intrigant, hypocrite et avare, cet ignoble personnage cherchait, par un zèle outré, à se faire bienvenir de ses chefs, tandis que son éducation et ses anciennes relations le portaient secrètement vers les royalistes; du reste, crapuleux dans ses mœurs, lâche et ambitieux de bas étage. Mettre la révolution genevoise aux mains d'hommes de la lie du peuple à sa dévotion, réunir Genève pour tourner la Suisse contre la France, ou, dans tous les cas, pour s'en faire un titre auprès de ses protecteurs, tel paraît avoir été son dessein.

A peine installé, il vit qu'il ne trouverait dans les Comités ni des compagnons de débauche ni des créatures; il se lia donc avec les plus ardents révolutionnaires, en particulier avec quelques misérables du parti français, et se livra avec eux à d'immondes orgies. Le 7 septembre, il remit aux Comités une note, dans laquelle il signalait vaguement Genève comme un centre d'intrigues contre-révolutionnaires, et insinuait qu'on devrait demander des secours à la France contre les Puissances coalisées; on sut de plus qu'il

avait exposé à des officiers à Fernex la convenance que la République française eût une garnison dans Genève. Il accusa bientôt le gouvernement d'avoir délivré à des émigrés une centaine de passe-ports payés chacun vingt-cinq louis. Cette calomnie monstrueuse avait pour origine une dénonciation d'un misérable nommé Pradier, englué fanatique qui s'inquiétait peu de compromettre son pays pourvu qu'il fît pièce au gouvernement. Les Comités, édifiés sur le caractère de Soulavie, décidèrent de demander son rappel.

Soulavie trouva bientôt un digne acolyte dans Jacques Grenus, alors commissaire des guerres en Savoie. Celui-ci, qui rêvait non-seulement l'égalité politique, mais aussi celle des fortunes et des positions, et qui voyait dans la grande République française une et indivisible la réalisation de sa folle utopie, était accouru dès les débuts de la révolution proposer la réunion. Repoussé avec indignation par les patriotes, menacé même dans le Grand club, il avait continué de calomnier Genève auprès des sociétés populaires du voisinage et dans les journaux français ; il entra

en rapport avec le Résident, chez lequel il allait loger. Ces deux âmes basses, également fourbes, intrigantes et lâches, s'entendirent. De nouveaux frottements avec les chefs du parti dominant accrurent encore l'animosité de Grenus. Désespérant de recouvrer la confiance des patriotes, il ne vit plus dans leur parti qu'une aristocratie marchande pire que l'ancienne, et jura de le renverser.

(Novembre). Avant de partir pour Paris, où il se rendait « afin de porter des coups plus assurés, » Grenus fit fonder par ses créatures Gœringher, Genthon, Fouchet, Conte et quelques autres, la plupart hommes perdus de mœurs, un club, auquel il donna le nom de *Club des montagnards*, *sentinelles de la liberté*. Dès l'origine, on y débita des calomnies atroces contre les autorités constituées. Ce club, créé en opposition à ceux qui soutenaient les Comités, comptait les plus ardents égaliseurs, gens grossiers et abusés pour la plupart, et quelques mécontents, en particulier Witel, ancien libraire neuchâtelois ruiné, homme instruit et intrigant, beau-frère et peut-être affidé secret de Fauche-Borel,

l'agent le plus actif des Bourbons. Il était né le même jour et à la même heure que Louis XVI, qui l'avait fait sortir de la Bastille. Orgueilleux et colérique, il avait conçu un profond ressentiment de s'être vu refuser la place de secrétaire d'Etat. Il devint bientôt l'âme du club. Les chefs étaient en relations intimes avec Soulavie; c'est chez lui qu'ils s'assemblaient pour préparer les motions à porter dans leur club et de là au Club fraternel, où ils commençaient à exercer une influence marquée. Soulavie, dans ses courses, après des clubs du voisinage, représentait les montagnards de Genève comme les seuls vrais patriotes, les seuls amis des Français.

L'inaction forcée d'un grand nombre d'ouvriers faisait présager un hiver difficile; on créa un comité de secours publics et l'on fit une collecte générale. D'ailleurs, toute l'autorité était dans le Grand club, qui reprochait aux Comités de n'avoir pas une marche assez révolutionnaire. Ceux-ci ne le contenaient plus qu'à force d'adresse et d'expédients; ils eurent grand'peine à dissuader les sans-culottes, qui voulaient qu'on remplaçât les

chevaux de luxe par des vaches, et qu'on interdît la sortie des bois et des fourrages. Le club avait nommé un comité des subsistances, qui fut adjoint aux autorités et qui surveillait les approvisionnements et les marchés.

Les fètes de l'Escalade et de l'anniversaire de la Révolution.

Nous avons vu que le régime de 1782 avait supprimé la fête de l'Escalade ; les montagnards en demandèrent le rétablissement. A l'instigation de Soulavie, ils se proposaient de planter ce jour-là un arbre de fraternité dans la cour de la résidence. Le gouvernement leur fit savoir que, s'ils voulaient célébrer une fête genevoise, il s'empresserait d'y concourir ; force fut bien au comité du club d'accepter. Le 12 décembre, dès huit heures, la population fut conviée dans les églises au son des cloches ; les prédicateurs firent des discours moraux et patriotiques. A une heure, le cortége, rassemblé au Grand club, monta à l'Hôtel de ville prendre les autorités pour se rendre à Saint-Gervais. Un peloton de

volontaires ouvrait la marche, suivi d'hommes revêtus de casques et de cuirasses de l'arsenal, et portant les vieux drapeaux conquis jadis sur les Savoyards. Puis venaient les membres des Comités, les députés de tous les clubs, des pelotons de jeunes sans-culottes. Après qu'on se fut arrêté devant le monument des héros de 1602, Anspach monta en chaire à Saint-Gervais et fit un discours sur l'amour de la patrie genevoise.

On publia quelques pièces de vers.

O Genève, ta voix sacrée
Plus que jamais parle à nos cœurs;
D'une indépendance adorée,
Nous serons aussi défenseurs.

Le soir, il y eut au Grand club des discours à perte de vue. C'est pour cet anniversaire qu'une patriote composa, sur l'air de la carmagnole, la chanson si connue, dont le refrain est :

Ah! la belle Escalade, etc.

Spectacle ridicule peut-être, mais attendrissant aussi, que ces efforts des patriotes

genevois pour conserver quelque chose de national au milieu de ce débordement français !

Le 23 décembre, le Résident ayant reçu dans la nuit la nouvelle de la reprise de Toulon par les troupes républicaines, il la communiqua au Grand club, qui décida de tirer du canon malgré la défense des Comités. Sur la motion d'un montagnard, les sans-culottes s'emparèrent du parc d'artillerie et exécutèrent leurs salves ; le soir, il y eut grand repas à la résidence, qui fut illuminée. Six cents patriotes en bonnet rouge dansèrent dans la cour ; toute la nuit ils coururent les rues avec des flambeaux. Desonnaz assure que Soulavie avait préparé un plan pour insurger les montagnards, renverser les Comités et faire demander la réunion, mais qu'il fut arrêté par le manque de partisans. Lâche, il était fait pour l'intrigue, non pour les coups hardis. Il se défendit d'avoir voulu attenter à l'indépendance genevoise, et se montra indigné des calomnies qui avaient eu cours contre lui.

L'anniversaire de la révolution du 28 décembre fut fêté avec éclat. Après avoir dé-

crété en Conseil souverain un monument à J.-J. Rousseau, les patriotes se rassemblèrent au théâtre pour faire le tour de la ville. Dans le cortége flottaient les bannières de chaque club ; on y remarquait les statues colossales de la justice et de l'égalité portées par des sans-culottes en bonnet rouge. De retour au club, on entendit force discours; on chanta des chansons révolutionnaires, puis on alla souper dans les cercles. Toute la nuit, des bandes précédées d'enfants portant des flambeaux parcoururent la ville. Le lendemain, vingt jeunes gens se promenèrent par les rues affublés de grandes perruques, comme en portaient les ci-devant magnifiques.

CHAPITRE LXXVII.

Expédition des révolutionnaires contre Jussy.

L'année 1794, d'épouvantable mémoire, s'ouvrait sous de sombres aspects. Pendant que l'Assemblée nationale achevait le long enfantement de la constitution, les clubs les plus exaltés forçaient la main au gouverne-

ment, réduit à exécuter la plupart de leurs réquisitions, parfois ridicules ou dangereuses, et à rejeter sur les aristocrates toutes les misères du temps.

Les habitants de Jussy étaient connus pour leur attachement à l'ancien ordre de choses et surtout aux Micheli, leurs ci-devant seigneurs. Les révolutionnaires n'avaient pas oublié l'accueil fait en décembre 1792 aux planteurs d'arbres de liberté. Quelques Jusserans s'étant pris de langue dans un cabaret avec deux montagnards, les menacèrent de les tanner, joignant le geste à la parole; ceux-ci se plaignirent dans leur club. On disait parmi eux que les châteaux du Crêt et de la Gara étaient pleins d'aristocrates genevois et d'émigrés français, de munitions et d'artillerie. Witel fit un discours furibond, et conclut en invitant la société à une expédition contre les récalcitrants. Son avis fut reçu avec des bravos unanimes. On courut se recruter dans les clubs. Les Comités, après avoir, mais vainement, tenté d'apaiser ces furieux en leur promettant la punition des rebelles, voulurent du moins les diriger. Gasc, connu

pour sa présence d'esprit et sa fermeté, fut nommé commandant avec quatre autres commissaires. Ils partirent le soir du 23 janvier, à la nuit tombante, les commissaires dans une berline, précédant la troupe, qui devait être de septante hommes, et qui se trouva de trois cents. Le poste du hangar leur avait refusé des canons. C'était un spectacle effrayant de voir passer cette bande de forcenés. Il faisait nuit noire quand ils arrivèrent à Chêne ; ils rencontrèrent un tonnelier, nommé Burdet, coiffé d'un bonnet blanc, et voulurent le forcer à échanger sa coiffure pacifique contre un bonnet rouge et à chanter une chanson civique. Celui-ci eut l'imprudence de répondre par des injures. On crie qu'il faut le fusiller. Les commissaires le firent entrer dans une chambre d'auberge et le soumirent à un semblant d'interrogatoire, pendant lequel il fut couché en joue à plusieurs reprises ; puis ils donnèrent l'ordre de le conduire à Genève. Le détachement qui devait l'escorter le traîna derrière l'Eglise ; on lui prononça une espèce de sentence et on le fusilla ; c'est à peine si l'on couvrit le cadavre

d'un peu de terre. Tout ce que Gasc put faire, ce fut d'envoyer prévenir les Comités, en les informant qu'on passerait la nuit dans le bourg. Ceux-ci se contentèrent d'ordonner de ne conduire à Jussy que quatre vingts hommes; eependant, toute la bande voulut partir. On se remit en marche à quatre heures du matin.

Les commissaires avaient eu soin de mettre les Micheli sous la sauvegarde de quelques fiers-à-bras. Néanmoins, au moment où le ci-devant syndic de la garde vint à paraître avec son beau-père, quelques fusils furent dirigés contre eux. Heureusement, les coups ratèrent, la nuit ayant été très-humide. En assurant qu'on pourrait se procurer des renseignements précieux sur le complot présumé, les commissaires réussirent à tirer les deux citoyens des mains de ces furieux; on les emmena en voiture. Ils sortirent bientôt de prison acquittés et indemnisés.

Les révolutionnaires fouillèrent le château, burent le vin et firent bombance; ils désarmèrent les paysans, les mirent en réquisition

pour raser les remparts, firent main basse sur leurs volailles et ne se retirèrent qu'après avoir tout nettoyé ; ils ramenèrent comme trophée un char de fusils ; l'État dut payer les frais de cette ignoble équipée. Les patriotes avaient refusé l'aide des cercles englués, qui leur offraient de se joindre à eux pour aller rétablir l'ordre. Trois des meurtriers de Burdet furent arrêtés à la demande des montagnards, qui voulurent les emprisonner eux-mêmes. Ils furent condamnés, l'un à l'exil, les deux autres à quelques mois de prison domestique.

La Constitution et les Magistrats de 1794. Anarchie révolutionnaire.

Le 5 février, la nation fut appelée au son de toutes les cloches à voter la constitution si laborieusement préparée par l'Assemblée nationale. Les partis parurent se réunir pour l'accepter, ceux-ci parce qu'elle était l'œuvre d'hommes qui avaient leurs principes ou leur confiance, ceux-là parce qu'ils soupiraient après un gouvernement régulier, quel qu'il fût. Cette constitution, tout à fait différente

de l'ancienne, et beaucoup trop compliquée, proclamait des principes généreux, témoignait de vues morales élevées. Elle organisait dans le plus grand détail l'exercice de la souveraineté du peuple et le jeu des pouvoirs ; elle contenait un plan gigantesque d'instruction publique ; « mais, dit un historien, elle supposait le concours de toutes les catégories de citoyens, des temps prospères et une fortune publique ; ces conditions manquèrent. » Je n'entreprendrai pas de vous en esquisser les traits principaux, attendu qu'elle vécut si peu, qu'elle ne fut pas même mise en entier à exécution. Le plus singulier, assurément, était l'exclusion des célibataires de certaines fonctions, due à l'excentrique Anspach. Les jours suivants, le peuple choisit ses principaux magistrats ; les patriotes seuls prirent part à ces élections.

Furent élus syndics : le notaire Janot, homme à la forte stature, rude, énergique, adroit, se complaisant à jouer un rôle, mais dévoué à l'indépendance et caractère désintéressé ; il avait été chef du gouvernement provisoire ; l'ex-ministre Gasc, bel homme,

brillant orateur, administrateur plein de sagacité et de finesse, affectant des mœurs faciles et parfois populaires; chaud Genevois, il avait soutenu l'ancien gouvernement en octobre 1792, et avait eu le premier rôle à l'Assemblée nationale: Julien Dentand, ancien chef représentant, personnage connu, mais médiocre en réalité; enfin, J.-B. Humbert, marchand horloger, qui représentait le quartier de St.-Gervais. Ses titres à la faveur publique étaient de grossiers pamphlets, plus sales que méchants. Anspach fut élu procureur général. Il eût fait un magistrat parfait si un bon cœur et de bonnes intentions suffisaient à remplacer la connaissance des hommes et des affaires. Il se croyait un Lycurgue et fut certainement plus habile à fabriquer les lois qu'à les faire respecter. Les onze administrateurs furent choisis en partie dans le gouvernement provisoire. Leurs insignes d'autorité étaient une écharpe ou une ceinture jaune bordée de rouge.

A quoi servent les lois si elles ne sont pas exécutées! Au lieu de profiter de leur posi-

tion pour prendre les rênes d'une main ferme et impartiale, les nouveaux administrateurs, avec moins d'adresse que les Comités, suivirent le même système déplorable de faiblesse, fermant les yeux sur les désordres, tournant les difficultés, ajournant les réformes, encourageant les préjugés populaires, qui accusaient les aristocrates de tous les malheurs publics. Les clubs, qu'on n'osa pas dissoudre, continuèrent à faire la loi. Le gouvernement était miné par les accusations des montagnards, par le mépris des aristocrates et par l'indifférence des englués; il ne dominait dans le Grand club qu'en s'associant aux énergumènes; aussi les scènes de violence continuèrent-elles comme par le passé. On plantait partout des arbres de liberté pavoisés du drapeau révolutionnaire et couronnés du bonnet rouge; on brûlait en place publique le registre public et les lettres de bourgeoisie, dont le Conseil souverain avait refusé de voter la destruction; on abattait les girouettes, on effaçait les armoiries; on brisait dans le temple de Saint-Pierre le mausolée aristocratique du duc de Rohan.

En même temps, les autorités étaient en butte à de sourdes attaques. Un pamphlet, l'*OEil ouvert*, où l'on représentait les chefs de l'Etat comme des prévaricateurs et comme les ennemis de la France, était lancé dans le public. Gœringher, qui en fut reconnu l'auteur (on assura que c'était l'œuvre de Soulavie), fut emprisonné, à la demande du Club fraternel, devant lequel il eut l'audace de se présenter. Sur la réclamation menaçante des montagnards, il fut relâché avec défense de s'absenter. Le lendemain, il avait disparu ; il fut proclamé. On sut qu'il avait trouvé asile à la résidence, et que, quelques jours après, il s'était retiré à Carouge à la faveur d'un déguisement.

Situation critique. Le Conseil général rejette les nouveaux impôts. Bruits d'insurrection. Grenus et les montagnards. Le monument de Rousseau.

Par suite de la guerre et de l'inquiétude générale, tout était paralysé : la classe aisée presque ruinée ; la fabrique sans ouvrage ; le

trésor public à sec ; la chambre des blés obligée de vendre le pain à perte ; les impôts se payaient si mal, que l'arriéré se montait à cinq cent mille florins. Toutes les mesures proposées par les clubs, telles que les défenses d'accaparements, la concentration des marchés, l'interdiction de la sortie des denrées, l'établissement d'une boucherie publique, dictées par une ignorance complète des lois économiques, aggravaient la misère du peuple, loin de lui procurer le bien-être qu'il avait rêvé. Aussi l'idée que les riches cherchaient à l'affamer et qu'il fallait les faire contribuer par la force commençait-elle à se faire jour ; le nivellement des fortunes était prêché dans les clubs. C'est dans ces circonstances, que furent soumises au Conseil souverain les nouvelles lois sur les contributions publiques (2 avril). Les plus importants de ces impôts, en particulier ceux sur les loyers, sur les successions et sur les propriétés furent rejetés. Les montagnards, assure-t-on, s'étaient joints aux aristocrates pour amener ce résultat et jeter la faction dominante dans l'embarras. Le gouver-

nement se trouvait ainsi paralysé. Les patriotes de bonne foi accusèrent amèrement leurs adversaires, et l'idée d'une taxe révolutionnaire prenait racine dans ces esprits échauffés.

Comme on voit quelquefois le calme précéder la tempête, deux mois se passèrent assez tranquilles ; la révolution n'avait pas eu, comme en France, à vaincre toutes sortes de résistances et à lutter contre l'étranger. Les nouvelles institutions commençaient à marcher : presque chaque dimanche le Conseil souverain était appelé à choisir des fonctionnaires ; Berne et Zurich, sur l'instante prière d'anciens magistrats, renouaient des relations interrompues depuis dix-huit mois ; les denrées étaient abondantes ; les ouvriers cultivaient avec un amour d'enfant les petits carrés de terrain des fortifications qu'on leur avait prêtés ; les émigrés rentraient, et l'on pouvait croire la république à l'abri de l'ouragan qui bouleversait tout autour d'elle, tandis qu'elle était à la veille d'une épouvantable catastrophe.

Le Comité législatif, au lieu de préparer immédiatement un système de contributions

plus en rapport avec le vœu général, perdit trois mois. Enfin, il présenta son nouveau projet : il faisait peser la presque totalité des impôts sur la classe riche. Ce projet dut être soumis au Conseil souverain le 10, puis le 19 juillet.

Pendant ce temps, les montagnards étaient travaillés par des menées souterraines. Grenus n'avait cessé de fomenter chez eux la haine du parti patriote. Tantôt il les engageait à dépouiller les riches de leur superflu pour soulager les pauvres, à destituer les autorités, à créer un tribunal révolutionnaire et à demander la réunion ; tantôt il leur offrait un refuge à Besançon, où des Genevois venaient de fonder une fabrique d'horlogerie, pour laquelle il avait obtenu du gouvernement français un subside considérable. Il dépeignait Genève comme un antre de contrebandiers, de marchands de lingots, d'agioteurs, de vendeurs de passe-ports, de protecteurs d'émigrés, de traficants d'assignats, d'accapareurs des vivres des départements voisins. Les Gœringher et les Witel étaient chargés de colporter ces calomnies dans les clubs du

voisinage. Ces menées portaient leurs fruits : la circulation des denrées entre la ville et le territoire enclavé était entravée à tout instant par des agents subalternes, principalement dans le district de Carouge, où Grenus avait de nombreuses relations. Celui-ci, fou de haine, voulait détourner le Rhône et faire émigrer la fabrique de Genève, afin que la ruine de son commerce et de son industrie n'y laissât plus que des maîtres et des valets.

Les montagnards étaient surveillés par les patriotes, dont plusieurs s'étaient fait recevoir membres de leur club. On dirigea des poursuites contre Grenus, Gœringher et quelques autres, en même temps que, pour complaire aux révolutionnaires, l'on faisait condamner à la déchéance de ses droits de citoyen et au bannissement perpétuel Duroveray, auteur d'une vive *Déclaration des citoyens anti-anarchistes*. Witel, accusé dans son club de diriger un comité secret unioniste, en fit décider l'exclusion de tout fonctionnaire.

Les promotions eurent lieu avec le cérémonial accoutumé ; pour la première fois, on

y vit figurer les écoliers des Eaux-Vives, de Plainpalais et de Chêne.

L'inauguration du monument décrété en l'honneur de Rousseau fut l'occasion d'une fête solennelle. On avait choisi le jour anniversaire de la naissance de Jean-Jacques. Le cortége, dans lequel se faisaient remarquer des groupes symboliques de jeunes garçons et de jeunes filles, d'agriculteurs et d'artisans, portant des écriteaux, fit le tour de la ville en passant par la rue Rousseau et se rendit au Bastion, décoré du nom de *Lycée de la patrie*, où s'élevait le monument, colonne carrée de vingt pieds de haut sur six de large, surmontée du buste du philosophe. On fit cercle autour: les jeunes gens et les jeunes filles déposèrent des couronnes civiques et des guirlandes de fleurs au pied de la colonne; on chanta des hymnes accompagnés par la musique et suivis de salves d'artillerie. La fête fut terminée par des feux d'artifice lancés du milieu de la pyramide.

CHAPITRE LXXVIII.

Insurrection du 19 juillet 1794.

O mes amis, quelles terribles leçons la Providence donne parfois aux peuples! Que les lois républicaines ont peu de force si elles n'ont pour appui le sentiment du devoir! Cette nation genevoise, si douce, si généreuse, qui venait de proclamer solennellement la souveraineté du peuple, de nommer les corps chargés de faire les lois, de les exécuter, de juger les criminels, qui venait de déclarer inviolables la propriété et le domicile des citoyens, cette nation allait fouler aux pieds toutes ces lois!

Ceux à qui les patriotes avaient confié le timon de l'Etat étaient des hommes voulant le bien sans doute, mais orgueilleux, se croyant indispensables tant pour déjouer les intrigues des réactionnaires, que pour contenir les réunionistes et les forcenés. Se voir paralysés dès le début par le dénuement des

finances, c'était amer! Plusieurs se persuadèrent des manœuvres et du mauvais vouloir des aristocrates, et, soit pour les punir par la terreur, soit pour répondre par des faits à ceux qui les accusaient d'être rétrogrades, ils ne craignirent pas de faire appel aux plus mauvaises passions. Quelques-uns croyaient sauver la République ; les autres, moins convaincus, mais plus coupables, allaient ne conserver leur autorité apparente qu'au prix des plus basses complaisances et sous la condition de commettre un crime pour en empêcher un autre.

Bourdillon-Diédey, ancien représentant exilé de 1782, membre influent des Comités, dont l'éloquence abondante, facile et spirituelle savait transformer les traits blêmes et maladifs, s'était, comme il nous l'apprend lui-même, jeté à corps perdu dans la révolution plutôt par amour pour l'indépendance genevoise que pour la liberté. Il croyait avec quelques-uns de ses amis que Genève devait se coller à la révolution française, et, comme elle, exploiter les riches pour sauver l'Etat. Or, celle-ci semblait redoubler

de violence. L'atroce loi du 22 prairial, qui supprimait toute forme protectrice devant les tribunaux révolutionnaires, avait couvert la France d'échafauds; c'était le temps de la Terreur! Les suggestions de Grenus, celle de quelques sans-culottes récemment revenus des boucheries de Paris, la misère, le désœuvrement, la vengeance, l'envie, sombres conseillères, les instincts brutaux, faisaient fermenter des idées d'insurrection dans les bas-fonds de la société. Une crainte vague de voir les Suisses se tourner contre eux, leur couper les vivres et les réduire à la famine ou à se jeter dans les bras des Français, le manque de plans, de chefs qui eussent leur confiance, les retenaient encore. Cette vapeur de carnage, dont fumait le sol de la France, avait passé les monts et faisait peu à peu de plusieurs de ces têtes folles des tigres altérés de sang.

Déjà en janvier, Bourdillon, discutant au Grand club au sujet d'une contribution extraordinaire, avait ajouté : « Si ces moyens sont insuffisants, je vous abandonne les riches et les propriétaires. » Ces paroles, d'un

homme de poids, n'étaient pas tombées au vent : l'idée d'exploiter les riches par la terreur avait germé; l'occasion parut se présenter : les révolutionnaires la saisirent.

Dans les premiers jours de juillet, le bruit se répandit parmi le peuple qu'il se tramait à Nyon un complot contre-révolutionnaire pour porter la Suisse et Genève à rompre la neutralité et soulever le Jura. En même temps, des propos imprudents tenus par quelques aristocrates et englués donnèrent à croire que ceux-ci voulaient s'entendre pour rejeter le nouveau projet d'impôts et mettre ainsi la révolution aux abois. On savait qu'ils seraient appuyés des montagnards, prêts à saisir toute occasion de renverser le parti patriote. Ces rumeurs excitèrent une sourde fermentation dans la classe ouvrière. Dès le 16, on parlait d'insurrection, notamment dans les clubs de la Grille et du Berceau de Jean-Jacques. Le gouvernement ne songea qu'à ajourner la crise, et, dans tous les cas, à y prendre part pour la dominer. Le 17, on lisait dans les carrefours une affiche qui invitait les patriotes à se rendre au Grand

club pour déjouer les cabales des riches. Bourdillon s'était chargé de prononcer un discours dans le but d'ajourner l'insurrection; on se flattait que, dans l'intervalle, les impôts seraient votés et que tout rentrerait dans l'ordre.

Insensés les chefs qui croient pouvoir, en le grossissant, maîtriser le flot des passions populaires! ils provoquent les malheurs qu'ils eussent conjurés par une résistance courageuse; leur nom sera maudit de la postérité!

Le 18, veille du vote, une certaine agitation se manifesta; le Conseil administratif, averti, avait refusé de faire battre la générale et de prendre aucune mesure. Le soir, le Grand club se remplit d'une multitude ardente. Après avoir invité les patriotes à voter l'édit, Bourdillon chercha à dissuader les citoyens disposés à tenter une insurrection qui compromettrait les institutions démocratiques à peine en activité. Il annonça un rapport du gouvernement sur la situation générale, où l'on verrait que l'aristocratie continuait à comploter, et auquel seraient

jointes des propositions d'intérêt public, conjurant les citoyens d'attendre ce rapport, qui serait prêt dans la quinzaine. « Il n'est « que trop à craindre, dit-il en terminant, « que des intrigants (il désignait par là Grenus, Soulavie et leurs acolytes) ne profitassent de cette occasion ; en sorte que les « insurgés pourraient bien être, sans le savoir, les machines d'un projet odieux. « Cependant, s'il devait y avoir une insurrection, j'en craindrais moins le résultat « si elle était générale que si elle était partielle ; mais soyez calmes pour le moment. »

Ces paroles insensées, bien loin d'apaiser l'agitation, surexcitèrent les exaltés, entraînèrent même des irrésolus. D'autres parlèrent ; l'idée d'insurrection gagnait ; quelques honnêtes gens allèrent avertir les magistrats. Cependant le tumulte augmentait ; il se faisait tard ; les modérés rentrent chez eux ; les échauffés sortent en fureur et courent au club de la Grille, où l'on décide de s'armer. Quelques-uns se rendent chez Janot, syndic de la force armée, réclamant les clefs de la ville

et de l'arsenal ; Janot monte avec eux à l'Hôtel de ville. Bousquet, au nom des insurgés, somme le Conseil de leur livrer le hangar d'artillerie, les clefs des portes et les postes ; l'ordre est donné. Tandis qu'ils occupent les postes et établissent des bivouacs sur les places de Bel-Air et de la Madeleine, d'autres vont recruter des auxiliaires dans les clubs de sans-culottes. Une troupe se charge d'arrêter les aristocrates dans leurs maisons. Ils partent au milieu de la nuit, au chant de la carmagnole. Vomissant l'injure, ils arrachent les malheureux à leurs familles éplorées ; vêtus à peine, ils les traînent au hangar.

(19 juillet.) Nous avons vu que les chefs du gouvernement, impuissants à réprimer l'insurrection, avaient décidé de s'y associer ; ils s'entendaient avec Bourdillon-Diédey, Bousquet et quelques autres meneurs. Dans la crainte de porter ombrage aux montagnards sincères, ils avaient eu soin de se tenir à l'écart. Pendant que le Conseil assemblé autorisait son président à signer les ordres, à appeler les clubs de la banlieue et faisait prononcer la suspension du Conseil

général, Bourdillon, Argand et quelques autres, réunis dans une salle voisine, au point du jour, nommaient un comité provisoire, qui s'annonçait bientôt par une publication invitant les révolutionnaires à se rendre armés dans leurs clubs pour y concerter des mesures de salut public. Les clubs envoient chacun deux députés à l'Hôtel de ville. Ceux-ci, à l'instigation de Bourdillon et de Bousquet, arrêtent d'établir un comité révolutionnaire de sept citoyens, dont seront exclus les fonctionnaires publics portant écharpe, auquel sera donné pouvoir d'organiser la révolution et de veiller à la sûreté des insurgés; ordonnant aux syndics, conseils et tribunaux de suivre à l'administration des affaires publiques. Cet arrêté, porté dans les postes à l'approbation des révolutionnaires, fut mis sur-le-champ à exécution. Le comité fut élu à la majorité des clubs; dans l'après-midi même, il enjoignait aux révolutionnaires de se rendre à leurs quartiers, et aux aristocrates et englués de déposer leurs armes à la porte de leurs maisons.

Dans toute population, mes amis, il se

trouve quantité d'individus désignés sous le nom de masses flottantes, éternelle montre de la faiblesse et de l'égoïsme humains. Indifférents aux questions politiques, ils ne s'ébranlent que lorsqu'une violente commotion les secoue, et se tournent du côté où le vent souffle; ils font le mal comme ils eussent fait le bien. Ils obéirent; et, au lieu de laisser les forcenés dans un isolement qui les eût bientôt découragés, ils grossirent leurs rangs. D'autres crurent ne pouvoir faire autrement que de se rattacher à ceux qui soutenaient leurs principes tout en les exagérant. On vit des hommes naturellement modérés devenir forcenés de circonstance, les uns par égoïsme, les autres pour se rendre utiles; plusieurs crurent sauver l'indépendance. Ils se trouvèrent ainsi plus de trois mille. Les aristocrates et englués prononcés étaient injuriés, désarmés, renvoyés ou jetés en prison, suivant le caprice des fiers-à-bras. Les arrestations continuèrent toute la journée et les trois jours suivants, non-seulement dans la ville, mais dans tout le territoire. Les bandes scélérates ne respectaient ni la mala-

die, ni les cheveux blancs; plusieurs pasteurs furent arrêtés; l'un d'eux fut saisi au pied de la chaire. En même temps ils fouillaient les maisons violées, enlevaient papiers, bijoux, argent monnoyé, vaisselle précieuse, qu'ils rapportaient à l'Hôtel de ville, mais dont le vol s'appropria aussi une partie. Les prisonniers étaient entassés au hangar, à la caserne, et surtout au grenier de Chantepoulet.

Que faisaient-ils, ces magistrats qui avaient juré de pourvoir à la sûreté de tous? Les uns dirigeaient secrètement l'insurrection, les autres, affichant honteusement leur incapacité et leur faiblesse, s'y étaient mêlés obscurément. On vit deux syndics monter la garde en simples fusiliers.

Le tribunal révolutionnaire.

Le comité des Sept maintint vingt-deux clubs, où tous les patriotes devaient se faire inscrire, établit un club central à la Fusterie, et publia une adresse aux citoyens révolutionnaires. Il annonçait la création d'un tribunal révolutionnaire, chargé « de faire un

exemple tant des aristocrates en chef que des aristocrates subalternes, lâches serviteurs de l'aristocratie. » Trente-deux citoyens, dont onze nommés par les clubs, et les autres par l'ensemble des révolutionnaires réunis en masse dans le Lycée de la patrie, choisissaient onze d'entre eux pour former une Commission révolutionnaire, chargée de régler le mode des confiscations et indemnités, de prendre les mesures propres à assurer le succès de la révolution et de préparer les projets d'établissements destinés à assurer le bonheur du peuple ; les vingt et un restant devaient composer le tribunal révolutionnaire proprement dit. Un Comité militaire était chargé de veiller à la sûreté publique et de faire exécuter les jugements du tribunal ; pour tout le reste, on maintenait les autorités constituées. Ainsi l'insurrection, qui n'avait d'abord été que l'explosion de passions tumultueuses, se trouvait caractérisée : l'exploitation des riches par la terreur ; ceux qui prétendaient la diriger ne trouvant rien de mieux que de faire appel aux plus basses passions.

Le tribunal fut constitué non sans peine ;

nombre de patriotes modérés avaient refusé d'en faire partie, laissant le glaive aux mains d'hommes faibles ou passionnés ; l'un d'eux préféra se laisser jeter en prison. On y vit prendre place des hommes notoirement immoraux et endettés. Le temps pressait, les prisonniers, dont le nombre s'élevait à plus de quatre cents, étaient entassés sur de la paille, par une chaleur étouffante. « Cette masse d'ennemis sous la main des furieux, dit Bousquet, qui jugeait Genève par la France, présentait comme un tableau à tous ces cœurs ulcérés et les provoquait à la vengeance. Un jour de plus, il était trop tard : le hangar et Chantepoulet, métamorphosés en une boucherie, n'eussent plus offert que des cadavres. » Ceux qui avaient proposé le tribunal dans la pensée de détourner la furie du peuple en lui offrant un moyen de se faire justice, avaient fait décréter que les sentences de mort seraient soumises à la ratification des révolutionnaires réunis, « espérant, dit Bousquet, qui en fut le promoteur, que cette masse se signalerait par quelque grand acte de générosité. »

Le premier soin du tribunal fut de mettre un terme aux arrestations arbitraires faites par des scélérats qui n'avaient plus en vue que des vengeances particulières, de régler la police de ses séances, et de dresser le rôle des prévenus. Le mercredi 23, à trois heures, vingt des accusés présumés les plus coupables, furent conduits du hangar et de Chantepoulet à l'Hôtel de ville, au pas de charge, au cri de « ça ira. » La salle du Deux-Cents avait été disposée en tribunal ; on lisait au dedans et à la porte une grande inscription portant : EFFROI DU CRIME, ASILE DE L'INNOCENCE. Bousquet présidait. Ancien habitué du Club des jacobins, il avait été envoyé à Paris par les Comités pour déjouer les intrigues de Grenus ; il en était revenu depuis peu avec la conviction que la tiédeur du gouvernement français avait pour cause la modération des patriotes genevois, et que des mesures violentes étaient nécessaires. Il passait pour le principal fauteur de l'insurrection, dans laquelle il se précipita, s'il faut l'en croire, « pour seconder les vues utiles des insurgents, s'ils en avaient, ou pour dé-

jouer les trames des pervers. » On commença par une invocation à l'Être Suprême. Dix prévenus parurent d'abord, auxquels en fut joint le second jour un onzième. Entouré d'une foule de furibonds, dont quelques-uns étaient armés, le tribunal présentait un aspect hideux. Les juges, ouvriers pour la plupart, affectaient un air farouche et des manières grossières ; ils étaient en manches de chemises retroussées, débraillés, coiffés de bonnets rouges, d'où s'échappaient des cheveux épars, barbus, la pipe à la bouche, quelques-uns avec des pistolets à la ceinture, des bouteilles et des verres entre leurs jambes, leurs sabres et leurs pistolets sur la table.

Un seul accusé parut perdre son sang-froid ; les autres répondirent avec noblesse et courage. On en avait jugé neuf, lorsque, le troisième jour, plusieurs sans-culottes demandèrent que les jugements fussent connus; on ouvrit les boîtes, et les juges procédèrent au déchiffrement des cartons qui se faisait à huis clos. Trois englués étaient condamnés à mort ; un aristocrate vint ensuite ; il était

seulement banni. « Justice, justice, le vote « à haute voix, la mort ! » s'écrièrent les forcenés. L'un d'eux s'approcha de la fenêtre et cria : « Nous sommes trahis, il y a des « aristocrates parmi nous, ils sauvent les « leurs. » Les cris : « à mort, à bas le tribu- « nal ! » poussés par les furieux qui remplissaient la cour, lui répondirent. Les juges eurent la lâcheté de céder. Ils déclarent l'opération nulle ; on ouvre les portes ; les suffrages se donnent à haute voix et publiquement. Un des prévenus, un étranger, est condamné au bannissement, un second à un an de prison domestique. Les sept autres sont condamnés à mort.

C'étaient : l'ancien conseiller Cayla, aristocrate prononcé, qui, en 1781, avait invoqué la Garantie, et qui dix ans plus tard avait commandé des pelotons armés, homme énergique, magistrat intègre ; on lui reprocha ses immenses aumônes, « faites dans l'intention de corrompre les pauvres ; » — Prevost-Cabanis, ancien procureur général, caractère aimable, jadis très-populaire ; il avait été porté en triomphe comme auteur de l'édit de 1789 ;

il fut l'un des principaux négociateurs du traité avec Montesquiou ; on l'accusa d'avoir fait armer les citoyens contre les paysans en 1791 ; — De Rochemont, jeune et brillant avocat, dont le principal crime était d'avoir dû plaider d'office pour le meurtrier du frère de Mottu la Liquette, membre du tribunal et président des marseillais ; ce monstre altéré de vengeance avait insisté pour qu'il comparût des premiers ; — Chenaud, Vivien, Munier, citoyens irréprochables, englués accusés vaguement de s'être vendus à l'aristocratie et armés contre leurs concitoyens ; — enfin, De Combes ; enfant du peuple, il avait servi jadis en Autriche, et s'était élevé au premier grade de la garnison ; officier ferme et courageux, il encourut la haine populaire soit à la défense de la porte Neuve en 1782, soit à l'attaque du faubourg en 1789.

Le soir même, une publication du Comité militaire, faite à la lueur des flambeaux par toute la ville et jusque sous les fenêtres des prisonniers, convoquait pour le lendemain matin à neuf heures, au Lycée de la patrie, les citoyens révolutionnaires en armes, afin

d'émettre leur vœu individuellement sur chacun des condamnés, sous peine d'être déclarés suspects. La nuit se passa dans une affreuse attente.

Le 25 juillet 1794. Fusillade des sept.

Le jour néfaste se leva radieux. A l'heure fixée, près de trois mille hommes armés se trouvèrent rassemblés sous ces majestueux ombrages, qui allaient couvrir de si horribles forfaits. Quelques suspects qui s'étaient glissés parmi les rangs, dans une pensée d'humanité, furent repoussés : les portes furent fermées ; les révolutionnaires étaient groupés par clubs au fond de la promenade, derrière le jardin botanique actuel. Chacun reçut deux billets, un noir pour la mort, un blanc pour le bannissement. Devant sept tables, contenant chacune deux boîtes, l'une avec le nom, l'autre pour le billet restant, les citoyens défilaient dans un morne silence ; on remarqua que les résolus votaient tout noir ou tout blanc, tandis que les timides mettaient quelques cartons noirs. « On vit, dit une relation, des ad-

ministrateurs tenir en montre les billets noirs et les mettre froidement dans l'urne fatale. » Deux membres de chaque club assistèrent au dépouillement des suffrages. Pendant l'opération, qui fut longue, le vin coula à flots, et le soleil était sur son déclin quand elle fut terminée. On les forme en bataillon carré, et au milieu d'un silence solennel le résultat est proclamé. La sentence de mort contre Vivien, Munier, Chenaud et De Combes était confirmée ; Cayla, De Rochemont et Prevost étaient graciés. Par le plus lâche des compromis la masse flottante avait frappé quelques têtes pour sauver les autres.

A ce résultat inattendu, les marseillais, grillois, montagnards et autres forcenés se répandent en imprécations et en cris de rage. « C'est un complot ! on épargne les aristo- « crates ! Les enfants du peuple seuls sont « frappés. A mort, à mort ! la mort pour « tous ! » crient-ils. Féroces, avinés, ils parcourent les rangs et se groupent ; leurs hurlements sauvages montent jusqu'à la maison commune et portent l'épouvante au cœur des prisonniers détenus dans l'ancienne ca-

serne. Les chefs, qui ne les contiennent plus, se réunissent ; les uns s'écrient qu'un holocauste est le seul moyen de sauver la masse des prisonniers, les autres adjurent de faire respecter la décision du peuple ; on les couche en joue ; la majorité, frappée de stupeur, garde le silence ; un bourdonnement, une agitation semblable à celle d'une forêt avant la tempête, fait ondoyer cette multitude, dominée par le tonnerre des clameurs de mort. Tout à coup le bruit circule qu'on va incendier le grenier de Chantepoulet, mitrailler les prisonniers. L'effroi s'empare des lâches et des timides. On cite les massacres qui épouvantent la France ; on dit tout haut qu'il faut une pâture aux féroces, qu'il faut sacrifier les sept condamnés pour sauver tant de citoyens.

Sur ces entrefaites, deux pelotons de furieux partent à pas précipités et gravissent la Treille en hurlant. Ils réclament du tribunal l'ordre de procéder à l'exécution. Bientôt arrive une soi-disant députation qui fait la même demande. Le tribunal hésite : « Il « n'est plus temps de délibérer, s'écrie d'une « voix terrible Cellier, président du Comité

« militaire, il faut agir ; dans quelques mi-
« nutes, il sera trop tard. Prononcez que vos
« jugements sont exécutoires et vous sauvez
« la patrie. » Il disait vrai, les victimes ne pouvaient plus être sauvées que par un combat sanglant.

Le tribunal décide à l'unanimité que ses sentences de la veille sont exécutoires ; il ordonne que les condamnés soient conduits au bastion et y descend en corps du côté du Manége. Les furieux se ruent vers les prisons, brandissant leurs armes, crossant les portes dans leur fièvre de sang. On entraîne les victimes au pas de charge, à la lueur des torches. « Ah ! mon Dieu, s'écrie Munier,
« comme ils dépassent l'Hôtel de ville, c'est
« notre dernière heure. »

La décision du tribunal connue, un silence effrayant avait succédé. Le tribunal pénètre dans le bataillon carré, éclairé par la lueur blafarde de quelques flambeaux placés de distance en distance ; il se range en demi-cercle au centre ; le Comité militaire et l'état-major se placent à ses côtés. Une marche lugubre annonce l'arrivée des prisonniers ;

on les amène devant le tribunal; ils gardent leur sang-froid. Cellier, d'une voix formidable, leur lit leur sentence : « Ensuite des « accusations portées contre vous par le peu- « ple et des interrogatoires que vous avez « subis devant ce tribunal, vous avez été « convaincus d'avoir conspiré contre le peu- « ple en vous liguant pour l'asservir; ce « tribunal vous a condamnés à la peine de « mort, et le cri de la vengeance nationale a « ratifié cette sentence. Le peuple est géné- « reux, il aura soin de vos familles. »

Les victimes protestèrent de leur innocence, demandèrent que leur sang fût le sceau de la paix et du bonheur de la patrie et qu'on ne pensât jamais à venger leur trépas. Prevost jeta dans la foule un billet d'adieu à sa famille. On les livre au Comité militaire; le carré s'ouvre; les furieux les entourent et les entraînent vers un monticule situé à l'extrémité du bastion. En ce moment suprême, quelques citoyens crient convulsivement à l'aide; l'un d'eux sort des rangs provoquant les braves; la masse resta impassible.

Parvenus derrière la butte fatale, les malheureux s'embrassent, s'encouragent, se recommandent à l'Être suprême, se donnent le dernier adieu ; ils refusent de se mettre à genoux, de se laisser bander les yeux. Au moment d'accomplir leur œuvre de sang, quelques-uns des monstres hésitent : Cellier en saisit plusieurs par le collet et les arrache de leur rang avec insulte. Deux pelotons de huit marseillais sont en ligne ; plusieurs sentent vaciller leur arme entre leurs mains novices. Un scélérat, le sabre à la main, commande le feu : « Que quatre tirent à la tête « et quatre à la poitrine. » Deux détonations se font entendre ; les entrailles de la cité frémissent : Genève a reçu son baptême de sang.

O horreur, ô honte ! Ah ! plutôt une effroyable mêlée. L'histoire, dans ces pages sanglantes, n'eût pas eu à dire qu'une poignée de bandits venaient de faire la loi à tout un peuple en armes et d'imprimer une flétrissure ineffaçable sur son front déshonoré !

Leçon frappante, aussi, mes amis, pour

nous rappeler qu'on ne doit pas faire le mal, même en vue du bien, qu'on ne doit pas se joindre à l'œuvre des pervers. Si, au lieu de favoriser l'insurrection pour sauver l'Etat, ainsi qu'ils le prétendirent, ceux qui s'étaient portés ses chefs l'eussent énergiquement combattue, comme c'était leur devoir, il est certain qu'elle eût été comprimée et que Genève fût sortie pure de cette crise.

Les insensés poussèrent des cris de victoire et dansèrent autour des cadavres, tandis que des révolutionnaires pleuraient comme des enfants et se roulaient contre terre. Les corps furent jetés dans une même fosse. Le théâtre de ce grand forfait demeura longtemps un lieu maudit; pendant un demi-siècle on se détourna de *la montagne de plomb*.

Terrorisme. Nouvelles exécutions. Le fonds révolutionnaire.

Le premier moment de stupeur passé, la nature outragée fit entendre sa voix. Le lendemain, pendant que le Comité militaire et le tribunal cherchaient à se justifier dans une

proclamation, une multitude de femmes du bas de la ville s'assemblèrent pour porter une adresse. Quelques ondées d'une pompe à incendie, que des sans-culottes armés leur envoyèrent en jurant et en les menaçant du baptême civique, les dispersèrent. Plusieurs membres du tribunal refusèrent de continuer d'y siéger; l'un d'eux préféra se laisser emprisonner. Les clubs supprimèrent l'appel au peuple et décidèrent que les condamnations à mort n'auraient plus lieu qu'à la majorité des deux tiers des suffrages. Il fut défendu de porter des insignes de deuil. Du 26 au 31 juillet, trois aristocrates, qui avaient invoqué la Garantie, furent seulement bannis. Les forcenés, échauffés par l'oisiveté et par le vin qui coulait à profusion, recommencèrent leurs cris et leurs menaces de mort. Ils se firent ouvrir le temple de la Fusterie et votèrent par acclamation le renvoi d'un juge, comme indigne de siéger dans le tribunal; quelqu'un proposa même de le fusiller. Trois autres membres furent remplacés. L'ancien syndic, Fatio-Pellissari, petit-fils de Pierre Fatio, magistrat sexagénaire, qui avait eu

une grande part à l'intervention de 1782 par son crédit à la cour de Turin, et Naville-Gallatin, ancien procureur général, créateur de la Chambre des tutelles, homme à talent, à imagination, cœur loyal et bienveillant, aimé et respecté, mais trop franc, furent condamnés à mort (2 août). Le premier avait avoué sa participation au recours à la Garantie et répondu fièrement à ses juges : « je « serai aristocrate jusqu'à la mort ; » le second commit la maladresse de vouloir justifier l'appel à l'intervention, bien qu'il n'eût pas fait partie du Conseil à cette époque, et d'établir entre l'ancien et le nouveau gouvernement une comparaison offensante. « Mon « cœur t'absout, mais mon patriotisme te con« damne pour sauver la République, » s'écria Desonnaz, l'un de ses juges, jeune fanatique qui ne voyait que complots contre l'indépendance. Sa sentence causa une vive émotion, particulièrement chez les habitants de Saint-Gervais, population inflammable, mais généreuse. Ils se portèrent en masse à l'Hôtel de ville ; Gosse harangua la foule ; quelques clubs se réunirent et prirent les armes ;

à onze heures du soir, l'on vint annoncer que le tribunal avait promis un sursis de vingt-quatre heures, et que chacun devait se retirer. Il pleuvait à torrents, les rues furent bientôt désertes. Alors les sans-culottes allèrent chercher Naville ; on le réunit à Fatio : « Je fais des vœux pour le bonheur de « ma patrie, s'écria-t-il en entendant sa sen- « tence ; je souhaite qu'après ma mort vous « puissiez tous vous embrasser comme des « frères ; mais, ajouta-t-il d'une voix fière « et vibrante, vous perdez en moi un grand « citoyen ! » Ils furent fusillés à minuit sous le bastion du Pin, en face des maisons de Beauregard, par un peloton d'hommes ivres pour la plupart, et si maladroitement, qu'ils durent être achevés à coups de crosses. Le 10 août, deux citoyens encore furent exécutés dans le même lieu, savoir : Delorme, marchand horloger, et Audeoud, riche agioteur. Le premier était accusé d'avoir commandé des pelotons dans les prises d'armes et pris part au meurtre de Mottu ; le second d'être l'instigateur et le propagateur des billets solidaires et d'avoir signé l'appel aux

Puissances garantes. Il persista à nier le fait avec serment, jusqu'à ce qu'on lui présentât sa signature au bas de l'original.

Devant le redoutable tribunal parut l'un des derniers le trop fameux Cornuaud. Aussi adroit que jamais, il sut effacer le serviteur de l'aristocratie pour ne montrer à ses juges, presque tous enfants du peuple, que l'infatigable avocat des natifs. « Dans quel but m'é-« tais-je allié à vos ennemis, leur dit-il, si ce « n'est pour vous faire obtenir les droits dont « vous êtes en possession aujourd'hui ! » Il fut absous à l'unanimité. « Ce jour est le plus « beau de ta vie, » lui dit Bourdillon, qui présidait. Chacun lui donna le baiser fraternel, et il fut emmené en triomphe, la cocarde révolutionnaire à son chapeau. Onze jours après, il était président du club de la Grille et membre de la Commission révolutionnaire.

Le tribunal révolutionnaire rendit compte de ses travaux. Il avait siégé dix-huit jours et prononcé 508 sentences, 37 de mort, dont 26 par défaut, 98 d'exil, 264 condam-

nations à la prison domestique, 17 à la réclusion, 71 destitutions ou censures, 21 acquittements. « Retournez à vos ateliers, citoyens révolutionnaires, disait-il ; dites-vous bien qu'après l'amour de la patrie l'amour du travail est le premier devoir. En vain vous aurez fait une révolution, si vous ne proclamez la justice, la probité, la vertu, non par des paroles, mais par des faits et de bons exemples, vous verrez reparaître les corrupteurs et les corrompus. » C'est ainsi que les patriotes cherchaient à remonter le moral du peuple, qu'ils avaient été les premiers à pervertir.

Pendant que le tribunal semait l'épouvante, la Commission révolutionnaire organisait la spoliation. Dès le 27 juillet, elle avait fait voter par les clubs une paie de cinq florins trois sous par jour pour tous les citoyens insurgés en état de porter les armes, plus un florin pour leurs femmes et pour chaque enfant, à compter du 19 juillet jusqu'au 15 août. Le gouvernement était chargé de fournir cette solde en bons hypothéqués sur les biens des aristocrates. La Commis-

sion enjoignit ensuite à tous les citoyens dont la fortune atteignait douze mille livres, d'en faire la déclaration, et à ceux qui possédaient de la vaisselle, de la venir déposer, sous peine d'être punis comme contre-révolutionnaires. Son plan, comme je vous l'ai dit, était de réunir un fonds destiné à procurer au peuple ce bien-être et ces jouissances dont on l'avait bercé. La peur avait déjà arraché à une foule de timorés des dons, qui étaient inscrits comme offrandes patriotiques. Pour assurer l'exécution de ses mesures, la Commission ordonna la séquestration des biens des aristocrates absents, défendit l'achat et le dépôt de la vaisselle, la sortie des marchandises, du mobilier et du numéraire, la vente des immeubles, les encans, etc. Ces interdictions durèrent jusqu'à ce que toutes les déclarations eussent été reçues.

CHAPITRE LXXIX.

Nouvelles menées de Soulavie; il machine une insurrection des montagnards.

Nous avons vu que l'immense majorité des patriotes étaient dévoués à l'indépendance genevoise, seule vertu civique demeurée intacte chez eux. Ils surveillaient avec inquiétude les menées du Résident, qu'ils regardaient comme le fauteur de tous les désordres. Si c'est à tort qu'on accusa celui-ci d'avoir provoqué l'insurrection, puisque nous savons qu'elle fut l'œuvre de ses adversaires, il est certain qu'il y contribua en leur en suggérant l'idée et en doublant l'audace de quelques scélérats, ses compagnons de débauche. Il avait tout d'abord cherché à entrer en relations avec les insurgés, qui l'avaient éconduit et renvoyé à l'administration « confirmée révolutionnairement. » Pendant ces jours d'anarchie, il continuait ses orgies avec ses amis montagnards, les en-

gageant à se débarrasser des autorités constituées; une adresse dans ce sens fut même présentée aux clubs. Witel avait été arrêté avec les aristocrates : Soulavie eut assez de crédit pour le faire renvoyer absous et indemnisé. Le 30 juillet, il envoya une note insolente, dans laquelle il citait quelques excès commis à la frontière, accusait le gouvernement d'une polissonnerie de corps de garde, et annonçait qu'on dressait un mémoire des délits des ennemis de la France (il désignait par là les syndics). Le Conseil, qui avait déjà demandé à Paris le rappel de l'ignoble Résident et qui tenait le fil de cette intrigue, répondit avec vigueur à Soulavie et l'accusa hautement de s'être fait un plan de compromettre Genève auprès de la République française. Cette réponse, approuvée par la Commission révolutionnaire, fut envoyée à Paris et imprimée. Les clubs applaudirent à l'énergie et au patriotisme du gouvernement. Soulavie fit la patte douce : la tête de Robespierre, son protecteur, accusé d'aspirer à la tyrannie, venait de rouler sur l'échafaud.

Le 14 août, la Commission annonça que l'indemnité aux révolutionnaires cessait le lendemain; ils avaient déjà coûté plus de six cent mille florins. Les sans-culottes, habitués depuis quatre semaines à vivre aux dépens de l'Etat, allaient se trouver en face du besoin ou du travail. C'est ce moment que Soulavie choisit pour tenter un coup désespéré. Menacé d'être destitué, il espérait détourner l'orage s'il pouvait présenter une demande de réunion. Il se flattait sans doute qu'aux montagnards se joindraient ceux qui avaient à craindre pour leur personne ou pour leurs biens. Il remit à Conte, président du club, une de ses créatures (21 août), un mémoire, ramassis calomnieux de tous les griefs des Français contre le gouvernement de Genève, pour être communiqué aux montagnards et aux marseillais. Ceux-ci comptaient un certain nombre d'individus, qui eussent trouvé fort de leur goût le rétablissement de la solde révolutionnaire et le partage des fortunes; ils prêtèrent l'oreille au scélérat, et envoyèrent à tous les clubs une adresse, dans laquelle ils deman-

daient l'arrestation des autorités tant provisoires que constitutionnelles et révolutionnaires pour avoir à répondre, devant un tribunal, sur certaines mesures et sur leurs rapports avec le Résident. Ils signalaient en particulier Janot et Bousquet.

(23 août) On vit aussitôt d'où partait le coup. La Commission révolutionnaire fit afficher qu'elle recevrait les dénonciations et sévirait contre tous les ennemis de la liberté et de l'indépendance, sous quelque masque qu'ils se présentassent, ainsi que contre tous ceux qui souilleraient la révolution par des excès ou par des vengeances particulières. L'agitation était extrême. Dans l'après-midi, tous les clubs s'assemblèrent pour délibérer sur l'adresse. La plupart la rejetaient avec indignation, d'autres réclamaient la punition immédiate des conspirateurs; quelques-uns cependant l'appuyaient. Ils s'échauffaient, prêts à en venir aux mains, lorsque, vers la nuit, le gouvernement communiqua une lettre de l'agent de la République à Paris, qui annonçait le rappel de Soulavie. On ajoutait que la France, répudiant le système de la terreur,

allait se montrer non moins sévère contre les anarchistes que contre les aristocrates. Ces nouvelles raffermirent les timides; l'adresse fut rejetée par 1953 suffrages contre 468. Les montagnards décidèrent de s'insurger et invitèrent les grillois et les marseillais à se joindre à eux; les autres clubs s'armaient, prêts à la résistance. Cornuaud retint les grillois en séance, et les montagnards se trouvèrent isolés. On passa la nuit sous les armes. A trois heures, les marseillais eux-mêmes déclaraient qu'ils n'avaient aucune affiliation avec les ennemis de la République.

Jugement et exécution des chefs des montagnards. Le second tribunal révolutionnaire.

De grand matin, à la réquisition des clubs, la commission révolutionnaire faisait arrêter Witel, Conte et deux autres montagnards, fermait leur local et saisissait leurs papiers; on y trouva le mémoire de Soulavie. Sur la demande des clubs indignés, la Commission se forma en tribunal révolutionnaire (25 août). On commença par juger un jeune marseillais

qui venait d'insulter et de menacer le Résident. Dans l'intérêt de la République, le tribunal crut devoir sévir contre ce malheureux, et le condamna à mort. Le lendemain, il fit comparaître Witel. C'était lui qui avait rédigé l'adresse des montagnards, et qui s'était chargé de faire signer le mémoire ; il avait aussi écrit pour faire transporter à Besançon la fabrique d'horlogerie. Son interrogatoire dura de sept heures du matin à huit heures du soir. Déclaré traître à sa patrie, il fut condamné à mort, comme convaincu d'avoir entretenu de coupables relations avec les ennemis de l'indépendance de Genève, et fomenté une insurrection dans un but de division et d'anarchie. On l'emmena immédiatement sur le rempart pour être fusillé. Au moment fatal : « Tu « vas montrer du courage, » lui dit le chef de peloton. — « Portez ceci à mes fils, » répondit fièrement Witel, en tendant son chapeau, dans la coiffe duquel il avait glissé un billet ; « vous allez voir comment un républicain sait « mourir. » Le lendemain, Conte, homme sans moyens, mais dévoré de la manie de jouer un rôle, et deux autres montagnards, vrais scé-

lérats qui avaient trempé dans le complot, subirent le même sort; ils moururent lâchement. Grenus, Gœringher et quatre autres furent condamnés à mort par contumace, trois à l'exil perpétuel, sept à diverses peines et trente réprimandés. Quant aux aristocrates, le second tribunal ne s'occupa d'eux que pour la forme ; les chefs avaient atteint leur but : forcer la main aux riches et donner des gages révolutionnaires à leurs amis les jacobins de Paris ; sans doute aussi leur conscience leur reprochait le prix affreux de leur victoire. Le tribunal se borna donc à en condamner six à mort par défaut, dix-huit à l'exil (le célèbre Necker entre autres) et à la prison; il en suspendit 286 de leurs droits politiques, moyen commode d'écarter l'opposition, et que les représentants avaient jadis flétri avec raison.

Pendant que la faction régnante terrassait ainsi ses adversaires, elle obtenait à Paris un triomphe d'un autre genre : Reybaz, ministre de la République, était introduit solennellement devant la Convention, et, dans un discours pathétique protestait de l'attachement

des Genevois. L'assemblée décrétait que le drapeau de Genève flotterait dans sa salle, à côté de celui des États-Unis, et le président donnait à Reybaz l'accolade fraternelle au milieu d'applaudissements redoublés. A cette nouvelle, on tira du canon et l'on illumina les clubs et l'Hôtel de ville. Le gouvernement voulut d'abord arborer les drapeaux de Berne et de Zurich avec celui de la République française, mais les révolutionnaires le contraignirent à les retirer.

La taxe révolutionnaire. Retour au régime constitutionnel.

La Commission ne s'occupa plus que de la réalisation du fonds révolutionnaire, fruit du sang et de la terreur. Au jour fixé, elle rendit ses comptes. Elle avait reçu en effets saisis, dons patriotiques, vaisselle surtout, un million huit cent quatre-vingt-cinq mille florins, et en avait dépensé neuf cent quatre-vingt-cinq mille, dont près des deux tiers en indemnités militaires. Poursuivant leur œuvre, les révolutionnaires firent décider par le club central l'établissement d'une Commission na-

tionale, chargée d'établir et de percevoir la taxe d'après le rôle des déclarations de fortune. Les contribuables furent divisés en trois classes : Aristocrates, Englués ou Égoïstes, et Patriotes ; classification odieuse, de l'aveu même de Cornuaud, qui l'avait imaginée. Les premiers payaient une contribution, ou indemnité progressive, qui pouvait s'élever jusqu'à quarante pour cent ; la taxe sur les englués était de deux jusqu'à trente pour cent, et celle sur les patriotes, parmi lesquels on comprit les mineurs, les filles et les veuves, de deux à vingt-cinq pour cent ; les dons patriotiques étaient portés en déduction. Tous les Genevois y furent soumis, même les absents : Cornuaud, chargé d'établir les rôles, s'efforça de tempérer l'odieux de la spoliation par son impartialité. Ceux qui ne pouvaient payer souscrivaient des billets ou des engagements hypothécaires; quelques récalcitrants furent jetés en prison.

Le 27 octobre, la Commission nationale fut remplacée par deux commissions : l'une dite Commission de l'industrie et des arts,

l'autre, Commission liquidatrice. La première devait jeter les bases des institutions destinées à faire le bonheur du peuple; la seconde achevait la perception de la taxe : elle rendit ses comptes le 31 janvier suivant. Les révolutionnaires avaient moissonné près de cinq millions de francs!

Dès le 19 septembre était arrivé le nouveau résident, Adet, homme affable et modéré; il était chargé d'arrêter Soulavie. Les patriotes le reçurent avec des transports de joie. « Le peuple français, » dit-il en présentant ses lettres de créance, « ne fera jamais « rien qui puisse être contraire à votre indé« pendance; cette parole sacrée que je vous « donne, la République française la tiendra; « les tyrans seuls ont la honteuse préroga« tive d'être parjures. » Les citoyens défilèrent devant lui, et lui envoyèrent des députations. Soulavie fut emmené à Paris; à sa sortie de la ville, il fut accompagné des imprécations du peuple.

Un calme plat succédait à l'orage. Le

gouvernement reprenait ses pouvoirs constitutionnels et la disposition de la force armée; il avait rétabli les services du culte public interrompu, encourageait par des prêts l'industrie renaissante, et faisait voter par le Souverain des lois sur le culte et sur l'instruction publique. Il cherchait à ramener les cercles à n'être plus que de simples sociétés d'agrément, tout en interdisant aux aristocrates, aux englués et aux montagnards d'en former de nouveaux. Afin d'assurer la perception complète de la taxe, il se refusait à proposer l'annulation des jugements révolutionnaires, vivement réclamée, bien qu'on en eût considérablement adouci la rigueur en levant les arrêts domestiques et en rétablissant divers fonctionnaires destitués. Le club de la Grille, à la surprise générale, avait décidé, sous l'inspiration de Cornuaud, de renoncer aux discussions politiques et de faire enlever les hideux emblèmes affichés devant sa porte : le drapeau noir, la tête de mort et le bonnet rouge. Les autres clubs avaient suivi son exemple ; dès le 15 octobre, le club central était dissous.

Le seul événement qui signala la fin de l'année ce fut l'auto-da-fé des registres et des lettres d'habitation et de bourgeoisie recueillies par la Commission révolutionnaire, qui furent brûlés par ordre du gouvernement sur le péristyle de Saint-Pierre, en présence du peuple, le jour anniversaire de l'Escalade.

CHAPITRE LXXX.

Le Souverain déclare le produit de la taxe propriété nationale. Annulation des jugements révolutionnaires.

(1795) Depuis le 19 juillet, comme nous l'avons vu, il y avait eu en réalité deux gouvernements : le gouvernement insurrectionnel qui relevait des clubs, pouvoir despotique et brutal, et le gouvernement constitutionnel, qui, tant bien que mal, avait continué ses fonctions. Celui-ci ne laissait pas d'être embarrassé pour faire régulariser la taxe révolutionnaire; il craignait un échec en Conseil souverain. Il crut trouver un expédient en

présentant, avec une loi sur l'organisation financière, un édit qui eût déclaré le produit de la taxe propriété nationale, et chargé le département des finances d'en poursuivre la perception. Le Conseil général rejeta cette proposition oblique; il sanctionna cependant, le même jour, l'établissement d'une caisse d'épargne et de dépôt, dont les fonds devaient être pris nécessairement sur le produit de la taxe (25 janvier).

C'est que l'on était généralement d'accord sur l'emploi du fonds révolutionnaire; mais les uns voulaient que le Conseil général se prononçât d'abord sur cette question, tandis que les autres demandaient préalablement l'annulation des jugements. Cornuaud intervint. « Il ne s'agit pas, écrivit-il, de remporter les uns sur les autres un triomphe politique, mais de savoir si deux mille citoyens continueront d'avoir du pain en travaillant, et, si vous le leur arrachez, ventre affamé n'a point d'oreilles! » En effet, le bruit circulait que huit cents révolutionnaires étaient prêts à s'insurger de nouveau en cas de refus.

Soit persuasion, soit crainte, les opposants

cédèrent. Le Conseil administratif, considérant l'urgence, porta un édit qui appliquait le produit de la taxe et des dons patriotiques aux besoins extraordinaires de la patrie, et le déclarait propriété nationale; cet édit fut approuvé à une immense majorité. Aussitôt le gouvernement invita les clubs à émettre leurs vœux sur les jugements révolutionnaires : 1952 voix, contre 250, en demandèrent l'annulation (20 mars).

Le 23 mars, les Syndics et Conseil annoncèrent, par une publication solennelle, que tous les jugements révolutionnaires avaient cessé d'avoir leur effet, et que l'Etat rentrait sous le régime constitutionnel; ils faisaient appel à la tolérance politique, à la bienveillance, à l'union, et renouvelaient l'engagement de faire respecter de tout leur pouvoir les lois, les propriétés et les individus.

Le 5 avril, le peuple fut appelé à élire les syndics; il évita de choisir ses premiers magistrats parmi ceux qui avaient trempé dans les horreurs de l'insurrection; il nomma des patriotes, hommes honorables sans doute,

mais peu capables et manquant de l'énergie et de l'autorité nécessaires ; aussi s'attachèrent-ils à ménager les partis et à les empêcher d'en venir aux mains plutôt qu'à les dominer.

Les porteurs de cravates vertes. Rixes sanglantes.

Un incident déplorable faillit bientôt compromettre gravement la tranquillité publique : un marchand avait rapporté de Lyon une certaine quantité de cravates vertes, alors fort à la mode, comme signe contre-révolutionnaire ; il les débita parmi les jeunes muscadins. Grande fut l'irritation des sans-culottes, qui voyaient dans le port de ces cravates vertes non-seulement un défi, mais une menace de vengeance. A la suite de la chute du parti terroriste, Lyon venait d'être le théâtre d'une affreuse réaction : quatre-vingts révolutionnaires avaient été égorgés dans les prisons. Redoutant pareil sort, ils voulaient se défendre en intimidant leurs adversaires. Ceux-ci, de leur côté, s'organisaient en fon-

dant le club des Droits de l'homme « pour surveiller la chose publique et soutenir les autorités constituées. » Le mardi soir, 26 mai, Sautter, jeune aristocrate à cravate verte, étant entré dans le café Galline, au bas de la Cité, rendez-vous de ses amis, fut apostrophé par un nommé Coquet, membre du premier tribunal révolutionnaire, l'un des plus féroces sans-culottes ; celui-ci était accompagné d'un de ses camarades. Ils sortent et en viennent aux mains. Sautter, renversé, réussit à se dégager, et tira de sa poche un stylet, dont il frappa ses adversaires. Coquet reçut au ventre une blessure mortelle. La ville fut tout en émoi ; les révolutionnaires couraient aux armes ; mais, sur-le-champ, les syndics firent battre la générale et sonner le tocsin. La milice répondit et occupa les postes. Vainement les grillois, joyeux et marseillais s'emparaient du hangar et trainaient deux pièces de canon à Saint-Gervais, tandis que d'autres faisaient le tour de la ville en colonne serrée ; les postes firent bonne contenance.

Le Conseil ordonna l'arrestation du meur-

trier et de quelques autres porteurs de cravates vertes, et intima l'ordre d'évacuer le parc d'artillerie; mais les sans-culottes, échauffés et pleins de défiance, refusaient obstinément d'obéir avant que justice eût été faite. A quatre heures du matin, Sautter fut proclamé; les grands jurés étaient convoqués, au son de la trompette, pour procéder de suite au jugement. Pendant ce temps, les révolutionnaires se groupaient autour du hangar, demandant vengeance à grands cris. Ce ne fut pas sans danger que les prévenus furent conduits de la prison à l'hôpital pour être confrontés; deux fois les lanternes furent descendues sur leur passage. Heureusement, aucun ne fut reconnu par le blessé ; tout rentra peu à peu dans le calme, et les sans-culottes consentirent à se retirer lorsqu'on leur eut accordé que le parc d'artillerie continuerait d'être gardé par des patriotes. Quant à Sautter, il s'était sauvé sur un toit, d'où il était descendu par une cheminée dans la demeure d'un honnête patriote. Il se cacha chez un ami, et sortit de la ville déguisé. Le jugement fut rendu le jour même, sans souci

des formes de la procédure légale. Sautter, condamné à mort, fut exécuté en effigie ; ses amis furent exilés ; lâche et indigne condescendance pour les passions populaires.

La situation s'améliorait cependant ; la ville était abondamment pourvue ; l'ouvrage reprenait : le convoi de Coquet, qui fut accompagné de cinquante sans-culottes à peine, montra l'isolement des hommes extrêmes. La bourgeoisie, le petit peuple même témoignaient publiquement leur mépris pour les chefs et les complices de l'insurrection ; l'aristocratie les avait en horreur, et de violentes brochures demandaient vengeance du sang répandu.

Aussi la défiance empoisonnait-elle les relations journalières. Le bruit se répandit, sur la fin de juillet, que les révolutionnaires préparaient une nouvelle insurrection. Les aristocrates et les englués, inquiets, cherchaient à s'organiser pour la résistance ; ils se réunissaient au cercle des Barrières. Le 15 août, à la suite de quelque émotion, ils firent des patrouilles avec des fallots. Les révolu-

tionnaires murmurèrent. Dans la soirée du lundi 17, quatre de ceux-ci se présentèrent au cercle des Barrières, demandant à boire; éconduits, ils revinrent en nombre. Les englués, croyant à une attaque, marchèrent au-devant d'eux, les armes à la main, dirigés par Germain Pradier : deux sans-culottes furent blessés. Au même moment, une lutte semblable s'engageait devant un cercle, au bas de la rue du Temple : un révolutionnaire, percé de deux coups de baïonnette, se relevait et couchait bas d'un coup de feu un chef d'englués. Déjà des sans-culottes commençaient des visites domiciliaires; le Conseil fit aussitôt sonner l'alarme et occuper le parc d'artillerie; la milice fit son devoir, et l'ordre se rétablit.

(18 et 19 août) Les jours suivants, la ville était tout agitée : le club de la Grille requérait le désarmement des aristocrates et des englués, la clôture de leurs cercles et la destitution de deux officiers supérieurs, tandis que le cercle des Droits de l'homme demandait la mise en jugement de ceux qui avaient provoqué la prise d'armes. Plusieurs

citoyens des deux partis furent proclamés. Pradier fut condamné à quelques mois de prison étroite.

L'Acte de réunion et de paix. Réconciliation des partis.

Les hommes modérés sentaient que cet état de défiance, d'agitation et d'hostilité permanente devenait intolérable. On était las de dissensions ; la ville restait dépeuplée, le collége désert ; la patrie était montrée au doigt ; les émigrés protestaient à la face de l'Europe, et le gouvernement français, qui sévissait chez lui contre le parti terroriste, commençait à se montrer fort mécontent de l'état des affaires à Genève. On proposa, dans le cercle des Droits de l'homme, de s'entendre avec les patriotes ; les partis s'abouchèrent pour parler de paix. Après plusieurs conférences, les délégués se présentèrent devant les syndics (jeudi 20 août). Blanc, parlant au nom de tous, exposa que, pressés par le sentiment des maux qui déchiraient la patrie, ils s'étaient réunis au temple de la Fusterie, et que, se faisant des concessions réci-

proques, ils s'étaient solennellement prononcés sur quatre bases de réunion. Respect à la loi, obéissance et appui au magistrat, abrogation complète de tous les jugements révolutionnaires, reconnaissance des trois principes de l'égalité, de l'amovibilité des offices et de la séparation des pouvoirs, telles étaient les bases de la réconciliation. Les adversaires de la révolution déclaraient abjurer sincèrement, loyalement toute vengeance publique et personnelle, et se borner à demander une application plus modérée des deux derniers principes, ainsi que le rétablissement des formes de l'ancien gouvernement, qui n'étaient pas incompatibles avec ces principes. Les citoyens du parti contraire, reconnaissant que ces demandes s'accordaient avec les vrais intérêts de la république, témoignaient les plus vifs regrets des événements désastreux qui avaient souillé la patrie. Tous défilèrent ensuite devant les syndics, descendus dans l'antichambre de la grande Cour de justice criminelle.

Les jours suivants, l'Adresse à tous les Genevois fut votée dans les clubs, et, le 31

août, elle fut remise solennellement aux syndics, appuyée par 5031 citoyens, noble et majestueuse manifestation qui honorait également les deux partis. La Compagnie des pasteurs s'y associa dans une adresse particulière, ainsi que trois révolutionnaires blessés dans la dernière bagarre. Le lendemain et le surlendemain, il y eut de grands repas de réunion à la rue du Temple et à la Grenette; les anciens ennemis mangèrent la truite en tête-à-tête.

Le Comité législatif porta en Conseil souverain un édit d'amnistie générale et complète, qui fut voté, le 21 septembre, à une immense majorité. Le jeudi 24, les citoyens furent convoqués dans Saint-Pierre, au son des cloches, en assemblée générale nationale. Les autorités, en cortége solennel, entrèrent par la grande porte; les orgues jouaient les airs de l'Escalade. Le syndic président, après avoir fait lire la proclamation, l'Adresse et l'acte d'amnistie, prononça un discours modeste, mais encourageant. Il dépeignit la prospérité, la considération auxquelles le pays pouvait atteindre si

chacun faisait son devoir, et montra que, sans la religion et la morale, bases de toutes les vertus républicaines foulées aux pieds dans nos longues dissensions, une république démocratique ne saurait subsister; il appela l'attention sur l'éducation des enfants, trop longtemps négligée, d'où dépendait l'avenir de la patrie, recommandant de les soustraire à l'oisiveté, cette mère de tous les vices et de tous les crimes. Il invitait les émigrés à rentrer en sécurité. « Et vous, dit-il en ter-
« minant, qui avez à oublier des pertes plus
« douloureuses que les autres Genevois, ve-
« nez jouir du spectacle de nos regrets, et,
« pleins de confiance dans le retour de la
« nation au caractère humain et sensible qui
« lui est naturel, ne doutez pas qu'elle ne
« répare du passé tout ce qui peut se ré-
« parer ! Pour terminer dignement ce jour à
« jamais mémorable, rendons-nous, citoyens,
« dans les temples. » Et, à la grande voix des cloches en branle pendant une demi-heure, la famille genevoise réconciliée alla rendre des actions de grâce au Dieu de la concorde et de la paix. Le retour des auto-

torités à l'Hôtel de ville fut salué par les salves de vingt-quatre pièces de canon réparties autour des remparts. Dès ce moment, le temple de Saint-Pierre fut rendu au culte public.

Ainsi noblement nos pères mirent fin à des dissensions qui avaient duré près d'un siècle. Ce n'est pas que tout brandon fût éteint, comme après un grand incendie on voit des jets de flamme s'échapper à travers les décombres.

Le gouvernement s'occupa sincèrement de la conciliation. On cessa d'entendre les tambours battre des marches et le carillon sonner des airs révolutionnaires ; les tableaux suspendus aux arbres de liberté disparurent, et ceux-ci, ébranlés par les vents, furent enlevés. On prépara les changements réclamés à la constitution, tâche délicate, dont on se tira en adaptant assez heureusement les anciennes formes et les anciens noms aux principes du gouvernement démocratique. Deux fois le travail dut être remanié pour apaiser les murmures des patriotes. On vota de nou-

veaux impôts pour faire face aux dépenses courantes ; on annula certaines lois trop compliquées ou d'une application trop coûteuse ; on s'occupa de réparations, d'assainissements, d'économies ; les affaires reprenaient un peu, et la tranquillité, qui paraissait renaître dans les pays voisins, faisait augurer de meilleurs jours.

Le nouveau Résident. Rappel de Reybaz. Les marseillais et la Société genevoise. Massacre de Baudit et de Pradier.

(1796) Au bienveillant Adet avait succédé, comme résident, Desportes, homme à l'extérieur brillant, aux manières aimables, à la parole ampoulée, plus comédien que diplomate. Quelques mois à peine s'étaient écoulés, lorsqu'il fut brusquement remplacé par un Envoyé extraordinaire. Celui-ci vint-il pour sonder les dispositions des Genevois ou pour épier la contrebande qui se faisait de plus en plus active à la frontière depuis que la France avait prohibé l'entrée de toutes

les marchandises dites anglaises? vint-il pour déjouer les plans de quelques citoyens dévoués, qui cherchaient à faire adjoindre Genève à la Suisse comme quatorzième canton? l'on ne sait. D'ailleurs Régnier ne marqua guère son passage que par les difficultés qu'il eut avec le Conseil au sujet d'un drapeau français offert par le Directoire à la République. Il insistait pour que ce drapeau fût porté solennellement, déployé et accompagné d'un nombreux cortége, de la résidence à l'Hôtel de ville. Le gouvernement s'y refusa et tint bon. Après une absence de quatre mois, Desportes revint. C'était l'époque où les armées françaises, commandées par Bonaparte, battaient les Autrichiens dans la haute Italie, et où le roi de Sardaigne signait le traité de paix qui assurait à la France la possession de la Savoie. Enflé par le succès, le Directoire méditait de nouvelles conquêtes.

Un jour, le Résident invita les syndics à se rendre auprès de lui ; il les fit asseoir sur quatre fauteuils, et, s'étant placé lui-même en face, entre ses deux secrétaires, il leur annonça, d'un air mystérieux, qu'il était

chargé par son gouvernement de leur notifier que Reybaz, leur agent à Paris, avait cessé de lui être agréable, et de demander son rappel ; on alléguait ses opinions et ses relations politiques. Le Directoire affecta de refuser les députés du parti patriote qui furent envoyés à sa place ; mais on sut le véritable motif de sa disgrâce. L'honnête Reybaz avait fait savoir que, le jour même de la signature de la paix avec la Sardaigne, le ministre des relations extérieures lui avait donné à entendre que le moment de réunir Genève à la France lui paraissait venu. Cependant on en resta là, et le Conseil dissimula ses graves inquiétudes.

La masse de la nation ne songeait plus qu'à cicatriser des plaies à peine fermées ; mais les partis extrêmes ne disparaissent pas en un jour. La découverte de la conspiration du communiste Babœuf qui venait de menacer la France de nouvelles horreurs avait jeté l'inquiétude dans les rangs des anciens aristocrates et englués, inquiétude entretenue par l'attitude provocatrice des fiers-à-bras de

la révolution. Ceux-ci, toujours sous le cauchemar de la réaction et de la vengeance, cherchaient à imposer à leurs adversaires ; ils avaient reformé le club des marseillais. Le Résident avait demandé que le nouvel agent genevois à Paris fût un patriote prononcé : ils avaient compris par là que la France entendait que leur parti dominât seul, et, se croyant appuyés, ils reprenaient une nouvelle audace.

On était sous ces impressions, lorsque le bruit se répandit que les sans-culottes voulaient tenter un coup de main, et qu'ils avaient choisi l'anniversaire prochain de l'insurrection du 19 juillet. Cette rumeur menaçante suggéra à des englués foncés l'idée de former une association défensive ; ils se concertèrent secrètement, se divisèrent en pelotons sous les ordres de six chefs, et se fixèrent des lieux de rendez-vous. Quelques magistrats eurent connaissance de cet embrigadement.

Les associations politiques secrètes sont toujours un grand danger pour les républiques, quelque bien intentionnés que soient ceux qui les dirigent : amies ou hostiles, elles

exercent sur le gouvernement une pression funeste en se substituant à la voix publique; elles fomentent la défiance, la haine et l'agitation; on allait en faire une nouvelle et affreuse expérience.

Dès la nuit du 16 juillet, une bande de sans-culottes avaient parcouru la ville en vociférant leurs horribles refrains. Dans la soirée du 18, les amis de l'ordre (c'est le nom qu'ils se donnaient) se répandirent par les rues pour veiller, à leur manière, à la tranquillité publique. Les sans-culottes se récrièrent et demandèrent l'autorisation de faire des patrouilles. Le lendemain, en même temps qu'un magistrat de police dispersait un rassemblement d'englués dans une maison de la rue Punaise, une patrouille de patriotes arrêtait quatre amis de l'ordre, porteurs d'une canne à épée et d'un poignard. Vainement ceux-ci se prétendirent-ils autorisés par deux syndics; ils furent jetés en prison. Baudit, l'un d'eux, était signalé comme l'un des chefs : c'était un bon Genevois, mais caractère passionné, remuant, téméraire. Onze mois auparavant, son frère avait été tué à la

tête d'un peloton d'englués. On trouva dans ses papiers le plan de la Société genevoise. La rumeur populaire désignait aussi comme chef Germain Pradier, beau-frère de Baudit. Celui-ci fut mandé devant le syndic président; une foule échauffée l'accompagnait, vociférant des cris de mort. Bien qu'il eût répondu d'une manière satisfaisante, il fut envoyé en prison pour sa sûreté.

Les patriotes étaient dans une violente exaspération. Dès le matin du 20 juillet, ils montèrent en grand nombre demander hautement qu'on leur livrât ceux qu'ils accusaient d'avoir voulu les égorger. Le gouvernement, composé d'hommes honnêtes, mais sans énergie, se trouvait dans un cruel embarras. Au lieu d'agir, il invita les cercles à lui envoyer des délégués pour conférer. Les heures s'écoulent; ils se séparent sans rien décider. L'agitation grandit; le Conseil commande enfin, et Gaillard, syndic président, signe l'ordre de battre la générale et de sonner la cloche d'alarme. Les révolutionnaires massés autour de l'Hôtel de ville arrêtent les tambours et forcent à suspendre le tocsin; on

annonce que la foule a forcé le temple de la Fusterie pour former un grand club; que les partis prennent les armes. L'ordre est renouvelé, mais vainement; le syndic de la force publique est contraint de se retirer. On crie : « à bas le gouvernement! à bas la constitution! » Une troupe de sans-culottes armés investit la salle du Conseil, tandis que d'autres courent à la place Neuve et au hangar d'artillerie, désarment et maltraitent les englués. Le Conseil se trouve bloqué par les anarchistes; ils s'opposent à toutes les mesures qu'il veut prendre. On vient dire que le seul moyen de sauver la République, est de livrer au peuple Baudit et Pradier. Cette lâche proposition est repoussée avec horreur.

On ne sait quelle eût été l'issue de ce furieux déchaînement des passions populaires, si le Conseil ne se fût avisé de recourir à l'intervention du Résident[1], qui possédait la confiance des sans-culottes, et qui avait plusieurs fois offert ses services. Il put l'informer de sa détresse. Le syndic président fut invité par Desportes à se rendre auprès de lui; les révoltés ne consentirent à le laisser sortir

qu'escorté. Ainsi l'on vit, humiliation inouïe, le premier magistrat de la République, sous la garde de deux sans-culottes, aller mendier l'appui d'un fonctionnaire étranger!

Desportes se rendit en Conseil, descendit dans les rues, harangua les mutins, et obtint, non sans peine, qu'ils consentissent à se retirer.

Pour donner aux passions le temps de se calmer, on traîna le procès en longueur; mais l'irritation et la défiance allaient croissant. Les sans-culottes se disaient entre eux que les prévenus avaient versé de l'argent pour faire massacrer les patriotes, et que des pièces importantes de la procédure avaient été soustraites; ils accusaient les syndics, et particulièrement Gaillard, de favoriser les prétendus amis de l'ordre. Par une condescendance aussi lâche qu'imprudente, les grands jurés donnèrent le nom de conspiration à cette affaire. Le gouvernement ne voyait pas sans inquiétude approcher le jour du jugement; il se refusa cependant à prendre des mesures de sûreté, dans la crainte d'accroître l'irritation.

On sut enfin que la sentence serait prononcée le 22 septembre, à neuf heures. Dès le matin, des groupes menaçants entouraient l'Hôtel de ville, persuadés de la complicité des syndics et de la disparition de pièces accusatrices. Un fort détachement de la garde de police était sur pied ; des figures sinistres envahissaient la salle des Pas-perdus : on dut barricader l'antichambre de la Cour criminelle. A onze heures seulement, les prévenus, au nombre de treize, furent introduits. Baudit et Pradier étaient condamnés, le premier à cinq ans, le second à trois ans de bannissement ; trois autres à diverses peines. A l'ouïe de cette sentence, les cris : « c'est une « trahison ! à mort ! aux armes ! » éclatent avec une fureur épouvantable ; la foule se rue dans les corridors et contre la porte de la chambre de la Reine, cherchant à l'enfoncer. Chambrier, premier syndic, descend dans la cour, son bâton syndical à la main ; il est insulté et obligé de se retirer.

Cruelle était la perplexité du Conseil, incapable de prendre une résolution énergique. Accepter l'assistance des citoyens bien inten-

tionnés, c'est peut-être donner le signal d'une conflagration générale; libérer les prisonniers, c'est les envoyer à une mort certaine; chaque instant accroît le danger. Le temps se perd en délibérations inutiles; on annonce qu'on va reprendre et compléter les procédures, et l'on mande quelques citoyens notables pour avoir leur avis. Enfin l'on décide de reconduire les prisonniers en les confiant à l'honneur des révolutionnaires. Le syndic de la force armée s'abouche avec le sergent Chauffat, sans-culotte marquant, chargé de la garde de la prison pendant la détention des prévenus. Chauffat répond de tout pourvu qu'on lui laisse le choix de l'escorte. Bientôt il annonce que le piquet de vingt-cinq hommes est prêt; il répond sur sa tête de la sûreté des prisonniers. Vainement quelques citoyens supplient qu'on se défie de cet homme peu sûr et qui paraît pris de vin.

En effet, les malheureux chefs de la Société genevoise allaient être victimes d'un abominable guet-apens. Dès le matin, le syndic de la force armée, cédant aux instances des sans-culottes, avait cru devoir confier le

commandement du poste de l'Hôtel de ville à Brun, l'un des principaux marseillais, qui s'était présenté en armes. Dans le même esprit, le piquet de la garde de police avait été choisi parmi les soldats les plus révolutionnaires. Les anarchistes n'eurent pas de peine à s'entendre, échauffés qu'ils étaient par la passion et par le vin qui avait coulé à flots dans le corps de garde. Haletant de haine et de vengeance, Brun, Chauffat et leurs acolytes venaient de décider le massacre de Baudit et de Pradier. A trois heures, les deux condamnés sont livrés à ces bêtes féroces : placés chacun entre deux files, ils sortent par la porte qui fait face à la Cour criminelle. Deux administrateurs et le syndic militaire se mettent à la tête; ce dernier commande la marche. Chauffat hésite; mais à peine ont-ils fait dix pas dans la rue, que les magistrats sont violemment jetés dans la foule. Vainement l'un d'eux veut couvrir Pradier de son corps, il est arraché par le flot populaire; les deux prisonniers sont terrassés; les crosses des soldats s'abattent sur leur tête; les baïonnettes leur transpercent le corps, et,

lorsqu'ils ne sont déjà plus que des cadavres défigurés, des barbares déchargent encore sur eux leurs armes. Le Conseil apprend avec stupeur qu'une page sanglante vient de s'ajouter au livre des révolutions de Genève. Les anarchistes se précipitent vers la porte Neuve, et s'emparent sans difficulté du hangar d'artillerie.

Ce ne fut par toute la ville qu'un cri d'horreur et d'indignation. Quelques sans-culottes paraissent en armes; mais la population se prononce contre l'émeute, et les honnêtes gens de toute opinion demandent hautement la punition des assassins. Le gouvernement, se sentant appuyé, ordonne de poser les armes; le président du club de la Grille se charge d'obtenir des factieux l'évacuation du hangar : il réussit.

Les syndics, toujours vacillants, n'osèrent tout d'abord ordonner l'arrestation des meurtriers. Ils voulurent consulter l'opinion publique : les citoyens furent invités à se prononcer. Plusieurs cercles demandèrent qu'on prît contre les coupables les mesures les plus sévères, et promirent leur appui ; des dépu-

lations de citoyens, des patriotes foncés, le club de la Grille, entre autres, se joignaient à cette demande, pourvu que les membres du gouvernement impliqués dans cette affaire fussent aussi recherchés. En conséquence, on proclama les meurtriers, ainsi que le syndic Gaillard et un autre citoyen. Une longue procédure fut instruite ; mais les principaux coupables s'étaient enfuis : après cinq mois, sept furent condamnés à mort par contumace, et quatre au bannissement ; il fallut recourir à des précautions extraordinaires pour la proclamation de la sentence.

Le 6 octobre, le Conseil général vota, à la presque unanimité, la Constitution modifiée. Les rênes de l'État furent confiées à des patriotes honnêtes et modérés. Le reste de l'année et les premiers mois qui suivirent furent tranquilles ; une magnifique récolte avait fait renaître l'abondance, et la République commençait à reprendre haleine au moment où un bras perfide allait s'étendre pour l'étouffer.

CHAPITRE LXXXII.

Le Directoire décide la réunion de Genève à la France. Le territoire genevois est bloqué.

Nous avons vu échouer toutes les intrigues pour réunir Genève à la France : ce n'est pas que, depuis la conquête de la Savoie, la Grande Nation ne se fût fort accommodée de cette petite république. Par sa position, elle séparait le département du Mont-Blanc de celui de l'Ain, facilitait la contrebande, gênait le passage des troupes. Genève indépendante pouvait servir de place forte ou de refuge à l'ennemi ; française, elle offrait un beau cantonnement au pied des Alpes ; elle possédait une industrie florissante, une situation commerciale admirable, des capitaux, une population active et intelligente, des hommes de talent. Mais quel prétexte pour envahir une petite peuplade républicaine, alliée, qui avait donné mille preuves de son attachement? Ç'eût été se couvrir de

honte, ainsi que l'avait déclaré Robespierre devant la Convention; et celle-ci, le 7 septembre 1794, avait garanti solennellement l'indépendance de Genève. Un motif plus décisif sans doute, c'était la crainte de rompre en visière avec les Suisses. La République française se contentait donc de maintenir son influence; mais lorsque, triomphante de l'Autriche et de la Sardaigne par les victoires de Bonaparte, elle se fut assuré dans les traités la possession de la Savoie, le Directoire, comme nous l'avons vu, songea sérieusement à la réunion.

(1797) Ce projet fut ajourné par suite d'embarras intérieurs, et l'on se borna à faire sentir aux Genevois leur dépendance en les enserrant de plus en plus étroitement. Les voyageurs durent faire viser leurs papiers à Fernex; le Résident dénonça sans relâche les émigrés, les réfractaires, la contrebande. Le gouvernement de la pauvre petite Genève redoublait de zèle et d'obséquiosité pour satisfaire aux exigences de ses voisins. En dépit de ses efforts, la contrebande prenait un

développement formidable; elle était pratiquée exclusivement par des Français. Il ordonna des patrouilles sur les bords de l'Arve, interdit la navigation sur le Rhône, fit accompagner les marchandises en transit; il défendit, enfin, le transit des articles anglais. L'appât du gain rendait ces mesures vaines, et le Conseil était fatigué des réclamations du Résident.

C'est au milieu de ces tracasseries, que Bonaparte, se rendant d'Italie en Allemagne, vint à passer par Genève (21 novembre). Toute la milice fut sur pied pour faire honneur au jeune héros. Reçu au bruit de l'artillerie, il accueillit gracieusement les magistrats chargés de le complimenter, et les rassura sur leur indépendance. « La République « française, dit-il, désirerait avoir autour « d'elle une cinquantaine de républiques de « Genève. » Le Résident lui présenta une députation des sans-culottes, qui lui avaient envoyé une médaille d'or : « Voici, dit Des- « portes, de vrais citoyens, la terreur de l'a- « ristocratie, les amis de la France et de « l'égalité. » Bonaparte visita la ville, la

maison de J.-J. Rousseau, la Bibliothèque, accompagné des acclamations d'une foule immense. En partant, il témoigna combien il avait été sensible à l'accueil de la population genevoise. Dans la nuit, des sans-culottes, exaltés par les propos du Résident, allèrent attaquer le cercle des Mignons, qu'ils saccagèrent ; les magistrats virent leur autorité méconnue, l'un d'eux fut saisi aux cheveux et blessé. On emprisonna quelques-uns des acteurs de cette bagarre.

Au moment où Bonaparte donnait aux Genevois de trompeuses assurances, le Directoire décidait leur perte. Le coup d'Etat du 18 fructidor l'avait débarrassé des royalistes; la glorieuse paix de Campo-Formio, qui livrait à la France la Belgique et la frontière du Rhin, lui laissait le champ libre. Jaloux des lauriers de l'armée, il jugea l'heure venue : Genève était une conquête à la portée de ce gouvernement d'avocats. La Suisse, en proie à la division, n'était plus à craindre; un reste de pudeur seul le retenait encore. Qui

ignorait que Genève avait nourri les Français dans la disette, soigné leurs blessés, vêtu leurs soldats, traîné leurs canons? Nombre de ses enfants n'étaient-ils pas tombés pour eux sur les champs de bataille? N'avait-elle pas partagé leurs joies, leurs peines et jusqu'à leurs forfaits! Il fallait éviter d'offrir à l'Europe le scandale d'un grand parjure, d'une monstrueuse ingratitude, et, pour cela, amener la République à solliciter elle-même sa réunion. On savait les Genevois unanimes pour le maintien de leur indépendance; on renonça donc à former un parti français, et l'on décida de les bloquer, de les affamer. C'était déjà le plan suivi contre la petite république de Mulhouse; le Résident fut chargé de le mettre à exécution. Desportes, caractère léger et impressionnable, bien intentionné peut-être pour les Genevois, avait déclaré naguère que, si jamais il recevait des instructions attentatoires à leur indépendance, il demanderait sur-le-champ son rappel; mais, homme sans principes, il ne songea plus qu'à complaire à ses chefs dès qu'ils lui eurent fait part de leur dessein.

Vers le milieu de décembre, on apprit que le Directoire venait d'arrêter que la régie des douanes établirait, entre Bellerive et Versoix, des chaloupes canonnières chargées de visiter toutes les embarcations, de saisir les marchandises prohibées, et de faire acquitter les droits sur les autres. Des chaînes devaient être tendues sur le Rhône, au-dessous de Genève. La circulation entre cette ville, ses mandements et la Suisse était soumise à tous les droits d'entrée et de sortie. En même temps, des troupes s'échelonnaient à la frontière.

L'arrêté du Directoire fut mis à exécution le 18. Dès ce jour, les Genevois ne purent plus recevoir de marchandises sans payer des droits énormes; les produits de leur industrie furent arrêtés comme articles anglais; tout transport de récoltes, tout trafic des districts enclavés fut intercepté; le transit par Versoix, garanti formellement par les traités, fut supprimé; la douane refusait jusqu'au passage des bois et des fumiers de l'Hôpital. Le pain ne manquait pas, grâce aux approvisionnements de la Chambre des

blés ; mais les autres objets de consommation montèrent bientôt à des prix excessifs. La ville ne put plus être alimentée que par la contrebande ; et le Résident était là, provoquant des mesures de rigueur contre ceux qui la nourrissaient.

Dès la réunion de la Savoie, les Genevois avaient pressenti le sort qui les menaçait. Pour être prévu, le coup ne fut pas moins sensible : ils ne voyaient que trop où l'on voulait les amener ; mais ils cherchaient à se faire illusion : leur cœur se refusait à croire à une duplicité si révoltante. Le gouvernement redoubla de sollicitude : il en vint à veiller personnellement sur la contrebande. Hélas ! c'était en vain ; les réclamations, les incidents se multipliaient, et le Résident redoublait d'exigences et de hauteur.

Adresse du peuple genevois à ses magistrats. Triste situation.

(1798) La situation devenait intolérable : le 13 janvier, 3681 citoyens de toute opinion se réunirent pour aller présenter une

« Adresse du peuple genevois aux Syndics et Conseils. » Ils exposaient avec une énergique amertume les vexations dont la nation était l'objet, les affronts faits à ses magistrats, feignant de les mettre à la charge des agents subalternes du voisinage, et relevaient les calomnies des journaux. Ils déclaraient se confier dans l'équité du Directoire, et invitaient le gouvernement à s'adresser à celui-ci en rappelant ce que Genève avait fait pour la République française. Sur leur demande, cette pièce fut expédiée sur-le-champ à Paris par courrier extraordinaire.

Le Conseil avait envoyé, dès le premier jour, une députation réclamer contre l'arrêté du Directoire. Celle-ci trouva le gouvernement français dans une grande irritation, en suite des rapports qu'il venait de recevoir sur deux cas de contrebande au pont d'Arve et à Chêne, dans lesquels la garde genevoise s'était permis d'échanger quelques coups de fusil avec des douaniers et des soldats surpris en violation de territoire. Ces incidents, dénaturés à dessein, étaient présentés comme une agression. Le lendemain

de la démarche des citoyens, l'on apprenait que non-seulement les députés n'avaient pu obtenir audience, mais qu'ils allaient recevoir l'ordre de partir; ils écrivaient que le seul moyen de sauver l'Etat, c'était de proscrire toute marchandise anglaise et de sévir contre la contrebande. Le 16 janvier, le Résident, au nom du Directoire, demandait compte des mesures prises pour punir les agents qui avaient fait feu sur des soldats français.

C'était la fable du loup et de l'agneau. Le Conseil, soit lâcheté naturelle, soit qu'il crût encore que le gouvernement français agissait d'après de faux rapports et qu'il fallait avant tout l'éclairer, arrêta de destituer l'assesseur de Vandœuvres et le sergent du poste d'Arve, et, comme le Résident trouvait la peine trop douce, il décida de les emprisonner en attendant que le Directoire fît connaître ses intentions. Il prohibait l'entrée, la sortie et la vente des marchandises anglaises, en informant le Conseil législatif de ces mesures illégales prises pour le salut de l'Etat; enfin, il rappelait ses députés.

Autre crève-cœur : le Résident demanda

passage pour quinze mille soldats de l'armée d'Italie se rendant en Suisse. Du 19 au 24 janvier, ils traversèrent la ville, sans trop se conformer aux usages, l'arme au bras, quelques divisions drapeaux déployés et tambours battant. Les citoyens durent assister en silence au défilé des troupes qui marchaient contre leurs vieux et fidèles alliés.

Le peuple, de plus en plus inquiet, commençait à perdre confiance en ses chefs. Quinze cercles demandèrent communication des notes du Résident. Le gouvernement invita les citoyens à la patience. « Le Directoire est trop occupé ou abusé, disait-il; que tous sachent se prêter aux mesures extraordinaires commandées par le salut public; imitons le dévouement de nos pères, surtout restons unis; la vérité se fera jour, et notre chère patrie verra renaître des jours sereins. » Hélas! il cherchait à se tromper lui-même; l'horizon se faisait de plus en plus sombre : les Français, décidés à révolutionner la Suisse pour mieux la tenir sous tutelle, pénétraient dans le Pays de Vaud soulevé, chassaient les Bernois, les soumettaient plus par la ruse

que par la force, envahissaient les Petits Cantons et les inondaient de sang et de larmes.

Le Résident annonce que le Directoire veut la réunion. La Commission extraordinaire. Desportes presse les Genevois.

Quelques semaines se passèrent ainsi; la ville était de plus en plus étroitement bloquée. Chaque jour, c'étaient de nouveaux récits de scènes de contrebande, d'hommes saisis ou blessés; la fusillade des douaniers troublait le silence des nuits. Le Résident commençait à parler à quelques citoyens des avantages de la réunion à la grande République. Le 15 mars, quatre jours après son retour d'un voyage à Lausanne, il fit prier un syndic de se rendre chez lui; il avait l'air triste : « Je me vois forcé de rompre le si-
« lence, lui dit-il, et de déclarer que vous
« êtes sous de nouveaux rapports avec la Ré-
« publique française, en suite du système
« général qui vient d'être adopté. Ce n'est
« point une communication officielle que je
« vous fais. Je vous engage à vous montrer

« les amis de la France : vos intérêts sont « dans une réunion volontaire ; toute résis- « tance serait inutile et dangereuse ; votre « culte et vos institutions seront conservés ; « on aura toutes sortes d'égards pour vous. »

On se représente dans quelle consternation cette communication jeta le Conseil. Le voile tombait des yeux à ceux qui voulaient douter encore. D'ailleurs il n'était que trop facile, d'après les antécédents, de prévoir la pente qu'on allait suivre. Les uns craintifs, les autres découragés, presque tous jugeant déjà la cause perdue, et n'attendant plus rien que du hasard des événements, au lieu de répondre par un refus énergique, ou tout au moins d'attendre une demande officielle, ils donnèrent à plein collier dans le piége. On décida de préparer peu à peu les esprits de manière à éviter toute explosion dangereuse, et de porter la question au Conseil législatif.

Lorsque la demande du Résident fut connue, la ville fut dans la plus grande agitation. Des groupes se formaient dans les rues. Beaucoup ne pouvaient en croire leurs oreilles. Cédons puisque nous ne pouvons résister,

disaient les uns ; peut-être les temps amèneront-ils de meilleurs jours. — Point de lâche compromis, s'écriaient les autres ; ne sauvons pas aux Français l'infamie d'avoir violé les traités, la foi publique et leurs promesses solennelles ; qu'ils viennent nous prendre. Des jeunes gens, des patriotes surtout, d'autant plus indignés qu'ils avaient été plus trompés, parlaient de résister et de s'ensevelir sous les ruines fumantes de la patrie. On annonçait l'approche de dix-huit mille Français arrivant de Suisse sous les ordres du général Brune.

Les citoyens avaient nommé quatre délégués pour conférer avec les Conseils. Ceux-ci s'arrêtèrent (le Résident ayant paru goûter cette idée) à remettre le sort de la République à une Commission formée de tous les fonctionnaires publics, qui, « dans les circonstances extraordinaires où se trouvait l'État, aurait pendant un mois le pouvoir de prendre et d'exécuter toutes les résolutions qu'elle estimerait nécessaires au salut des citoyens. » Ces termes ambigus n'étaient équivoques pour personne. Cette proposition fut portée en Conseil souverain le 19 mars ; on

avait envoyé, la veille, dans les cercles, exposer aux citoyens la situation. On leur représentait qu'un refus exposait sans profit la ville aux désastres d'une occupation armée.

La Commission extraordinaire, composée de cent trente citoyens, s'assembla dès le lendemain dans la salle de la Cour criminelle. Elle nomma un Comité directeur de dix-sept membres, présidé par les syndics, et se mit sous le secret.

Dans les deux ou trois jours qui suivirent, le Résident fit diminuer un peu la rigueur du blocus et relâcher des marchandises saisies; il tint chez lui plusieurs assemblées de citoyens; il vit nombre de membres de la Commission. Sa vive affection pour Genève le portait, disait-il, à les conjurer de hâter la réunion. Plus de troubles au dedans, plus de craintes au dehors, plus de douanes. Les sciences, les arts, le commerce, l'industrie allaient prendre un essor inouï, car Genève serait chef-lieu de département. Aux industriels il assurait qu'on avancerait deux millions à la fabrique, qu'ils auraient d'immenses

commandes pour la France; aux commerçants, que le Rhône, rendu navigable, ferait de leur ville un entrepôt central, la rivale de Lyon ; au vieux parti protestant, que le culte serait conservé intact ; aux riches, qu'ils ne seraient plus exposés aux violences des révolutionnaires ; aux sans-culottes, que c'était le seul moyen d'éviter le triomphe de la réaction ; aux fonctionnaires, il promettait des places plus lucratives ; à tous, l'honneur d'être membres de la glorieuse et puissante nation. Mais en vain faisait-il miroiter ces brillantes paillettes. Sans l'indépendance il n'est plus de Genève, lui répliquait-on tristement ; notre patrie a été plus grande libre qu'elle ne peut l'être réunie. Et comme il cherchait à démontrer que, volontaire ou forcée, la réunion était inévitable : Comment, lui disait-on, voulez-vous que nous renoncions à un dépôt sacré, scellé du sang de nos pères, qu'ils nous ont légué pour le transmettre à nos enfants ! Quelques négociants, cependant, furent ébranlés.

Desportes rejette les propositions de la Commission extraordinaire. Le drapeau taché.

Deux partis se dessinaient dans la Commission : celui du gouvernement, qui, regardant la réunion comme inévitable, si tel était le vœu du Directoire, entendait se ménager les avantages d'une accession volontaire, mais qui ajournait la décision jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles certaines de Paris, où l'on avait dépêché sur-le-champ un courrier extraordinaire : c'étaient les prudents, les rusés. Prêts à voir sombrer la République, ils spéculaient de sang-froid sur la vente de ses débris. L'autre parti, moins nombreux dans l'assemblée, mais appuyé par la masse du peuple, voulait répondre par un refus sans se préoccuper des conséquences. Placée entre ces deux courants, la Commission avait passé deux séances à écouter des rapports, lorsque Desportes, impatienté, demanda une réponse à heure fixe, en annonçant que des troupes étaient à Lausanne. La Commission décida de lui adresser une note

officielle portant que « le peuple genevois, ne se dissimulant pas combien pourrait lui être fatale la suspension prolongée de la bienveillance de la République française, était disposé à entrer dans tous les arrangements qui pourraient lui convenir, sous la seule réserve de son indépendance politique » (23 mars). Desportes, après avoir lu deux fois cette note, refusa de la recevoir. « Citoyens, « dit-il, j'avais déclaré d'une manière in- « officielle quel était le vœu de mon gouver- « nement ; j'attendais votre réponse en oui « ou en non : dans le premier cas, je reste, « dans le second, je pars ; toute autre pro- « position est inutile. » Le Directoire, en effet, voulait la réunion, et entendait qu'elle parût sollicitée ; aussi des journalistes éhontés présentaient-ils la Commission comme nommée pour y travailler, et répétaient-ils que les citoyens la demandaient à grands cris. De son côté, le gouvernement genevois, soit par crainte, soit par un ménagement fondé sur un reste d'espoir, soit surtout, comme je vous l'ai dit, avec l'arrière-pensée de se ménager les avantages d'une réunion volon-

taire, évitait, dans ses communications officielles, toute expression qui eût indiqué que cette réunion était exigée. Il s'enfonçait ainsi dans une voie tortueuse et compromettait l'honneur et l'avenir de la patrie sans la sauver.

Desportes avait consenti à un délai, tout en répétant qu'il n'y avait rien à attendre de Paris, qu'il était seul chargé de traiter. Il chercha à intimider les sans-culottes. Les trouvant fermes, il se tourna contre eux et s'adressa au parti contraire sans mieux réussir. Il obtint, à la vérité, quelques adhésions d'hommes chez qui de longues craintes et de grandes souffrances avaient énervé l'amour de la patrie genevoise. Il leur fit signer un acquiescement à la demande de réunion; il extorqua aussi les signatures de gens qui avaient besoin de passeports. Il allait répétant sans cesse que la grande majorité voulait la réunion, mais qu'elle était paralysée par les terroristes. A ces manœuvres il joignait d'autres artifices : il annonçait qu'il allait partir; il donnait ordre de préparer le logement du général. Des troupes s'avançaient en

effet, mais elles se dirigeaient vers l'Italie, et l'on se prenait à croire que le Résident agissait de son seul chef.

On en était là, lorsque, le matin du 28 mars, au lever du jour, le syndic de la garde fut informé qu'on voyait le drapeau français, qui flottait devant la résidence, au Grand-Mézel, tout taché d'encre. Desportes était à sa campagne sur Saint-Jean. On lui envoie coup sur coup deux députations témoigner de l'indignation du Conseil, et offrir toute espèce d'excuses. Desportes annonce qu'il exige, dans les vingt-quatre heures, une réparation éclatante, « sinon, dit-il, malheur à Genève! » Il accourt à la résidence, enlève lui-même le drapeau souillé, et se retire en menaçant. On le conjure de se calmer et de permettre que le drapeau soit remplacé par un autre qu'on a préparé à la hâte. Il finit par s'y prêter. La Commission extraordinaire, réunie sur-le-champ, décida d'aller en corps présenter solennellement le nouveau drapeau, en invitant les citoyens à se joindre à elle. Plus de cinq mille hommes, rassemblés comme par enchantement, défilèrent en cortége d'hon-

neur. Desportes répondit emphatiquement au discours qui lui fut adressé, et embrassa les magistrats avec une effusion apparente.

Une proclamation fut affichée : vingt mille francs à qui dénoncerait le coupable. D'ailleurs, on sut bientôt la vérité : il fut démontré, par l'inspection des taches, que l'encre n'avait pu être versée que des fenêtres mêmes de la résidence ; des Carougeois avaient parlé de l'insulte faite au drapeau avant que nul ne pût en être instruit ; aussi ne vit-on là autre chose qu'une misérable comédie jouée par des agents français dans le but de créer un grief ou tout au moins d'effrayer. L'on se promit de redoubler de surveillance.

Dans l'après-midi du même jour, le Résident manda le Comité, et, après avoir montré ses pleins pouvoirs, qu'il n'eut garde de laisser lire (on eût vu qu'ils étaient motivés sur le désir d'une réunion volontaire exprimé par les Genevois), il le pressa de nouveau vivement, se déclarant autorisé à ratifier des arrangements avantageux. En ce moment, la Commission discutait et adoptait une nou-

velle note, dans laquelle l'on offrait de céder tout ce qui pourrait entraver les convenances commerciales et locales de la Grande République, et de faire à la constitution les changements qui lui seraient agréables, sous la réserve de rester peuple Genevois. Cette note eut le même sort que la précédente.

Le gouvernement transmit à son ministre à Paris les notes refusées, afin qu'il les soumît au Directoire ; il l'autorisait à accorder le droit de mettre garnison et d'établir une douane dans Genève. Mieux valait qu lae République fût réunie, que d'acheter à ce prix un fantôme d'indépendance : les communications de l'agent genevois restèrent sans réponse ; il ne put même obtenir audience.

Ruses et exigences de Desportes. Le parti de l'indépendance se dispose à refuser la prolongation des pouvoirs de la Commission extraordinaire.

Les patriotes inquiets s'agitaient ; ils se mirent à épier ceux qui fréquentaient la résidence ; ils y virent les Grenus, les Cornuaud,

et plusieurs hommes du peuple ; ils les apostrophaient du nom de traîtres. Desportes s'en plaignit vivement, comme d'une insulte et d'une agression; il alla même jusqu'à dire qu'il existait un complot pour l'assassiner. On établit un poste d'hommes sûrs dans le voisinage de sa maison de campagne.

Le 1er avril, suivant les nouveaux usages, eut lieu dans Saint-Pierre l'installation solennelle des magistrats, élus malgré l'opposition du Résident. On avait eu grand'peine à trouver des citoyens qui voulussent se laisser porter pour syndics. Cette dernière réunion civique fut triste, froide et embarrassée, comme devait l'être le simulacre d'une indépendance qui déjà n'était plus.

Le Comité, toujours dans l'attente de nouvelles, cherchait à lutter de finesse avec Desportes, et traînait en longueur, persistant à ne point porter la question de la réunion en Conseil général ; mais le peuple, peu fait aux ruses de la diplomatie, le peuple commençait à gronder. Le Comité, voyant qu'on

ne se faisait point une juste idée du système adopté, fit décider que la Commission publierait le sommaire de ses actes : l'assemblée se déliait du serment du secret, et demandait si ses propositions n'étaient pas approuvées, et si elle n'avait pas bien fait d'attendre le résultat de ses démarches. Aussitôt plusieurs cercles envoyèrent leur adhésion. Desportes, informé de ce qui se passait, déclara officiellement qu'il ne reconnaissait que le Conseil souverain, et qu'il ne souffrirait pas que des sociétés cherchassent à influencer la Commission. De son côté, le gouvernement, prétextant de ce que les adresses au nom de cercles étaient contraires à la constitution, décida qu'elles seraient supprimées.

Desportes, s'appuyant sur les usages diplomatiques, avait demandé que les deux notes qu'il avait refusées ne fussent pas rendues publiques. Pour lui complaire, on ne les imprima que par extrait; c'était trop encore : il montra les dangers de la publicité, pria, menaça, promit de lever les barrières; l'édition tout entière fut mise sous scellé, et l'on se contenta d'en faire lire des copies

dans les cercles et dans les temples de la campagne. La circulation fut libre.... pendant quarante-huit heures. La disette arrivait à grands pas : les vivres renchérissaient chaque jour; on les apportait la nuit, par des sentiers. Jadis l'aristocratie, avec ses alliances, ses relations, obtenait des Puissances amies des déclarations qui couvraient la République comme d'une égide; mais aujourd'hui, quel secours invoquer? La Suisse était terrassée; le seul ami qu'on se fût conservé, c'était l'oppresseur. La main de la Providence semblait s'être retirée de Genève. Le seul sujet de consolation, c'était le spectacle de la concorde qui semblait s'être rétablie devant le danger commun. Le cercle des Mignons demanda l'oubli de la scène du 21 novembre, et, à cette occasion, la Commission fit rechercher dans les archives et anéantir les procédures et pièces relatives aux dissensions politiques.

Le 10 avril, Desportes renouvela avec menace sa demande d'un terme précis; l'on apprenait que huit cents hommes, détachés de l'armée en Suisse, étaient à Coppet et à

Versoix. Poussée au pied du mur, la Commission dépêcha un troisième courrier à Paris, et déclara au Résident que si, le 18, à minuit, elle n'avait pas reçu de réponse positive d'après les bases qu'elle avait proposées, elle s'occuperait sans délai de prendre une décision. Desportes voulut bien souscrire à un nouveau délai, pourvu que les pouvoirs de la Commission, qui expiraient ce jour-là, fussent renouvelés. Le Conseil général fut donc convoqué, à cet effet, pour le dimanche 15 avril.

Cependant, le parti qui ne voulait pas de compromis prenait de la consistance. Il accusait hautement la Commission de faiblesse et de vénalité; il publiait, malgré la défense des syndics, une éloquente brochure de Bérenger contre la réunion ; l'agent genevois à Paris écrivait que le Directoire, abusé, croyait la réunion secrètement désirée par la grande majorité, et qu'il fallait que la nation se hâtât de manifester son vœu. Des délégués de tous les cercles, réunis en conférence dans le cercle patriote du Faisceau, se disposaient

unanimement à voter le refus de la prolongation des pouvoirs, afin de forcer le gouvernement à porter la question en Conseil souverain; on disait qu'un « non » sauverait la République.

Informé de ces dispositions, qui menaçaient de renverser tout son échafaudage, Desportes se décida à frapper un grand coup. Des patriotes avaient hué quelques individus allant et venant à son hôtel, et signalés comme se remuant pour lui : dans la soirée du 14 mars, il adressa aux syndics une note fulminante, qu'il avait, en même temps, fait imprimer et distribuer. « Des scélérats, noirs de crimes, couverts de sang et de boue, disait-il, continuent, malgré mes plaintes, à obstruer les avenues de ma résidence, et, par leurs menaces et leurs cris de mort, empêchent les bons citoyens de communiquer avec moi; ils viennent jusque sous mes fenêtres vociférer des phrases insolentes du libelle qu'un ennemi de la France a fait distribuer hier dans vos murs. » Il annonçait que, si l'on ne réprimait des attentats aussi scandaleux, il prendrait tous les moyens qu'il était de son

devoir d'employer. En effet, il expédiait l'ordre de faire avancer les troupes mises à sa disposition depuis plusieurs jours.

Occupation de Genève par les troupes françaises. La Commission extraordinaire vote la réunion à la France.

(Dimanche 15 avril.) Le Conseil souverain était convoqué pour 10 heures. Il n'y avait guère plus d'une heure que le scrutin était ouvert, lorsque les syndics furent informés qu'il se faisait des rassemblements de troupes à Carouge, à Chêne et à Pregny, et qu'elles se disposaient à entrer. A midi et demi, l'on annonça que trois corps d'élite s'avançaient simultanément par les trois portes. Par celle de Rive débouchèrent bientôt les hussards; l'infanterie pénétrait par la porte Neuve. La garde genevoise avait ordre de n'opposer aucune résistance : ils la désarment, occupent les portes, montent à l'Hôtel de ville au pas de charge, tambours battant, mèches allumées ; braquent sur les avenues leurs canons chargés à mitraille, placent des sentinelles dans les

principales rues. Un détachement de hussards à cheval, le sabre nu, s'aligne en face de la Maison commune, tandis que d'autres galopent d'une place à l'autre; la population éplorée fuit devant eux. Nul ne fit mine de résister : l'absence d'entente et le sentiment de leur faiblesse épargnèrent aux citoyens toute bravade inutile; quelques-uns seulement, de leurs fenêtres, jetèrent des imprécations aux étrangers. Desportes parcourait les rues, affairé, invitant chacun à se tenir tranquille; il avait, disait-il, découvert un affreux complot, et les troupes accouraient sauver Genève des horreurs de l'anarchie.

A la nouvelle de l'entrée des Français, le syndic président avait interrompu la séance de l'Assemblée souveraine. Le Conseil l'invita à retourner au temple, et à procéder au déchiffrement : 2204 voix, contre 960, avaient voté la prolongation des pouvoirs. Bientôt un officier remit une note de Desportes, dans laquelle celui-ci dénonçait un prétendu complot organisé dans les cercles de la Grille et du Faisceau. « Le crime s'agite dans vos murs, et vous restez immobiles! Etes-vous

aussi assiégés par la terreur? vous rend-elle sourds aux cris de mort qui glacent tous vos concitoyens? Des monstres que je vous ai déjà signalés organisent, dans leurs repaires, les plus affreux désordres : ils ont tramé la dissolution du Conseil général de ce jour; ils doivent attaquer la résidence, attenter à ma personne..... »

Cette dénonciation, où l'ignoble le disputait au ridicule, n'eut pas même le mérite de l'à-propos : un retard dans l'impression avait empêché qu'elle ne fût publiée avant la séance du Conseil général ; le calme qui avait régné la rendait dérisoire ; aussi Desportes jeta-t-il au feu ses exemplaires.

Tout devait être fini, et dignement eût succombé la République. Cependant les syndics crurent devoir assembler la Commission. « Au son de la cloche, dit Bérenger, les Genevois frémirent; ils crurent entendre le dernier soupir de la patrie. » Le désespoir, l'indignation, étaient dans les cœurs. C'était l'heure de la prière : les temples se remplirent d'une foule immense. Sur cette multi-

tude désolée planait un morne silence, interrompu par les gémissements des femmes. La voix des ministres, articulant des vœux pour la République, était entrecoupée par leurs sanglots.

A quatre heures, les membres de la Commission, porteurs de laissez-passer, pénètrent dans la Maison commune, à travers les canons et les soldats. Quatre-vingts à peine sont présents, tristes et silencieux. On exposa la situation; on lut la note du Résident, et l'on invita l'assemblée à voter la demande de réunion. Il y en eut qui demandèrent le retrait de cette motion illégale; une vingtaine s'abstinrent, vingt votèrent contre, une trentaine levèrent la main pour la proposition; puis l'assemblée chargea son Comité de négocier le traité avec le Résident. Il était cinq heures. Le décret fut rédigé sur-le-champ; six députés le portèrent à Desportes, qui les reçut de la manière la plus gracieuse. « Mes « amis, vous m'avez sauvé, » s'écria-t-il, trahissant ses appréhensions passées.

Après le vote, les hussards qui avaient fait front à l'Hôtel de ville, le sabre au poing,

rengaînèrent, et l'infanterie, qui suivait, mit les armes en faisceau.

La Commission extraordinaire, chargée « de pourvoir au salut des citoyens, » avait outre-passé ses pouvoirs; d'ailleurs, sa décision, prise sous la pression des baïonnettes, était nulle. Du moins, elle épargna au peuple genevois l'humiliation d'être appelé à voter l'abandon de son antique indépendance. On alla donner la volée aux aigles; quelqu'un, dit-on, en enleva un furtivement avec l'idée de le replacer un jour. Le soir, la ville fut triste comme une tombe. En ce moment, Desportes écrivait au Directoire : « Genève est dans l'allégresse; sa réunion à la République française a été unanimement prononcée par la Commission extraordinaire. Une députation solennelle, précédée d'une foule de citoyens qui faisaient retentir l'air des cris de : Vive la Grande Nation! vive le Directoire exécutif! est venue m'annoncer cette résolution. J'ai accepté en votre nom le vœu du peuple genevois. » Il ajoutait que, sur la demande expresse des Genevois, il avait fait entrer dans leurs murs un corps de troupes pour

comprimer la fureur des brigands anarchistes.

Les citoyens lurent cette lettre dans les journaux français; ils la firent réimprimer, comme un monument de duplicité et de mensonge. Desportes assura n'avoir eu en vue que l'intérêt des Genevois.

Les troupes françaises, au nombre de seize cents hommes, commandées par le général de brigade Girard, dit Vieux, ancien exilé genevois, observèrent la plus exacte discipline. On avait obtenu que les officiers seuls fussent logés chez les particuliers, en sorte que la ville ne souffrit pas trop matériellement de l'occupation.

Le traité de réunion. Genève réunie à la France.

Il restait à la Commission extraordinaire à régler les conditions du traité. Le 16 avril, elle rendit un décret qui déclarait les biens de la République biens communaux indivisibles entre les citoyens actuels et leurs descendants. Ils devaient être administrés par une société particulière de quinze Genevois, qui, sous le nom de *Société Économique*,

était chargée de diriger les établissements relatifs à l'éducation, au culte réformé et au soutien de l'industrie. Les biens de l'hôpital général étaient spécialement affectés à l'assistance des Genevois indigents, et devaient être gérés par une *Société de bienfaisance* de onze Genevois.

Les jours suivants furent consacrés à la discussion du traité. Les Genevois, de fort mauvaise humeur, étaient exigeants; Desportes se montra accommodant, tout en se tenant à ses instructions. Le traité fut signé le 26 avril, ratifié dans la même nuit par douze membres de la Commission, et, quelques semaines après, par le gouvernement français. Présenté comme conclu ensuite des vœux des magistrats, Conseils et citoyens, et comme une preuve éclatante de l'amitié généreuse de la République française pour ses premiers alliés, il portait que les Genevois seraient exempts de réquisitions (levées d'hommes et de chevaux) jusqu'à la paix générale, et dispensés du logement des troupes; les biens déclarés communaux étaient reconnus leur propriété. On faisait espérer à la

ville un hôtel des monnaies, un bureau de timbre, le siége des tribunaux du département. Un délai d'un an était accordé à ceux qui voudraient se retirer avec leurs meubles.

Le 2 et le 3 mai, la Commission extraordinaire élut les administrateurs des deux sociétés genevoises.

Comme s'ils eussent voulu racheter leur faiblesse passée, les magistrats s'appliquèrent, pendant les derniers jours, à faire respecter la souveraineté de la République. C'est ainsi qu'on refusait de faire poser la cocarde genevoise, de permettre l'introduction de la loterie, de se dessaisir des clefs des magasins à poudre, et de laisser gratter les armoiries nationales, et qu'on réclamait contre les violations de territoire par les douaniers.

Le jour de l'entrée des troupes françaises, les syndics avaient sur-le-champ fait fermer les cercles de la Grille et du Faisceau, signalés comme des repaires de brigands, et mis leurs effets sous scellés. Desportes, tout en continuant à jeter feu et flammes contre les sans-culottes, paraissait ne plus songer à

cette affaire. Les patrimoniaux réclamaient avec instance d'être jugés. Enfin, après plus de deux mois, les scellés furent levés. On ne trouva à la Grille que des livres de comptes insignifiants, avec les tambours, un drapeau et trois coupes faites de crânes humains. Desportes prétendit que les papiers avaient été soustraits; quant aux coupes, il déclara que, puisque les grillois avaient pu se permettre de boire dans les crânes des victimes de la révolution, il voulait qu'on les conservât pour les faire servir à une cérémonie funèbre, à une fête expiatoire, où ils seraient enterrés avec solennité, et que le drapeau de la Grille, représentant une tête de mort sur des os en sautoir, fût brûlé entre les pierres patibulaires de Plainpalais. On eut grand'-peine à lui faire abandonner ce projet. Il se contenta d'adresser aux syndics (8 juin) une note ampoulée, dans laquelle il demandait qu'on brûlât les instruments de rébellion saisis dans l'antre de la Grille; et, quant aux coupes, « vénérables restes d'amis et de frères, façonnées par la main du crime pour servir aux libations de cannibales dans leurs festins

impies, » il invitait à « apaiser les mânes des Genevois, dont ces monstres avaient profané les reliques, en faisant porter ces dépouilles sacrées au cimetière. » Le Conseil administratif se refusa formellement à obéir à cette injonction, attendu, disait-il, qu'une solennité de ce genre ne pouvait avoir lieu qu'en vertu d'un jugement des tribunaux; que ce serait raviver des discordes éteintes, et que, d'ailleurs, on n'avait aucune raison de croire que ces ossements fussent les restes des victimes de nos dissensions politiques. Il saisit aussi cette occasion de protester indirectement, en rapportant les circonstances dans lesquelles l'occupation avait eu lieu. Cette réponse, jointe à la note, fut imprimée et distribuée.

Desportes avait nommé les autorités municipales et les tribunaux : le mercredi 13 juin (24 prairial), au matin, on échangea les ratifications; à neuf heures, une dernière publication partit pour annoncer que, dès ce moment, les Genevois passaient sous l'autorité du gouvernement français.

La cérémonie de l'installation des nouveaux fonctionnaires eut lieu le même jour dans Saint-Pierre. Desportes, assis sur une chaise, entouré d'une guirlande de roses, fit un discours, auquel le président du Conseil municipal répondit; puis, il remit aux nouvelles autorités les marques de leur office et cria : « vive la République! » deux ou trois voix se joignirent à la sienne. Ensuite il conduisit les assistants en cortége aux Bastions. Le soir, il donna un grand dîner aux nouveaux fonctionnaires, s'enivra, et fit le tour de la ville accompagné de la musique et des tambours. Une salve d'artillerie avait annoncé le passage au nouveau régime.

Et ce foyer de la liberté, de la religion, des arts et des sciences, cette noble Ville et République de Genève, ne sera plus qu'un vulgaire chef-lieu de département français !

CHAPITRE LXXXII.

Genève sous la domination française.

Passons rapidement sur ces temps d'esclavage : l'histoire des peuples asservis est celle de leurs dominateurs. On chercha à adoucir l'amertume de la réunion : les autorités furent convenablement choisies ; Genève devint le chef-lieu du département du Léman, formé du territoire de la République, du Pays de Gex et de la partie du Chablais et du Faucigny en deçà des montagnes jusqu'à Thonon. D'ailleurs la transformation commença bientôt. Le grenier de Chantepoulet fut converti en caserne; la ville reçut une garnison de trois régiments; elle était sans cesse sillonnée de convois militaires, mise en émoi par des exécutions de malfaiteurs. Les prisons regorgeaient de réfractaires savoyards et de contrebandiers ; le théâtre se rouvrit; la loterie s'installa. Les mendiants de la campagne assiégeaient les

portes; les boutiques restaient ouvertes le dimanche, et les services religieux étaient troublés par le bruit qui se faisait autour des temples. La Société économique avait dû prêter Saint-Pierre pour les fêtes françaises. C'est là que, pendant deux ans (1798 à 1800), les mariages furent célébrés civilement avec l'assistance d'une nombreuse musique. Puis vint la contrebande effrénée sur la frontière suisse, avec la démoralisation qu'elle engendre, puis la conscription avec ses douleurs. Indifférents, hostiles même, aux gloires de l'Empire, les Genevois comptaient leurs maisons ruinées, leurs familles décimées par l'ambition du despote qui gouvernait la France. Quant à cette prospérité promise, quelques grandes fabriques s'élevèrent, à la vérité, mais ce qu'on peut en dire se résume en ces mots : l'herbe croissait dans les rues.

Napoléon forma le projet de faire de Genève une forteresse; les devis dépassaient vingt millions; il y renonça, et ordonna au contraire la démolition des remparts (1807) qu'un nouveau décret réduisit à celle des

murailles de Saint-Gervais, et qui ne fut jamais commencée.

En maintenant d'une voix presque unanime l'ancienne loi qui exigeait que tout citoyen fût protestant, le peuple genevois, en 1793, avait montré combien il était demeuré attaché à la religion de ses pères; aussi ne put-il voir de sang-froid les premières tentatives faites pour introduire dans ses murs le culte catholique. Vers la fin de 1799, deux prêtres, qui avaient voulu établir un oratoire, furent chassés de maison en maison par la rumeur publique. Le 1er juillet 1801 il y eut, pour le même motif, à la *Tête noire*, une véritable émeute qui nécessita l'intervention du préfet et de la gendarmerie. A force de persévérance et de protections, les catholiques, dont le nombre augmentait assez rapidement, se firent prêter puis céder le temple de Saint-Germain (1803); ils eurent un petit cimetière. L'aversion populaire se manifesta à plusieurs reprises par des désordres autour de l'église. En octobre 1813, le curé fut obligé de renvoyer dans les quarante-huit

heures deux frères de la doctrine chrétienne qu'il avait appelés pour tenir une école.

Cependant le peuple se faisait peu à peu aux mœurs nouvelles ; la bourgeoisie ne s'occupait plus que de ses affaires privées, et Genève descendait doucement au rang d'une petite ville de province ; mais chez l'élite de la population, chez le clergé surtout, dépositaire des traditions nationales, l'ancien esprit survivait, comme la vie persiste dans le corps de certains insectes mutilés. Oublieux des derniers orages, ceux qui avaient assez vécu pour connaître les temps prospères se complaisaient dans leurs souvenirs. Ils évitaient de se mêler à la population, aux fêtes françaises ; on n'en vit aucun briguer des places dans les administrations supérieures du département. Des rixes fréquentes, des duels avec les troupes de la garnison témoignaient de leur impatience du joug étranger. Là seulement où ils se sentaient en famille, dans leurs cercles, soigneusement fermés aux Français, dans les établissements de bienfaisance et d'éducation qu'ils s'étaient réservés, dans leurs tirs qu'ils avaient conservés,

dans la garde nationale réorganisée, là seulement ils se sentaient vivre. Ils fréquentaient assidûment les temples ; le chant des psaumes, soutenu par la majestueuse harmonie des orgues, était pour eux la voix céleste de la patrie. Sous les voûtes de Saint-Pierre revivait l'ancienne Genève, les offrandes tombaient abondantes dans le tronc des pauvres, et à travers les ténèbres pointait l'espérance de nouveaux jours.

Le collége était fréquenté ; mais l'Académie ne se relevait pas, bien qu'elle eût la direction de l'instruction publique. En 1808, elle fut agrégée à l'Université impériale, tout en conservant cependant son ancienne organisation. L'Église de Genève fut désignée en 1812 pour séminaire de tous les protestants de France, rôle honorable qu'elle avait déjà en quelque mesure rempli pendant deux siècles. La Société économique prospérait ; ses revenus, qui d'abord ne s'élevaient pas à cent mille florins, finirent par doubler, ce qui permit de faire des réparations aux temples et aux bâtiments d'instruction. En 1813, son existence fut sérieusement menacée ; le gou-

vernement, qui commençait à s'en défier comme d'un foyer de résistance, tentait de la dépouiller de ses immeubles, lorsque survinrent les événements que je vais vous raconter.

CHAPITRE LXXXIII.

Le Comité de l'indépendance. Entrée des Alliés en Suisse.

Les Genevois cherchaient donc à conserver l'ancien esprit de la République bien plus qu'à faire fleurir leur commune. Spectateurs des bouleversements qui changeaient sans cesse la carte de l'Europe, ils ne pouvaient s'empêcher de se répéter que la main qui tant de fois avait sauvé Genève pouvait la relever encore. « Votre indépendance importe à la « République française, leur avait dit Bona- « parte à son premier passage; si elle n'exis- « tait pas il faudrait la créer. » Lorsqu'il fut tout-puissant, on lui rappela ces paroles dans mainte adresse, dans mainte brochure. On démontrait aisément l'illégalité, la nullité du

traité de réunion; mais les vues de Bonaparte consul à vie, puis empereur n'étaient plus du tout celles de Bonaparte général. Quelques Genevois éminents firent auprès des Puissances des tentatives diplomatiques qui n'eurent aucun résultat; ils ne se décourageaient pas et veillaient. « Oui, s'écrie un citoyen comme inspiré, la bénédiction de Dieu viendra de nouveau habiter dans nos murs; nous ne serons pas encore retranchés d'entre les peuples! »

La Providence permit que Genève ressuscitât après quinze années d'esclavage.

Dans une maison rurale, une masure à tuiles courbes, à Archamp, au pied du Salève, habitait un ancien magistrat genevois, le syndic Ami Lullin. D'une des familles les plus anciennes et les plus considérables de la République, il avait figuré jadis parmi les chefs du parti négatif; aussi eût-il été sans doute l'une des victimes marquées de l'insurrection de 1794 s'il ne se fût trouvé fugitif à cette époque. Emprisonné pour manque de respect à un auditeur, il s'était évadé

avec l'aide d'un guichetier. Ruiné comme tant d'autres par les désastres financiers, il vivait pauvrement, cultivant son domaine. Sous une rude enveloppe, il renfermait une imagination vive, un cœur chaleureux, énergique, droit et ferme, une âme de vieux Romain. Ni ses revers personnels, ni la tourmente révolutionnaire, ni le spectacle de l'ingratitude et de la faiblesse humaine n'avaient ébranlé l'amour passionné qu'il portait à la patrie genevoise; à peine elle était tombée, qu'il méditait de la relever. Il soutenait des relations d'amitié avec Des Arts, Micheli et plusieurs autres magistrats de l'ancien régime. Dans des conférences intimes, ils s'entretenaient des moyens de rendre à la liberté leur Genève bien-aimée ; leur plan était de la faire agréger à la Suisse. Ils suivaient avec anxiété le grand drame des campagnes de Napoléon, persuadés qu'une si prodigieuse fortune ne pouvait manquer d'aboutir à une catastrophe. Ils en vinrent à se former en Comité de l'indépendance et à se distribuer les rôles de manière à se trouver prêts quand sonnerait l'heure. Après la désastreuse campagne de

Russie, leurs réunions devinrent plus fréquentes et finirent même par attirer les soupçons du gouvernement français.

C'était en 1813 : Napoléon avait vu l'Allemagne et l'Autriche s'unir contre lui à l'Angleterre et à la Russie. La terrible bataille de Leipzig, où succombèrent cent vingt-cinq mille hommes de troupes françaises, ouvrit aux coalisés le chemin de la France. Le 1er décembre, prêts à passer le Rhin, ils proclamèrent leur résolution de réduire la France à ses limites naturelles. La Suisse se retrancha derrière sa neutralité et, vain simulacre de défense, fit border le fleuve par ses milices; mais les Alliés tinrent pour nulle une neutralité qu'on n'avait jamais gardée devant la France. Cent soixante mille Autrichiens franchirent le Rhin (20 décembre); une colonne de dix-huit mille hommes, commandée par le général comte de Bubna, marcha rapidement sur Berne et Genève.

Grande fut l'émotion à cette nouvelle; les cœurs battaient partagés entre l'espérance et l'inquiétude. Bientôt le bruit se répand qu'il est question de restaurer la République; les

chefs du Comité de l'indépendance, Lullin, Des Arts, Saladin-de Budé, se préparent à agir ; des citoyens dévoués leur offrent leur concours (23 et 24 décembre) ; ils s'adjoignent cinq collègues ; la municipalité refuse de s'occuper des mesures à prendre pour approvisionner la ville en cas de siége. Le préfet français, informé de ces dispositions, s'empressa de s'éloigner furtivement avec tous les employés supérieurs, tandis que la garnison, commandée par le général Jordy, se préparait à la résistance. Jordy ne disposait que de quinze cents soldats, la plupart conscrits et mal armés, et de quatorze pièces de canon. Il fit palissader et couronner de sacs de terre les remparts de Saint-Gervais, et appela la garde nationale organisée en quatre compagnies ; celle-ci occupa les postes intérieurs le jour même où Bubna entrait à Lausanne (26). Les volontaires se présentèrent en foule, si bien qu'une seule compagnie se trouva forte de quinze cents hommes. Le vieux général demanda aux officiers s'ils répondaient des Genevois ; ils lui déclarèrent qu'il n'y devait compter que pour le main-

tien de l'ordre ; il se prépara néanmoins à défendre la place.

Le 28 décembre, Des Arts délégué par le Comité de l'indépendance se rendit à Lausanne, chargé d'exprimer au général autrichien le vœu des Genevois de recouvrer leur liberté, de les recommander à sa bienveillance, et de solliciter une sauvegarde pour la garnison. Il fut accueilli favorablement et rapporta une capitulation qui donnait aux Français deux jours pour évacuer la place.

Le jeudi 30 décembre, au matin, la générale battit dans tous les quartiers ; la garde nationale, qui depuis six jours bivouaquait sur les places publiques, occupa tous les postes, la cocarde genevoise au chapeau. La division autrichienne se trouva réunie devant la porte de Cornavin avec de l'artillerie chargée à mitraille, des fascines et des échelles d'assaut. Le brave Jordy venait enfin de se décider à la retraite. Une heure à peine avant l'arrivée de l'ennemi, sa petite armée était sortie par la porte Neuve et se repliait sur Carouge. Quant à lui, épuisé par la lutte qu'il venait de soutenir entre l'honneur et la

nécessité, il tomba frappé d'apoplexie au milieu de son état-major. La garde nationale ouvrit les portes à Bubna, qui fit son entrée vers deux heures après midi à la tête de douze mille hommes. Ils furent parfaitement accueillis et logés dans les édifices publics, chez les particuliers aisés, ou cantonnés dans les environs.

La Providence épargnait à Genève les horreurs d'un siége ; on sut plus tard que Napoléon avait donné ordre de défendre la place, et que dix-huit cents hommes, partis de Grenoble, étaient en marche pour la renforcer.

Les Autrichiens à Genève. Restauration de la République. Le gouvernement provisoire.

Pendant qu'on prépare les casernes, et qu'on dispose tout pour que la ville n'ait pas à supporter seule le fardeau des réquisitions, les hommes généreux qui ont entrepris de relever leur patrie s'adressent à Bubna et en obtiennent l'autorisation de proclamer la République.

Le 31 décembre, vers le milieu du jour, on vit sortir de l'Hôtel de ville un groupe de citoyens accompagnés d'huissiers en manteaux rouges et jaunes. La petite troupe s'avance sur la place ; un huissier lit une proclamation, qui est bientôt affichée par toute la ville :

« Les autorités françaises s'étant retirées, et une partie de l'une des armées des Hautes Puissances étant aujourd'hui dans nos murs, il importe qu'il y ait un gouvernement qui pourvoie aux divers besoins de notre Patrie. Le très-illustre et très-excellent seigneur, M. le comte de Bubna, commandant les armées de Sa Majesté impériale et royale apostolique, nous a requis de créer un gouvernement provisoire d'une manière conforme aux circonstances actuelles et aux intentions bienfaisantes des augustes Souverains coalisés. La confiance que nos compatriotes veulent bien nous accorder, ainsi que le sentiment de nos devoirs envers eux, nous ont déterminés à prendre sur nous cette tâche honorable. Nous n'y étions point

étrangers, par les emplois dont nous avions été légalement revêtus; et nous avons bien cru mériter de la patrie en nous adjoignant des citoyens qui jouissent de l'estime et de l'affection publiques. En conséquence, nous nous constituons en Gouvernement sous le titre de Syndics et Conseil provisoires,...... cela jusqu'à ce que les circonstances qui entraînent cette mesure aient cessé d'exister.

« Lullin, *A. S.*, Pictet, *A. S.*, Des Arts, Gourgas, Seigneurs Syndics; De la Rive' Turrettini, Prevost, Boin, *anciens conseillers;* Necker-de Saussure, Saladin-de Budé, Pictet-de Rochemont, Sarasin, Viollier, Calandrini l'aîné, Couronne, Trembley-Vanberchem, Odier-Eynard, Schmidtmeyer, De la Rive-Boissier, Vernet-Pictet, Falquet fils, Micheli-Perdriau.

« A. LULLIN,
« au nom des Syndics et Conseil provisoires. »

Tous avaient fait partie des anciens Conseils.

Honneur à vous, membres du Conseil provisoire! Le moment où vous saisîtes le

gouvernail était plein de péril ; le saint amour de la patrie put seul vous inspirer cette heureuse audace. Sans vous Genève partageait le sort de Mulhouse et de tant d'autres villes jadis indépendantes. Aujourd'hui vous êtes tous descendus dans la tombe ; et nous, ingrats, nous oublions que c'est à vous, après Dieu, que la République dut d'avoir repris place au rang des nations, à vous, qui, pour elle, bravâtes les foudres qui avaient renversé tant de rois !

La première impression fut celle de l'étonnement. Quelques patriotes incorrigibles s'étonnaient naïvement qu'on n'eût pas consulté la nation ; mais la masse du peuple, témoin passif de la délivrance, ne songea bientôt qu'à donner essor à sa joie. La foule se précipita dans les temples pour rendre grâces au Dieu libérateur.

Les administrateurs français purent se retirer librement ; les Genevois poussèrent même la délicatesse jusqu'à faire escorter à la frontière les marchandises saisies par la douane.

L'un des premiers soins du Gouvernement provisoire fut d'envoyer des députés à Bâle au quartier général des Alliés : c'étaient les conseillers Des Arts et Saladin-de Budé, tous deux aristocrates foncés, le premier, esprit fin, adroit, à la parole facile, et Pictet de Rochemont. Ce dernier, sur le retour de l'âge, mais vert encore, homme d'un mérite supérieur, écrivain et agronome distingué, joignait à ces qualités celle de bon militaire; il avait servi jadis en France avec distinction dans les troupes suisses; il alliait à une instruction étendue et à un caractère sérieux une grande largeur d'idées et beaucoup d'amabilité; il était personnellement connu de l'empereur de Russie. Ils avaient mission de solliciter des souverains la reconnaissance de la République et de la recommander à leur bienveillance en leur faisant connaître son désir d'entrer dans la Confédération helvétique. Ils eurent audience des souverains (16 et 17 janvier), et reçurent l'assurance que l'intention des Alliés était d'agréger Genève à la Suisse.

Escarmouches autour de Genève. Situation critique. Dissolution du Conseil provisoire. Délivrance.

Pendant ce temps, les citoyens montaient la garde avec un zèle infatigable en dépit de la rigueur de la saison. On était loin d'être sans inquiétudes; le théâtre de la guerre se rapprochait. Napoléon, qu'on disait très-irrité contre Genève, concentrait des troupes à Grenoble et à Lyon et se disposait à lancer deux divisions sur la Suisse. Bubna établit un hôpital militaire dans le temple de la Fusterie, et requit quinze cents ouvriers pour travailler aux fortifications. Un corps d'armée française, sous les ordres des généraux Marchand et Dessaix, entrait en Savoie. Le 16 février, ceux-ci attaquaient les Autrichiens entre Chambéry et Aix et les forçaient à se replier. Sur la fin du mois, ils les chassaient du fort de l'Écluse et occupaient le pays de Gex; le 27 ils paraissaient à Landecy. Il y eut une affaire très-chaude dans le village d'Archamp, que les Autrichiens enlevèrent à

la baïonnette, tandis qu'un autre corps rejetait l'ennemi vers Frangy. Le 1er mars, les Français revinrent à la charge; on se battit vigoureusement autour de St.-Julien, qui fut pris et repris. De la terrasse de la Treille, la foule observait avec anxiété les mouvements des corps de troupes, qu'on pouvait suivre grâce à la pureté de l'atmosphère.

Cependant Bubna venait d'être informé qu'une division ennemie allait déboucher du côté du Jura par les Rousses et St-Cergues pour le prendre à revers et couper ses communications avec la grande armée; aussi, bien que l'avantage lui fût resté, il se hâta de se replier en deçà de l'Arve. Il établit une forte batterie sur Champel; il coupe les ponts sur l'Arve du côté du Faucigny, brûle le pont de bois de Carouge et tente de faire sauter celui de pierre encore inachevé. Dessaix arrivait sur ses talons, suivi du nouveau préfet, occupait Carouge, et construisait ses batteries au bois de la Bâtie, tandis que les Autrichiens élevaient les leurs sur les hauteurs de St-Jean et de Châtelaine. Genève a pris le sinistre aspect d'une place prête à

soutenir un siége; les communications sont interceptées; la garde nationale occupe les postes intérieurs; la ville regorge de soldats; ils sont logés jusque dans les classes du collége; chaque jour arrivent de nombreux convois de blessés et partent des files de chariots emmenant vers la Suisse le matériel de guerre. Les Français occupent toute la rive gauche de l'Arve; le soir on suit, dans la campagne couverte de neige, les feux de leurs bivouacs le long de la rivière jusqu'au bois de la Bâtie.

(2 mars) Bubna avait invité le Conseil provisoire à se dissoudre. Celui-ci résigna donc; la plupart de ses membres se retirèrent en Suisse, et la municipalité rentra en fonctions. Lullin seul resta : « Laissez-moi ici « tant que Genève n'est pas reconquise, di- « sait-il au général, vous m'emmènerez sur « votre dernier fourgon. »

Le lendemain matin, Dessaix envoyait un parlementaire sommer Bubna d'évacuer la ville dans les trois heures. Bubna se disposait à partir, mais offensé d'une telle arrogance, il se décida à tenir bon; d'ailleurs il

savait son adversaire hors d'état d'entreprendre un siége. Le 5 mars, Genève était dans la stupeur : on avait avis que des logements et des vivres étaient prêts à Nyon pour les troupes françaises qui descendaient du Jura par St-Cergues; lorsque, vers le soir, on apprit que l'avant-garde avait rétrogradé brusquement; un corps d'armée arrivait sur ses derrières. Chacun garda ses positions, les Français au delà, les Autrichiens en deçà de l'Arve et du Rhône.

On s'attendait chaque nuit à un assaut; mais, trop faible, Dessaix renonça à une attaque inutile. La prise de Lyon par les Alliés (21 mars) le contraignit à se replier en toute hâte; enfin leur entrée dans Paris mit fin à l'angoisse des Genevois. Napoléon était terrassé.

L'adresse des 6530. Réinstallation du Conseil provisoire. Départ des Autrichiens.

Au milieu d'avril les Autrichiens commencèrent à s'éloigner. Leurs officiers furent fêtés par ceux de la garde nationale; la popu-

lation leur fit la haie sur les glacis en criant : « Vivent les libérateurs de Genève, » et suivit la musique, qui les accompagnait à la frontière. Commandés par un chef rude, mais intègre, ils avaient fait observer à leurs troupes une sévère discipline, tout en se montrant souvent eux-mêmes exigeants et despotiques.

Le 19 avril, il y eut un service d'actions de grâces dans tous les temples.

Le commissaire civil autrichien, qui avait succédé à l'autorité militaire, pressa les membres du Conseil provisoire de reprendre leurs fonctions. Plusieurs y répugnaient soit à cause de la nullité du rôle auquel Bubna les avait réduits pendant les deux mois de leur administration, soit parce qu'ils craignaient que leur retraite n'eût indisposé leurs concitoyens; mais ceux-ci s'empressèrent de leur donner un témoignage éclatant de confiance. Le 22 avril, on leur présenta une adresse couverte de 6530 signatures, dans laquelle ils étaient respectueusement requis de se constituer de nouveau pour reprendre les rênes dès que les circonstances le permettraient. On les priait d'être les organes du

pays auprès des Puissances et de la Suisse. Ils cédèrent, et furent réinstallés le 1er mai. Ce ne fut cependant que le 18, lorsque les derniers détachements autrichiens eurent remis à la garde nationale les portes de la ville, que l'adresse fut présentée officiellement par l'ancien syndic de Candolle, à la tête d'une députation, et la réponse lue et publiée dans tout le territoire de la République.

On vit avec plaisir partir les Autrichiens. Accueillis avec un enthousiasme patriotique, ils avaient brillé surtout par leur appétit prodigieux et par leur malpropreté. Le typhus des armées avait sévi parmi eux avec violence, et plusieurs citoyens, qui s'étaient dévoués pour les soigner, le directeur de l'hôpital, entre autres, avaient été victimes de l'épidémie. L'occupation autrichienne occasionna à l'État une dépense de 414,000 francs.

CHAPITRE LXXXIV.

Rétablissement d'anciens usages. Les Alliés promettent à Genève son agrégation à la Suisse et une augmentation de territoire.

Libre enfin, le Gouvernement provisoire voulut faire revivre quelques anciens usages chers aux Genevois. Ce ne fut pas sans émotion qu'on entendit pour la première fois sonner la cloche de la retraite ; on s'arrêtait pour écouter. Le père, embrassant son fils, lui disait : Mon enfant, voilà la République ! On s'empressa aussi de rétablir l'observation du dimanche. Conformément aux anciennes ordonnances, non-seulement tout travail public était interdit ce jour-là, mais encore toute circulation de voitures et de gens à cheval était défendue aux heures des services divins. Ces dispositions rigoureuses furent maintenues jusqu'en 1827. C'est dans les mêmes idées puritaines qu'on ferma le théâtre.

Les restaurateurs de la République n'avaient pas attendu que les rênes de l'État leur fussent rendues, pour revendiquer son indépendance devant l'Europe. Dès le milieu d'avril, Pictet de Rochemont allait à Paris veiller aux intérêts de Genève pendant les négociations pour la paix générale. Deux autres conseillers étaient députés à Zurich. Ils obtinrent des plénipotentiaires une lettre officielle adressée aux syndics, qui impliquait la reconnaissance de la République par les Hautes Puissances (1er mai) ; elle portait que leur intention était de réunir Genève à la Suisse et de lui procurer à cet effet un agrandissement de territoire. Le Conseil provisoire était invité à préparer un projet de constitution et à lier avec les cantons des relations amicales en attendant d'adhérer au Pacte fédéral, que ceux-ci étaient occupés à discuter.

Arrivée d'une garnison suisse, le 1er juin 1814.

Genève avait réclamé l'envoi d'une garnison suisse en remplacement des Autrichiens : la

Diète hésitait à faire ce nouveau pas. Pressée par les Alliés, elle se décida enfin ; l'arrivée d'un bataillon de Fribourg et de Soleure fut annoncée pour le mercredi 1er juin.

C'était une de ces charmantes matinées de printemps : le ciel d'abord voilé de nuages ne tarda pas à s'éclaircir. De bonne heure, une foule endimanchée se pressait le long de la route des Eaux-Vives. Douze cents gardes nationaux et volontaires, proprement équipés, après avoir reçu les drapeaux genevois sur la place de Saint-Antoine, se dirigèrent vers le bas de la côte de Cologny, lieu assigné pour le débarquement des Suisses. Les grenadiers se distinguaient par leur superbe tenue. Un autre corps, qui n'attirait pas moins l'attention, c'était une troupe de quatre cents enfants de neuf à quatorze ans, en uniformes de fantaisie, les aînés en lanciers, les cadets en mamelouks; ceux-ci armés de petits fusils et de sabres de fer-blanc, ceux-là de lances, d'arcs et de carquois, de casques et de boucliers de carton. Ils avaient leurs sapeurs, leurs tambours, leurs drapeaux, et

leurs quatre commandants montés sur de petits chevaux.

Les Suisses étaient partis de Nyon sur deux grandes barques et un brigantin, accompagnés de quelques officiers vaudois. Parvenus devant Coppet, ils cinglèrent vers Bellerive, favorisés par une légère brise. Des campagnes riveraines partaient de joyeuses salves, auxquelles ils répondaient par leurs chants entrecoupés de vigoureux hourras, tandis qu'on entendait au loin gronder le canon des remparts. Bientôt ils se virent entourés d'une foule d'embarcations.

La flottille pavoisée aux couleurs nationales, le drapeau de Fribourg ondoyant à côté de celui de Genève, s'avance majestueusement sur le miroir du lac; elle s'approche en présence de la milice genevoise rangée en bataille le long du rivage en avant de la foule; elle est reçue avec des battements de mains frénétiques. aux cris de « vive la Suisse! — Vive Genève! » répondent les braves confédérés. Un pont est jeté du rivage; le chef des troupes fédérales, le colonel Girard de Fribourg. conduit par un magistrat, s'avance

au milieu d'un profond silence ; il rencontre le commandant de la milice genevoise : ils s'embrassent avec effusion. Chacun est ému ; chacun sent que c'est là le premier baiser d'une mère à son nouveau-né. Au moment où le colonel suisse touche le sol genevois, des décharges générales d'artillerie couvrent les acclamations de la multitude; les miliciens élèvent chapeaux et bonnets au bout de leurs baïonnettes. On prend le chemin de la ville. Un bataillon genevois ouvre la marche, suivi de la musique; puis viennent les états-majors et les officiers vaudois, le bataillon suisse, le second bataillon genevois, la troupe d'enfants, enfin un détachement de voltigeurs. Ils s'acheminent pressés entre les flots d'une population ivre de joie; le long des Eaux-Vives, ils passent sous des arcs de triomphe chargés de feuillage, de fleurs, d'emblèmes et de devises. Au moment où ils s'approchent des portes de la ville, le canon de tous les remparts retentit, toutes les cloches sonnent. Les glacis des fortifications, les fenêtres et les toits étaient couverts de spectateurs en habits de fête, agitant leurs cha-

peaux et leurs mouchoirs; les rues ornées de guirlandes de verdure. A la porte de Rive, le commandant fut reçu et complimenté par le syndic de la garde. Ils montèrent par la rue Verdaine et le Bourg-de-Four, et défilèrent sous l'Hôtel de ville, devant le Conseil provisoire.

Parvenus sur la place de Bel-Air, les Genevois firent la haie aux troupes fédérales entrant dans le bastion de Hollande. Pendant que les soldats étaient régalés devant les casernes, un banquet splendide réunissait, dans l'Hôtel de ville, les magistrats et les officiers suisses et genevois. Le choc des verres alternait avec les salves des canons placés sur la Treille et les fanfares de la musique guerrière. Quand la voix mâle et sonore du colonel Favre, organisateur de la milice et boute-en-train des fêtes patriotiques, entonna ce chant si connu depuis :

Enfants de Tell, soyez les bienvenus,

ce furent des transports indicibles. Le bouquet du dessert fut un temple à vingt portiques ornés des écussons des dix-neuf can-

tons ; au vingtième, encore vide, un aigle se présentait pour attacher les armes de Genève. Le *Ranz des vaches* termina le festin. Ensuite, musique en tête, on se rendit à Plainpalais, où les volontaires et les enfants avaient dîné et où ils venaient d'amener en triomphe les soldats suisses. Entourés de la population tout entière, formant une ronde immense, ils chantaient et ils dansaient. Le soir, la ville fut spontanément illuminée. Ce jour fut le plus beau de la République.

Le 28 juin, la cérémonie des promotions, remplacée sous le régime français par une modeste fête que le préfet donnait dans son hôtel, eut lieu dans Saint-Pierre, avec le cortége académique et magistral, suivant les vieux usages. Les élèves couronnés reçurent leurs médailles de la main du premier syndic, Ami Lullin. Promotions doublement bénies de ceux qui voyaient leurs enfants rendus à la patrie genevoise et soustraits à la faulx de la conscription ! Deux mois plus tard, la fête de la Navigation fut célébrée avec l'ancien appareil.

La Constitution de 1814.

L'indépendance de la République, consacrée par le traité de Paris du 31 mai, et sa prochaine agrégation à la Suisse décidée par les Puissances, le Conseil provisoire s'occupa sans délai de sa réorganisation. Un des inconvénients des petits Etats, c'est assurément la dépendance où ils se trouvent bien souvent de l'étranger. Il eût été naturel, ce semble, qu'appelés à doter d'une charte la nation genevoise, ses libérateurs l'eussent consultée pour en poser les bases, ou tout au moins qu'ils lui eussent présenté, avec les changements exigés par les circonstances, la constitution de 1796 votée d'une voix unanime. Mais, outre que cette constitution leur était peu sympathique, ils sentirent combien il eût été dangereux de proposer le rétablissement du gouvernement populaire, alors que les souverains vainqueurs disposaient du sort des Etats. Ils n'ignoraient pas que c'était à leur qualité d'aristocrates qu'ils avaient dû leur succès. Là où ils avaient réussi, les

anciens patriotes eussent bien certainement échoué. Tout homme sensé comprenait que l'indépendance de Genève était subordonnée à son entrée dans la Confédération suisse. Or celle-ci presque entière était rentrée sous le régime aristocratique. De quel œil ceux de qui dépendait l'existence de la République eussent-ils vu surgir aussitôt des conflits politiques dans une ville qui, durant un siècle, avait fatigué l'Europe du bruit de ses éternelles dissensions.

Ils ne rétablirent pas cependant l'ancien régime. Se rappelant que les luttes passées provenaient surtout du choc du Deux-Cents et du Conseil général, ils supprimèrent ces deux corps et fondèrent l'édifice politique sur le système représentatif, repoussé par la bourgeoisie en 1767, et auquel on n'avait jamais eu recours, sauf pour la discussion des lois. Dans ce système, emprunté aux Etats-Unis et à l'Angleterre et déjà alors introduit dans quelques cantons, le pouvoir souverain est exercé non plus directement par le peuple, mais par des représentants qu'il se choi-

sit. Ils firent en sorte, soit par les conditions requises pour être électeur, soit par le mode d'élection, d'assurer le choix des élus dans la classe sociale à laquelle appartenait autrefois le Deux-Cents ; aussi cette constitution était-elle, en fait, plus aristocratique qu'aucune des précédentes.

Le 15 août, le Conseil provisoire annonça que le projet de constitution approuvé des Puissances alliées et des commissaires de la Haute Diète était prêt, qu'il serait remis le surlendemain chez les dizeniers, et que la votation aurait lieu du 22 au 24 par suffrages donnés à l'oreille de quatre secrétaires. Il s'excusait de ne l'avoir pas soumis à la discussion publique sur la crainte qu'on ne vît naître une diversité d'opinion, dangereuse dans les circonstances actuelles. Cette manière de procéder, ce peu de temps accordé à la réflexion, ne laissèrent pas de mécontenter. Le Conseil reçut diverses observations, en particulier une adresse dite des Seize, signée de seize citoyens notables ; il accorda certains changements. Néanmoins, quelques-uns demandèrent un délai, qui fut refusé.

Le projet, ainsi modifié, fut soumis au vote de tous les anciens Genevois et de leurs descendants âgés de plus de vingt-cinq ans. 2778 citoyens seulement y prirent part ; 2444 se prononcèrent pour l'acceptation ; 334, la plupart du quartier de Saint-Gervais, pour le rejet.

Il ne sera pas hors de propos de vous faire connaître les principaux traits de cette constitution, qui d'ailleurs ne tarda pas à subir de notables changements.

La constitution de 1814 consacrait l'égalité civile pour tous les Genevois. Le pouvoir législatif et suprême était exercé par un *Conseil représentatif et souverain* de deux cent cinquante membres, plus les vingt-quatre conseillers d'Etat et les quatre syndics, élu par des assemblées électorales. Après cinq ans, il devait être renouvelé chaque année de trente places. Tout citoyen pouvait se faire inscrire comme électeur s'il payait vingt livres de Suisse (28 francs) d'impôt direct ; les pasteurs, professeurs, régents, les membres du Consistoire et des établissements reconnus de charité étaient dispensés de cette condition. Entre

les inscrits, on tirait au sort des séries d'électeurs qui faisaient, au scrutin secret, une nomination de candidats en nombre double; puis, dans cette liste, la moitié de ces mêmes électeurs, savoir ceux qui étaient membres des Conseils, des tribunaux, ceux qui étaient dispensés de la condition des vingt livres d'impôt, complétés par les plus âgés des autres, choisissaient définitivement les élus; cette seconde opération s'appelait *la rétention*. Ce système d'élection indirecte aussi bizarre que compliqué fut modifié au premier renouvellement du Conseil.

Le Conseil d'Etat, pris dans le sein du Conseil représentatif, n'était pas renouvelé, mais chaque année il pouvait être soumis au grabeau (il ne le fut jamais). Il avait l'initiative de toutes les matières, il pouvait rejeter toute proposition, toute représentation qui n'avait pas pour objet la transgression d'une loi, c'est-à-dire qu'il était investi du fameux droit négatif. Il était élu, ainsi que les syndics, le lieutenant de police, le trésorier, le procureur général et les auditeurs, par le Conseil représentatif joint aux fonctionnaires

rétenteurs. Les juges étaient nommés par le Conseil représentatif; le président civil et les deux premiers juges devaient être pris dans le Conseil d'Etat, où ils cessaient dès lors de siéger. Les anciennes institutions d'instruction, de bienfaisance ou d'utilité publique, en particulier l'Hôpital et la Société économique, étaient rétablies ou maintenues; ces corps se recrutaient eux-mêmes sous l'approbation du Conseil d'Etat. Le régime municipal français était conservé pour la campagne. La ville de Genève était complétement sous la tutelle du Conseil d'Etat; elle conservait son octroi. Enfin, il ne pouvait être fait aucun changement à la charte constitutionnelle qu'à la pluralité des deux tiers des suffrages dans les deux Conseils.

Tout en évitant avec soin de rappeler les constitutions révolutionnaires, on en avait adopté en principe les dispositions fondamentales, savoir : l'égalité devant la loi, la séparation des pouvoirs et le renouvellement du principal corps politique.

Les lois éventuelles.

Nous avons vu, mes amis, que les Puissances avaient promis à la République une augmentation de territoire indispensable pour son entrée dans la Confédération. Zélé partisan de l'ancienne nationalité, le Conseil provisoire n'avait pas songé sans une vive inquiétude à la perturbation qu'occasionnerait l'adjonction d'une notable quantité de nouveaux citoyens entièrement étrangers à l'esprit genevois et presque tous catholiques. Quelques-uns allaient jusqu'à repousser pour ce motif tout agrandissement, et demandaient qu'on fermât l'église catholique, tandis que d'autres estimaient que tout ce qu'on obtiendrait était bon à prendre et que le catholicisme ne tiendrait pas devant l'influence protestante. Les modérés, c'était le plus grand nombre, jugèrent qu'il suffisait d'assurer, dans tous les cas, la prépondérance politique des anciens Genevois et de séparer leur patrimoine des biens de l'Etat. C'est dans ce but, qu'on crut devoir joindre à la constitution soumise au peuple des *lois éventuelles*, c'est-à-dire ba-

sées sur l'éventualité d'un agrandissement plus ou moins considérable. Il eût été plus sage peut-être d'attendre les événements.

Ces lois garantissaient le libre exercice du culte catholique et son entretien aux frais de l'Etat aux Genevois du nouveau territoire; leurs enfants seraient reçus dans tous les établissements publics sur le pied d'égalité, et, à cet effet, l'instruction religieuse aurait lieu à des heures séparées. Si la population nouvelle égalait le tiers de l'ancienne, ils éliraient séparément un cinquième des députés au Conseil représentatif; deux conseillers d'Etat seraient nécessairement pris entre leurs députés. Si cette population était égale ou supérieure aux deux tiers ou à la totalité, ils obtenaient dans le premier cas un quart de la représentation et trois conseillers, dans le second un tiers et quatre conseillers; « des concessions au delà de ce terme, disait le rapport, auraient transformé l'ancienne République en une république nouvelle, et déshérité les enfants de la famille en faveur des enfants adoptifs; libéralité également pernicieuse aux uns et aux autres. » D'ail-

leurs, on leur assurait les mêmes droits qu'aux autres citoyens; ils étaient éligibles à toutes les charges de l'Etat. Néanmoins ces lois, outre qu'elles trahissaient la défiance, avaient l'inconvénient grave de parquer la nation en deux classes, les anciens et les nouveaux Genevois.

La Diète suisse vote l'admission de Genève. Le Conseil représentatif. Premier anniversaire de la Restauration.

La Diète suisse, assemblée à Zurich, après avoir adopté son nouveau pacte, était appelée à se prononcer sur l'admission de la République au sein de la Confédération. Quelques cantons éprouvaient de la répugnance : les uns redoutaient l'esprit révolutionnaire des Genevois, les autres leur qualité de protestants; plusieurs étaient indifférents. L'importance militaire de la ville, le vœu formel des Puissances, l'accueil touchant fait aux troupes fédérales, enfin les témoignages non équivoques d'affection triomphèrent des scrupules et de la tiédeur. Le 12 septembre, la

Diète décida en principe de recevoir l'Etat de Genève au nombre des cantons, avec le Valais et Neuchâtel. La nouvelle officielle parvint le lundi 19 septembre. Bien que l'époque, les formes et les conditions restassent encore à déterminer, le Conseil d'Etat voulut que ce grand événement fût annoncé d'une manière solennelle. Il descendit en corps, escorté des officiers de la nouvelle milice et de la garnison fédérale et de la musique, et parcourut tous les quartiers de la ville. « Messeigneurs, disait la proclamation, viennent de recevoir une nouvelle qui remplit les vœux que nos pères avaient formés de tout temps pour le salut et le bonheur de notre chère patrie. Elle est agrégée à la Confédération helvétique! » Tous étaient invités à aller dans les temples remercier Dieu. On tira cent et un coups de canon, et le cortége, au son des cloches sonnant à toute volée, se rendit dans Saint-Pierre pour assister au service d'actions de grâces. Le soir, la ville fut illuminée; la population se pressa dans les rues avec l'expression d'une vive joie, témoignant une fois de plus à la Suisse

qu'elle pouvait compter sur des cadets affectionnés. Désormais les destinées de Genève allaient être liées à celles de la Confédération.

Le Conseil représentatif, élu par seize cents électeurs, dont huit cents rétenteurs, répartis en quatre séries, se rassembla pour la première fois le 12 octobre. On y voyait figurer quelques membres des Comités révolutionnaires, mais la grande majorité appartenait à l'ancienne aristocratie. Quelle ne dut pas être l'émotion de ceux qui avaient fait partie des anciens Conseils, de se voir de nouveau, après de si étranges vicissitudes, dans cette salle du Deux-Cents où ils n'avaient pas siégé depuis vingt-deux ans! Le premier acte de l'assemblée fut de confirmer le gouvernement provisoire; Ami Lullin fut élu premier syndic. Les Conseils s'occupèrent aussitôt à préparer les lois que nécessitait le nouvel ordre de choses; nous ne les suivrons pas dans ces travaux.

Dans les derniers jours de l'année, le Conseil d'Etat invita ses concitoyens à se réunir dans les temples, le 31 décembre, pour

adresser à Dieu des actions de grâces solennelles, et apprendre les devoirs que leur imposaient tant de bienfaits signalés. Dès le matin, des salves redoublées d'artillerie rappelèrent à la nation le jour où elle avait été rendue à elle-même. Le soir, un bal splendide au théâtre réunit l'élite des diverses classes de la famille genevoise, pendant que, dans les rues, une illumination générale témoignait de l'allégresse publique. Un incident intéressant signala cette journée, je veux parler du retour d'une partie de l'artillerie restituée par l'empereur d'Autriche, grâce au dévouement du lieutenant-colonel Pinon. Directeur du génie militaire et gardien des arsenaux pendant l'occupation autrichienne, ce digne citoyen, ne pouvant empêcher que les canons ne fussent emmenés, les avait suivis le long du Rhin et du Danube jusqu'à Vienne. Il avait passé de longues semaines avant d'avoir audience de l'empereur; enfin il avait réussi. La milice et la garnison vaudoise, accompagnées de la foule, se portèrent à leur rencontre. Deux mois et demi plus tard, le brave colonel ramena les derniers canons

ornés de feuillages et de fleurs : le ministre Metternich y joignait un don de trois mille fusils. Le jour même, anniversaire de la restauration, vingt-cinq citoyens fondèrent la *Société biblique*, voulant témoigner ainsi leur reconnaissance envers Dieu.

CHAPITRE LXXXV.

Retour de Napoléon. Préparatifs de défense. Combats dans le voisinage. Départ du premier contingent. Retour de la paix.

(1815) La République jouissait depuis quelques mois à peine de sa nouvelle existence, la garnison fédérale venait de reprendre le chemin de ses foyers, quand tout à coup (6 mars) l'on apprend que Napoléon, échappé de l'île d'Elbe où il avait été confiné, vient de débarquer à Cannes. Entraînant partout les populations, il est parvenu sans résistance à Grenoble ; le 20 mars il fait son entrée dans Paris. L'Europe aussitôt reprend les armes ; la Diète suisse, assemblée à Zurich, ordonne

la mise sur pied de trente mille hommes, et envoie à Genève son quartier-maître général organiser la défense de la frontière. Mais déjà Genève s'était émue ; le 11 mars, le Conseil représentatif accordait au gouvernement des pouvoirs extraordinaires. Le canton de Vaud prêtait des armes et des munitions (l'on était dénué de tout), et envoyait un bataillon. La garde nationale fut appelée sous les armes ; les citoyens étaient invités à venir au secours de la patrie par des dons volontaires. Tel fut l'élan avec lequel répondirent toutes les classes de la population, que, dans l'espace de quelques jours, on avait recueilli 361,000 florins ; un second appel en produisit encore 320,000. Pictet de Rochemont, qui arrivait de Vienne, fut nommé commandant de la force armée genevoise ; on travailla avec ardeur à mettre les fortifications à l'abri d'un coup de main. Le 25 avril, le colonel Sonnenberg de Lucerne vint prendre le commandement supérieur ; le surlendemain, il passait en revue à Plainpalais deux bataillons vaudois et toute la milice genevoise forte de 2400 hommes. En ce moment même, la

députation de Genève était solennellement introduite en Diète, et prenait place comme vingt-deuxième canton à la suite de Neuchâtel.

Les craintes de guerre n'étaient rien moins que chimériques; le génie de Napoléon improvisait une armée de trois cent mille hommes; de nombreux renforts étaient dirigés de l'intérieur de la France vers la division stationnée dans le département du Mont-Blanc; des troupes occupaient le pays de Gex. On craignait que Dessaix, avec son avant-garde, ne tentât un coup de main, et l'on redoublait d'activité dans les travaux de défense. Une inscription fut ouverte pour la formation du contingent fédéral, fixé par la Diète à 600 hommes; il s'en présenta le double. Le gouvernement fut autorisé à contracter un emprunt de 700,000 florins.

Décidées à écraser Napoléon, les grandes Puissances coalisées mettaient en campagne un million de soldats. Malgré son désir de garder une neutralité que la France paraissait disposée à respecter, la Suisse se vit forcément entraînée dans la coalition contre Bona-

parte. Par la convention du 20 mai, les Puissances s'engagaient à lui prêter secours en cas d'attaque ; leurs troupes pouvaient accidentellement et en requérant son autorisation franchir la frontière ; c'était là une violente entorse à la neutralité. Délicate était la position du nouveau canton de Genève appelé à ratifier cette convention ; il éprouvait une répugnance marquée. Adhérer, c'était sanctionner la présence des armées étrangères, provoquer les hostilités, se ranger parmi les ennemis de la France ; rejeter, c'était, dans la première occasion importante, s'isoler de la grande majorité des cantons, laisser douter de sa fidélité, indisposer ceux de qui dépendait le sort de la Suisse. La raison d'Etat l'emporta : après une longue et solennelle discussion, la convention fut ratifiée à une forte majorité.

En même temps qu'il portait à quatre bataillons (2000 hommes) la garnison de Genève, le général en chef de l'armée fédérale appelait sous les drapeaux le contingent. Celui-ci se rassembla pour la première fois le 10 juin dans la caserne du bastion de

Hollande, le jour même où la Haute Diète annonçait à l'armée que la Suisse se joignait à l'Europe pour rétablir la tranquillité et l'appelait à couvrir la frontière du côté de la France. A cette déclaration, les Français répondirent en interrompant les communications. Les relations avec les enclaves furent supprimées ainsi que le passage par Versoix. On fut obligé d'armer des barques pour protéger les transports par le lac, seule voie restée libre. Le 15 juin, les Français entraient dans Carouge en chassant les troupes Sardes, traversaient l'Arve au delà de Regnier, battaient les Piémontais au passage de la Dranse près de Thonon, et occupaient la rive méridionale du lac jusqu'à Meillerie. Repoussés par l'avant-garde d'une armée autrichienne accourue d'Italie par le Simplon pendant qu'une autre franchissait le mont Cenis, ils se replièrent du côté de Genève ; Dessaix établit son quartier général à Chêne et attendit des renforts. Les troupes fédérales occupaient les positions militaires de la frontière, et la milice était invitée à se tenir prête au premier signal.

Le sol de la République allait peut-être devenir le théâtre de la guerre, lorsqu'arriva (25 juin) la nouvelle de la fameuse bataille de Waterloo, où Napoléon venait d'essuyer la plus affreuse défaite. Cet événement, qui décidait du sort de Genève, fut annoncé le lendemain par une salve d'artillerie. En ce moment, l'armée autrichienne, sous les ordres du général Frimont, portait son quartier général à Carouge, évacué par les Français, pour marcher sur le pays de Gex, le Jura et Lyon. Sonnenberg ayant déclaré qu'il ne souffrirait dans Genève aucun commandement étranger, Frimont renonça à s'y loger et se contenta de faire faire à ses troupes une courte étape dans les plaines de Champel, de Plainpalais et sur les hauteurs de Saconnex; une partie seulement traversèrent la ville. Le Chablais et le Faucigny furent appelés à contribuer pour leur part aux réquisitions, en sorte que les Genevois ne souffrirent guère de la présence de cette armée, qui ne comptait pas moins de soixante mille hommes d'infanterie et de douze mille chevaux.

Les Français tentèrent vainement de disputer le passage à Bonneville. Les Autrichiens s'emparèrent du Fort de l'Ecluse et des défilés de la Faucille et des Rousses ; la frontière française était entamée de toutes parts.

Du fort d'Huningue, sans provocation, la ville de Bâle avait été bombardée (28 juin). A la suite de cet acte d'hostilité, l'armée fédérale, elle aussi, entra en France. Le canton de Genève, se trouvant couvert par l'armée autrichienne, son contingent fut appelé à partir. Le 1er juillet, il fut rassemblé sur la place du Molard pour prêter serment et recevoir le drapeau en présence du Conseil d'Etat, du général Sonnenberg, et d'une députation de la Compagnie des pasteurs. Le Premier syndic fit une allocution, et le plus ancien pasteur bénit le drapeau. Le bataillon se mit en route pour Coppet et alla occuper Jougne et Sainte-Marie. Après deux mois et demi d'absence, il rentra sans avoir eu à combattre, mais non sans avoir mérité les éloges des chefs de l'armée fédérale pour son excellente conduite. Des compagnies de la

garnison de Genève avaient occupé le pays de Gex conjointement avec les Autrichiens.

Les Autrichiens, qui ne tardèrent pas à s'éloigner, remercièrent les Genevois pour leur bon accueil ; le commandant de la première division de l'armée fédérale, de son côté, leur adressa les éloges les plus flatteurs : « Toute la Suisse, écrivait-il au Conseil, en partageant vos craintes a admiré votre courage, votre fermeté, vos sacrifices ; elle se fait gloire de vous compter dans sa famille et de resserrer ses liens avec vous. » Sonnenberg partit le 18 octobre au bruit des salves d'artillerie, accompagné de détachements de la milice. Genève lui offrit avec la bourgeoisie une épée et un magnifique ceinturon, chefs-d'œuvre de la fabrique.

L'anniversaire de la Restauration fut décrété fête nationale. Ce jour-là, les syndics et autre magistrats amovibles prêtaient le serment de leur office devant le Conseil représentatif siégeant en séance publique. La fête du Trente et un décembre remplaçait celle de l'Escalade, que les circonstances ne permettaient pas de rétablir, mais qui con-

tinua d'être célébrée en famille. La dénomination de « République et Canton de Genève » fut substituée à l'ancienne.

Désenclavement et agrandissement du Canton de Genève.

Je vous ai dit qu'après la première chute de Napoléon les Alliés avaient fait espérer à la République une augmentation de territoire nécessaire pour établir ses communications avec le reste de la Suisse et dégager les parties enclavées de son territoire. Il fut d'abord question de lui abandonner, jusqu'aux montagnes, tout le pays dont elle est le centre naturel, ou tout au moins le pays de Gex, jadis conquis par elle. Mais la France qui allait jusqu'à revendiquer Genève comme s'étant donnée volontairement et qui restait maîtresse de la partie limitrophe de la Savoie, la France ne voulut se prêter à aucune cession de territoire, mais consentit seulement à ce que l'usage de la route par Versoix fût commun aux deux pays (traité du 30 mai 1814). En novembre, un grand Congrès se réunit à Vienne pour le règlement des affaires euro-

péennes. Pictet de Rochemont et D'Ivernois avaient été chargés par la République de soutenir ses intérêts. La France s'obstinait à ne rien céder, même en échange du Porrentruy : force fut donc de se rabattre sur la rive gauche du lac, que la Sardaigne ne pouvait défendre en cas de guerre. D'Ivernois proposa d'étendre la neutralité helvétique à toute la partie de la Savoie entre le lac et les montagnes. Grâce au zèle des députés, grâce à l'appui de l'empereur de Russie et surtout de son secrétaire, le comte Capo d'Istria, ami sincère et désintéressé de Genève, lié d'amitié avec Pictet, l'on s'entendit. En retour de cet avantage et de quelques autres, le roi cédait une fraction du territoire savoyard. Les déclarations du Congrès du 20 et du 29 mars 1815, qui réunissaient à la Suisse Genève ainsi que le Valais et la principauté de Neuchâtel, garantissaient la libre communication avec le territoire helvétique par Versoix, et avec le mandement de Peney par Meyrin. Le roi de Sardaigne mettait à la disposition des Puissances, pour être réunie au canton de Genève, la partie de la Savoie entre l'Arve,

le Rhône, le pays encore occupé par la France, et le mont Salève jusqu'à Veyrier, plus celle qui se trouvait entre la route du Simplon, le lac et le territoire genevois depuis Vésenaz jusqu'à l'Hermance ; le Chablais, le Faucigny et le territoire au nord d'Ugine se trouvaient compris dans la neutralité helvétique. Des garanties en faveur du culte catholique étaient stipulées, les habitants du territoire cédé étaient mis sur le pied d'égalité politique avec les Genevois de la ville.

Après les Cent jours, le roi de Sardaigne rentra en possession de la partie de la Savoie que le Congrès de Vienne avait d'abord laissée à la France ; le bourg de St-Julien fut cédé à Genève. De son côté la France dut consentir à remettre à la Suisse, pour être réunie au canton, la partie du pays de Gex qui séparait le territoire genevois du canton de Vaud, ainsi que les communes de Collex-Bossy et de Meyrin ; elle conservait Fernex. Ainsi la République se trouva en communication avec ses confédérés et avec l'ancien mandement de Peney. Les douanes étaient reculées en arrière du pays de Gex (traité de Paris du 20 novem-

bre.) Ce ne fut pas sans peine que la France se décida à un sacrifice qui lui ôtait l'espoir de voir Genève retomber sous sa domination.

Pour clore ici ce qui se rapporte à la formation de notre canton dans son état actuel, j'ajouterai que, l'année suivante, la Suisse et le canton de Genève conclurent avec la Sardaigne un traité connu sous le nom de *Traité de Turin* du 16 mars 1816. Ce traité, négocié par Pictet de Rochemont, procurait le désenclavement du district de Jussy, en ajoutant aux douze communes sardes déjà réunies celles de Chêne-Thônex, Presinges, Choulex et Meinier. Le roi se contentait de la rétrocession de St-Julien, qui lui offrait un chef-lieu de province commode, et gardait les communes de Monetier-Mornex, Bossey et Collonge-Archamp, de manière à conserver ses communications avec le Chablais et le Faucigny par le pied du Salève. Les bureaux de douanes étaient retirés à une distance de deux à trois lieues. Le canton de Genève entra en possession des communes cédées du pays de Gex le 9 octobre 1816, et le 23, de celles du territoire savoyard. Il

acquérait du côté de la France 16,260 poses avec 3350 habitants, du côté de la Savoie 37,500 poses et 12,700 habitants.

Pictet de Rochemont avait déployé dans ces négociations épineuses autant de tact que de zèle ; aussi la Diète déclara-t-elle, par acte solennel, « qu'il avait BIEN MÉRITÉ DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE. » Ce grand citoyen mourut à la fin de 1824. On lui éleva dans le cimetière de Plainpalais un monument, aux frais duquel contribuèrent les hommes les plus éminents de la Suisse et de l'étranger.

CHAPITRE LXXXVI.

Les premiers beaux jours de la Restauration. Fondation de la Caisse d'épargne.

(1816) Comme ce prisonnier qui, longtemps plongé dans les ténèbres d'un cachot, libre enfin, respire l'air frais et pur au milieu d'une riante campagne, ainsi, rajeunie et transformée, s'épanouissait la République.

Ceux qui l'avaient relevée s'occupaient avec amour à construire le nouvel édifice social et politique, tâche compliquée et délicate, mais que l'espérance et la fraîcheur des premières émotions leur rendaient douce et légère; ainsi, à son départ, le voyageur découvre de brillantes perspectives à travers les brumes du matin. La reconnaissance populaire leur aplanissait les sentiers : de nouvelles luttes politiques n'étaient plus à craindre, pour le moment du moins. Des anciens révolutionnaires, les uns étaient descendus dans la tombe ou se dérobaient dans l'ombre au mépris public; les autres avaient reçu une leçon trop rude pour être tentés de ressusciter les mœurs démagogiques; la jeunesse n'entendait parler de ces jours néfastes que pour les maudire. Mais on était loin d'être d'accord sur la direction à donner à l'esprit national, ceux-ci plaçant leur idéal dans le développement général, progressif, d'une liberté sage et réglée, à l'ombre du drapeau fédéral, ceux-là dans le rétablissement de la suprématie politique et religieuse de l'élite des anciens Genevois. Nous verrons

plus tard ce qu'il advint de cette divergence de vues.

Si, dominés par la force des habitudes et des souvenirs, les hommes de 1815 commirent quelques erreurs, comme de créer une garnison coûteuse et inutile, de rétablir les usages et les titres honorifiques, si trop souvent ils manquèrent de pratique, du moins s'efforcèrent-ils d'entretenir la confiance, la cordialité, l'union, à rapprocher, en un mot, les différentes classes de la famille genevoise. Ils remirent en vogue et fréquentèrent les sociétés civiques, les fêtes nationales, les réunions militaires et autres divertissements publics, alliant à un certain décorum beaucoup d'affabilité. Ils s'appliquèrent surtout à administrer avec douceur, avec ordre et économie. On maintint provisoirement les lois civiles françaises ; on rendit les lois organiques et financières les plus urgentes ; la base des contributions publiques fut complétement remaniée ; les impôts étaient modérés : ils ménageaient l'industrie et la propriété foncière, c'est-à-dire l'ouvrier et le paysan.

Une des premières institutions dont s'oc-

cupa le gouvernement, soucieux des intérêts des classes populaires, fut celle d'une Caisse d'épargne et de prévoyance, instituée par arrêté du Conseil d'Etat, du 5 août. Rien de plus utile, de plus moral, en effet. La facilité de déposer en tout temps une somme minime, placée d'une manière sûre et productive, favorise singulièrement le goût de l'épargne et de l'économie dans la classe peu aisée, qui se forme ainsi peu à peu une ressource pour les mauvais jours, un capital pour s'affranchir. En 1794, un établissement de ce genre avait échoué devant la difficulté des temps; cette fois, le succès fut complet. Au bout d'une année, la Caisse comptait cinq cents déposants; dix ans plus tard elle en comptait près de quatre mille; dix ans encore, ce chiffre était plus que doublé. L'ancien conseiller Tronchin avait engagé une somme de soixante mille florins, pendant seize ans, comme garantie pour les déposants; les intérêts servaient à payer les dépenses. Ce fut ce même généreux citoyen qui, deux ans après, fit don à l'Etat d'une rente perpétuelle de trois mille francs exclusivement destinée à

faire soigner dans l'hôpital les malades indigents des communes réunies.

Le 4 décembre mourut Ami Lullin. Le but de sa vie était atteint, il avait vu renaître la patrie genevoise, il pouvait mourir. On raconte que, peu de minutes avant d'expirer, sa physionomie devint si riante, qu'on lui demanda à quoi il pensait : « Je pense à Ge-« nève, » répondit-il.

Vers la fin de l'année, les communes réunies furent appelées à élire trente-huit députés au Conseil représentatif; deux de leurs représentants entrèrent au Conseil d'Etat.

Disette. Émeute des pommes de terre. Réorganisation des milices.

Par suite du renchérissement des denrées, l'hiver fut très-difficile pour les classes pauvres ; on s'ingénia à le leur rendre moins rude, soit en leur fournissant les vivres à bon marché, soit en leur procurant du travail. Le gouvernement nomma un comité des subsistances ; il défendit la sortie des pommes de terre, des grains, des farines et du pain. Ce fut surtout en Savoie, et particulièrement dans nos en-

virons, que la disette fut affreuse. Comme toujours, les Genevois vinrent en aide à leurs voisins malheureux. Presque seuls, ils nourrirent pendant plusieurs mois les misérables habitants du plateau des Bornes derrière le Salève. L'Etat, en faisant venir trente-huit mille quintaux de blé, qui devait être vendu à prix coûtant, empêcha une hausse trop forte sur le marché; néanmoins, pendant six mois, le pain se payait de dix à douze sous la livre.

L'année 1817 fut très-pluvieuse; en automne, le pain était toujours cher; aussi, bien qu'on eût planté une énorme quantité de pommes de terre, celles-ci se maintinrent-elles à un prix très-élevé, au grand mécontentement du petit peuple, qui avait espéré dans la récolte. On accusait les marchands et revendeurs d'être la cause de cette cherté. Le gouvernement fut averti que quelques mauvaises têtes avaient projeté de forcer la baisse des prix. Ne pouvant croire qu'ils missent leur projet à exécution, il évita de prendre des mesures dans la crainte d'alarmer. On se borna à une publication du lieutenant de police, dans laquelle il rappelait les règle-

ments contre les renchérisseurs de denrées et défendait aux revendeurs d'acheter avant midi et d'aller au-devant des paysans. Au lieu de les calmer, cette publication maladroite surexcita les mécontents en les affermissant dans leurs soupçons. Le mercredi 15 octobre, une bande de turbulents se portèrent au Molard et se jetèrent sur les paysans et sur les revendeurs, mettant les charrettes au pillage, répandant les pommes de terre, ou forçant à les céder au prix qu'il leur plaisait de fixer ; plusieurs en emportèrent des sacs sans rien payer du tout. Le syndic de la garde Falquet descendit sur la place ; il fut hué, assailli de projectiles ; on lui arracha même son bâton syndical. Ce désordre dura plusieurs heures. Voyant son autorité méconnue, le gouvernement se décida à faire battre la générale ; une partie de la milice répondit ; les émeutiers se dispersèrent après avoir dévalisé des dépôts de pommes de terre à la rue Neuve et au Bourg-de-Four. Dans la soirée, on arrêta huit des plus turbulents, qui furent traduits devant la cour criminelle et condamnés à la prison. On remarqua qu'ils étaient presque

tous du quartier de St-Gervais. Le Conseil d'Etat annonça sa ferme intention de faire respecter la liberté des marchés dans l'intérêt même des consommateurs, et dans une sage publication exposa les véritables motifs du renchérissement des denrées. La milice était invitée à répondre au premier appel.

En 1818 les milices furent réorganisées conformément aux prescriptions fédérales. Elles étaient réparties en six bataillons d'infanterie, un bataillon d'artillerie et un corps de cavalerie ; chaque bataillon se composait de deux compagnies de contingent et de quatre de réserve. Cette organisation subsista jusqu'en 1839, époque où l'on réunit le contingent et la réserve en bataillons spéciaux. Dès 1819, les recrues furent soumises à un campement au Plan-les-Ouates.

Première réforme du système électoral. Établissement d'un Jardin botanique, d'un Musée académique, d'une prison pénitentiaire, etc., etc.

(1819) L'époque fixée par la constitution

pour le renouvellement de trente membres du Conseil représentatif était venue : l'expérience avait démontré les inconvénients du mode actuel. On voyait arriver le moment où la loi serait inexécutable par suite du petit nombre d'électeurs qui se présentaient. On la modifia donc dans un sens plus pratique et plus large. Le cens électoral fut réduit à vingt-cinq florins. Tous les électeurs, sans inscription préalable, étaient appelés à concourir à l'élection. Les candidats qui réunissaient la majorité absolue, si cette majorité n'était pas inférieure au quart du tableau des électeurs, se trouvaient élus directement; à défaut, le nombre de trente députés était complété dans un second tour par une catégorie d'électeurs, dite *section électorale*, composée des membres des deux Conseils, des députés sortis l'année précédente, des pasteurs et curés, et des électeurs âgés de plus de soixante ans. Ils avaient à faire leur choix dans la liste des candidats en nombre double qui, au premier tour, avaient réuni le plus de suffrages après les élus. Ce fut une transaction avec l'opi-

nion qui réclamait l'élection directe par le suffrage universel.

De cette époque datent plusieurs institutions utiles. Ce fut d'abord le Jardin botanique, créé par les soins du célèbre De Candolle. On y consacra une partie de la promenade des Bastions qui était demeurée, depuis l'affreuse journée du 25 juillet, comme un lieu pestiféré. En même temps, on fit disparaître, sous prétexte de mauvais goût, le monument élevé à Rousseau en 1794, et l'on se contenta de faire figurer le buste en marbre de Jean-Jacques parmi les six bustes de naturalistes genevois dont on décora l'orangerie. Le jardin fut plus tard enrichi d'un conservatoire botanique et entouré d'une belle grille. Tous ces embellissements ne coûtèrent rien au public : de généreux donateurs en firent les frais. Le professeur Boissier, à l'initiative duquel on doit le Musée académique ou Musée d'histoire naturelle et d'antiquités (1820), fut des premiers à l'enrichir. En 1822, la Société des arts, depuis longtemps languissante, fut fortement réorganisée. Bien-

tôt elle rendit de précieux services, soit par les encouragements qu'elle donna aux arts et à l'agriculture, soit par les écoles de dessin et d'horlogerie dont l'Etat lui confia la direction. Une loi rendue en 1821 établit une assurance contre l'incendie, mutuelle et obligatoire, de tous les bâtiments du canton, qui furent estimés à cent vingt millions de florins, dont moitié pour la ville. Cette mesure fit hausser le prix des immeubles, encouragea les bâtisses, et facilita les emprunts hypothécaires. La ville ouvrit un modeste établissement de sourds-muets et trois écoles primaires d'enseignement mutuel dites lancastériennes (1822). Dans la même année, le Conseil représentatif décréta la construction d'une prison pénitentiaire : les détenus devaient être isolés pendant la nuit et assujettis au travail et au silence. Cet établissement, dont la disposition permettait une surveillance complète et continuelle des prisonniers, fut construit dans le bastion de Hesse et acquit une célébrité européenne. Je ne parle pas d'autres institutions particulières, telles que la Société de lecture, la Société des missions, la Société

des amis des arts, la Société médicale, les Écoles rurales, la Société d'utilité publique, etc., qui prirent naissance à cette époque ou à peu près. L'esprit d'association qui dès lors a enfanté tant de merveilles se développait rapidement.

Difficultés à l'occasion du mariage civil dans les communes réunies.

En cédant quelques communes au Canton, le roi de Sardaigne, soit comme contre-partie des lois éventuelles, soit à l'instigation du clergé, avait stipulé expressément dans l'acte du congrès de Vienne et dans le traité de Turin certaines garanties politiques et surtout religieuses en faveur du territoire cédé. La religion catholique devait y être maintenue et protégée comme elle l'était alors dans les Etats de Sa Majesté. Les maîtres d'école, les deux tiers des conseillers municipaux, le maire ou ses adjoints, devaient être catholiques. A l'exception d'un dans la ville de Carouge, il ne pouvait être établi aucun temple national protestant. Ces réserves étaient déplorables; elles allaient

être un motif continuel de défiance, un obstacle invincible à la fusion si désirable entre citoyens d'un même pays. Elles ouvraient la porte à l'intervention étrangère et donnaient un point d'appui redoutable au parti ultramontain. On ne tarda guère à s'en apercevoir.

En 1816, il avait été décrété que désormais l'acte de mariage civil ne serait valable qu'autant qu'il aurait été suivi de la bénédiction nuptiale; d'autre part celle-ci ne pouvait se donner que sur la présentation de l'acte de mariage civil. On avait cru trouver là un expédient pour concilier les exigences des lois civiles avec celles de l'Église romaine dans les nouvelles communes. Néanmoins, huit jours seulement après la réunion, le clergé catholique, dans son adresse au Conseil d'Etat, déclarait que cette loi le jetait dans l'affliction. A la suite de nombreuses difficultés pratiques, on rétablit le mariage civil en dispensant de la bénédiction nuptiale: il était interdit de la donner autrement que sur le vu du certificat civil. Le clergé romain jeta les hauts cris; il déclara cette loi en op-

position formelle avec les clauses des traités. En effet, dans les pays où le catholicisme est la religion d'Etat, le mariage religieux est seul reconnu valable. L'ambassadeur du roi de Sardaigne et le légat du Pape réclamèrent auprès de la Diète, et Genève dut décréter que sa dernière décision n'était pas applicable aux communes réunies par le traité de Turin. Les mariages contractés devant les curés continuèrent à être tenus comme réguliers.

Conformément aux prescriptions des lois éventuelles, le Conseil d'Etat avait fait des démarches pour que les paroisses catholiques relevassent d'un évêque suisse; ce ne fut qu'après trois ans, et avec l'appui du chargé d'affaires de Prusse à Rome, qu'il obtint enfin la réunion de ces paroisses au diocèse de Lausanne (1819). L'année suivante, il passa avec l'évêque Mgr. Tobie une convention par laquelle il pouvait, pour motifs graves, refuser les curés nommés. Les curés devaient prêter serment de soumission aux lois entre les mains du Premier syndic.

CHAPITRE LXXXVII.

On décide le maintien des fortifications. Embellissements de la ville. Le Musée Rath. Legs de Henri Boissier.

(1822) Depuis plus de deux siècles et demi Genève, resserrée dans son enceinte, ne communiquait avec l'extérieur que par quatre portes : la nécessité de nouveaux passages, le besoin de place et d'air se faisaient de plus en plus sentir ; les étages s'entassaient sur les étages. Ralenti par la révolution et par la domination étrangère, l'accroissement de la ville avait repris un rapide essor ; elle étouffait dans ses murs. Il eût été sage de prendre dès lors le seul parti raisonnable, celui d'abattre ou de reculer les fortifications, puisqu'on pouvait en quelque sorte calculer l'année où il faudrait en venir là ; aussi cette grande mesure était-elle agitée depuis la renaissance même de la République. Mais les avis étaient très-partagés : Nos fortifications nous ont sauvés plusieurs fois d'un coup de

main, disait-on; elles peuvent nous sauver encore et retarder, ne fût-ce que de quelques jours, la marche de l'ennemi; à ce point de vue elles sont utiles à la Suisse; d'ailleurs, elles nous permettent de maintenir la police si difficile dans une ville frontière de trois États. — Elles ont existé de tout temps, elles sont arrosées des sueurs de nos pères, elles font partie de notre nationalité, ajoutaient ceux chez qui le sentiment et le culte du passé primaient toute autre considération; elles empêchent l'invasion des étrangers, des catholiques : restons petits pour rester nous-mêmes. D'autres pensaient, mais sans le dire, et ils étaient nombreux dans les Conseils, que la suppression des remparts, en provoquant de nombreuses constructions, occasionnerait une baisse notable dans les loyers, et partant dans leurs capitaux et dans leurs revenus. Quelques-uns enfin, échos du siècle précédent, voyaient dans la garnison indispensable à une ville fortifiée une garantie contre les désordres populaires, dont le souvenir seul les faisait pâlir. Leurs adversaires, outre les raisons de nécessité prochaine, alléguaient

l'inutilité, le danger même soit pour les habitants, soit pour la Suisse, de fortifications complétement insuffisantes, les dépenses qu'exigeaient leur entretien ainsi que celui de la garnison, et celles qu'allaient entraîner des réparations indispensables. Tout au moins demandaient-ils qu'on prît un moyen terme en comblant les fossés qui séparaient les bastions et autres ouvrages saillants des contre-gardes, et en reliant celles-ci, de manière à augmenter notablement l'enceinte intérieure.

La lutte fut vive : l'avis de la conservation prévalut. On décida que les ouvrages qui s'étendaient du lac à la rive droite du Rhône, c'est-à-dire du côte de St-Gervais, seraient maintenus sans qu'il en fût ajouté de nouveaux (vous vous rappelez que ce quartier n'avait point été fortifié régulièrement comme l'autre rive). Trois ans plus tard, on décréta la réparation de l'enceinte bastionnée de la rive gauche, ajournant à 1831 pour prendre une décision relativement aux ouvrages extérieurs. Depuis 1819, la garnison, primitivement fixée à 423 hommes, n'en comptait plus que 300 ; en 1825, elle fut réduite à

une compagnie d'artillerie. Pendant plusieurs années, elle avait absorbé plus du tiers des revenus de l'État.

C'est à cette époque, que les pompiers de la ville et des communes furent organisés militairement.

Pendant qu'on s'occupait des fortifications, l'état matériel du pays s'améliorait rapidement. Les communes rurales, avec l'aide de l'État, réparaient ou rebâtissaient leurs églises, leurs presbytères, construisaient des écoles ; la ville commençait à s'embellir. Dès **1821**, l'on avait entrepris la démolition des dômes, qui interceptaient le jour dans des rues populeuses et présentaient de grands dangers en cas d'incendie ; au bout de neuf ans elle était presque achevée ; mais les échoppes ou *hauts-bancs* qu'ils abritaitaient ne disparurent que longtemps après. Plusieurs bastions étaient convertis en promenades ; deux légers ponts en fil de fer, jetés à travers les tranchées, facilitaient aux piétons, moyennant un léger droit de passage, les communications avec l'extérieur. Un gracieux monument, le Musée Rath, s'élevait sur la place Neuve, en

face du théâtre. A son lit de mort, le général Rath, ancien officier au service de Russie, avait chargé ses sœurs de faire de sa fortune un emploi qui honorât sa mémoire. Sur le conseil de De Candolle, celles-ci firent don à la ville d'une somme de 182,000 florins (84,000 fr.) pour la construction d'un Musée des Beaux-Arts; il coûta le double; les généreuses donatrices voulurent qu'il s'achevât à leurs frais (1824—1826); la Société des Arts y fut installée. Bientôt vint s'aligner à sa suite, le long de la Corraterie, une belle rangée de maisons bâties sur un plan régulier (1828). Une société de musique construisait un Casino dans la Cour-St-Pierre (1824), la ville un manége (1828) et l'État un observatoire (1831), tandis que les musées s'enrichissaient de dons précieux. Je dois mentionner ici le beau legs de 245,000 francs de Henri Boissier (1827). Ce citoyen, aussi modeste que généreux, renonçant à attacher son nom à quelque monument ou à quelque institution, voulut que ce don fût employé à des objets d'utilité publique. Il servit à encourager nombre de créations utiles, en particulier

l'établissement des sourds-muets, qui fut doté d'un immeuble. Quelques années auparavant (1820), le professeur Tingry, chimiste distingué, avait légué à l'Académie sa belle propriété de Bellefontaine sous Cologny.

Le 31 décembre dans Saint-Pierre. Le tir fédéral de 1828. Souscription en faveur des Grecs.

En 1827, les Conseils, rétablissant un antique usage, décidèrent que désormais l'installation des syndics et autres magistrats aurait lieu solennellement dans St-Pierre le jour anniversaire de la Restauration. Le 31 décembre, la foule se pressait sous les voûtes majestueuses de la cathédrale. A dix heures, le cortége des autorités, auquel se joignirent les membres du Conseil représentatif et les officiers réunis à l'Hôtel de ville, se rendit dans le temple. Le milieu de la nef était disposé en gradins. Les syndics, leur bâton syndical à la main, montèrent à la tribune disposée au centre du chœur; les conseillers d'Etat étaient assis au pied; les membres du Conseil souverain prirent place sur les bancs

en face, la Compagnie des pasteurs et professeurs à droite, les membres des tribunaux à gauche, les officiers derrière : on fit silence dans la multitude. Le Secrétaire d'État lut la prière ; le Premier syndic, Rigaud, se couvrit et prononça un discours d'une voix forte et claire : « Très-honorés et Souverains Seigneurs, disait-il, les Conseils de la République ont arrêté que la cérémonie qui « nous rassemble serait entourée dès ce jour « d'une publicité complète ; tous les ci« toyens pourront désormais s'associer aux « engagements sacrés qui vont être pris en « leur présence d'aimer, de servir sa patrie, « et d'en maintenir toujours les libertés. » Il traça en traits rapides l'état florissant de la République, et termina par ces mots : « Nous pouvons dire avec confiance : Les « Genevois sont heureux ! » Puis il invita les nouveaux syndics à prêter le serment de leur office, ce qu'ils firent la main levée, le Secrétaire d'État lisant la formule. Ceux-ci reçurent les insignes de leur charge des mains des anciens syndics et prirent leur place à la tribune. Le Premier syndic Schmidt-

meyer se leva à son tour, et félicita les magistrats de se trouver dans un édifice qui rappelait tant de souvenirs.

Dans l'été de 1826, Genève avait reçu la Société helvétique de musique ; c'était la première fête suisse qui s'y fût célébrée ; elle fut brillante : il y eut grand concert dans St-Pierre, bal, promenade sur le lac, collation dans une riche villa. Le troisième tir fédéral fournit à la population une occasion plus importante de fêter ses confédérés ; il eut lieu du 16 au 21 juin 1828. Le lundi matin, à sept heures, les carabiniers genevois, au nombre de six cents, la décoration à la boutonnière et le chapeau orné de la cocarde cantonale, allèrent, drapeaux et musique en tête, prendre à la Balance le Comité central et la députation bâloise, et les conduisirent en cortége à la Coulouvrenière. Les abords du tir offraient l'aspect d'un jardin anglais improvisé ; à l'entrée s'élevait un arc de verdure ; une avenue de massifs de sapins conduisait à la salle de réception, dans l'hôtel, où les prix étaient étalés. C'est dans cette salle qu'eut lieu la

remise du drapeau ; il fut arboré sur la colonne garnie de feuillage disposée devant le bâtiment pour recevoir les bannières des députations. L'accueil fut simple, mais cordial. Le tir commença avec animation. Entre les dix-sept cibles se distinguait la cible fédérale surmontée de la statue de Guillaume Tell. Le jeudi 19 fut le jour le plus brillant. Les Valaisans avaient débarqué le matin ; à onze heures, on signala les députations de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel, qui arrivaient par le *Léman vaudois*. Une barque pavoisée s'avança au-devant des confédérés ; ils abordèrent sur la plage du Molard, aux sons de la musique et aux acclamations de la multitude; la bannière genevoise flottait entre deux drapeaux qui avaient figuré à Laupen. Une exposition de l'industrie au Musée Rath, le théâtre et un beau cirque contribuèrent à embellir la fête. La délivrance des prix d'honneur eut lieu le samedi soir devant la salle de réception ; le cortége alla porter le drapeau de la Société fédérale chez le président à Plainpalais, et de là se rendit au jardin

botanique, où une collation avait été préparée pour tous les carabiniers.

Jamais d'ailleurs on n'avait vu à Genève tant de verve et de gaité. Les citoyens se livraient avec entrain aux exercices militaires: les grandes revues, les abbayes étaient de véritables fêtes de famille. Ce n'étaient que réunions de sociétés et de cercles, les fêtes succédaient aux fêtes, animées par la voix de gais chanteurs. Entre ceux-ci se distinguait La Rivière, interprète intelligent des Chaponnière, des Petit-Senn, des Moré, des Thomeguex, des Collart, des Tavan, des Cougnard, brillante pléiade de chansonniers.

Ce débordement de l'allégresse générale n'empêchait pas les citoyens de sympathiser avec le malheur : leur cœur et leur bourse s'ouvraient libéralement aux infortunes privées ou publiques. Le village de Monetier, incendié en 1822, fut reconstruit en grande partie avec l'argent des Genevois. En 1825 ils se passionnèrent pour la lutte héroïque des Grecs contre la Turquie ; plusieurs partirent pour ces plages lointaines. Concerts, loteries, collectes, appels en chaire, on re-

courut à tous les moyens de provoquer des dons. Etudiants, pensionnats, écoliers, ateliers, miliciens, tous apportèrent leur offrande, depuis ce riche qui donna cinq mille francs, jusqu'à cette petite fille qui vida sa tire-lire. Une souscription à trois sous par semaine réunit 5,600 donateurs et produisit 27,000 florins; la somme totale dépassa 70,000 francs. L'âme de cet élan était Eynard-Lullin, qui, dès lors comme plus tard, mérita le nom de bienfaiteur des Grecs. Cet intérêt généreux se soutint jusqu'au jour où la Grèce fut affranchie par le traité franco-anglo-russe (1827).

Construction des quais sur le Rhône et du pont des Bergues. Beaux jours de la Restauration.

(1829) La ville allait se trouver libérée de ses anciennes dettes : le moment était venu de réaliser un projet conçu depuis plusieurs années, dont les plans avaient été dressés par le colonel (depuis général) Dufour, ingénieur du canton. Il s'agissait de transformer les abords infects et vraiment hideux du

lac, derrière la rue du Rhône, en un beau quai, et de construire un port; il était aussi question d'un pont à établir de la Fusterie aux Bergues. Une société qui avait acheté l'ancienne fabrique d'indiennes et les vastes jardins des Bergues pour y bâtir un quartier bordé d'un quai, offrait 200,000 florins, outre 25,000 promis par des particuliers. Le pont fut décrété, malgré l'opposition de propriétaires et de boutiquiers de St-Gervais. On mit immédiatement la main à l'œuvre: La première pierre du pont fut posée solennellement le 6 avril 1829. Une lignée de belles façades remplaça peu à peu les dégoûtantes galeries en bois appuyées sur des pilotis, qui bordaient la sortie du Rhône, de Longemalle à la petite Fusterie. L'Ile des Barques, ancienne fortification, fut convertie en une charmante promenade reliée au pont. Quant au quartier des Bergues, entreprise particulière, une mesquine économie en fit un quartier manqué. Quelques années plus tard, le quai fut prolongé jusqu'au premier pont de Saint-Gervais. Ces divers travaux coûtèrent

à la ville plus de quinze cents mille florins.

Ainsi s'écoulèrent plusieurs années, âge d'or de la Restauration. L'augmentation progressive des recettes de l'État accusait celle de la prospérité générale puisque les impôts avaient été plutôt diminués. Administrées avec prudence et économie, elles couvraient les dépenses et au delà. Nombre de fonctions modestes, qui exigent cependant du dévouement et de l'activité, étaient remplies gratuitement par des citoyens aisés heureux de payer leur dette à la patrie. Le commerce était prospère, la fabrique d'horlogerie et de bijouterie, florissante, voyait ses produits recherchés dans le monde entier. L'état des campagnes, particulièrement dans les nouvelles communes plus arriérées, s'améliorait sensiblement ; de nombreuses maisons se construisaient sur tous les points du canton, dont la population était montée à 53,000 âmes. Quatre-vingt-neuf écoles, tant publiques que particulières, étaient fréquentées par plus de 5,000 enfants; les établissements de bienfaisance, d'utilité publique, de sciences se multipliaient, et le développe-

ment intellectuel dépassait le développement matériel.

Dans la sphère politique, une opposition honnête, sans aigreur, sans personnalités, dont le *Journal de Genève* était l'organe, rappelait l'administration à la vigilance. Les magistrats continuaient à être respectés bien qu'ils ne portassent plus l'épée et que la garde ne prît plus les armes sur leur passage. Au sein du Conseil représentatif, des hommes éminents, le jurisconsulte Bellot, réformateur de la procédure civile, Dumont, profond politique, rompu aux luttes parlementaires, Sismondi, historien et publiciste, maintenaient les tendances trop conservatrices de ce corps dans les voies d'un sage libéralisme. Les affaires suisses étaient discutées avec soin et dans un esprit tout fédéral, les matières économiques traitées avec une grande largeur de vues; aussi voyait-on peu à peu tomber toutes les taxes, toutes les entraves au commerce et à l'industrie. L'illustre Rossi, ancien réfugié italien qui un jour devait payer de sa vie son dévouement au progrès, De Candolle, esprit inventif, net et pratique,

Constant, Simond, qui, dans leurs voyages, avaient beaucoup vu et beaucoup observé, éclairaient les questions de leur savoir et de leur expérience. Quelques-uns, tels que Fazy-Pasteur, se distinguaient par leurs vues indépendantes et hardies. Mais celui qui exerçait sans contredit la plus grande influence était le syndic Jacques Rigaud. Conseiller d'État en 1821 et Premier syndic en 1825, à peine âgé de trente-huit ans, il était rapidement parvenu à la position de chef de l'État. Sa stature élevée, sa prestance majestueuse, ses traits pleins d'une dignité qui n'excluait pas la grâce, son jugement sûr, son éloquence tranquille, mais claire et précise, lui assuraient une autorité incontestée. Partisan d'un sage progrès, il excellait à faire avancer les retardataires sans les effrayer. Type accompli du magistrat genevois, il unissait les souvenirs du passé aux aspirations de l'avenir. Il était secondé par son frère Rigaud-Constant, Président Criminel.

Genève présentait alors, comme on l'a dit, un foyer de vie intellectuelle et morale, d'activité industrieuse et de patriotisme dés-

intéressé. Et ce n'est pas seulement pour ses fils qu'elle était une terre bénie : de nombreux étrangers, des Anglais en particulier, se plaisaient à y fixer leur séjour et à y faire instruire leurs enfants. Depuis 1823, des bateaux à vapeur animaient le lac et promenaient les voyageurs le long de ses rives enchanteresses. En 1828 on constata le passage de cinquante mille étrangers. — Aussi, chaque solennité du 31 Décembre était-elle pour les magistrats une nouvelle occasion de féliciter le pays. « La paix, la prospérité, le « bonheur règnent dans notre canton, di- « saient-ils ; chacun le sent et le répète, et « cette période si belle pour Genève est assez « prolongée pour que la génération qui gran- « dit à côté de nous n'ait connu que le bon- « heur de son pays. »

Un bonheur public aussi complet ne pouvait être de longue durée.

CHAPITRE LXXXVIII.

Effervescence causée par la Révolution de Juillet 1830. La Suisse se prépare à défendre sa neutralité.

L'hiver de 1829 à 1830 fut très-rigoureux. Le 29 décembre, après une forte bise qui avait accumulé les glaçons, le Léman gela à la sortie du Rhône. Dans la nuit du 3 au 4 janvier, par un temps calme, le petit lac se couvrit obliquement d'une couche de glace, en sorte qu'on put pendant quelques heures le traverser des Eaux-Vives à Genthod. On songea de suite à venir en aide aux nécessiteux : une Commission extraordinaire secourut près de 2500 individus. D'ailleurs on jouissait d'un calme profond, et rien ne faisait présager l'orage politique qui allait remuer l'Europe.

Le 26 juillet, le roi de France, Charles X, depuis plus d'une année en lutte avec la bourgeoisie, publiait ses fameuses ordonnances, par lesquelles il supprimait la liberté de

la presse périodique, annulait les dernières élections de la Chambre des Députés et créait un nouveau système électoral. Dès le lendemain, Paris était en révolution. Après trois jours de combat, les troupes royales étaient vaincues ; le roi se voyait obligé de prendre la fuite, et Louis-Philippe d'Orléans montait sur le trône constitutionnel. Ce fut avec joie que la population genevoise, hostile à l'aristocratie cléricale qui dirigeait alors la France, apprit l'issue de cette lutte. Au premier moment, les gens du haut, comme on disait encore, ne laissèrent pas d'éprouver quelque inquiétude. On disait que la Marseillaise serait entonnée au théâtre, que des agitateurs tenteraient un soulèvement sous prétexte de la cherté du pain, qu'on se battait à Annecy, qu'une révolution allait éclater à Fribourg. De tous ces bruits, il n'y avait de vrai que l'effervescence générale produite par la Révolution de Juillet. Le peuple genevois, sans griefs sérieux contre son gouvernement, ne bougea pas. Le Conseil d'État rassembla néanmoins les officiers, et les invita à prévenir la milice de se trouver prête si quelque dés-

ordre éclatait à l'occasion du prix du pain. Une souscription fut ouverte pour faire venir du blé d'Allemagne.

C'est à cette époque que fut fondée, par la classe d'Industrie de la Société des Arts, l'École industrielle, destinée aux jeunes apprentis. Les leçons étaient fixées de manière à ne point empiéter sur les heures d'atelier; la ville et l'État payaient chacun la moitié de la dépense. En 1839, cette institution devint cantonale.

La Révolution de Juillet avait causé dans l'Europe entière une commotion électrique. De tous côtés, les nations violemment soumises, les classes populaires, comprimées par la Restauration, se soulevaient et réclamaient leur indépendance ou leur émancipation politique; la Belgique se séparait de la Hollande; la Pologne opprimée prenait les armes contre la Russie; une fermentation extraordinaire se propageait en Allemagne. Dans les cantons de la Suisse, déjà depuis plus d'une année travaillés par l'esprit de réforme, le mouvement s'accéléra; il se mani-

festa par des assemblées populaires, des révisions de constitutions, des changements de gouvernement; d'ailleurs, cette effervescence n'avait pas jusque-là fait verser une goutte de sang. Le Directoire fédéral convoqua une Diète extraordinaire pour rétablir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur et pour prendre des mesures de défense (on craignait un conflit entre la France et l'Autriche). Le 27 décembre, la Diète décrétait que si la guerre venait à éclater la Suisse garderait une stricte neutralité et couvrirait ses frontières; elle consacrait unanimement le principe que chaque État confédéré avait le droit de faire à ses institutions tous changements qui ne seraient pas contraires au Pacte. Les Cantons furent invités à tenir leurs contingents prêts. Genève se mit aussitôt en mesure; l'inspection des deux bataillons eut lieu avec un grand enthousiasme; des citoyens dispensés du service ou établis à l'étranger se mettaient à la disposition du pays; les étudiants demandaient à former un corps de volontaires et s'exerçaient. Le poëte Petit-Senn publiait sa belle Helvétienne :

Levez-vous, fils de la patrie,
Aux armes de tous les côtés, etc.

(1831) L'année s'ouvrait au milieu de ces préparatifs guerriers. On décréta la formation d'un premier corps de landwehr ; six cents hommes, dont nombre d'ouvriers de la fabrique sans ouvrage, étaient employés aux fortifications. Sur la nouvelle qu'un mouvement allait éclater à la frontière de Savoie, Genève reçut ordre de mettre ses troupes sur pied. Le 20 mars, un bataillon valaisan venait prendre dans les casernes la place du premier contingent, qui partait pour Viége, Brigg et le Simplon (on annonçait qu'une armée autrichienne se concentrait en Lombardie). Au bout de peu de semaines, avant même que toute appréhension de guerre eût disparu, la Diète, par économie, ordonna le licenciement des troupes.

On décrète la suppression de la section électorale et l'amovibilité du Conseil d'État.

Éprouvée par le malheur et tout à la joie de la délivrance, la génération qui avait vu

renaître la République s'était soumise à un régime qui privait la masse du peuple de l'exercice de ses droits politiques. Dès l'origine, cependant, la constitution de 1815 avait été attaquée. Nous avons vu, en 1819, l'élection directe et la section électorale remplacer la rétention. Ce mode plus pratique, mais qui donnait les mêmes résultats, était critiqué par tout ce que Genève comptait d'hommes libéraux. Pour être élu d'emblée, il fallait, vous vous le rappelez, réunir le quart des voix du tableau des électeurs; or le tiers à peine de ceux-ci daignaient se présenter; les campagnards surtout faisaient défaut; aussi ne comptait-on pas le quart des députés nommés directement. Les rétenteurs (on avait conservé ce nom) étaient donc maîtres des élections; on les vit écarter des candidats qui avaient réuni six cents suffrages pour en choisir d'autres qui n'en avaient eu que quatre-vingts. La grande majorité exerçaient des emplois publics; on pouvait dire que l'élection était entre les mains du gouvernement. L'entrée dans le Conseil d'hommes à opinions indépendantes devenait de

plus en plus rare. On remarquait aussi que le cens électoral étant basé sur les impôts directs, et ceux-ci étant établis sur la propriété foncière et sur la richesse, il en résultait que la classe ouvrière se trouvait complétement exclue. L'opposition réclamait donc l'élection directe pour tous les députés, l'abaissement et même la suppression du cens ; elle demandait aussi la séparation complète des pouvoirs administratifs et judiciaires, l'amovibilité du Conseil d'État, la réduction de ses membres et l'augmentation de leur modique traitement, le droit d'initiative pour le Conseil représentatif, le renouvellement plus fréquent de ce corps et la publicité de ses séances, le jury criminel, enfin des institutions municipales pour les communes, et en particulier pour celle de Genève.

Ces diverses questions étaient débattues avec modération et convenance, soit dans la presse, soit incidemment au sein du Conseil représentatif. Malheureusement il est dans la nature des corps politiques de n'abandonner une position privilégiée que sous la pression des événements : on faisait la sourde oreille.

D'ailleurs, disait-on, quelle meilleure preuve de l'excellence de la constitution que le tableau de la prospérité et de l'union du pays! Il n'était pas jusqu'à l'absence des électeurs qui ne fût prise pour un témoignage de la satisfaction générale.

Dans la session de décembre 1829, Bellamy, député populaire du quartier de Saint-Gervais, avait demandé que le Conseil d'État voulût bien examiner si le moment n'était pas venu de supprimer la section électorale; il avait été appuyé par les meilleures têtes. On répondit que, tout ayant bien marché, il serait imprudent de rien changer. Mais après la Révolution de Juillet, le gouvernement comprit qu'il fallait faire quelques concessions, sous peine d'être renversé. Déjà le peuple commençait à s'occuper de politique; l'opposition prenait une allure vive et presque hostile. Le jour de l'ouverture de la session de décembre 1830, le syndic Rigaud présenta au nom du Conseil d'État le projet de suppression de la section électorale; pas une voix ne s'éleva pour la défendre; la loi fut adoptée le 21 janvier suivant. Si l'élection n'é-

tait pas complète au premier tour, les électeurs étaient convoqués une seconde fois ; on leur soumettait la liste des candidats qui avaient eu le plus de suffrages, en nombre double des places à pourvoir, et la simple majorité suffisait. En même temps, les Conseils abrogeaient le privilége conféré à certains fonctionnaires de concourir à l'élection des premiers magistrats.

Le 5 août, après une discussion solennelle (les avis étaient très-partagés), on décrétait l'amovibilité et la réduction des membres du Conseil d'État ; leur nombre était fixé à 25 ; ils étaient élus pour huit ans et rééligibles. On abolit les titres honorifiques de « Très-Honorés Seigneurs » et de « Nobles, » par lesquels on qualifiait les syndics et conseillers ; on retrancha aussi l'épithète de « Souverain » donnée au Conseil représentatif, bien qu'il allât se trouver plus souverain que jamais.

La fête de la Navigation fut célébrée cette année avec un éclat inaccoutumé. On tenait à montrer que la bonne harmonie régnait toujours dans la famille genevoise au milieu

de la tourmente générale. Au banquet de cent cinquante couverts, assistèrent deux syndics, trois conseillers et plusieurs étrangers de distinction, entre autres Châteaubriand. Petit-Senn chanta quelques couplets qu'il adressait à celui-ci : « Puissiez-vous, lui répondit « avec émotion l'illustre écrivain, puissiez-« vous jouir longtemps de la liberté dont vous « êtes si dignes. » Le banquet fut terminé par le chant de la Varsovienne et suivi d'une quête en faveur des Polonais.

Situation politique.

Les élections au Conseil représentatif furent, comme celles des années précédentes, entièrement favorables au gouvernement. Aussi, à l'ouverture de la session, le syndic Rigaud disait-il : « Les Conseils, fidèles à « cette marche progressive qui améliore avec « calme les institutions, cédant aux exigen-« ces qu'amènent des circonstances nouvel-« les, ont marché dans une route qui nous « a évité toutes les secousses, et qui, au mi-« lieu des révolutions, a conservé le canton « de Genève plus uni que jamais. »

Hélas! il se trompait : malgré les apparences, l'état politique de la République se modifiait insensiblement. Momentanément rapprochées, les trois grandes classes de la société s'étaient peu à peu éloignées, avec leur exclusisme, leur esprit de coterie, leurs défiances. L'aristocratie et la haute bourgoisie satisfaites, enrichies, rêvaient de faire de leur Genève un État modèle. « Liberté sage et progressive, » telle était leur devise. Mais, une condition indispensable, à leurs yeux, c'était que le pays conservât intacts les anciens éléments de sa nationalité, c'est-à-dire qu'il restât sous leur direction. Ils avaient pour eux les campagnards de l'ancien territoire, dont bon nombre étaient leurs fermiers. La plupart voyaient avec chagrin l'augmentation de la population catholique et des étrangers en général. La classe moyenne, moins passionnée, partageait leurs vues. L'abaissement progressif du cens mettait le pouvoir dans ses mains, car c'était elle désormais qui allait faire la loi dans les élections. Ces deux classes formaient donc la grande majorité du Conseil et représen-

taient ainsi l'élite plutôt que l'ensemble du pays.

Quant aux communes réunies, qui comptaient un certain nombre d'électeurs, on veillait à leur bien-être moral et matériel; on était juste; on avait même des égards pour elles, mais on s'en défiait. On leur accordait quelques représentants, quelques maires, choisis parmi les hommes dont on se croyait sûr; on leur faisait la part mince dans l'administration et dans les grades supérieurs de la milice. Cet exclusisme s'expliquait d'ailleurs par l'état d'infériorité sociale où la République avait trouvé ces communes : l'éducation des masses est l'œuvre lente des générations. On ne réussissait guère à se les attacher, car l'égalité de fait est non moins précieuse que l'égalité de droit. Aux différences religieuses et sociales venait s'ajouter celle de l'assistance publique, le droit à l'hôpital de Genève étant réservé aux seuls anciens Genevois et aux bourgeois de la ville. Un autre obstacle à la fusion, c'était l'attitude généralement hostile du clergé catholique et tout particulière-

ment de son chef, le curé de Genève Vuarin. Infatigable champion campé sur les traités, celui-ci luttait parfois avec l'autorité civile; il accusait tout haut la majorité d'organiser la propagande religieuse avec l'appui du gouvernement, soit dans l'instruction publique, soit dans les secours accordés aux indigents.

De son côté, la classe ouvrière, qui s'était accrue d'une multitude d'étrangers attirés par la facilité de s'établir et de vivre dans notre beau pays, se voyant complétement exclue de la scène politique, s'habituait à se regarder comme dédaignée et se désaffectionnait d'un ordre de choses auquel elle ne concourait pas. Une génération nouvelle s'était élevée, ignorante du passé; elle éprouvait cette soif de bien-être et de pouvoir qui s'empare des peuples libres après une période de tranquillité. Certes elle n'était pas malheureuse; mais, indifférente aux vues des classes dominantes, elle recherchait les jouissances immédiates et positives. Plusieurs cantons venaient d'asseoir leur système politique sur le suffrage universel : elle se demandait pourquoi elle n'aurait pas, comme

chez eux, ses représentants dans les Conseils, chargés de débattre ses intérêts. Des étrangers, des agents de la propagande révolutionnaire, des citoyens ambitieux, mécontents ou passionnés commençaient à répandre dans les lieux publics et dans les journaux le dénigrement, l'envie, et à exalter le gouvernement démocratique et les aspirations populaires. Ces semences ne devaient pas tarder à germer.

CHAPITRE LXXXIX.

Soulèvements dans les cantons de Neuchâtel et de Bâle. Abaissement du cens électoral.

Les derniers mois de cette année furent remplis par les préoccupations relatives à l'état de la Suisse et en particulier de Neuchâtel. Le jour anniversaire de la Réunion, quatre cents patriotes prirent les armes pour rompre les liens qui attachaient encore leur patrie à la couronne de Prusse et s'emparèrent du château. La Confédération intervint ; les in-

surgés durent se retirer devant les troupes fédérales; mais ce fut pour revenir bientôt à la charge. Ils adressèrent un appel aux armes, qui fut répandu dans Genève, où ils comptaient nombre de concitoyens et d'amis; on fit circuler une souscription en leur faveur. Bourquin, leur chef, vint lui-même dans la ville, où il fit son entrée entouré de nombreux adhérents qui s'étaient portés à sa rencontre; on lui donna un grand banquet à l'hôtel de la Navigation. Comme des corps francs genevois et neuchâtelois s'organisaient, le Conseil d'État fit afficher une proclamation pour détourner le peuple de cette entreprise. D'ailleurs, cette seconde tentative échoua complétement.

(1832) Pendant ce temps, la guerre civile éclatait dans le canton de Bâle. C'était la campagne qui se soulevait au nom de l'égalité de représentation. Après de sanglantes alternatives, la ville, impuissante à soumettre les communes insurgées, décidait la séparation. La Confédération envoya des troupes. Bientôt de nouveaux combats nécessitaient la réunion d'une Diète extraordinaire et une

nouvelle intervention. Le Conseil législatif de Neuchâtel demandait au roi la séparation de la principauté d'avec la Suisse.

Genève votait contre ce déchirement de la patrie. Les esprits, préoccupés pendant quelques semaines par l'approche du choléra, qui, après s'être promené sur le nord de l'Europe, avait éclaté dans Paris avec une violence inouïe, suivaient avec anxiété la marche des événements.

Le Conseil d'État proposa l'abaissement du cens électoral à quinze florins. Cette réforme créait sept cents nouveaux électeurs ; elle ne satisfit point le parti avancé. Pendant quelques jours il fut bruit d'une manifestation qui devait avoir lieu pendant la grande revue, et dans laquelle le peuple demanderait la révision de la constitution par une Assemblée constituante issue du suffrage universel. Le gouvernement ne voulut prendre aucune mesure, et la revue se passe admirablement (24 mai). Néanmoins, on crut devoir ajourner la présentation du projet de loi sur les fortifications, au maintien desquelles on savait une partie de la population opposée.

Huit jours après, il y eut quelque tapage à l'occasion du prix du pain, qui était à huit sous. Des agitateurs inconnus répandirent des écrits où l'on invitait les pères de famille et les ouvriers à se réunir dans St-Gervais pour renverser le gouvernement. Ces excitations anonymes restèrent sans écho.

Projet de réforme du Pacte. Le parti radical et le juste-milieu. Nouvelles réformes. La Société Évangélique.

Les circonstances dans lesquelles se trouvait la Suisse, les derniers événements de Bâle en particulier, avaient rallié les hommes avancés de toutes nuances à la pensée que le moment était enfin venu de réformer le Pacte en renforçant le pouvoir fédéral. Les patriotes demandaient que le nombre des députés de chaque État fût proportionnel à sa population : c'était saper en principe la souveraineté cantonale ; aussi ce système ne trouvait-il guère faveur que dans les grands cantons. Quant aux Petits Cantons, ils ne pouvaient supporter l'idée d'une atteinte quelconque à leur antique indépendance ; ils poussèrent même l'antipa-

thie jusqu'à refuser leur garantie aux nouvelles constitutions des cantons dits régénérés. Cette hostilité provoqua en sens contraire une alliance ou concordat de sept grands cantons, dont le but était de se garantir leurs constitutions et surtout de faire reviser le Pacte.

Cependant les Puissances voyaient de mauvais œil la tournure que prenaient les affaires suisses : l'Autriche se plaignit. En même temps, le nouveau gouvernement bernois annonçait la découverte d'une conjuration aristocratique et procédait à de nombreuses arrestations. Ces nouvelles causèrent une grande émotion parmi les patriotes genevois ; ils soutenaient que l'aristocratie bernoise avait machiné pour provoquer l'intervention étrangère et pour remonter avec son aide au pouvoir ; ils s'étonnaient des lenteurs de la Diète ; quelques-uns voulaient partir en corps francs. Une réunion de carabiniers invita la Société suisse de cette arme à organiser, en cas de surprise, la défense de l'indépendance nationale. Une grande conférence fut convoquée à Knutwyl près de Lucerne.

Les meneurs genevois, après s'être concertés au Jeu de l'Arc, déléguèrent cinq d'entre eux avec un plan d'organisation, qui fut adopté par l'assemblée. Tel fut le premier acte du parti que nous appellerons désormais *radical*, c'est-à-dire partisan de changements radicaux dans le sens démocratique. Faisant bon marché de la souveraineté cantonale, malgré leur respect apparent, ils se flattaient d'arriver, au moyen d'une révolution fédérale, à changer la constitution genevoise dans un sens conforme à leurs désirs. La majorité, à laquelle ils appliquaient ironiquement le nom de *juste-milieu*, les accusait de pousser à l'anarchie en prêchant la violence et en usurpant les fonctions des corps légalement constitués pour représenter le pays.

La Diète nomma une commission chargée de préparer la révision du Pacte ; celle-ci choisit pour faire son rapport un des députés de Genève, le célèbre Rossi. A son retour, la députation fut saluée par des décharges d'artillerie et par les acclamations d'une foule sympathique. Le soir, un grand nombre de citoyens se joignirent au cortége de la musi-

que militaire qui allait donner une sérénade à chacun des députés. C'était là une manifestation significative en faveur du progrès sage et légal.

C'est dans cet esprit que, le 5 décembre, les Conseils rendirent une loi constitutionnelle sur l'organisation judiciaire, qui compléta la séparation des pouvoirs. La Cour suprême devint Cour de justice civile et criminelle, le Tribunal de l'audience Tribunal civil et correctionnel ; plus de juges conseillers d'État. La loi décrétait la publicité des audiences. Quelques semaines plus tard, le Conseil représentatif, après de longs débats, décidait aussi que ses séances seraient publiques.

En 1817, deux Anglais, Haldane et Drummond, étaient venus à Genève répandre les doctrines religieuses de Wesley. Ils mettaient à la base de la foi évangélique les dogmes de la divinité de Jésus et du salut par la grâce tels que Calvin les avait définis et fait adopter jadis par la plupart des Églises réformées. La Compagnie des pasteurs, craignant de voir se renouveler d'anciennes

disputes théologiques, crut devoir exiger des candidats au saint ministère et aux fonctions pastorales la promesse de s'abstenir en chaire et dans des cours publics de discuter ces questions. Cette mesure provoqua une scission dans le troupeau. Les *méthodistes* (c'est ainsi qu'on les appela) se séparèrent de l'Église nationale et formèrent deux congrégations. Au commencement de l'année 1831, les chefs de l'Église indépendante fondèrent la *Société évangélique*. Cette société s'occupa d'édification, de missions et d'écoles, et ouvrit, en janvier 1832, une école de théologie destinée à former des évangélistes; l'année suivante, elle fit construire un vaste local dans la rue Tabazan.

Troubles en Suisse à l'occasion de la réforme du Pacte. Le chant populaire. Énergie de la Diète. La Société patriotique.

(1833) Une Diète extraordinaire avait été convoquée à Zurich pour discuter le projet de nouveau Pacte. Transition du Pacte de 1815 à la constitution fédérale actuelle,

ce projet créait un Conseil fédéral siégeant à Lucerne, centralisait, outre le militaire, les péages, les postes, et rétablissait entre cantons la liberté d'établissement et d'industrie ; chaque État restait avec sa voix en Diète. Bien qu'il ne satisfît pas les opinions extrêmes, il fut accueilli avec faveur par la majorité des Conseils de Genève ; mais il rencontra une opposition absolue chez les Petits Cantons, ainsi que chez Bâle-ville, Neuchâtel et Valais. Dans une assemblée tenue à Sarnen (d'où leur vint le nom de Sarniens), ceux-ci se liguèrent pour réclamer impérieusement le maintien du Pacte de 1815, déclarant qu'ils ne regardaient pas la Diète comme légalement assemblée tant qu'ils y voyaient siéger les députés des deux demi-cantons de Schwytz-extérieur et de Bâle-campagne. La Diète se sépara sans rien conclure, au moment où des troubles éclataient entre le haut et le bas Valais.

Pendant que le vent de la discorde soufflait violemment sur la patrie suisse, la population genevoise, paisible en apparence,

se prenait d'enthousiasme pour le chant populaire, qu'un Prussien, nommé Kaupert, vint enseigner publiquement (mai). Le temple de la Fusterie était insuffisant pour contenir les élèves de tout âge qui se pressaient à ses leçons. Un concert dans la plaine de Plainpalais réunit plus de quatre mille chanteurs. Du reste, comme tout ce qui est exagéré, cette ardeur ne fut qu'un feu de paille. Kaupert partit avec les remerciements des autorités et une belle médaille d'or.

La fête de la Navigation fut magnifique. Le capitaine Basil Hall, fameux voyageur anglais, qui y assistait, porta la santé du canton de Genève en disant : « J'ai parcouru tous « les pays du monde, et je vous assure que « celui-ci est le seul où je voulusse n'être « pas étranger. »

Une école de gymnastique fut établie sous la surveillance de l'État.

La Diète ordinaire s'ouvrit sous les plus tristes auspices. Les fauteuils des cantons sarniens étaient vides ; le rejet du nouveau Pacte par le peuple de Lucerne, l'un des plus intéres-

sés à l'adopter, venait d'enlever tout espoir de parvenir à s'entendre; Bâle et Valais étaient divisés; Neuchâtel persévérait à demander sa séparation, lorsque l'assemblée apprit que six cents Schwytzois en armes avaient envahi le bourg de Kussnacht, chef-lieu du district séparé, que les troupes de Bâle-ville marchaient sur la campagne et qu'on se battait avec acharnement. Elle comprit qu'une décision vigoureuse pouvait seule sauver la patrie. Elle vote une levée extraordinaire, décrète la dissolution de l'alliance des cantons sarniens, les somme d'envoyer leurs députés, ordonne le licenciement de la garnison de Bâle et confirme la séparation de cet État en deux demi-cantons. Les troupes fédérales, au nombre de 34,000 hommes, allèrent occuper Schwytz et Bâle. On avait requis un bataillon de Genève, qui partit le 12 août sous la conduite du colonel Rilliet-Constant. Les cantons sarniens se soumirent; à la fin de septembre, la plus grande partie des troupes purent être congédiées. Dans cette Diète mémorable, Genève joua un rôle honorable et important. La parole grave et conciliante

de Rigaud était écoutée. Le colonel Dufour, quartier-maître général, commandait en chef les troupes d'occupation envoyées à Bâle.

L'énergie de la Diète venait de sauver la Suisse de l'anarchie, peut-être même de l'intervention étrangère. Les patriotes restèrent persuadés qu'une assemblée constituante, composée de représentants du peuple suisse nommés directement par les citoyens, était désormais le seul moyen d'arriver à réformer le Pacte fédéral.

A la suite de ces événements, les radicaux qui, l'année précédente, avaient envoyé des délégués à Knutwyl, s'organisèrent en *Société patriotique*. Celle-ci, en novembre, publia son règlement : neutralité, souveraineté cantonale, pacte librement sanctionné par la majorité des cantons, tel était son programme au point de vue fédéral. Pour le canton, elle demandait, outre les réformes dont je vous ai parlé plus haut, le partage de l'initiative entre les deux Conseils, l'élection des députés par les citoyens répartis en groupes ou arrondissements; « et, en général, ajoutait-on, toutes les améliorations réclamées du

plus grand nombre. » Elle envoya cette pièce au Conseil représentatif ; quelques semaines après, elle lui faisait parvenir une adresse dans laquelle elle se prononçait pour la révision du Pacte par une Assemblée constituante. Le président déposa cette adresse sur le bureau, la Constitution ne disant rien sur le droit de pétition. Les conservateurs-libéraux (c'est le nom que se donnaient les partisans du gouvernement) virent avec douleur se former cette association hostile au système politique qu'ils soutenaient.

(1834) Deux lois importantes marquèrent le commencement de l'année. D'abord une loi sur l'administration des communes : les conseils municipaux étaient élus par les citoyens habitants ou propriétaires de la commune âgés de vingt et un ans et payant de deux à vingt-cinq florins d'impôt ; en second lieu, une loi sur la direction et l'administration des établissements d'instruction publique : ces établissements étaient désormais dirigés et inspectés par un Conseil d'instruction publique sous l'autorité du Conseil d'E-

tat ; la Compagnie des pasteurs perdait la part qu'elle avait autrefois dans l'élection des professeurs et des régents.

CHAPITRE XC.

Expédition des réfugiés italiens et polonais en Savoie.

En France, la Révolution de Juillet avait fait passer le pouvoir des mains de la noblesse et du clergé dans celles de la bourgeoisie ; mais les tribuns mécontents cherchaient à consommer l'œuvre révolutionnaire et à soulever le reste de l'Europe. Ils complotaient dans l'ombre au moyen d'un vaste réseau de sociétés secrètes : Jeune France, Jeune Italie, Jeune Allemagne. Plusieurs conspirations avaient été découvertes ; on avait sévi rigoureusement. De son côté, la Pologne avait succombé dans sa résistance héroïque contre la Russie, et des milliers de réfugiés, presque tous nobles, s'étaient répandus en Allemagne et surtout en France et en Suisse. Ils avaient été accueillis avec sympathie par plusieurs cantons régénérés : la population genevoise,

toujours compatissante aux grandes infortunes, leur était venue en aide en leur fournissant du travail, en faisant des collectes, et en ouvrant des souscriptions et des bazars. Mais, sur la terre d'exil, ces infortunés ne rêvaient que la délivrance de leur pays : ils s'étaient convaincus qu'il ne lui restait d'espoir que dans l'aide de peuples puissants, et que son affranchissement dépendait du triomphe de la cause populaire, dont au fond ils se souciaient peu. On les vit donc prêter l'oreille à toutes les propositions pour l'entreprise des révolutions étrangères et s'allier aux apôtres de l'égalité universelle. Ceux-ci, après avoir échoué en France et en Allemagne, voulurent tenter fortune dans les États-Sardes. Une expédition fut concertée : la propagande de Paris et la Jeune Italie avaient fait quelques fonds ; un général fut nommé avec un état-major ; les réfugiés polonais fournissaient, si ce n'est les chefs, du moins le plus grand nombre des conspirateurs. Ils comptaient sur les sympathies des populations révoltées par les exécutions militaires dont Turin, Gênes

et Chambéry venaient d'être le théâtre. Ils avaient des affiliés dans plusieurs localités de la Savoie mécontente d'un régime oppresseur, notamment à Thonon, à St-Julien et à Annecy. Une fois le pays soulevé, la révolution s'allumerait dans toute l'Europe comme une traînée de poudre. Tels étaient leurs plans et leurs espérances.

Mais une entreprise de ce genre ne pouvait manquer de parvenir à la connaissance des polices aux aguets. Depuis plusieurs mois, le bruit s'était répandu qu'il s'organisait une expédition contre la Savoie, dirigée par des réfugiés italiens et piémontais ; on parlait de commandes de cocardes et de cartouches, d'achats d'armes. Le 28 janvier, le Directoire, averti que la majeure partie des Polonais qui se trouvaient dans la Suisse occidentale étaient partis isolément, sans passe-ports, dans l'intention de pénétrer en Savoie avec quelques Italiens, s'empressa d'en prévenir les cantons de Vaud et de Genève, en les invitant à empêcher qu'on n'empruntât le territoire suisse pour violer celui d'un État ami. Le gouvernement vaudois envoya des troupes le long

du lac et fit rétrograder quelques Polonais ; il ne put cependant empêcher que la principale colonne d'expédition, au nombre de deux cents hommes, ne se rassemblât à Nyon. A minuit, les réfugiés s'embarquèrent ; leur intention avait été d'abord de descendre en Chablais, mais, avertis que leur projet était éventé, ils s'étaient décidés à aborder sur terre genevoise.

Dans cette même nuit, le chef de l'expédition, le général Ramorino, ancien officier sous Napoléon, qui s'était distingué jadis en Pologne, tête légère, entrepreneur d'aventures, arrivait secrètement à Genève avec deux généraux, un aide de camp et un médecin. On tint Conseil aux Pâquis : l'état des forces disponibles ne s'élevait qu'à 783 hommes, mais on comptait voir ce chiffre se grossir rapidement de patriotes genevois et savoyards. Il fut décidé que le rassemblement se ferait à Carouge, où l'on avait des affiliés.

De son côté, le gouvernement genevois ne restait pas inactif : il venait de mettre sur pied quelques compagnies. Averti dans la nuit par le

préfet de Nyon, il les échelonna avec la garde soldée le long du lac jusqu'à Hermance. Au point du jour (c'était le samedi 1er février), deux barques furent signalées à la Bellotte. Un auditeur, accompagné d'un détachement de la garnison, se dirigea de ce côté. Quand la troupe arriva, les étrangers, au nombre de deux cents, avaient débarqué. On leur demanda où ils allaient. Surpris de cette réception, ils répondirent qu'ils avaient été repoussés du canton de Vaud et qu'ils venaient réclamer l'hospitalité. On leur dit qu'ils avaient des armes. En ce moment, la barque chargée de fusils vira de bord ; l'auditeur sauta dans un canot et ordonna aux bateliers de la tenir en plein lac (la bise soufflait fortement). Puis, sur leur refus de se rembarquer, il invita les étrangers à se rendre à Vésenaz, en exigeant qu'ils déposassent leurs armes ; 112 obéirent ; les autres s'esquivèrent chemin faisant.

Au premier avis, le gouvernement fit battre le rappel, puis la générale ; quatre compagnies et le corps de cavalerie furent envoyés sur-le-champ dans la direction de Vésenaz,

pendant que d'autres troupes occupaient les places, l'entrée des routes et les abords de l'Hôtel de ville. On était dans de vives inquiétudes : on savait la population travaillée depuis longtemps ; des révolutionnaires étrangers et nationaux versaient à flots dans leurs journaux le poison de la défiance, on les soupçonnait d'être en rapports avec la propagande ; une opposition peu nombreuse, mais active, entreprenante, s'était formée en dehors des Conseils, et les membres les plus fougueux de la Société patriotique ne cachaient pas leur désir de renverser le gouvernement. Ils cherchaient à faire accroire que celui-ci était d'accord avec le roi de Sardaigne pour faire échouer l'expédition.

Le Conseil d'État, par une proclamation destinée à éclairer le peuple, eût sans doute raffermi la confiance et facilité l'accomplissement d'une tâche délicate ; malheureusement, se reposant sur la droiture de ses intentions, il n'en fit rien. Un incident inattendu allait rendre sa position plus difficile.

La ville était en émoi par suite de tout ce mouvement militaire, quand, vers deux heures,

la barque qui renfermait des armes arriva devant la ville. Ordre fut donné par l'autorité militaire à des bateliers de transporter les fusils à l'arsenal. La moitié d'une compagnie de chasseurs occupa la barque pendant que l'autre stationnait sur le quai. Les premiers convois passèrent sans difficulté; mais bientôt la foule s'émeut, excitée par des agents de révolutions; elle s'indigne à la pensée qu'on enlève à des malheureux des armes qui leur appartiennent : On fait des citoyens les sbires du roi sarde! s'écrie-t-elle; c'est une saisie illégale! Elle s'oppose au passage des armes; les miliciens chargés de l'escorte résistent mollement; des officiers sont insultés. On dut se contenter de faire garder la barque par les chasseurs. Ceux-ci, obsédés de plaisanteries ironiques ou menaçantes, s'esquivaient peu à peu : à chaque défection, des bravos partaient de la foule; il ne resta plus à la fin que le capitaine et six ou sept hommes. Une compagnie, menacée de pierres, avait été retirée au Molard, d'autres se débandaient. Quatre Polonais, arrivés le matin et reconduits en voiture à la

frontière, étaient reconnus par le peuple, qui renvoyait le gendarme et, criant : « Vivent les Polonais ! » les accompagnait à Carouge, où les réfugiés se rendaient de divers côtés.

Le Conseil d'État faisait publier et afficher une proclamation à la milice : « Quelques agents de troubles, disait-il, viennent de débarquer pour envahir un pays voisin et allié ; le gouvernement compte sur vous pour protéger le territoire et la neutralité suisse. » Cette publication, d'autant plus malencontreuse que le roi sarde y était par inadvertance qualifié « d'allié, » fut lue aux compagnies qui se trouvaient encore sur le quai.

Cependant le peuple surveillait la barque, qui avait pris le large et qui louvoyait en dehors des chaînes. Sur le soir, on la vit accostée par un officier supérieur monté dans un petit bateau, puis elle s'approcha de l'île des Barques. Briser la porte de clôture qui fermait le pont des Bergues encore inachevé, s'élancer au pas de course vers l'île, en menaçant de s'emparer des armes si la barque abordait, fut pour quelques-uns l'affaire d'un

instant. Mais déjà des bateaux l'avaient rejointe ; des hommes du peuple, des jeunes gens enlèvent les fusils et s'échappent en criant : « à Carouge ! » où ils les portèrent en effet.

A neuf heures du soir, les réfugiés, accompagnés d'une foule de curieux, et dans le plus affreux désordre, se mirent en route pour le Plan-les-Ouates, qui venait d'être désigné pour lieu de rassemblement. Ramorino fit le compte de ses forces ; il avait compté sur six cents hommes, il se trouvait réduit à deux cents. Quelques jeunes Genevois et quelques Savoyards s'étaient joints à eux ; d'ailleurs pas un seul homme de la milice. Ils se forment en ordre militaire. On devait marcher sur St-Julien et de là sur Annecy ; mais, apprenant que deux compagnies d'infanterie et un escadron de dragons étaient arrivés à la frontière, Ramorino se dirigea vers Bossey, où il fit bivouaquer sa petite troupe.

Pendant ce temps, les prisonniers de Vésenaz étaient embarqués sur un bateau à vapeur et transportés à Coppet sous l'escorte d'une barque montée par une compagnie de

chasseurs. Ceux-ci durent passer toute la journée suivante sur le lac, par un froid rigoureux, en attendant que le canton de Vaud consentît à recevoir les réfugiés ; ils firent une collecte pour les Polonais et partagèrent leurs vivres avec eux.

Quatre compagnies envoyées dans la nuit du côté de Carouge poussèrent jusqu'à la frontière et rentrèrent sans avoir rencontré personne. L'Hôtel de ville était gardé par trois compagnies, et de nombreuses sentinelles veillaient autour des postes.

Une partie des milices passèrent la journée du dimanche sous les armes ; des postes militaires stationnaient à la frontière de Savoie.

Le lundi 3, au matin, on apprit que l'expédition avait échoué misérablement et que les aventuriers se réfugiaient sur le territoire du canton. Partis de Bossey, le dimanche, au point du jour, ils avaient longé le pied du Salève dans la direction d'Étrembières. Parvenus à Annemasse, ils avaient pillé le bureau de douane, arboré le drapeau tricolore italien, distribué un appel à l'insurrection et proclamé un gouvernement provisoire en

criant : « Vive la République ! » Les paysans ébahis les regardaient faire. De là, ils s'étaient rendus à Villagrand, où ils avaient séjourné jusqu'au soir pour faire des enrôlements et se rallier ; leur nombre s'était ainsi élevé à quatre cents. La nuit venue, il s'étaient remis en marche dans la direction de Thonon ; mais Ramorino, informé que la colonne partie de Nyon, qui constituait sa principale ressource (c'étaient des officiers pour la plupart), se trouvait prisonnière, et que des forces supérieures s'avançaient contre lui, voyant surtout les sympathies des populations, sur lesquelles il avait compté, lui faire complétement défaut, Ramorino venait de prendre le parti de s'esquiver : il avait disparu à la faveur des ténèbres avec trois autres officiers.

Privée de chefs, sans plan, sans ressources, la colonne s'était débandée ; quatre-vingts de ces malheureux, presque tous allemands et polonais, n'avaient pas voulu se séparer et s'étaient décidés à passer la frontière ; ils se présentèrent au poste de Carra, occupé par une compagnie d'artillerie du contingent.

Les soldats genevois les reçurent avec compassion, la baïonnette dans le fourreau; les réfugiés livrèrent leurs armes sans résistance; le commandant leur permit de se rendre à Chêne sans escorte. Ils avaient fait à peine quelques cents pas, lorsque arriva un ordre enjoignant de faire diriger sur la Bellotte, sous la conduite de la gendarmerie, les Polonais venus de Berne, pour les transporter par le lac. Ceux-ci, soit défiance, soit qu'ils fussent mus par un reste d'espoir, refusaient, alléguant la promesse qui leur avait été faite. Pendant ces contestations, les curieux arrivaient de tous côtés. A la vue de ces infortunés, la foule se passionne; elle ne voit plus que persécuteurs et persécutés; elle les place dans ses rangs et les amène à Genève aux vivats du peuple; ils sont conduits en triomphe à Carouge.

Grand était l'embarras du gouvernement. Il sentait la faute qu'il avait commise au premier moment en ne pesant pas ses expressions et en n'en appelant pas franchement à l'opinion publique. Des timorés cherchaient à lui persuader que les réfugiés, joints à la

populace, voulaient attaquer l'arsenal pendant la nuit et tenter une révolution ; le bruit courait que les agents de la Société patriotique avaient été sur le point de proclamer à Chêne un gouvernement provisoire. D'autre part, on disait parmi le peuple qu'un bataillon viendrait enlever les Polonais dans Carouge. En cet état de choses, le gouvernement voulut s'éclairer sur l'état des esprits et désira avoir l'avis de citoyens notables. Dans la soirée, il reçut de nombreuses députations de cercles, qui, toutes, vinrent protester de leur dévouement, déclarant que les craintes qu'on avait conçues étaient chimériques et assurant que, si le peuple éprouvait de la sympathie pour les réfugiés, il ne voulait ni révolution ni désordre. La nuit se passa parfaitement tranquille.

Le mardi matin, le Conseil d'État reçut du Directoire une missive qui l'invitait à s'opposer à toute tentative, à séquestrer tout envoi d'armes, et à éclairer le peuple sur la nécessité de maintenir à tout prix la neutralité de la Suisse. Il manda les principaux chefs d'ateliers, et leur lut ses dépêches ;

ceux-ci promirent d'user de leur influence auprès de leurs ouvriers.

Il fallait prendre un parti : Le 5, le gouvernement fit afficher les lettres du Directoire et publier un arrêté par lequel il était enjoint aux réfugiés de se rendre le 6, avant neuf heures, à la caserne à Chantepoulet ; là, il serait pourvu aux moyens de faciliter leur départ ; il était défendu aux particuliers de les recevoir. Dans une proclamation, le Conseil d'État déclarait qu'il espérait que, genevois et suisses, ses concitoyens comprendraient la situation de la République et qu'il comptait sur leur concours. Le même jour, il rendit au Conseil représentatif un compte sommaire des événements ; l'assemblée, à l'unanimité, approuva sa conduite, l'assura de son appui, et vota des remerciments à la milice.

Le lendemain, le gouvernement ordonnait une convocation générale de toutes les milices, en prévision du cas où les réfugiés refuseraient de se soumettre. D'ailleurs, l'opinion populaire, momentanément égarée, revenait à la raison : on commençait à comprendre

que l'intérêt du pays passait avant celui d'une poignée d'aventuriers.

Les réfugiés, dès la veille, avaient protesté dans deux adresses, l'une aux Genevois, l'autre au Conseil d'État, de n'avoir songé, ni à se faire artisans de troubles, ni à compromettre la neutralité suisse ; ils demandaient quelques jours de répit et priaient le gouvernement d'intercéder en leur faveur auprès des Cantons. L'arrêté du 5 février les trouva hésitants : ils craignaient d'être conduits en France et de là transportés en Algérie ; un sursis de vingt-quatre heures leur fut accordé. Enfin ils se décidèrent. Dans la soirée, un grand nombre allèrent faire signer leurs papiers pour l'étranger ; plusieurs partirent. Le lendemain matin, quarante-trois, la plupart polonais, se présentèrent à Chantepoulet, où ils furent reçus avec bienveillance.

Après l'acte de soumission des réfugiés, la réunion des milices devenait superflue ; mais, les ordres étant donnés, la convocation fut maintenue ; les neuf bataillons se rassemblèrent sur leurs places d'armes, le matin, et

se rendirent dans la plaine de Plainpalais comme pour une grande revue. Les compagnies, au grand complet, s'étaient grossies de volontaires ; on vit d'anciens officiers, simples soldats dans les compagnies qu'ils avaient commandées. C'est que cette réunion revêtait le caractère d'une éclatante protestation de confiance au gouvernement et de dévouement à Genève, à la Suisse, à l'ordre public. Les milices défilèrent en bel ordre devant le Conseil d'Etat, puis chaque commandant lut un ordre du jour patriotique. Les miliciens poussèrent des bravos unanimes et furent aussitôt licenciés.

Ce ne fut qu'après un mois de démarches qu'on put faire partir les Polonais de Chantepoulet ; ils furent dirigés sur le canton de Berne, le 6 mars, et le service du bataillon qui était resté caserné finit ce jour-là. Cette affaire occasionna à l'État une dépense de 76,000 florins.

Ainsi se termina cet orage, le plus violent qu'eût essuyé le gouvernement de la Restauration. Il en sortit ébranlé : la populace vit combien il était facile de le secouer par l'é-

meute ; les radicaux lui reprochèrent de s'être fait le gendarme de la Sainte-Alliance, les ultra-conservateurs, de n'avoir pas su maîtriser l'effervescence populaire ; la grande majorité, cependant, demeura pour lui. On accusait la Société patriotique et sa presse d'avoir soufflé le feu ; son président, le procureur Gérard, la défendit, puis donna sa démission ; l'avocat français Thourel, apôtre du radicalisme parisien, qui rédigeait depuis un mois le *Journal de Genève*, dut se retirer.
« Avant ces derniers événements, disait un orateur en Conseil représentatif, il y avait à Genève des opinions diverses, aujourd'hui il y a des partis. »

La violence de certains journaux avait irrité nombre de citoyens. A l'occasion de la révision de la loi de 1827 sur la presse, on demanda des garanties contre les journalistes étrangers. Le Conseil d'État eut la sagesse de résister à ces tendances rétrogrades et se contenta de faire sanctionner la prorogation de la loi. Les radicaux criaient à la réaction. Le 29 mars, soixante d'entre

eux donnèrent un banquet au rédacteur de l'*Europe centrale*, nouveau journal de propagande européenne, très-hostile au gouvernement. Un mois après, ils en donnèrent un second à un caporal condamné à trente jours de prison pour insultes à un officier supérieur dans la journée du 1er février, et lui offrirent une coupe d'honneur.

CHAPITRE XCI.

Réclamations des Puissances au sujet des réfugiés. On décide la destruction des fortifications extérieures.

Les réclamations des Puissances ne s'étaient pas fait attendre : elles demandaient l'expulsion des réfugiés. Berne refusa d'abord avec hauteur. Cependant le Directoire promit qu'on éloignerait les étrangers les plus compromis dès que les obstacles à leur départ seraient levés. Les Puissances revinrent à la charge : la Sardaigne se permit même

de demander la mise en jugement des Suisses qui avaient pris part à l'invasion. Genève, moins fanfaron, mais plus ferme peut-être que Berne, déclara, pour ce qui le concernait, « qu'ayant fait ce qu'on devait et ce qu'on pouvait, on était péniblement surpris de ces notes ; qu'on avait couvert du voile de l'indulgence des torts et des erreurs, et qu'on supporterait les vexations plutôt que de revenir en arrière. D'une part, on flétrissait énergiquement les menées des révolutionnaires, et l'on maintenait le drapeau d'une neutralité sincère ; de l'autre, on repoussait toute note, toute concession attentatoire à l'indépendance de la Suisse. » Tels furent les principes que Genève soutint dans les longs démêlés à l'occasion des réfugiés.

Pour la troisième fois, les Conseils étaient appelés à s'occuper de la question des fortifications, ajournée jusque-là. Il s'agissait de prononcer sur les ouvrages extérieurs, demi-lunes et contre-gardes. Depuis longtemps on en avait signalé les graves inconvénients : ils affaiblissaient la défense en éparpillant les forces

disponibles ; ils pouvaient tenter la convoitise de puissants voisins par la perspective de faire de Genève une forteresse Les derniers événements, en paraissant donner raison à ceux qui repoussaient de toutes leurs forces l'élément étranger, n'étaient pas de nature à faire résoudre dans un sens nouveau une question déjà tranchée par les réparations faites à l'enceinte intérieure, dont le coût s'élevait déjà à plus d'un million de florins ; aussi, vinrent échouer ceux qui voulaient une ville ouverte, comme ceux qui proposaient de relier les contre-gardes et de combler les fossés intérieurs pour gagner ainsi neuf ou dix mille toises de terrain. L'opinion qui entendait que Genève restât petite et conservât une garnison l'emporta ; il fut décidé que les fossés extérieurs seraient comblés et les ouvrages détruits. On comptait faire ces nivellements au moyen des déblais de la ville et de la banlieue. Il devait en être tout autrement.

Établissement d'une Maison d'aliénés. Nouvel abaissement du cens électoral. La statue de J.-J. Rousseau. Désordres à Anières.

(1835) Jusque vers cette époque, les aliénés avaient été renfermés dans un bâtiment dépendant de l'hôpital; son nom de *Discipline* indique assez à quel régime ces infortunés étaient autrefois soumis. Mais, dès lors, les progrès des lumières et les généreux efforts de Pinel les avaient fait considérer non plus comme des êtres dangereux à séquestrer, mais comme des malades à guérir. Déjà depuis dix ans, à l'instigation de De Candolle, l'Etat s'était occupé de l'établissement d'une maison d'aliénés ; il avait mis des fonds en réserve et fait l'acquisition d'une pièce de terrain située aux Vernets ; le 9 janvier, le Conseil représentatif vota la construction du bâtiment ; la dépense devait s'élever à 520,000 florins (240,000 francs).

Fidèle à sa maxime de progrès graduel, le gouvernement fit sanctionner un nouvel

abaissement du cens électoral : désormais il suffisait de payer une contribution de sept florins. Le nombre des électeurs se trouva ainsi porté de trois mille à quatre mille cinq cents. Les radicaux, qui ne voyaient de salut que dans le suffrage universel, furent mécontents. Suivant eux, cette loi blessait le peuple et donnait trop de force à la bourgeoisie mixte. Le Conseil représentatif repoussa un projet d'organisation municipale pour la ville de Genève, qui eût confié à un Conseil nommé par les électeurs de la commune le soin de débattre ses intérêts, et à une administration choisie dans son sein par le Conseil d'État celui de les gérer. On se contenta donc de créer une Chambre municipale composée de deux conseillers, et de neuf autres membres qui furent pris dans la bourgeoisie.

Le monument de Rousseau, détruit lors de la création du Jardin botanique, n'avait jamais été remplacé, malgré les réclamations des admirateurs du philosophe genevois. On se souciait peu de rendre un hommage public à l'apôtre de la démocratie et de la reli-

gion naturelle. Aussi, en 1826, avait-on d'abord répondu négativement à la proposition faite en Conseil représentatif, au nom d'un Comité, par Moultou, fils de l'ami de Jean-Jacques. On avait fini par céder. Il avait été décidé que la statue en bronze, commandée au célèbre Pradier par une réunion de souscripteurs, serait placée dans la nouvelle promenade de l'Ile des Barques, désormais nommée *Ile Rousseau*. L'inauguration fut annoncée pour le mardi 24 février. Longtemps avant l'heure fixée, une foule immense inondait les quais, le pont des Bergues et le bastion de Chantepoulet. A deux heures, le comité, accompagné d'officiers, se trouva réuni au pied de la statue montée sur un piédestal provisoire. Le voile parsemé d'étoiles d'or qui la couvrait fut levé au bruit d'une salve d'artillerie. Le président, Fazy-Pasteur, d'une voix forte et animée, retraça à grands traits les titres de Rousseau comme écrivain et comme philosophe moral et éducateur. Un bel orchestre joua pendant une demi-heure les airs de Jean-Jacques ; puis les invités allèrent s'asseoir au banquet

offert à l'illustre sculpteur genevois. Le soir, on tira des feux d'artifice dans l'Ile, resplendissant de lampions ainsi que les quais. La foule se porta dans la rue Jean-Jacques Rousseau, illuminée avec goût et ornée de nombreux transparents.

Nous avons vu, mes amis, que les priviléges réservés par les traités aux anciennes communes sardes avaient entretenu un sourd antagonisme confessionnel. Cet antagonisme se traduisit en faits regrettables. Depuis deux ans, les protestants domiciliés le long de la rive orientale du lac avaient demandé à leur pasteur l'établissement d'un service religieux; il devait avoir lieu à Hermance. Sur ces entrefaites, des particuliers de l'Église libre, qui avaient tenté d'ouvrir un culte dans cette localité, se virent expulsés violemment par la population ameutée. Pour éviter le renouvellement de pareils actes, le pasteur de Cologny choisit le village d'Anières, plus central d'ailleurs. Il y devait officier le dimanche 31 mai. Au milieu de la nuit du 30 au 31, une bande d'hommes et d'enfants, obéissant à de

secrètes excitations, se portèrent sur la maison du culte, enfoncèrent la porte, brisèrent la chaire et les bancs, qu'ils brûlèrent en plein jour sur la place publique au pied d'une croix. Ils étaient en train d'enlever les fenêtres, le plancher, et de démolir les murs, quand l'autorité intervint. Cet acte de fanatisme se passait le jour même où l'évêque inaugurait solennellement la chapelle catholique de Lausanne.

Le Conseil municipal de Corsier protesta que la partie saine de la commune était étrangère à ces désordres. Le maire, qui s'était montré faible et inactif, envoya sa démission. Le Consistoire réclama au nom de la liberté des cultes garantie par la constitution, et le gouvernement lui donna raison. Trois individus d'Hermance furent condamnés à deux mois de détention et à cinq cents florins d'amende; mais on ne tenta pas de réinstaller le culte à Anières. Ajoutons que les coupables, à leur sortie de prison, furent reçus dans leur village au bruit des boîtes et des cloches, qui carillonnèrent pendant plus de deux heures; on leur servit une collation,

et ils allèrent avec leurs amis danser dans les carrefours en chantant.

Le troisième Jubilé de la Réformation.

Trois siècles étaient accomplis depuis que la nation genevoise avait embrassé la Réforme. La position du pays comme canton mixte interdisait à l'État de prendre part officiellement au jubilé séculaire de ce grand événement : ce fut l'Église qui le célébra. Dès le mois de mars, la Vénérable Compagnie avait fait appel aux protestants genevois et adressé des invitations aux principales Églises du monde chrétien. Le vendredi 21 août, cent soixante pasteurs ou anciens, représentants des Églises de l'Europe entière, furent reçus dans le Jardin botanique par cent quarante membres du clergé et notables genevois. Le samedi matin, ils se réunirent en séance solennelle ; chaque députation fit son discours ; on lut les missives des Églises. A midi, tous les magasins se fermèrent spontanément, et les enfants, garçons et jeunes filles de sept à quinze ans, s'acheminèrent vers

les temples de St-Pierre et de St-Gervais pour recevoir la médaille commémorative et le volume historique destinés à chacun d'eux. L'intérieur de St-Gervais était garni de feuillages; les parents remplissaient les galeries et les couloirs. Bientôt succéda la foule qui venait assister au service préparatoire. A quatre heures, les enfants réunis en cortége se rendaient dans des campagnes, où des divertissements leur avaient été préparés ; malheureusement la plupart durent se disperser devant la pluie qui commençait à tomber à torrents.

Le dimanche 23, au lever du jour, au signal donné par la Clémence, les cloches de tous les temples se mirent en branle pendant un quart d'heure, et, quand elles eurent fait silence, la Clémence fit encore entendre seule pendant quelques instants sa voix majestueuse. Le vent apportait le son lointain des cloches de la campagne et le bruit des salves d'artillerie du camp du Plan-les-Ouates. Comme un symbole de la devise et des destinées de Genève, le soleil, écartant les sombres nuées, brilla radieux dans un ciel d'azur. Les temples se trouvèrent beaucoup trop

étroits pour la foule; tous étaient ornés de draperies et de rideaux neufs, provenant d'une souscription entre les dames genevoises. Une partie des fenêtres de la cathédrale avaient été enrichies de beaux vitraux de couleur. Les prédicateurs développèrent ces paroles de la publication de la Vénérable Compagnie : « Tout ce que Genève a été durant les trois cents dernières années, tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle peut être encore se lie étroitement à la grande époque de la Réforme. Fêtez le berceau de votre patrie : nos murailles, nos temples sont debout ; la paix et la prospérité règnent dans notre enceinte; montrons par notre pieuse reconnaissance que nous ne sommes pas indignes de tant de grâces. » Les services se succédèrent jusqu'à quatre heures. Le soir, la Société de chant sacré donna un grand concert spirituel dans la cathédrale de Saint-Pierre, splendidement éclairée. Toute la ville fut illuminée; les fontaines étaient décorées de verdure ; partout des arcs de triomphe, des colonnes, des festons de feuillage et de fleurs, des transparents avec des inscriptions religieuses et patriotiques. Sur la

place du Bourg-de-four, soixante enfants chantèrent des chœurs. Le quartier de St-Gervais se distingua entre tous : vers dix heures, on dressa des tables le long de la rue de Coutance, et les habitants se firent servir leur souper en commun. Ils allèrent chercher leurs pasteurs, leur offrirent une collation et les reconduisirent. La joie populaire fut grave et décente. La population catholique, de son côté, se montra animée du meilleur esprit.

Le Jubilé fut aussi célébré avec enthousiasme par les quinze paroisses protestantes de la campagne.

Le lendemain, il y eut conférence ecclésiastique entre les délégués des Églises, le soir, réunion plus familière. Un bateau à vapeur, escorté d'une multitude d'embarcations, les avait transportés à Sécheron, où un dîner les attendait. Tous reçurent une grande médaille, chef-d'œuvre de Bovy ; elle représentait, d'un côté, la Bible ouverte sur un autel avec les figures de la Foi et de la Raison s'inclinant devant elle, de l'autre, les portraits de Farel, de Viret, de Calvin et de Théodore de Bèze.

Le jeudi, la jeunesse fut fêtée dans les campagnes de deux riches citoyens.

Les fêtes du Jubilé devaient se prolonger. Dans le courant de l'automne, des repas de quartier à la ville, et de paroisse à la campagne s'organisèrent ; ceux des habitants de Rive et de Saint-Gervais, au grenier à blé, réunirent de mille et quatorze cents convives. Au repas de Carouge, on vit s'asseoir nombre de catholiques, ainsi que le rabbin de la communauté israélite. L'ordre et la sobriété présidaient à ces agapes ; pasteurs et magistrats étaient invités ; il s'y prononçait des discours religieux ou patriotiques, toujours empreints de tolérance, de charité. Pendant quelques semaines, on put se croire aux anciens jours. Le 31 décembre, une foule plus nombreuse et plus sympathique que jamais assista à la cérémonie de l'installation des syndics. Dans le temple de St-Gervais, on scella solennellement la pierre derrière laquelle les médailles et documents relatifs au Jubilé étaient déposés.

Ainsi finit cette année, l'une des plus heureuses dans les annales de la Républi-

que. Les amis de la vieille Genève se réjouirent ; ils avaient cru voir le triomphe de la nationalité protestante sur les influences étrangères qui la battaient en brèche depuis 1830. « Genève est encore Genève ! » disaient-ils.

CHAPITRE XCII.

Le Mémoire des curés. Création du Collége industriel.

(1836) Il n'est guère de tableau sans ombres : pendant que la population se livrait sans arrière-pensées à ses joies de famille, le gouvernement soutenait une lutte pénible contre le clergé romain. Peu de jours avant le Jubilé, le curé de Genève, emporté par un zèle plus ardent qu'éclairé, et sans doute sous l'empire des préoccupations du moment, avait publié un « Mémoire présenté à Mgr. l'Évêque sur les piéges tendus par l'hérésie à la foi de la population catholique. » Dans cette pièce, signée de tout le clergé, à une seule exception près, le gouvernement était

accusé ouvertement d'être l'organe et l'appui du parti protestant, de chercher à séduire les catholiques ou de les écarter systématiquement des affaires. Instruction publique, organisation militaire, établissements de charité, etc., tout était passé en revue, critiqué. Ce pamphlet, ridicule à force de malveillance, provoqua d'énergiques réfutations : non-seulement on justifiait le gouvernement, quelques-uns l'accusaient même de favoriser les catholiques aux dépens des protestants. De son côté, le Conseil d'Etat, d'autant plus offensé qu'il avait la conscience d'avoir lutté contre le parti extrême, crut devoir demander à l'évêque une désapprobation positive du Mémoire. N'en recevant qu'une réponse peu satisfaisante, et le voyant nommer à la cure vacante de Thônex, au lieu du prêtre qui la desservait, un des vicaires signataires de l'écrit diffamatoire, il déclara qu'il ne donnerait jamais son approbation à l'élection d'aucun de ceux-ci, demanda le remplacement du vicaire intérim de Lancy, et finit par suspendre le traitement des deux desservants. Aux élections du Con-

seil représentatif, le clergé romain répandit une liste de candidats exclusivement catholiques, qui réunit quatre à cinq cents voix; cette manœuvre avait fait accourir au scrutin plus de deux mille électeurs. Le désaveu du Mémoire, que prononça le nonce apostolique à la fin de l'année, mit fin à ce conflit.

L'instruction publique, l'une des bases les plus solides de la nationalité, fut de tout temps l'objet de la sollicitude de l'Etat. Déjà, en 1772, nous avons vu l'illustre De Saussure proposer un plan de réforme pour le Collége, dans lequel une plus large part était faite aux arts industriels. Plusieurs fois, depuis la Restauration, des voix graves avaient réclamé ce complément, dans l'ensemble de l'éducation secondaire, devenu urgent par suite du développement des arts, de l'industrie et du petit commerce; le Collége se dépeuplait peu à peu. Après de vifs débats (beaucoup redoutaient de voir tomber les études classiques), on décréta la création de quatre nouvelles classes dites *françaises;* les langues anciennes y étaient remplacées

par le dessin et par les langues vivantes. L'enseignement religieux était remis à des chapelains. Un règlement interdit d'infliger aux élèves aucune peine corporelle. Ainsi fut complétée la réorganisation de l'instruction publique, commencée l'année précédente par celle des écoles primaires et de l'Académie.

La note française. Affaire Conseil. Le blocus hermétique.

Momentanément déroutée par l'insuccès de l'expédition de Savoie, la propagande révolutionnaire avait repris ses trames souterraines. Des soulèvements populaires, des attentats contre la vie du roi des Français avaient eu lieu; les polices redoublaient de surveillance; elles savaient que des réfugiés, des plus compromis, avaient continué de séjourner dans les cantons helvétiques et entretenaient une correspondance active. A la satisfaction secrète de l'Autriche, ce fut la France qui se chargea de faire la leçon à la Suisse. Le 18 juillet, l'ambassadeur

Montebello adressa à la Diète une note impérieuse, dans laquelle il l'invitait à prendre des mesures pour assurer l'expulsion des réfugiés, et à régler le droit d'asile; cette note était appuyée par toute la diplomatie. La Diète nomma une Commission, qui délibérait encore, lorsque l'ambassadeur revint à la charge, menaçant d'un blocus hermétique si l'on ne s'exécutait pas. Tels étaient les ordres du ministre des affaires étrangères, Thiers, bon écrivain, mais détestable diplomate. L'indignation du peuple suisse éclata : Voici le moment, disait-on à Genève, de montrer que nous sommes autre chose que des fanfarons! Cependant la Diète intimidée rendit un arrêté ou *conclusum* ordonnant l'expulsion immédiate, et avec le concours du Directoire, des réfugiés qui avaient abusé du droit d'asile ; les cantons récalcitrants étaient menacés d'occupation.

Le Conseil représentatif, appelé à ratifier cet arrêté, le rejeta après une discussion solennelle, bien que le Conseil d'Etat eût proposé d'y adhérer. « Il faut garder l'estime de « nous-mêmes, » avait dit le syndic Rigaud.

Seize Etats ayant adhéré, les cantons reçurent l'ordre d'expulser les réfugiés.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'une découverte, imprudemment divulguée, vint porter à son comble la colère des Confédérés. On avait arrêté à Nidau un individu dont l'ambassade française demandait l'expulsion comme étant compromis dans une tentative contre le roi. L'inspection de ses papiers et ses propres aveux montrèrent, à n'en pouvoir douter, qu'il n'était autre qu'un espion obscur et maladroit de la police française, tombé dans les piéges de ceux qu'il était chargé de surveiller. Il avait reçu de l'ambassade un passe-port sous le nom de Conseil qui n'était pas le sien. Quoi! s'écria la Suisse, novice en fait de trames policières, on nous envoie de faux réfugiés pour nous demander leur expulsion; peut-on se jouer ainsi d'un peuple! N'écoutant que sa dignité offensée, la Diète : attendu qu'il paraissait certain que l'ambassade française s'était rendue coupable de la fabrication de faux passeports, décida d'adresser au roi copie certifiée de toutes les pièces. De son côté, Monte-

bello déclara au nom de son gouvernement que la France ne laisserait jamais un outrage impuni ; que cette affaire Conseil était un guet-apens dressé par quelques réfugiés pour amener la Diète à désavouer les mesures annoncées, et que, tant que satisfaction n'aurait pas été donnée, les rapports seraient interrompus. En effet, dès le lendemain 28 septembre, l'entrée en France était interdite aux Suisses; on ne pouvait plus même se rendre à Fernex : les marchandises étaient arrêtées à la frontière : l'ambassade fermait ses bureaux.

Un cri d'indignation s'éleva du fond des vallées. Le Directoire ordonne au chargé d'affaires à Paris d'interrompre toutes relations avec le gouvernement français. Vaud refuse de se soumettre au conclusum. Genève, plus particulièrement frappé dans ses intérêts, ne songe qu'à se roidir et contremande ses commissions dans les fabriques françaises.

Une Diète extraordinaire avait été convoquée. Le 7 octobre, le Conseil représentatif se rassembla pour donner les instructions aux

députés, et adopta à l'unanimité les propositions du Conseil d'Etat. On donnait pleins pouvoirs pour assurer la dignité et l'indépendance de la Suisse et la défense de sa neutralité, ainsi que pour rétablir les relations avec la France sans blesser l'honneur de la Confédération. Le 31 octobre, la Diète décida de ne pas donner suite à son arrêté du 9 septembre, c'est-à-dire de ne pas envoyer les pièces, et adopta une réponse à la fois ferme et honnête, dont le cabinet français, venu à résipiscence, se hâta de se déclarer satisfait. Déjà depuis quelques jours le blocus avait été levé à la frontière du nord; plusieurs fabriques d'Alsace ne marchaient plus. On évalua la perte de l'industrie française à quarante millions.

Ainsi se dissipa cet orage, dans lequel Genève se distingua par sa prudence et sa fermeté. La Suisse eut tort de faire d'une rouerie de police, entreprise à l'insu du gouvernement, une affaire d'État; la France eut le tort plus grand d'avoir servi l'Autriche en froissant la Suisse, nation amie, sur laquelle jusque-là elle avait pu compter.

D'ailleurs, cette année fut peut-être la plus prospère de la Restauration. L'excédant des recettes sur les dépenses atteignit, pour le canton, 650,000 florins, et pour la ville, 115,000. Les quais et le nouveau quartier des Bergues se couvraient de maisons, de même que les abords de la ville du côté de la Servette et de Plainpalais. Cette fureur de bâtir occasionna plusieurs déconfitures.

Inquiétudes au sujet de l'accroissement de la population étrangère. Le Jeûne genevois.

(1837) Nous avons assisté aux fêtes du Jubilé, aux joies de la majorité de la population protestante, nous avons vu l'illusion dont elle se berçait. Le recensement qui eut lieu le 6 février vint dissiper ce beau rêve : l'accroissement de la population étrangère et surtout de la population catholique, signalé déjà depuis quelques années, avait dépassé toutes les prévisions. Depuis 1834, l'augmentation des étrangers était sextuple de celle des nationaux, et celle des catholiques plus que double de celle des protestants.

Sur une population totale de cinquante-huit mille âmes, on comptait déjà vingt mille étrangers, et vingt et un mille catholiques. Ceux qui regardaient la vieille nationalité genevoise comme le palladium de la République furent épouvantés. Les uns contemplaient avec effroi cette masse d'ouvriers et de prolétaires, qui, devenue trop nombreuse pour pouvoir être dominée, devait leur faire la loi tôt ou tard ; les autres voyaient cette marée montante franchir les murailles de la cité de Calvin, porter la messe dans Saint-Pierre, les chasser des Conseils et renverser toutes leurs institutions. Dans un fait qui n'était que la conséquence naturelle du régime de liberté civile et religieuse adopté par une ville frontière, riche et industrieuse, plusieurs crurent reconnaître la main cachée de Rome. Dissimulant la question confessionnelle et la question politique sous des vues administratives, ils proposaient de revoir les règlements sur l'admission à la bourgeoisie et tout ce qui était relatif à la population non genevoise, en grande majorité catholique. Fazy-Pasteur, homme à idées larges mais

inconséquentes, demandait qu'on restreignît l'établissement des étrangers et qu'on reconnût citoyens tous les natifs : « Vous perdez la République si vous persistez, « disait-il ; son maintien n'est pas dans la « conservation seule de ses maisons, de son « territoire et de ses murs, mais dans celle « des citoyens qui en forment la nationalité « vivante. Délayés dans un monde d'étran- « gers, les Genevois cessent de se connaî- « tre. Les réunions amicales de la milice ne « se font presque plus ; les cercles font « place aux cafés publics. » Il proposait aussi de renoncer au traité de libre établissement avec la France. Un autre eût voulu qu'on repoussât toute population sédentaire voisine de la pauvreté ou contraire aux institutions du pays ; moyens puérils ou impraticables, contraires aux mœurs, à l'esprit et aux besoins du temps. On alla même jusqu'à dire qu'il fallait rejeter les communes réunies, qui brûlaient comme la tunique de Nessus !

Ces discussions avaient pour résultat non-seulement d'entretenir la division, mais

encore de miner la confiance dans les chefs de l'Etat. Quelques-uns ne se gênaient pas de les accuser de partialité dans les admissions à la bourgeoisie, dans les permissions de séjour accordées aux étrangers, et dans la distribution des places et des secours aux citoyens des communes réunies; beaucoup déploraient leur faiblesse et leur aveuglement. Un incident grave allait mettre en évidence la difficulté de la situation.

En 1832, la Diète, à l'unanimité, avait institué un jour de Jeûne fédéral et l'avait fixé au troisième dimanche de septembre. Le gouvernement de Genève s'était montré des plus instants pour l'établissement de cette solennité. Beau spectacle, en effet, que celui de tous les Confédérés prosternés ensemble devant le Père de tous! C'était aussi une heureuse occasion d'ôter à l'ancien Jeûne genevois (qu'on réunissait au Jeûne fédéral) son caractère exclusivement confessionnel. Mais il n'est pas aisé de rompre les habitudes religieuses des peuples: la population réformée vit avec peine cette transformation de l'ancienne fête nationale célé-

brée depuis trois siècles par les Eglises de la Suisse et de la Hollande, surtout lorsqu'il eut été constaté que les catholiques ne faisaient aucune différence entre ce dimanche et les autres. La Compagnie des pasteurs et le Consistoire n'avaient point été consultés; ils réclamèrent inutilement à plusieurs reprises. En 1836, la coïncidence de l'ancien Jeûne avec la fête de la Nativité, que chôme l'Église romaine, avait produit une impression pénible; il avait été question de faire une manifestation en fermant les boutiques. Dès lors, la proposition de rétablir le Jeûne genevois, portée en Conseil représentatif, avait été écartée.

Mécontents de ce refus, et sous l'impression des souvenirs du Jubilé jointe aux préoccupations causées par la question des étrangers, des citoyens de St-Gervais, à la tête desquels se trouvait le député Bellamy, répandirent le surlendemain de la communion de septembre un avis portant : « Rétablissement du Jeûne genevois. » On indiquait deux temples qui seraient ouverts le jeudi suivant et les noms de six pasteurs;

celui de Chenevière, prédicateur non moins éloquent que populaire, figurait le premier. Grand émoi autour du gouvernement : on accusait les pasteurs de soulever les passions. Le mercredi 7 septembre, les promoteurs montèrent chez le syndic président lui déclarer que ceux-ci n'avaient fait que céder à leurs instances ; ils l'avertirent que tout blâme public ne manquerait pas d'irriter ; ils se retirèrent sans avoir obtenu la permission de faire sonner les cloches.

Grand fut leur étonnement lorsque, dans la soirée, ils virent placardée une proclamation par laquelle le Conseil d'État blâmait, comme irrégulière, la manifestation projetée, tout en reconnaissant que les motifs en étaient des plus respectables. « Le Jeûne, disait-il, a toujours été considéré comme une fête à la fois religieuse et politique, à ce titre l'intervention du Gourvernement lui est indispensable ; ainsi restreint, il perdrait en solennité ; dans quelques jours nous célébrerons le Jeûne fédéral. » La Vénérable Compagnie, à qui cette pièce fut communiquée, tout en désavouant et en désapprou-

vant l'avis anonyme, répondit que l'heure avancée la mettait dans l'impossibilité d'agir, qu'elle craignait un scandale, et qu'elle ne pouvait prendre une responsabilité que le Conseil d'Etat n'avait pas jugé convenable d'assumer; elle saisissait cette occasion pour renouveler sa demande qu'on rendît à la population protestante une fête pour laquelle elle manifestait un si vif attachement.

La proclamation avait mécontenté fortement la bourgeoisie et blessé d'honorables citoyens, qui avaient agi sans arrière-pensée politique, « croyant, comme ils disaient, faire quelque chose de tout à fait inoffensif.» Ils y virent un acte d'autorité vexatoire, un attentat à la liberté de tous; ils s'employèrent cependant à empêcher une manifestation bruyante.

Il y avait eu évidemment maladresse et indécision de la part du gouvernement à lancer si tard sa proclamation et à ne prendre que des demi-mesures. Le lendemain, une bonne partie de la population se trouva prête à protester par sa présence dans les temples contre le blâme dont on la frappait. Beau-

coup de magasins restèrent fermés. Aux amis de la nationalité et du protestantisme, aux curieux de tout spectacle, s'était jointe cette classe déjà nombreuse, qui, sans grand souci de la religion, saisissait une occasion de faire pièce à un gouvernement issu d'un système politique qu'elle réprouvait.

Une foule décente et recueillie assista aux deux services de huit heures. Le pasteur Chenevière, averti dès le matin par une députation que les deux temples seraient loin de suffire à l'affluence, annonça en chaire qu'il répéterait son discours dans la cathédrale. A onze heures et demie, la multitude se pressait devant les portes de St-Pierre : le marguillier refusait d'ouvrir ; on s'échauffait, on parlait de descendre au Molard, comme aux jours de Farel. Chenevière accourut : le marguillier venait de se rendre à l'Hôtel de ville ; sa femme finit par céder quand le pasteur lui eut dit qu'il prenait tout sous sa responsabilité. En un instant la vaste cathédrale était comble. Le prédicateur entretint le peuple de « la puissance des souvenirs ; » il parla des refus multipliés qu'avait

éprouvés le rétablissement du Jeûne; il rappela les belles fêtes du Jubilé, la position de Genève avec ses étrangers, faisant l'apologie des écrits où l'on signalait les périls que courait la vieille nationalité, puis il ajouta :
« Dans la Rome protestante tout le monde « est libre de servir Dieu quand et comme il « l'entend, tous, excepté nous, anciens Ge- « nevois!... Vous avez redemandé votre an- « cien jour de Jeûne; ce souhait a secoué « tous les cœurs vraiment genevois et pro- « testants...; je vous interpelle donc, nation « pieuse, je vous appelle, pasteurs et trou- « peau, pères de famille, vieillards et jeunes « gens. Genevois anciens réformés, mes « compatriotes et mes amis, avec lesquels « il m'est doux de vivre, et pour qui, s'il « le fallait, je saurais mourir; levez-vous « comme jadis vos pères dans cette cathé- « drale, et traitez alliance avec l'Eternel! »
A cet appel, prononcé d'une voix vibrante, l'assemblée se leva comme un seul homme.

Le Consistoire exprima son chagrin à la Vénérable Compagnie, en lui déclarant que la discipline ecclésiastique avait été violée

par quelques-uns de ses membres. La Compagnie censura les six pasteurs qui étaient montés en chaire ; elle estimait la peine suffisante; le Conseil d'État n'en jugea pas ainsi : Chenevière fut appelé à comparaître ; il refusa. Le Consistoire demandait qu'il ne fût pas donné suite à cette affaire ; mais le Conseil d'Etat prit un arrêté par lequel il confirmait la censure prononcée par les corps ecclésiastiques contre les six prédicateurs; il interdisait pendant six mois la chaire au pasteur qui avait répété dans la cathédrale, dont il s'était fait ouvrir les portes, un discours de nature à provoquer du mécontentement contre la conduite du gouvernement. Ses adhérents approuvèrent cette mesure comme un acte de fermeté et de modération, mais la masse, qui se sentait frappée dans la personne de son pasteur, la blâma et cria à l'abus d'autorité. Sans s'arrêter à la différence de position légale, on remarquait que la conduite du gouvernement dans cette circonstance contrastait singulièrement avec celle qu'il avait tenue envers le clergé romain.

Les cinq collègues du pasteur suspendu refusèrent d'abord de reparaître en chaire avant lui; sommés de reprendre leurs fonctions, ils se soumirent. Chenevière publia sa justification dans une brochure qui eut un débit énorme; il attaquait l'arrêté du Conseil d'Etat comme injuste et illégal, soutenant, d'ailleurs, que les pasteurs n'avaient fait que céder aux instances d'une députation et que le Conseil d'Etat avait voulu venger son amour-propre blessé par le succès d'enthousiasme du Jeûne genevois.

La légalité de l'arrêté du 27 septembre fut contestée dans plusieurs brochures; un des membres du Conseil d'Etat répondit; il prouva que ce corps était dans son droit, mais non pas qu'il eût eu raison. Pendant plusieurs mois, cette affaire préoccupa vivement l'attention publique.

La cérémonie de l'installation des syndics offrit un concours plus nombreux que jamais; tous les amis du gouvernement s'y étaient donné rendez-vous; il n'en était pas moins certain qu'il venait d'éprouver un nouveau choc.

C'est dans cette année que prit naissance la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève : le vénérable professeur Boissier en fut le créateur. Les travaux de cette société, et en particulier ceux du savant Edouard Mallet, l'un de ses fondateurs, ont jeté une vive lumière sur plusieurs époques importantes de nos annales et ont continué l'œuvre des Galiffe et des Grenus.

(1838) Depuis longtemps il était question de rétablir dans la procédure criminelle l'institution du jury adoptée à Genève, comme en France, à l'époque de la Révolution et supprimée en 1815. Suivant ce mode, des jurés tirés au sort parmi les citoyens instruits sont, dans chaque cause, adjoints au tribunal; ils prononcent si l'accusé est coupable ou non du crime dont il est chargé; les juges dirigent les débats et appliquent la peine. Cette institution est généralement regardée comme offrant le plus de garanties à la société et aux prévenus; néanmoins elle fut repoussée par la majorité des Conseils, soit

parce qu'on était satisfait de ce qui existait, soit à cause de la difficulté de composer un jury capable, soit enfin qu'on vît avec crainte cette intervention directe des citoyens dans l'administration de la justice. Le Conseil représentatif vota aussi l'ajournement d'une loi sur la police des étrangers, attendu que le projet ne faisait que reproduire les anciens règlements ; il persista à maintenir le droit de timbre d'un sou sur les journaux, dont l'abolition était depuis longtemps réclamée par l'opposition. Celle-ci gagnait peu à peu du terrain. La lutte politique allait sans doute s'animer, lorsqu'une affaire très-grave vint absorber l'attention publique.

CHAPITRE XCIII.

Affaire Louis-Napoléon. Belle attitude de Genève. Élan patriotique. Conclusion.

En octobre 1836, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'empereur, actuellement empereur des Français, avait

tenté à Strasbourg une révolution militaire. Cette entreprise échoua complétement; le prétendant fut arrêté, et, sans être mis en jugement, transporté en Amérique. Depuis son enfance, il habitait avec sa mère, la reine Hortense, le château d'Arenenberg, au bord du lac de Constance, dans le canton de Thurgovie; la commune de Solenstein lui avait offert la bourgeoisie, et comme ce droit ne pouvait être conféré qu'à un Thurgovien, il avait été reçu citoyen ; en 1834, il fit le camp de Thoune avec le grade de capitaine d'artillerie. A peine déposé sur le rivage américain, Louis-Napoléon avait repris le chemin de l'Europe et s'était retiré dans son château auprès de sa mère mourante. Il y vivait très-tranquille, en apparence, lorsque parut une brochure signée d'un jeune lieutenant, nommé Laity, son complice et son ami. Cet écrit, apologie de l'entreprise de Strasbourg, fut répandu dans les casernes. Le gouvernement français, vivement irrité, renouvela auprès du Directoire à Lucerne la demande déjà faite confidentiellement à Berne pour obtenir l'éloi-

gnement du prétendant. Laity, traduit devant la Cour des Pairs, fut condamné à cinq ans de prison. Louis-Napoléon lui adressa une lettre d'approbation, dans laquelle il paraissait se reconnaître pour l'auteur de la brochure.

Le cabinet de Louis-Philippe se plaignit : « On ne devait pas s'attendre, disait-il, à ce qu'un pays ami souffrirait que Louis-Napoléon revînt sur son territoire et y ourdît de criminelles intrigues. » Il demandait expressément que celui-ci fût tenu de s'éloigner. Plusieurs Puissances appuyèrent la note du 1er août.

La Suisse, le cœur encore saignant de l'affront du blocus hermétique, fut indignée d'entendre la voix d'un roi auquel elle avait jadis donné l'hospitalité, réclamer l'expulsion d'un homme qu'elle regardait comme son fils adoptif. La Diète délibère. Thurgovie déclare Louis Bonaparte citoyen ; État souverain, il ne consentira jamais à punir sans jugement. Zurich s'écrie : Ce n'est pas un bon citoyen, mais enfin c'est un concitoyen ! Bâle-Ville : On ne peut être

à la fois Français et citoyen de Thurgovie. Genève, par l'organe de Rigaud : La Diète ne peut adhérer à cette demande sans sortir de ses attributions, sans violer une loi positive. Pendant qu'une Commission examinait, l'ambassadeur français recevait ordre, en cas de refus, de demander à l'instant ses passe-ports.

Le Grand Conseil de Thurgovie, à l'unanimité, confirma les déclarations de son député. Louis-Napoléon avait écrit que si, se voyant calomnié, il avait autorisé un ami à le défendre, il défiait de prouver que sa maison fût un centre d'intrigues; que, mort civilement en France, il n'avait que dans le canton de Thurgovie des droits de citoyen. La majorité de la Commission était d'avis qu'il fût appelé à déclarer formellement qu'il avait renoncé à sa qualité de Français et n'y prétendrait plus jamais (ce qu'il n'eût eu garde de faire), puis, qu'on répondît que la Suisse ne pouvait céder. La minorité (Monnard, député de Vaud, et Rigaud, député de Genève) proposait un simple refus, attendu, disait-elle, qu'il résulte des rapports authen-

tiques que Louis Bonaparte jouit des droits de citoyen de Thurgovie, qu'il est contraire à tous les principes de renvoyer un citoyen suisse, et que nulle disposition exceptionnelle ne peut le frapper. Elle voulait qu'on déclarât d'ailleurs que la Suisse veillait à l'accomplissement de ses devoirs internationaux. La Diète s'ajourna et les députés retournèrent chercher des instructions.

Le Conseil représentatif de Genève se rassembla le 19 septembre ; jamais on ne l'avait vu si nombreux. Rigaud développa l'opinion qu'il avait soutenue en Diète : « Il y va de « l'honneur de la Suisse, dit-il ; c'est une « question non de parti, mais de nationalité.» Le Conseil d'Etat proposait de confirmer le vote de la députation. Quelques-uns, au contraire, soutenaient que Louis-Napoléon, étant Français et prétendant, ne pouvait être Suisse, et devait être écarté d'un pays limitrophe et ami de la France. L'assemblée, après avoir rejeté cette proposition à une immense majorité, adopta les instructions proposées par le Conseil d'Etat.

Bien avant que la Diète se rassemblât,

on savait par les votes des Grands Conseils que la demande d'expulsion serait repoussée. Sans attendre la réponse officielle, le gouvernement français, qui voulait intimider, fit aussitôt avancer ses bataillons. Le 28 septembre au matin, le Conseil d'Etat de Genève était informé que des troupes marchaient vers la frontière; vingt-cinq mille hommes se concentraient à Lyon. Le général Aymar, chargé du commandement supérieur, venait de publier son ordre du jour : « Bientôt, disait-il, nos turbulents voisins s'apercevront, peut-être trop tard, qu'au lieu de déclamations et d'injures, il eût mieux valu satisfaire aux justes demandes de la France. »

A cette parole insolente, la colère bouillonne au cœur des Confédérés; toute divergence d'opinion cesse ; chacun ne voit plus que le pays insulté et menacé. Genève, sur le champ, se met en garde. Une publication invite les citoyens à concourir aux mesures de prudence dictées par les circonstances; les milices qui doivent entrer en activité sont mises sous les ordres de l'inspecteur Kunkler;

un Conseil de défense est institué. Peu d'heures après, commencent les travaux ; le premier contingent entre en caserne ; le second est mis de piquet ; des mineurs, des artilleurs de la réserve et du second contingent sont employés à armer les remparts ; un poste militaire est établi à Chancy. Le canton de Vaud lève ses milices.

Le 1er octobre, on apprenait que 4,500 hommes de troupes légères allaient occuper les cantonnements du Jura. L'ardeur des Genevois redouble ; jeunes et vieux accourent se ranger sous les drapeaux ; les anciens artilleurs demandent à former une compagnie ; trois cents jeunes gens, parmi lesquels cinquante étudiants, s'exercent au maniement des armes ; on leur distribue des fusils ; ils formeront deux compagnies, sous le nom *d'Enfants de Genève* ; leur uniforme est un sarreau gris-bleu et casquette. Le second contingent est caserné ; les bataillons de réserve passent leur inspection ; les travaux de la place se poursuivent malgré un temps affreux ; pas de murmures, pas de manifestations hostiles, pas de faiblesse ;

l'honneur national est le seul sentiment qui anime tous les cœurs ; les habitants de Meyrin et d'autres localités du nouveau territoire protestent dans des adresses au Conseil d'Etat de leur dévouement à la Confédération. Déjà toute la Suisse occidentale est en armes ; Vaud, Fribourg, Berne ébranlent leurs réserves.

Les décisions des Grands Conseils une fois connues, Louis-Napoléon avait écrit au gouvernement de Thurgovie : « La Suisse a fait son devoir comme nation indépendante, je saurai faire le mien ; en quittant volontairement le seul pays où j'avais trouvé en Europe aide et protection, qui m'était devenu cher à tant de titres, j'espère prouver au peuple suisse que j'étais digne des marques d'affection qu'il m'a prodiguées. »

On attendait son départ avec impatience. La France continuait à faire avancer des troupes. Le 6 octobre, trois compagnies du contingent partaient pour les avant-postes de Versoix, du Grand-Sacconex et de Meyrin. Les contingents vaudois bordaient déjà la frontière. Le dimanche 7, au soir, on reçut

une estafette apportant la nouvelle que, dans sa séance de la veille, la Diète venait de voter, par dix-huit voix et demie, une réponse à la note de France, Il y était dit que les Grands Conseils s'étaient partagés sur la position de Louis Bonaparte, mais non sur le principe; que la demande d'expulsion d'un citoyen serait inadmissible, comme contraire à l'indépendance d'un Etat souverain. « Depuis que Louis-Napoléon a fait pour s'éloigner des démarches publiques, ajoutait-on, une déclaration de la Diète devient superflue. La Suisse ne peut s'empêcher d'exprimer avec franchise le pénible étonnement que lui ont causé les démonstrations hostiles faites contre elle avant même que la Diète ait été réunie pour délibérer définitivement. Elle espère voir promptement rétablir les relations de bon voisinage et d'affection. » Le surlendemain, on régularisait la formation de deux corps d'armée. Les forces genevoises faisaient partie de celui du général Guiguer de Prangins, vieux soldat qui commandait déjà en 1808.

Bien que la situation eût perdu de sa

gravité, les préparatifs n'en continuaient pas moins; l'armement de la ville se complétait; cent bouches à feu étaient mises en batterie; plusieurs ouvrages avancés, notamment à St-Gervais, étaient garnis de fraises, de sacs de terre et de palissades. Le lundi 15 octobre, par un temps affreux de neige fondante, de vent et de pluie, Guiguer vint passer en revue, à Plainpalais, les troupes genevoises formant la troisième brigade du corps d'observation de gauche. Il repartit le soir même après avoir exprimé son entière satisfaction.

Le surlendemain, on apprenait que la France, qui déclarait n'avoir jamais demandé l'expulsion d'un citoyen suisse, se tenait pour satisfaite par l'éloignement de Louis Bonaparte, et que ses troupes allaient se dissoudre. Le Conseil d'Etat, en annonçant ces nouvelles, félicitait chaleureusement les citoyens de leurs sacrifices, de leur zèle et de leur union. Le général Guiguer, dans un ordre du jour, remerciait les milices d'avoir réalisé et même surpassé son attente. Dès le lendemain, les bataillons furent licenciés et le désarmement de la place commença.

Le dimanche 21 octobre, un service solennel d'actions de grâces fut célébré dans tous les temples. Peu de jours après, une réunion de soixante citoyens décida d'ouvrir une souscription pour offrir au gouvernement quelques pièces de canon, comme souvenir de ces beaux jours. Un banquet de miliciens, au grenier de Rive, réunit huit cents convives. Monnard et Rigaud, proclamés les gardiens de l'honneur national, reçurent des médailles d'or, des présents et des adresses. Des drapeaux furent envoyés aux milices de Vaud et de Genève.

La République avait eu le beau rôle ; elle grandit dans l'estime des Confédérés.

Ces derniers événements affermirent dans leur opinion ceux qui voulaient le maintien des fortifications et du système politique sous lequel Genève venait de passer déjà les vingt-cinq plus belles années de son existence. La seule apparence du danger extérieur avait suffi pour rallier les partis autour d'un gouvernement qui tenait si haut et si ferme l'étendard national. En voyant cette

unanimité, cette discipline militaire, celui-ci se crut aimé et fort; il se persuada qu'il dirigeait le vaisseau de l'Etat suivant le vœu de l'immense majorité du peuple, et poursuivit sa marche sans se douter que le gouvernail allait lui échapper.

Il me resterait à vous dire comment le pouvoir passa des mains de la bourgeoisie dans celles de la classe industrielle et de la classe agricole; comment le canton de Genève concourut à la grande révolution fédérale de 1848; comment la petite ville fortifiée des vieux Genevois devint la grande cité suisse et cosmopolite que nous voyons se développer aujourd'hui avec ses splendeurs et ses misères; comment enfin l'annexion à la France d'un territoire voisin, que la nature et l'histoire semblaient avoir désigné pour être un jour réuni à la Suisse, lui imposa de nouveaux devoirs en l'entourant de nouveaux dangers; mais il s'agit d'une époque trop récente pour qu'il soit convenable d'en entreprendre le récit.

Mes amis, j'ai achevé ma tâche : heureux si j'avais réussi à vous faire aimer davantage votre patrie en vous apprenant à la connaître ! Je me suis complu à dérouler le tableau de ses vertus, de ses fêtes et de ses beaux jours ; je n'ai point voilé celui de ses fautes, de ses discordes et de ses malheurs. Puisse cette lecture porter quelques utiles enseignements! Elle est petite, bien petite sur la carte, notre Genève, mais elle tient une grande place dans le monde, car l'importance des peuples ne se mesure ni sur l'espace qu'ils occupent, ni sur le chiffre de leur population, ni même sur celui de leur richesse, mais sur la part qu'ils ont prise dans les progrès de la civilisation ; et quelle part est plus belle que la sienne ! Puissiez-vous conserver cette foi qu'avaient vos pères dans une mission à remplir, dans une protection spéciale de la Providence. C'est cette confiance inébranlable qui les soutint et qui les releva.

C'est que la Providence ne cessa de veiller sur Genève ; c'est qu'elle en fit une nation énergique ; c'est qu'elle lui donna des hommes dévoués qui maintinrent ses liber-

tés et accrurent son renom. Au moyen âge Genève eut ses évêques, qui la protégèrent contre de puissants voisins. Au moment où elle allait être prise dans la trame ourdie par les princes de Savoie, elle trouva des Berthelier, des Besançon Hugues, des Ami Perrin, pour briser le joug, faire alliance avec Fribourg et rompre avec ses évêques dégénérés; puis un Calvin pour lui donner l'appui de l'Europe protestante, un Roset pour resserrer l'alliance suisse, des Mercier, des Canal pour abattre la herse et saisir l'arquebuse dans la nuit de l'escalade; une aristocratie morale, prudente, opiniâtre, pour traverser les siècles de Louis XIV et de Louis XV; et lorsqu'elle dut, avec tant d'autres, courber sous la tempête révolutionnaire et sous l'épée du conquérant, des Lullin pour la ressusciter, des Pictet de Rochemont pour l'unir à la Suisse.

Sans doute il n'est donné qu'à un bien petit nombre de rendre à leur pays des services signalés, mais tous peuvent contribuer à sa prospérité et à son renom par la piété, la moralité, le travail, le désintéressement,

l'esprit de charité et d'union; ce sont ces vertus qui conservent les Etats : l'irréligion, la mollesse, l'égoïsme et la division perdent les républiques. Surtout, bannissez la défiance, source empoisonnée de discordes; ne suspectez jamais les intentions de vos concitoyens. Que votre amour de l'égalité vous porte à vous élever au plus haut niveau et non à en faire descendre les autres; tendez la main à l'étranger, les races vigoureuses n'ont rien à perdre à son contact, mais ne lui donnez pas la place de votre frère. En un mot, aimez votre pays!

Et vous qui, poussés par les circonstances ou par votre désir de voir le monde et de tenter fortune ailleurs, vous disposez à quitter l'heureuse terre où vous ouvrîtes les yeux, partez, mais avec la pensée de la revoir un jour, partez, riches de souvenirs et d'espérances, et que le vent qui souffle de la patrie vous accompagne sur le rivage étranger!

FIN.

TABLE

DE LA TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

